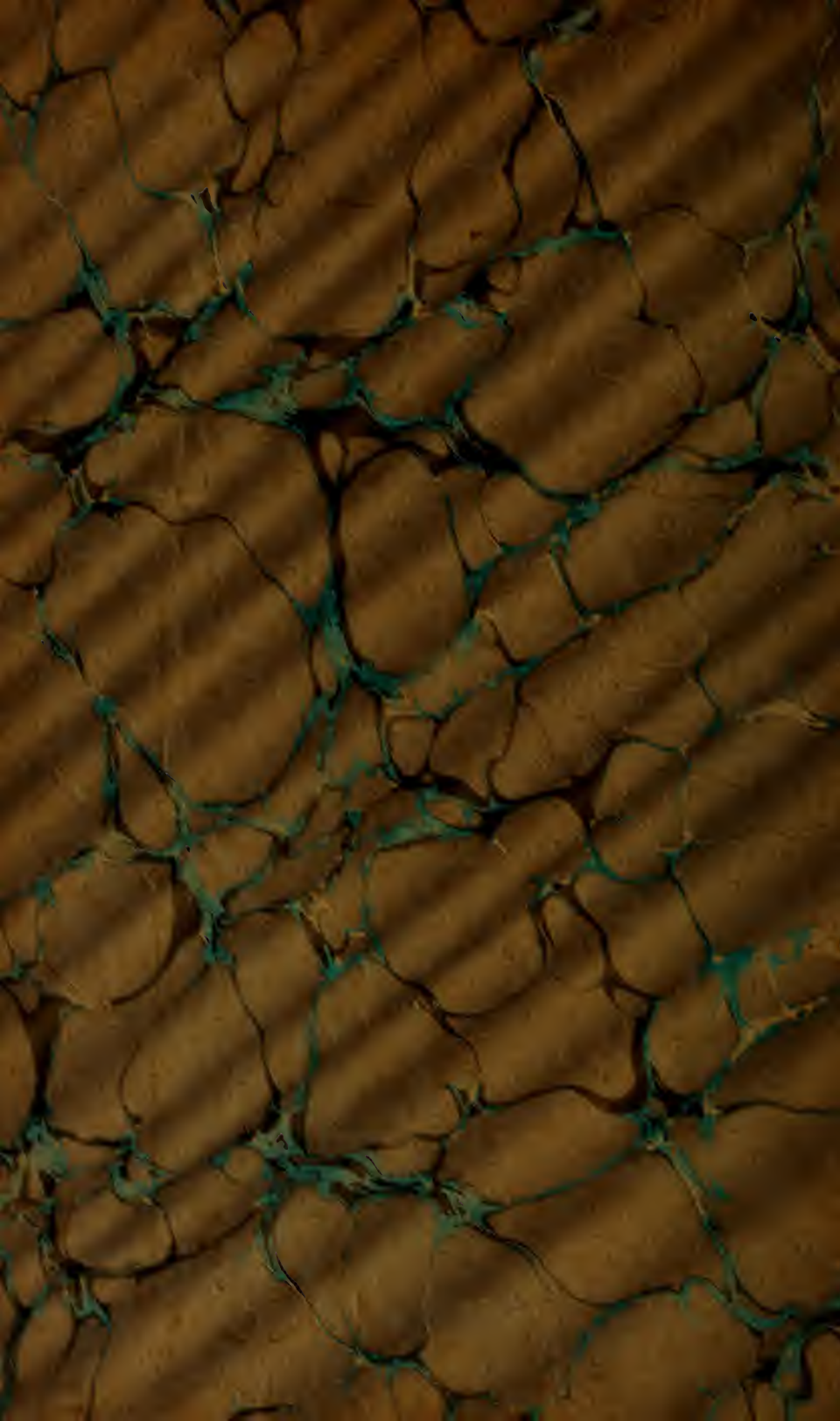
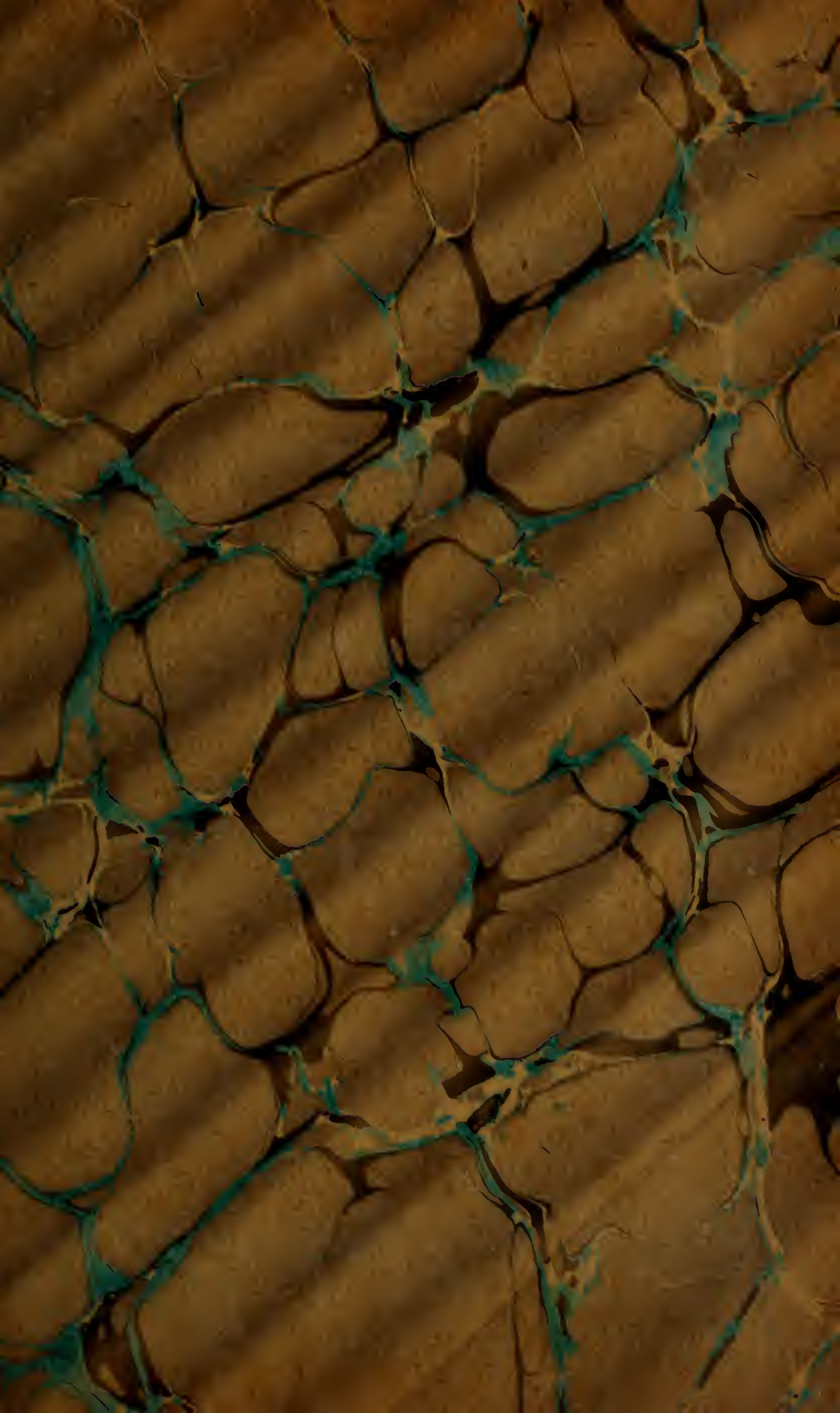








Important travail - Rare.

- 1 frontispice-portraits ;
- 1 carte dépliant en couleurs ;
- 3 planches en couleurs ;
- Nombreuses illustrations photographiques.

[JouCLA. . p.154].

ET
549
K87
1900
MAA

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900 — LES COLONIES FRANÇAISES

Une Mission au Sénégal

ETHNOGRAPHIE — BOTANIQUE

ZOOLOGIE — GÉOLOGIE

Par MM.

D^r LASNET

Médecin de 1^{re} classe des Colonies

A. CLIGNY

Docteur ès sciences

Aug. CHEVALIER

Licencié ès sciences

Pierre RAMBAUD

Licencié ès sciences



PARIS

AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR

RUE JACOB, 17

1900



Capitaine
Frédéric
Leconte

Une Mission au Sénégal

Une Mission au Sénégal

ETHNOGRAPHIE — BOTANIQUE

ZOOLOGIE — GÉOLOGIE

Par MM.

D^r LASNET

Médecin de 1^{re} classe des Colonies

A. CLIGNY

Docteur ès sciences

Aug. CHEVALIER

Licencié ès sciences

Pierre RAMBAUD

Licencié ès sciences

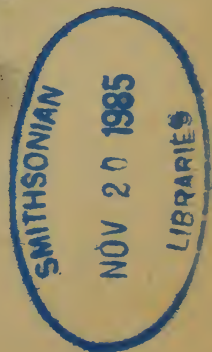


PARIS

AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR

RUE JACOB, 17

1900



LA MISSION ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL

1899 — 1900



D^r LASNET
Médecin de 1^{re} classe
des Colonies.



A. CHEVALIER
Licencié ès sciences,
attaché au Muséum d'histoire naturelle.



A. CLIGNY
Agrégé, D^r ès sciences.



P. RAMBAUD
Licencié ès sciences.

LES
RACES DU SÉNÉGAL
SÉNÉGAMBIE ET CASAMANCE

PAR

1^e D^r LASNET

Médecin de 1^{re} classe des Colonies

LES

RACES DU SÉNÉGAL

SÉNÉGAMBIE ET CASAMANCE

GÉNÉRALITÉS

L'étude des différentes races qui habitent le Sénégal est des plus complexes ; en contact avec les races blanches venues les unes des États barbaresques à travers le Sahara, les autres du bassin du Nil, en traversant presque tout le continent, le Sénégal offre le contraste des types les plus divers : Maures se rattachant aux Arabes et aux Berbères, Peuls originaires de la haute Égypte, nigritiens autochtones ou venus du centre de l'Afrique. Après toutes les invasions et toutes les guerres qui ont bouleversé le pays, il est difficile d'en refaire l'histoire et d'établir exactement le rôle joué par chacune des races, les documents manquent et les faits transmis par les récits des anciens ou des griots sont toujours dénaturés et grossis à l'avantage des intéressés. Cependant depuis quelques années les observations se sont multipliées et ont commencé à faire un peu de jour dans ce

fouillis : Binger, en montrant les relations qui existent entre les races nigritiennes du Soudan, a établi le groupe mandé et créé l'unité ethnique de populations jusqu'alors considérées comme différentes; l'examen de crânes peuls a permis récemment d'établir leurs rapports avec des crânes fellahs de la vieille Égypte et a à peu près résolu une question depuis longtemps discutée. Trois groupements sont aujourd'hui nettement établis, les *Maures*, les *Peuls* et les *Mandés*; il reste à classer les populations anciennes Ouolofs, Sérères, Diolas, Banioungas, Balantes qui ont été refoulées vers le littoral et que l'arrivée de races plus fortes aurait infailliblement fait disparaître sans notre intervention; les Ouolofs se rapprochent sensiblement des Mandés et semblent devoir être rattachés au même groupe; quant aux populations fétichistes du bas Sénégal et de la Casamance, elles ont entre elles de nombreux caractères communs que l'on trouve à peu près identiques chez beaucoup d'Achantis et qui peuvent faire supposer une origine commune, des données ultérieures plus précises et que nous n'avons pas eu le temps de recueillir permettront peut-être de vérifier cette hypothèse et de rectifier dans ce sens la classification des races du Sénégal. Pour les populations métisses qui se sont créées à la suite des invasions et des rapports constants entre vainqueurs et vaincus, le problème est moins difficile, elles paraissent assez nettement aujourd'hui et peuvent être rattachées à l'un des groupes principaux.

Dans le tableau ci-contre Maures et Peuls figurent au même groupe sémite; ce groupe, établi pour simplifier la classification des races, n'est pas rigoureusement exact : les Berbères, quoique très modifiés par les Sémites, en sont fort différents; d'autre part, Maures et Peuls sont bien rare-

ment aujourd'hui des types purs et ont plus ou moins subi l'influence des races nègres environnantes :

CLASSIFICATION DES DIFFÉRENTES POPULATIONS DU SÉNÉGAL

SÉMITES. . .	{	1 ^o Arabes et Berbères. .		Maures.
		2 ^o Rameau libyen		Peuls.
NIGRITIENS.	{	1 ^o Mandés	{	Soninkès.
				Malinkès.
				Bambaras.
				Sousous.
	{	2 ^o Populations aborigènes.	{	Ouolofs.
				Sérères.
				Diolas.
				Banioungas.
MÉTIS. . .	{	Peuls et Ouolofs.		Toucouleurs.
		Peuls et Mandés		Khassonkès.
		Maures et Nigritiens. . .		Porognes.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RACES

MAURES. — Les Maures habitent la rive droite du Sénégal depuis Bakel jusqu'à la mer; leur limite est rigoureusement fixée au sud par le fleuve qu'ils ne doivent pas dépasser (traité de 1858 avec Faidherbe). Ils sont divisés en un grand nombre de tribus dont les plus importantes sont : les *Trarzas*, les *Braknas*, les *Douaïchs*; les Trarzas occupent un espace d'environ 100 kilomètres sur le bord du Séné-

gal au-dessus du Oualo, Dagana est l'escale où ils apportent leurs marchandises; les Braknas s'étendent sur un espace double en longueur au nord du Dimar et du Fouta, leur escale est Podor; les Douaïchs occupent une région à peu près aussi étendue au nord-est du Damga et viennent faire leurs échanges à Kaédi. Au nord de ces trois groupes se trouvent les oasis de l'*Adrar* et du *Tagant*, qui entretiennent quelques relations avec le gouvernement du Sénégal et différentes tribus qui viennent rarement aux escales *Ouled-Nasser*, *Ouled-Zaïd*, *Ouled-Allouch*, *Ouled-Embareck*, *Sidi-Mahmoud*.

Le chiffre très approximatif de la population maure est de 80.000, tous musulmans.

PEULS. — Les Peuls, Pouls, Fellahs, Foulas, Foulbès, très répandus dans l'Afrique septentrionale, forment une longue traînée depuis le lac Tchad jusqu'au Sénégal; ils sont épars en tribus plus ou moins puissantes depuis le Darfour jusqu'au Fouta, le plus souvent très clairsemés et perdus au milieu des races noires. Au Sénégal, ils constituent la majeure partie de la population de la haute Casamance et de la haute Gambie, sont mêlés aux Toucouleurs dans tout le Fouta et forment de nombreux groupements disséminés en pays oulof.

Leur population peut être estimée à 110.000, dont 80.000 musulmans, les autres fétichistes.

Les Laobés inséparables des Peuls, quoique de race différente, sont par groupes épars au milieu des populations étrangères; environ 10.000, dont la moitié musulmans, les autres fétichistes.

TOUCOULEURS. — Les Toucouleurs forment la plus grande partie de la population du Fouta sur le moyen Sénégal,

depuis Bakel jusqu'à Dagana ; ils occupent les provinces du Damga, du Fouta, du Toro, du Dimar. Tous musulmans, leur nombre dépasse 100.000

MANDINGUES. — Les Mandingues habitent les bassins de la Casamance et de la Gambie ; ils constituent la population dominante du Niani, du Ouli, du Tenda, du Gamon ; en Casamance ils occupent le Pakao, le Boudhié, le Jacine, le Brassou, le Balmadou, le Souna ; on les trouve aussi dans le Fouladougou et le Firdou mélangés à des Peuls, dans le Bondou mêlés aux Sarracolès et aux Ouolofs, dans le cercle de Nioro avec des Sérères. Ils sont presque tous musulmans.

SARRACOLÈS. — Les Sarracolès, autrefois nombreux et puissants, sont épars aujourd'hui au milieu des autres races ; ils habitent de nombreux villages sur les bords du Sénégal entre Kaédi et Bakel, mais c'est entre Bakel et Bafoulabé qu'ils présentent les populations les plus pures et les plus compactes ; ils occupent les pays de Galam, Guidiaga, Guoye ; on en retrouve également éparpillés dans le sud au milieu des Mandingues et des Peuls, depuis les contreforts du Fouta-Djallon jusqu'au Bambouk.

Tous musulmans.

KHASSONKÈS. — Les Khassonkès, métis de Mandés et de Peuls, vivent dans les environs de Médine, habitent le Khasso, le Guidimaka, le Kamera, le Nadiaga ; sont très mélangés de Sarracolès, Bambaras et Toucouleurs ; tous musulmans.

Le chiffre approximatif des populations de race mandé qui habitent le Sénégal jusqu'à la Falémé est d'environ 70.000 (Mandingues, Sarracolès ou Khassonkès).

OULOFS. — Le pays occupé par les Ouolofs comprend

les provinces du Oualo, du Cayor, du Djolof et une partie du Baol; il est limité au nord par le Sénégal qui le sépare des Maures, au sud vers le Cap Vert il touche au pays des Sérères, à l'ouest il donne sur l'océan Atlantique et à l'est sur le Fouta des Toucouleurs, couvrant un espace à peu près quadrilatère de 220 kil. nord-sud sur 150 est-ouest. Dans le Rip, le Ouli, le Bambouk, en Casamance (Carabane et Sedhiou), on trouve en outre de nombreuses agglomérations de la même race, débris du vieil empire Djolof ou colonies de formation récente constituées par des traitants venus pour faire des échanges et installés définitivement dans le pays.

Le nombre des Ouolofs est de 440.000 dont 2 ou 3.000 catholiques, tous les autres musulmans.

SÉRÈRES. — Les Sérères s'étendent au sud du Cayor, depuis le Cap Vert jusqu'à la Gambie, embrassant tout le bassin du Saloum et une partie de celui de la Gambie, Leur territoire, qui mesure 12.000 kil. carrés, comprend les régions du Baol, du Sine et du Saloum; ils se divisent en deux grandes fractions : les Sérères None du Cap Vert à Joal sur la côte et les Sérères Sine dans le bassin du Saloum.

La population sérère est d'environ 180.000, presque tous fétichistes.

DIOLAS. — Les Diolas occupent la plus grande partie de la basse Casamance entre la Gambie et le Cacheo, jusqu'au Songrougou et à Zighinchor où commencent les Baniounkas; au nord, ils sont en rapport avec les Mandingues de la Gambie anglaise, au sud avec les races portugaises des Papiers et des Mandiagos, à l'est avec les Baniounkas.

Les renseignements que l'on possède sur leur nombre

sont très incomplets : près de 80.000, dont quelques chrétiens et tous les autres fétichistes.

BANIOUNKAS. — Les Banioungas occupent les deux rives de la Casamance, entre les Diolas à l'ouest, les Mandingues au nord-est, les Balantes au sud-est. Ils sont environ 25.000, dont la moitié complètement soumis aux Mandingues du Boudhié et du Yacine et devenus musulmans; les autres, sauf quelques chrétiens, à Zighinchor, sont restés fétichistes.

BALANTES. — Les Balantes occupent la rive gauche de la Casamance entre les Banioungas à l'ouest et les Mandingues à l'est; ils s'étendent au sud dans les hauts pays du Geba et du Cacheo. Chiffre approximatif de leur population : 15.000, tous fétichistes.

TABLEAU DES POPULATIONS

1^o PAR RACES.

Maures	80.000	
Peuls.	110.000	} 220.000
Laobés.	10.000	
Toucouleurs	100.000	
Mandés (Mandingues.		} 70.000
Sarracolès, Khassonkès)		
Ouolofs.	440.000	
Sérères	180.000	
Diolas.	80.000	} 120.000
Banioungas	25.000	
Balantes.	15.000	

LES RACES DU SÉNÉGAL.

Populations diverses.

Captifs, Bambaras, Akous, etc	15.000
Européens.	4.000
Assimilés.	3.000
Total	1.132.000 habit.

2° PAR DIVISIONS ADMINISTRATIVES.

Communes de plein exercice.

Saint-Louis.	20.173
Gorée	2.068
Rufisque	8.091
Dakar	8.737
	39.069

Territoires d'administration directe.

Cercle de Bakel.	6.668
— Matam.	800
— Podor.	2.508
— Dagana	3.252
— Louga.	3.674
— Cayor	3.674
— Dakar-Thiès.	25.067
— Sine-Saloum.	12.106
— Casamance.	3.980
	61.727

Administration indigène ou protectorat immédiat.

Casamance.	14.524
Niani-Ouli.	18.453
Haute Gambie	21.904
Nioro	22.405
Bakel	24.924
Kaédi	32.047
Dagana	50.834
Matam	66.802
Podor.	84.647

GÉNÉRALITÉS.

9

Louga.	108.118	
Sedhiou.	111.098	
Sine-Saloum.	119.113	
Cayor.	119.601	
Dakar-Thiès.	157.086	
		951.556

Protectorat politique.

Maures	80.000	
		80.000

Total général. 1.132.352 habit.



Arabe, *Béidan*,
Ouolof, *Nar*.

HISTOIRE. — Sous le nom de Maures on entend la population de langue arabe qui s'étend du sud marocain aux rives du Sénégal. Ces Maures descendent des Berbères Zénaga ou Azénagues, qui donnèrent leur nom au fleuve et se sont croisés avec les Arabes envahisseurs et les populations noires subjuguées. Les Zénagas s'étendaient sur la rive droite du Sénégal bien avant l'apparition de l'islamisme (1); ils servaient d'intermédiaires entre les nègres qui leur vendaient des captifs et les Berbères du Nord qui leur donnaient en échange des chevaux, du sel, des armes, des tissus. Convertis de bonne heure à l'islamisme, ils prirent, vers le ^x^e siècle, une importance notable, déterminèrent une véritable réaction contre la conquête arabe et furent

(1) D'après Faidherbe, les premières relations des Berbères avec le Sénégal et le Soudan doivent remonter à près de quatorze siècles et correspondre probablement à l'invasion des Vandales en Berbérie.

la souche du grand empire des Almoravides qui s'étendit



Ph. Tranchant.

Maure.

peu à peu au delà du Sahara jusqu'aux Baléares, l'Espagne et même la Sicile; au ^{xiii}^e siècle, quand la puissance de

cet empire almoravide déclina, ils perdirent de leur force et se laissèrent gagner par les diverses invasions arabes; au



Ph. Hostalier

Maure.

début du xiv^e, les Beni-Hassans les avaient subjugués presque complètement, ne laissant à l'état libre que quelques

tribus puissantes comme les Douaïchs, qui d'ailleurs, par le contact prolongé avec les envahisseurs, finirent par subir aussi leur influence et leur domination. Aujourd'hui le pouvoir est entre les mains des Arabes; leur langue, *béi-dan*, a supplanté le berbère, *zénaga*, et on ne retrouve plus guère ce dialecte que chez quelques tribus maraboutiques des Trarzas et des Douaïchs (1). Mais si les Arabes ont imposé leur langue et leurs coutumes, la différence entre les races est restée très sensible, les descendants des Beni-Hassans forment la caste des guerriers, orgueilleux et dominateurs; les Berbères forment la caste des tributaires, écrasés et exploités par les premiers; quant aux captifs ou esclaves, ils sont presque tous noirs et proviennent soit de guerres, soit d'achats chez les peuplades les plus diverses du Sénégal et du Soudan. Ces quelques mots d'histoire expliquent la grande diversité de types que présentent les Maures du Sénégal depuis le type européen au teint bronzé, au nez droit, aux lèvres minces, jusqu'au type noir au nez épaté, aux lèvres bouffies et aux cheveux crépus. Actuellement les blancs restés purs représentent environ le dixième de la population, les noirs le tiers, le restant se compose de Berbères et d'Arabes métissés avec les nègres.

CARACTÈRES PHYSIQUES. — Les Maures restés purs présentent les caractères spéciaux du type sémite avec les quelques signes particuliers au groupe arabe ou au groupe berbère.

Crâne dolichocéphale, indice céphalique = 74 (chez les Arabes 74,06 et chez les Berbères 74,6, Broca); vu d'en

(1) Le touareg se rapproche beaucoup du zénaga. Les tribus des Trarzas où l'on parle zénaga sont les *Tendara*, les *Koundélen*, les *Ouled Demouan*, les *Iddeb-Leissen*, les *Darmadik*.

haut, il décrit un ovale parfaitement régulier; le visage est long et mince, forme un autre ovale à contour également régulier, son diamètre transverse le plus étendu est au niveau des sourcils; les arcades sourcilières sont peu développées, la saillie des pommettes est presque nulle; le nez est droit et fin, souvent busqué, se recourbant en bec d'oiseau de proie; à sa racine l'échancrure est à peine marquée, de sorte que l'arête du nez et le front sont presque dans le prolongement l'un de l'autre; le front est large; l'ouverture palpébrale bien fendue, allongée en amande et bordée de cils noirs et longs; les yeux sont vifs, noirs et très expressifs; la bouche est petite, avec des lèvres parfois très fines et des dents blanches, verticales et solides; chez certaines tribus, les femmes ont les incisives moyennes supérieures déviées en avant et légèrement écartées, ce qui produit un relèvement notable de la lèvre supérieure; le menton est fuyant et donne au profil une forme plutôt arrondie que droite; les oreilles sont petites, rapprochées de la tête.

La taille s'élève peu au-dessus de la moyenne; les membres paraissent grêles, mais présentent une souplesse et une force considérables. Les hommes sont d'une grande maigreur et d'une agilité extraordinaire convenant bien à la vie active et nomade qu'ils mènent constamment. Chez les femmes l'embonpoint est considéré comme un élément de beauté, aussi les Mauresse de riche famille sont-elles préparées au mariage par une période d'engraissement : on les livre à de vieilles matrones qui les gavent de lait, de mil et de beurre et aident par le massage à la distension graduelle de la peau (1).

(1) Certaines tribus trarzas des bords du fleuve sont très réputées pour ce

Le système pileux est assez bien développé : les types purs ont les cheveux lisses, ils sont plus ou moins ondulés et laineux chez les métis; de couleur généralement noire, ils peuvent varier jusqu'au châtain en passant par toutes les teintes du marron; les chefs et les grands marabouts ont parfois la tête rasée, surtout chez les Braknas et les Douaïchs, les autres gardent leur chevelure qu'ils portent hérissée et inculte. Ils ont toute la barbe qui est d'habitude assez clairsemée, les moustaches sont coupées ras. Les poils du pubis sont rasés chez les hommes comme chez les femmes; ceux des aisselles sont arrachés, l'opération étant précédée de frictions avec de la cendre chaude, qui diminue la sensibilité de la peau.

Leur teint est bronzé, pas beaucoup plus foncé que celui des Arabes ou des Berbères d'Algérie; il est d'ailleurs généralement altéré par les divers métissages et en rapport avec le mélange des sangs; souvent il est masqué par le bleu de la guinée qui déteint sur la peau et la malpropreté insigne des Maures qui ne se lavent presque jamais.

Ils ont l'attitude fière et le regard décidé; ils sont infatigables à la marche et d'une sobriété prodigieuse que remplace une gloutonnerie étonnante quand ils ont des aliments à discrétion et vivent aux dépens de l'étranger.

Pas de tatouages.

COSTUME. — Les Maures portent le *coussaba*, ample chemise en coton bleu, *guinée*, qui déteint sur la peau et transforme complètement sa coloration habituelle; ils ont aussi un pantalon à plis amples serré aux genoux et à la ceinture, le *siroualli*, également en guinée; le roi seul le

mode de traitement, souvent même les riches familles ouolofes de Saint-Louis leur confient leurs filles pour qu'elles subissent la même préparation.

porte de couleur blanche; les chefs et les marabouts ont en



Ph. Noal et Fortier.

Vieillard maure.

outre le *drah* ou *chebé*, chemise à manches très ornées plus

LES RACES DU SÉNÉGAL.

ample que le coussaba et analogue à la *gandoura* des Algériens. Pendant la saison fraîche, ils jettent sur leurs épaules une couverture de peaux de mouton, *tiogou*, ou un manteau de laine analogue au burnous des Arabes, *kisseu*.

Ils ont les pieds nus ou portent des sandales grossières en peau de bœuf, parfois en bois; aux jours de fête les guerriers et les marabouts ont des bottes molles en cuir rouge comme celles des Algériens ou des Marocains. Ils vont habituellement tête nue, garantis du soleil par leur épaisse chevelure; en expédition les guerriers ont le bonnet blanc ou rouge, les grands marabouts ont la chéchia rouge et le turban blanc.

Les femmes sont couvertes d'une longue pièce de guinée qui les enveloppe entièrement et qui s'appelle *méleifa*; elle remonte des épaules sur la tête en forme de mante et est ramenée sur le visage qu'elle masque en partie, ne laissant voir que le nez et les yeux. Leur chevelure est disposée en nombreuses petites nattes qui forment chignon au sommet de la tête; elles sont soigneusement enduites de beurre mêlé de girofle pilé et entremêlées d'anneaux de corail, de faïence et de pièces de monnaie; des chaînettes avec ornements de même genre retombent de chaque côté; le peigne est remplacé par l'aiguille en fer qui sert à coudre les tentes et qui tient lieu de démêloir. Les petites filles ont la tête rasée et ne gardent que deux ou trois mèches auxquelles on attache quelque amulette ou quelque bijou; les garçons ont une touffe unique au sommet de la tête, chez les guerriers ils ne sont admis à porter toute la chevelure que quand ils ont fait leurs preuves d'homme et accompli un exploit quelconque, ordinairement dépouillé un adver-

saire de son fusil sur le champ de bataille. Les ornements sont d'autant moins nombreux que les femmes sont d'un



Ph. Noal et Fortier.

Femme et enfant maures.

rang plus élevé; chez les Hassans, elles ont un ou deux bracelets en argent uni fort simple, aux oreilles une seule

paire de boucles également en argent; mais les Porognes et les captives recherchent comme les négresses ce qui est brillant : elles ont des colliers de perles, de verroterie, de corail; aux pieds et aux mains elles portent, suivant leurs moyens, des bracelets en fer, en cuivre ou en argent, parfois en corne d'antilope avec incrustations d'argent, *galba*. Les Mauresse se colorent les ongles et souvent les mains et les pieds avec du henné, *fondeune*; elles se noircissent le pourtour des yeux avec de l'antimoine, *himera*; aux jours de grande fête comme la tabaski; elles font sur leur figure des dessins variés avec de l'antimoine, de l'encre, du sang.

Musulmans fanatiques, mais intelligents et assez instruits, les Maures font un usage modéré de gris-gris; ce sont toujours des versets du Coran renfermés dans de petits sacs en cuir, en argent ou en cuivre et ayant les formes les plus variées; ils portent tous des chapelets à graine noire, soit au cou, soit autour des poignets; les marabouts les égrènent fréquemment tout en marmottant quelque prière.

Très amateurs d'armes et de cheval, ils mettent dans leur armement et leur harnachement la plus grande coquetterie; leur selle, analogue à la selle arabe, est très soignée et couverte de cuirs finement travaillés; les guerriers portent à la ceinture des poignards à étui en cuir et poignée de filigrane; leurs fusils sont parfois richement incrustés avec des plaques d'argent ou de cuivre. Les marabouts ne portent généralement pas d'armes.

HABITATIONS. — Les Maures étant nomades et se déplaçant fréquemment n'ont pas d'installation fixe et vivent sous la tente, maure *kraïna*, ouolof *berkélé*. Leurs tentes, faites en tissu de laine de mouton ou de poils de chameaux,

sont attachées à 1 mètre ou 1^m,50 du sol, le pourtour est fermé avec des nattes faites de roseaux réunis par des cor-



Ph. Noal et Fortier.

Type de porogne.

dons de cuir; elles sont coniques, soutenues par deux perches entre-croisées à leur sommet et ont de 4 à 5 mètres de diamètre, ou rectangulaires à deux faces et soutenues par deux

perches verticales placées aux extrémités, elles ont alors 4 à 5 mètres de long sur 3 ou 4 de large. Elles garantissent assez bien de la pluie, mais très imparfaitement des rayons de soleil, même quand elles sont neuves et bien entretenues; l'intérieur est parfois divisé en deux compartiments par un rideau suspendu aux montants; l'un de ces compartiments est réservé aux femmes, l'autre aux hommes et aux captifs, aux étrangers quand il y en a, car le Maure est très hospitalier et ne refuse jamais abri; des nattes et des tapis sont jetés sur le sol et servent de lit. Chez les familles aisées, la tente est doublée à l'intérieur par une couverture en peaux de mouton tannées et colorées, *faroua*.

MŒURS. COUTUMES. — La vie des Maures se passe en perpétuelle migration qui se fait non pas à la volonté des individus, mais selon les besoins de la tribu. Chassés tantôt par le manque d'eau et de pâturages, tantôt par l'inondation, ils vont des plateaux les plus élevés aux bords du fleuve, selon la saison : en juillet, avec les premières pluies, ils quittent les rives du Sénégal et reviennent à la saison fraîche apportant leurs gommés et faisant leurs échanges. Leurs caravanes ne manquent pas de pittoresque et forment de longues files sinueuses qui se déroulent sur plusieurs kilomètres; en tête sont les troupeaux conduits par les captifs, puis viennent les chameaux avec les tentes, les bagages et le gros de la tribu, les femmes et les enfants sont portés par les bourricots ou les bœufs, les guerriers sont à cheval.

Voleurs et pillards, ils font main basse sur tout ce qu'ils rencontrent et pendant longtemps ont été la terreur des noirs riverains. En guerre, ils sont impitoyables et cruels, mettent à mort et mutilent leurs prisonniers s'ils sont de race blanche ou maure, les réduisent en captivité s'ils sont

de race nègre, épargnent en général les femmes et les enfants; entre eux d'ailleurs ils montrent la même fourberie et la même cruauté, ne reculent devant aucun meurtre, aucun assassinat pour arriver à leurs fins; l'histoire de leurs chefs (chez les Trarzas en particulier) n'est qu'une longue énumération de crimes.

Les Maures ont peu de sympathies pour les blancs, ils cèdent à la force et acceptent notre vague protectorat, mais au fond ils nous détestent cordialement et, malgré leurs haines de castes et leurs dissensions perpétuelles, ils resteront toujours unis contre l'infidèle, *nazarane*. Leur zèle religieux est soigneusement entretenu par les marabouts, le salam est fait aux heures prescrites, le ramadan rigoureusement observé, ils seraient tenus de faire la guerre sainte si elle était ordonnée. Leurs sentiments pour les noirs, quoique de nature différente, ne sont guère plus tendres : ils les méprisent profondément et ne les considèrent pas autrement que des bêtes de somme et de la chair à captifs.

Très mendiants et très paresseux, ils dorment ou restent étendus des heures entières; le soir, ils se réunissent autour de leurs tentes, devisent entre eux ou écoutent les récits de quelque célèbre marabout.

Ce sont les marabouts qui sont chargés d'instruire la jeunesse : les enfants sont rassemblés sous une tente et passent leurs journées à psalmodier les versets du Coran; on leur apprend ensuite à lire et à écrire l'arabe; quand leur éducation est assez avancée, on leur enseigne l'histoire de l'islamisme, la vie des prophètes, le droit musulman, les règles de la poésie. Les poètes, en effet, sont nombreux chez les Maures, tout est prétexte à la poésie; ils chantent les

louanges de Mahomet, les exploits de leurs guerriers, la beauté d'une femme, parfois ils vantent leurs troupeaux ou les qualités d'un cheval; dans leurs querelles même ils emploient la poésie et ont souvent recours aux vers pour se défier ou se lancer des injures.

Accouchement. — C'est une des rares circonstances où la femme a le droit de crier et de se plaindre; l'opération se fait dans la position accroupie, la femme étant à genoux, les cuisses écartées et les mains cramponnées à un appui quelconque, elle est assistée par quelque vieille matrone professionnelle. Lorsque la présentation ne se fait pas par la tête, on essaie de pratiquer la version en chavirant la malade les pieds en haut, la tête en bas; quand l'enfant ne donne plus signe de vie et que l'expulsion ne peut se faire, on coupe les membres au fur et à mesure qu'ils se présentent à la vulve. Après l'accouchement la mère doit prendre un repos de 40 jours, elle se couvre la figure d'antimoine, *himera* maure, *tagout* ouolof, et jusqu'au baptême porte un poignard pour chasser les mauvais esprits et les éloigner de l'enfant. Chez les guerriers, quand le nouveau-né est un garçon, on fête sa naissance avec des coups de fusil et des tams-tams; aucune réjouissance quand c'est une fille.

Le baptême prescrit par le rite musulman se fait le septième jour après la naissance; pour la première fois l'enfant paraît en dehors de la tente et le père lui donne un nom; il n'y a aucune cérémonie particulière, on se contente de tuer un mouton dont une partie est envoyée aux pauvres et le restant mangé avec les amis et les parents.

CIRCUNCISION. — *Garçons.* A lieu vers l'âge de sept ans, n'est pas l'objet de grande fête comme chez les noirs, elle

est pratiquée par quelqu'un de la famille, le plus souvent un captif ou un forgeron. L'enfant est assis sur un tas de sable, les jambes écartées; l'opérateur fait passer le prépuce au travers d'un trou circulaire de 1 centimètre de diamètre environ pratiqué dans un morceau de cuir rigide; il l'attache avec une ficelle qu'il tend d'une main, tandis que de l'autre il pratique la section avec un couteau entre le lien et le morceau de cuir; la plaie est ensuite saupoudrée de crottin de bœuf bien pulvérisé et les jours suivants de sable cuit. Pendant tout le temps que dure la cicatrisation, la verge est maintenue par une petite fourche en bois que soutient une ficelle passant en ceinture autour des reins; la nuit, pour empêcher les mouvements, on croise les jambes de l'enfant et on les amarre solidement à un piquet, on fixe de même les flancs et les bras. La guérison est complète après un mois, souvent même après quelques jours, bien plus rapide pendant la saison sèche quand souffle le vent d'Est.

Filles. L'opération a lieu le jour du baptême, c'est-à-dire le septième après la naissance; le clitoris est soulevé avec une aiguille et coupé avec un couteau, les jambes sont ensuite attachées et le pansement est fait avec du beurre et de la poudre de bois.

Mariage. — Les Maures peuvent avoir plusieurs femmes, mais il est rare qu'ils en profitent, la femme maure est autoritaire et jalouse et accepte difficilement le partage, n'admettant guère que les captives, chair à plaisir sans importance. Il est vrai que le divorce est facile et permet en somme de changer fréquemment.

Le mariage a toujours lieu entre gens de même caste; quand un jeune homme désire une jeune fille, il la fait demander à ses parents; s'il est agréé, on fixe immédiatement

le jour du mariage. La cérémonie a lieu par-devant un marabout en présence des parents et de deux témoins délégués par les fiancés pour les représenter; l'union est annoncée officiellement et la dot énumérée avec soin, comme chez les autres populations du Sénégal, c'est le mari qui doit la payer, elle est représentée le plus souvent par un certain nombre de chameaux, captifs ou chevaux (s'il s'agit d'un guerrier); le marabout récite quelques prières et, sur un ton élevé, une captive dont ce sont les fonctions pousse sept fois un cri strident et prolongé : *zhrarit*, qui signifie que le mariage est prononcé; un grand tam-tam a lieu, mais la jeune fille reste sous sa tente avec ses parents et ne voit pas encore son mari. C'est plusieurs jours, parfois plusieurs semaines après, à une date fixée par les familles, que les conjoints sont autorisés à se réunir : la famille de la jeune fille rassemble les femmes, les captifs et les griots de la tribu, on donne un grand tam-tam, on tue des moutons, on tire des coups de fusil; une tente spéciale est dressée pour les époux, à la tombée de la nuit le mari s'y rend avec tous ses amis, la jeune femme vient l'y rejoindre et les assistants se retirent; le lendemain, la mariée doit disparaître discrètement et se rendre chez ses parents; un nouveau tam-tam a lieu, donné par la famille du jeune homme; le soir, mari et femme se retrouvent de la même façon et se séparent encore au matin; cette période préparatoire dure sept jours et trois seulement quand la femme a déjà été mariée; après ce temps, la femme appartient entièrement à son mari et vit sous sa tente. La première année du mariage, le jeune homme envoie à l'occasion de la tabaski un mouton ou un bœuf à ses beaux-parents.

Le divorce est facile et fréquent. Si c'est le mari qui désire divorcer, il prévient ses beaux-parents et paie la dot, une captive pousse trois fois le cri du mariage et le divorce est fait. Si le désir vient de la femme, elle demande au mari son consentement, les parents restituent la dot qu'ils ont reçue, et elle est libre. La femme divorcée ne peut se remarier que trois mois après son divorce et ses règles étant régulièrement apparues pendant ce temps. Le divorce ne jette pas la moindre déconsidération sur une femme ; quand les trois cris ont été poussés et que la séparation a été ainsi rendue officielle, les jeunes gens tuent un mouton en son honneur, envoient des cadeaux à la famille, font des distributions aux griots et aux pauvres.

Funérailles. — Les corps sont autant que possible enterrés dans des cimetières spéciaux à chaque tribu, quelques-uns qui renferment les restes de marabouts réputés sont particulièrement recherchés et il n'est pas rare de voir une tribu faire plusieurs jours de marche pour enterrer l'un des siens dans un cimetière de son choix.

Aussitôt après la mort, le corps est placé en dehors du camp, déshabillé, lavé, enveloppé d'un long suaire blanc et porté au cimetière ; la fosse présente une profondeur de 1 mètre environ ; sur l'un des côtés est creusée une sorte de niche le long de laquelle on dépose le corps, la tête tournée vers l'est ; un marabout récite des prières, il n'y a ni tam-tam, ni coups de fusil ; la niche est ensuite fermée avec des bois épineux et la fosse remplie de terre, une pierre marque l'endroit de la tombe ; trois jours après les funérailles, la famille du défunt tue un mouton, le distribue aux pauvres et passe sa journée en prières. Toutes les fois que la tribu se trouve dans le voisinage de ses tombes,

elle va les visiter et on fait des distributions de vivres aux malheureux.

La femme porte le deuil de son mari, elle ne doit pas quitter sa tente, pas se peigner, pas changer de vêtements; elle ne peut se remarier que quatre mois et dix jours après le décès, les règles étant régulièrement établies pendant ce temps.

Fatalistes comme tous les Musulmans, les Maures ne craignent pas la mort, ils l'attendent avec sérénité, comptant sur les jouissances sans nombre qu'ils trouveront dans le paradis de Mahomet.

ORGANISATION SOCIALE. CASTES. — Les Maures sénégalais, à quelque tribu qu'ils appartiennent, sont partagés en quatre castes : les *guerriers* ou *hassanes*, les *marabouts*, les *tributaires*, les *captifs*.

1° Les *guerriers* ou *hassanes* constituent la caste noble; ils descendent des Arabes, derniers envahisseurs du pays, imposant leur domination et leur joug au restant de la population, vivant des redevances de leurs tributaires et du travail de leurs captifs. Les chefs des différentes tribus sont toujours des hassanes; le pouvoir est héréditaire et transmis par la voie collatérale.

2° Les *marabouts*, *toulba*, ou gens de religion, forment la seconde caste; sauf les grands marabouts chargés d'interpréter le Coran, de veiller à l'exécution de ses prescriptions et d'entretenir le fanatisme de la population, ce sont des gens assez paisibles et souvent travailleurs; ils se livrent volontiers au commerce, ce sont eux qui viennent aux escales nous apporter la gomme; dans leurs tribus ils fabriquent et vendent des gris-gris, font la médecine et président aux cérémonies diverses, naissance, circonc-

sion, mariage, décès, etc...; ils ne doivent pas de tribut aux hassanes, mais pour ne point s'attirer leur animosité, ils sont obligés de leur faire souvent des cadeaux; ils ne portent généralement pas d'armes.

3° Les *tributaires*, *zenaga*, sont en grande partie les descendants des Berbères dépossédés lors de l'invasion des Arabes; parmi eux se trouvent aussi quelques hassanes, mais en très petit nombre. Leur existence est assez précaire, ils sont obligés à des redevances très lourdes, sans cesse menacés dans leurs biens et souvent dans leurs personnes; ils ne sont pas armés et se trouvent sous la protection des hassanes auxquels ils paient une redevance.

4° Les *captifs* sont les esclaves acquis par la force ou par l'argent, leur origine varie suivant les hasards du commerce et de la guerre; ils sont moins nombreux aujourd'hui, la traite étant devenue difficile et ne pouvant guère se faire aux escales. On distingue deux catégories de captifs : les captifs de case *nan'meu* et les captifs de traite *habed*; la condition des premiers est loin d'être pénible, ils sont presque de la famille du maître, vivent et mangent avec lui, on ne les vend qu'en cas d'extrême besoin et encore avec des garanties de toute sorte, à un parent ou à un ami; les captifs de traite sont chargés de tous les gros travaux et constituent une monnaie courante qui change souvent de propriétaire, un captif peut même appartenir à plusieurs individus, car il représente un revenu annuel de douze mois de travail susceptibles d'être partagés et échangés en fraction ou en totalité. Les esclaves peuvent se racheter ou être mis en liberté par leurs maîtres; ces captifs libérés s'appellent *aratines*; les *porognes*, métis de Maures et de noirs,

ne sont autre chose que des aratines et jouissent de peu de considération. Les enfants de captifs appartiennent aux maîtres de leurs parents; l'enfant né d'une captive et d'un maître est libre; le captif a un jour de repos par semaine, généralement le vendredi; ce jour-là il peut travailler pour lui, s'occuper de ses affaires ou se reposer. Un captif ordinaire vaut de 40 à 50 pièces (la pièce de guinée est la monnaie courante des Maures, sa valeur est de 4 à 7 francs); un captif de case vaut beaucoup plus, de 100 à 150 pièces.

COMMERCE. — *Gomme*. Le produit commercial le plus important des Maures est la gomme qu'ils extraient des différentes espèces d'acacia *adansonia*, *arabica*, *verek*, et... qui se trouvent dans la brousse. La récolte de la gomme commence vers la fin de l'hivernage et se continue jusqu'en juillet; les forêts de gommiers ou *khriba* n'ont pas de propriétaires; la saison venue, chaque tribu envoie ses captifs et quelques tributaires pour faire la récolte; quand les inondations ont complètement cessé, vers décembre, les Maures se rapprochent du fleuve et se rendent aux escales; en décembre et janvier ont lieu les premiers arrivages, c'est la petite traite; la grande traite se fait de février à juillet.

Élevage. Les Maures font assez d'élevage, surtout les tribus privées de gommiers, comme les Trarzas voisins du littoral. Ils ont beaucoup de moutons et en font une grande consommation; le mouton de gala est cuit entier dans un trou fait en terre et chauffé avec des charbons; le lait et le beurre de brebis sont d'usage courant; avec les peaux ils font des tapis, des cuirs de selle, des coussins, des outres, et avec la laine ils font parfois le tissu de leurs

tentes. Chaque année ils conduisent aux escales une quantité notable de moutons qu'ils échangent contre des guinées, du mil et les diverses marchandises dont ils ont besoin ; un beau mouton vaut de 1 à 2 pièces.

Les *bœufs*, bœuf à bosse, zébu, ont beaucoup diminué depuis l'épizootie de 1892, aujourd'hui les troupeaux commencent à se reformer et dans quelques années il est probable qu'ils auront toute l'importance d'autrefois. Les Maures abattent rarement les bœufs pour leur consommation, ils les dressent pour le portage et les chargent quand ils se déplacent ; ils les vendent volontiers quand on leur en offre un prix avantageux. Ils pratiquent la castration des bœufs et des moutons par martelage ; un morceau de bois rond sert d'enclume, un autre de marteau, ils ne frappent que le cordon. Un bœuf ordinaire vaut de 10 à 15 pièces, un bœuf porteur 20 et une vache de 25 à 30.

Les *chameaux* existent en grand nombre chez les Maures. Très habiles pour les dresser et les conduire, ils en font leur monture ordinaire et les emmènent dans tous leurs déplacements ; les chamelles ne quittent jamais la tribu et ne vont pas aux escales, leur lait est employé comme boisson, on n'en fait pas de beurre. Les chameaux ne sont abattus que lorsqu'ils sont blessés ou malades, leur chair est alors consommée et est assez estimée ; avec la bosse on prépare de la graisse, avec la peau on fait des seaux, des cordes, des sandales.

Les chameaux se portent mal au-dessous du fleuve, ils sont souvent malades après quelques semaines de Saint-Louis, aussi les caravanes maures qui viennent apporter leurs marchandises sont-elles pressées de partir après une quinzaine pour ne pas compromettre la santé de leurs animaux.

Un bon chameau vaut de 40 à 50 pièces, une chamelle de 50 à 60.

Les *chevaux* sont en petit nombre, il n'y a guère que les hassanes et quelques marabouts qui en possèdent, les Maures de l'Adrar en conduisent quelquefois aux esclaves.

La garde des troupeaux est confiée à des bergers choisis parmi les tributaires, chaque tente ou chaque famille a ordinairement le sien qu'elle paie mensuellement 1 pièce ou plus, suivant l'importance du troupeau ; elle lui abandonne en outre pour sa consommation le lait d'une chamelle. Les animaux doivent se contenter de l'herbe ou des feuilles d'arbre qu'ils trouvent dans les pâturages, souvent ils n'ont à manger que quelques maigres graminées à moitié brûlées par le soleil, jamais même dans les déplacements on ne prévoit pour eux aucune nourriture.

Quand dans une tribu on abat des animaux, certaines parts sont prévues à l'avance et ont des destinations déterminées ; si c'est un bœuf, la poitrine est pour le chef, la tête pour le forgeron, le dos pour les griots, les épaules pour ceux qui font la corvée d'eau, la queue, les pieds, les boyaux pour les dépeceurs, le cœur et les poumons pour ceux qui réparent les puits ; si c'est un chameau ou un mouton, le chef n'a aucune part, les autres touchent les mêmes redevances que pour le bœuf.

La *chasse* est d'un maigre revenu ; les hassanes et quelques marabouts sont seuls chasseurs, ils atteignent des gazelles, des biches ou des lièvres ; vers le Soudan et l'Adrar les Maures chassent aussi l'autruche.

La *pêche* est pratiquée par les Trarzas du littoral et parfois sur les rives du fleuve ; le poisson est séché au soleil et

apporté jusqu'à Saint-Louis où des femmes porognes ou captives le vendent au marché.

Peu de *cultures* : sur les bords du fleuve les Maures font quelques lougans de mil que gardent des captifs pendant les déplacements de la tribu, dans l'intérieur ils ne cultivent guère que les pastèques.

INDUSTRIE. — Elle est peu développée, les Maures n'ayant pas d'installation fixe et se procurant soit par les razzias, soit par les échanges aux escales, les objets dont ils ont besoin. Leurs ouvriers sont des tributaires ou des captifs, car la caste noble affecte le plus profond mépris pour tout genre de travail ; ces ouvriers forment entre eux de véritables corporations où le fils succède au père et ne peut s'unir qu'avec la fille d'un artisan de même spécialité.

Les *forgerons* ne savent pas travailler le minerai, ils vont acheter leur fer aux escales ou chez les populations noires voisines. Leur enclume est des plus primitives, c'est un morceau de fer piqué dans un moellon de bois ; le feu est entretenu par un soufflet, formé d'une peau de bouc fendue et dont les bords s'ouvrent et se referment pour l'introduction de l'air. Ils font des haches, des poignards, des étriers, des mors, des hilaires, des étuis à gris-gris, montent des instruments à forme de sarcloir pour détacher la gomme ; ils réparent les fusils, fabriquent des cadenas, et des serrures assez ingénieuses, analogues à celles que l'on trouve en Égypte et en Algérie, avec clef en forme de croix ou de cœur pressant le ressort suivant une rainure ; ils font aussi des pipes avec des tibias de mouton, le fourneau se trouve dans la partie la plus évasée et est garni d'une armature métallique qui protège l'os de l'action du feu ; ce sont eux qui fabriquent les bijoux, ordinairement des bra-

celets ou des boucles d'oreille en argent uni; leur travail est parfois très soigné et ne le cède en rien à celui des Ouolofs.

Les forgerons sont également bûcherons et menuisiers, ils vont couper le bois et le travaillent pour en faire des calebasses, plateaux, sandales, bois de selles, mortiers à mil, piquets de tente, etc... Leurs femmes sont *cordonnières* et préparent les cuirs; elles ne manquent pas d'habileté et font des tapis en peaux de mouton et d'agneaux mort-nés d'une grande finesse, *tiogou*; elles font aussi des cuirs pour les selles, brides, harnachements, des outres en peau de bouc pour renfermer la gomme ou les provisions *tizziat*, des sandales, des porte-monnaie, des étuis pour gris-gris, pour fusils, des *farouas*, épais rideaux en peaux de mouton qui servent à garnir l'intérieur de la tente pendant les nuits froides de la saison fraîche. La préparation des peaux est assez délicate : on les place dans une grande calebasse pleine d'eau et de feuilles d'un arbre appelé *moujeloud* (ce qui signifie maîtresse des peaux), quelquefois on y ajoute des cendres; quand le poil est tombé, on les plonge dans un mélange d'eau et d'écorce concassée de l'acacia *nèp-nèp* (*acacia arabica*, *talaka* arabe, *nèp-nèp* ouolot); au bout d'une huitaine de jours la peau est retirée du bain, on la fait sécher et on l'assouplit à la main; pour donner au cuir son poli et son brillant on le frictionne avec une pierre bien lisse ou une lame de couteau, les dessins sont gravés avec des burins en os. Les teintures employées pour la coloration des peaux sont d'origine végétale : pour la couleur noire on emploie exceptionnellement un sel de fer que l'on obtient en faisant tremper un morceau de fer rouillé dans un bain de mil aigre et fermenté; le *nèp-nèp* donne une

couleur noire, l'indigo bleue, les tiges de gros mil, *ksahiber*, donnent une couleur rouge foncé, les fruits de gommier rouge, macérés dans de l'eau avec des cendres, donnent une teinte de même genre, le jaune est fourni par le henné.

Les Maures ne tissent que le poil de chameau et la laine de mouton dont ils font leurs tentes ; pour leurs vêtements, ils trouvent dans les escales toute la guinée dont ils ont besoin. Ce sont des femmes tributaires qui sont chargées du tissage, elles se servent d'un métier mis en mouvement avec les mains et font des bandes de 40 à 50 centimètres de large sur 10 mètres de long ; ces bandes sont cousues entre elles et forment une pièce solide et épaisse qui protège tant bien que mal de la pluie et des rayons de soleil. La fabrication d'une tente est longue et demande plusieurs mois ; quand la tente est terminée, on l'étale sur le sol, on y jette des dattes, du mil, du sucre, et les enfants sont invités à venir se régaler ; cette petite fête est une garantie de bonheur et de prospérité pour ceux qui habiteront sous le nouvel abri.

Les instruments de musique sont peu nombreux ; comme chez les autres peuples du Sénégal le monopole de la poésie et de la musique est entre les mains des griots, individus méprisés mais très redoutés, marchant à la remorque des chefs dont ils chantent les louanges et sur lesquels ils exercent souvent une grande influence, les accompagnant à la guerre et leur servant d'entraîneurs dans les combats, les excitant en chantant et exaltant leur courage, se retirant quand le danger est trop grand, toujours largement récompensés en cas de succès ; ils forment une caste absolument à part et ne peuvent en sortir. Les instruments ordinaires sont une espèce de violon pour le griot et une sorte de

guitare se rapprochant du cora mandingue pour la griote; le tam-tam le plus répandu s'appelle *tabala* (comme chez les Peuls); c'est une grandealebasse en bois tendue d'une peau de mouton, véritable tambour de guerre que l'on bat dans toutes les expéditions.

MAURES



1



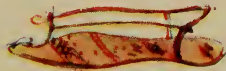
2



3



4



5



6

A. Bournas, dessinateur.

1. 3. Coussins en cuir orné. — 2. Tam-tam de guerre.
4. 5. Sandales en cuir. — 6. Détail d'un dessin sur cuir.



A. Bournas, dessinateur.

Sac en cuir. — Poignards divers.



HISTOIRE. — Les Peuls, *Poulo*, *Poular*, *Foulbés*, disséminés par agglomérations plus ou moins nombreuses au milieu des populations nigritiennes du lac Tchad à la Sénégambie, se rattachent comme les Maures au groupe sémite de la race caucasique. Leur origine a été l'objet de nombreuses discussions; l'opinion qui domine leur attribue une origine commune avec les Fellahs d'Égypte qui présentent avec eux de nombreuses ressemblances. Tout récemment le Dr Verneau, du Muséum, a pu faire l'étude de plusieurs crânes rapportés du Fouta-Djallon par le Dr Miquel, médecin de 1^{re} classe des colonies : il a montré que les Peuls se rattachent intimement aux Ethiopiens et que les uns et les autres présentent deux types, l'un caractérisé par l'ovale régulier de la voûte crânienne et l'autre par sa forme pentagonale due à la forte saillie des bosses pariétales en même temps que par le surbaissement de la partie supérieure de la tête; il a prouvé, en outre, que ce dernier type se trouve fréquemment dans

les séries de crânes anciens de l'Égypte et que c'est vraisemblablement dans ce pays qu'il faut aller chercher l'origine aussi bien des Abyssins que des Foulbés à tête surbaissée et pentagonale (conf. Broca à la Société d'anthropologie, 1897). Les Peuls ne seraient autre chose que les Éthiopiens blancs, Leucoéthiopes de Ptolémée; leur exode à travers le continent noir serait fort ancien, l'hypothèse la plus plausible le ferait remonter à la fameuse migration de la caste guerrière qui eut lieu vers le Haut-Nil sous le règne du prince appelé Psammétique par les historiens grecs.

Les autres opinions sont loin de s'appuyer sur des données aussi précises. Pour Mollion, il faudrait chercher le berceau des Peuls plus au nord de l'Afrique dans les massifs du sud algérien et de la Tunisie; nomades et pasteurs, ils reculèrent devant l'invasion des Sarrasins, traversèrent le désert, fondèrent vers le x^e siècle l'empire de Tekrour sur le Niger en amont de Tombouctou; puis, s'étendant vers le sud, s'établirent dans les pays qu'ils occupent aujourd'hui dans les bassins du Sénégal et du Niger. Le D^r Roubaud les considère comme des métis d'Arabes ou Berbères et de Nigritiens; cette opinion n'est guère acceptable, ils présentent de profondes différences avec les Porognes ou autres métis des Maures; le métissage, d'autre part, n'aurait pu donner naissance à une race aussi puissante et aussi nombreuse. Certains auteurs (Gustave d'Eichthal) cherchent leur origine hors du continent africain et les rattachent à une souche malaisienne ou hindoue; d'autres vont encore plus loin et voient en eux des fugitifs errants comme les Tziganes d'Europe : chassés de leur pays par les Mongols, ils auraient pris la

route de l'Égypte par la Syrie et de là se seraient répandus en Afrique (Thaly rapporté par Béranger-Féraud). On



Ph. Hostalier.

Peule.

a poussé la fantaisie jusqu'à les faire descendre d'une légion romaine égarée dans le désert. Quant aux Peuls eux-mêmes, ils se considèrent comme tout à fait distincts des nègres et se donnent pour berceau le Founangui,

(pays de l'est) qu'ils quittèrent quand la région n'eut plus assez de pâturages pour nourrir leurs troupeaux.

Quelle que soit l'origine des Peuls, leur migration à travers le continent africain est certainement très ancienne puisqu'ils ont eu le temps de créer des races métisses puissantes comme les Toucouleurs et de jouer un rôle considérable dans l'histoire du Soudan; elle est antérieure à l'islamisme, car aujourd'hui une grande partie de leur population est encore fétichiste. Cette migration a suivi un double courant: après avoir traversé l'Afrique de l'est à l'ouest, les Peuls ont fondé les états théocratiques du Fouta-Toro et du Fouta-Djallon et sont revenus sur leurs pas, créant au commencement du siècle les grands empires du Haoussa et du Malina.

Le dialecte peul se rapproche des langues sémitiques, mais a été profondément altéré par les langues arabe et nègre environnantes; Müller et après lui Cust le rapprochent du groupe glossologique qui a pour type le *nouba* du Kordofan.

La majorité de la race est convertie à l'islamisme, cependant beaucoup d'agglomérations du Sénégal et de la Haute-Gambie sont encore fétichistes, *tièdos*; leur nombre diminue chaque jour avec les progrès constants de l'islamisme.

CARACTÈRES PHYSIQUES. — Par suite des nombreux croisements de la race avec les différentes populations qu'elle a envahies, le type pur s'est sensiblement modifié et il est rare aujourd'hui de le rencontrer sans certains caractères appartenant au type nigritien.

Le crâne est dolichocéphale avec indice variant de 71 à 74 et présente les deux types dont nous avons parlé plus

haut : tête régulièrement ovoïde avec effacement des bosses pariétales ou pentagonale avec saillie des bosses, sur-



Ph. Noal et Fortier.

Peule.

baissement de la partie supérieure et grand développement vertical dû à la surélévation du calvarium. Visage ovale avec traits réguliers et parfois d'une grande finesse; front

presque droit, moyennement large; arcades sourcilières fortes, grand axe de l'œil horizontal, sclérotique moins pigmentée que chez les noirs, iris foncé, quelquefois bleu; saillie des pommettes peu marquée, diamètre bizygomatique assez élevé; nez droit, parfois aquilin, n'est pas busqué comme chez les Maures; échancrure peu marquée à sa racine, donne généralement un indice mésorrhinien, leptorrhinien même chez les types les plus purs; les lèvres sont assez épaisses, complètement défigurées par les tatouages. Dents bien plantées, petites et très blanches, incisives, droites, non déformées; menton large et assez saillant, de sorte que le visage paraît plus allongé que chez les Maures; la symphyse du maxillaire au lieu de fuir en arrière se projette légèrement en avant, complètement différente de chez les Nigritiens; oreilles fines, de longueur moyenne, à replis peu prononcés.

Taille, ne dépasse guère 1^m,70; membres bien proportionnés, jambes grêles et nerveuses, mains et pieds petits avec attaches parfois d'une grande finesse; la voûte plantaire n'est pas effacée comme chez les Ouolofs, le pouce est plus opposable et les doigts sont mieux dégagés. L'obliquité de la colonne vertébrale sur le bassin est moins marquée, les fesses sont ainsi moins proéminentes et la démarche paraît plus légère. Les femmes ont les seins généralement bien arrondis, rarement piriformes, moins saillants et moins pendants que chez les négresses.

Les cheveux sont rarement lisses, le plus souvent ils sont ondulés, quelquefois crépus; la barbe est noire et assez bien fournie, la moustache est rasée; les musulmans arrachent les poils des aisselles et rasent ceux du pubis, les fétichistes les laissent.

Leur teint est très variable, d'autant plus foncé qu'il y a plus de sang mélanien ; la peau est rougeâtre, cuivrée chez les types purs, parfois complètement noire ; les métis de Peuls et de Maures (surtout dans le Khasso) sont à peine teintés et font de très beaux hommes.

Ils n'ont pas l'odeur spéciale qu'exhale l'épiderme des nègres, les parfums désagréables qu'ils dégagent parfois sont dus à la malpropreté et aux graisses dont ils couvrent leur chevelure.

Les lèvres et les gencives sont tatouées en bleu chez les femmes, très rarement chez les hommes. Ce sont les femmes de cordonniers qui pratiquent cette opération : la patiente est étendue sur le dos, la tête reposant sur le pagne de celle qui

opère et qui est assise sur une natte ; les piqûres sont faites au moyen d'une demi-douzaine d'épines d'acacia fortement attachées ensemble ; lorsque la muqueuse est tout



Ph. du Dr Mille.

Jeune femme peule
et enfant nègre.

en sang, on l'essuie fortement avec un chiffon, puis on applique sur la plaie de la cendre de graines de pastèques que l'on maintient en place avec un tampon de coton; l'opérée doit garder le pansement deux ou trois jours et pendant ce temps causer le moins possible, ne pas remuer les lèvres. La coloration ainsi obtenue persiste plusieurs mois, souvent elle est définitive et il n'y a pas à la renouveler. C'est une opération très douloureuse, surtout à la lèvre inférieure, dont elle accroît sensiblement le volume; les opérées ne doivent pas manifester la moindre émotion ni pousser la moindre plainte.

COSTUME. — Les Peuls ont le costume général des noirs du Sénégal : *boubou*, sorte de longue chemise très ample et sans manches, largement fendue sur les côtés pour donner passage aux bras, et pantalon à larges plis s'arrêtant aux genoux, *touba*; au-dessous du boubou une chemise blanche à manches courtes et sans ornements. Les jambes sont nues, les pieds sont parfois garantis par des sandales de diverses formes : tantôt c'est une simple semelle de cuir avec quelques lanières qui la retiennent au gros orteil et au talon, tantôt ce sont des babouches de diverses couleurs dans lesquelles ne pénètre ordinairement que l'extrémité du pied, parfois ce sont des sandales en bois, unies ou élevées sur talons pour éviter le contact de l'eau.

Les fétichistes ont un costume beaucoup plus simple : une bande de toile entre les jambes et un pagne sur les épaules, quelquefois un boubou très court et ne dépassant guère les hanches:

Les femmes portent autour des reins un *pagne*, large carré d'étoffe qui se fixe à la taille par simple chevauchement des extrémités supérieures et est ordinairement en cotonnade

du pays teinte à l'indigo; le haut du corps est également



Ph Noal et Fortier,

Berger peul.

couvert d'un pagne dont l'extrémité est rejetée sur une épaule, le boubou est beaucoup plus rare.

Coiffure. Les Peuls des bords du fleuve portent les cheveux nattés jusqu'au mariage, ensuite ils les rasent; les marabouts de l'intérieur ont également les cheveux rasés et se couvrent la tête d'un bonnet cylindrique de couleur blanche souvent orné de broderies.

Chez les autres Peuls la coiffure ne diffère pas beaucoup dans les deux sexes. Les hommes ont la partie frontale du crâne complètement rasée; sur le milieu du restant de la tête jusqu'à la protubérance occipitale est placé un gros bourrelet de toile bleue, les cheveux de la partie médiane sont ramenés par-dessus, le couvrent complètement et sont nattés d'un côté à l'autre, donnant l'aspect d'un cimier de casque; en avant de ce cimier est une petite natte médiane et à la partie postérieure sont attachés trois ou quatre gris-gris; sur les côtés, les cheveux forment des nattes aplaties qui se rejoignent sous le menton ou, restant libres, se relèvent en crochet et portent des cauris ou des morceaux d'ambre et de verroterie; elles sont en nombre variable, le plus souvent sept, dont deux en avant et cinq en arrière de l'oreille; chacune est elle-même constituée de nattes plus petites très rapprochées et confondues par leurs bords. Le cimier est parfois très surélevé, forme un véritable chignon qu'entourent des ficelles ou des bandelettes. Cette coiffure dure environ deux mois; lorsqu'elle est refaite, le cimier disparaît et les nattes partent du milieu de la tête. Quelquefois les Peuls portent aussi un bonnet à deux pointes, analogue à celui des Mandingues.

Les femmes ont une coiffure de même genre, le cimier est un peu plus allongé et les nattes sont en nombre variable, chargées de pièces d'argent, de verroterie, d'ambre, de gris-gris; parfois le cimier est disposé dans le sens transversal,

parfois c'est un simple chignon; les cheveux ne sont pas rasés sur le devant et le derrière de la tête comme chez les Toucouleures, ils sont nattés et forment deux longues mèches qui pendent de chaque côté des tempes; cette coiffure est maintenue par des bandelettes qui embrassent le cimier et les nattes. Les Peules du Cayor n'ont pas de cimier, les cheveux sont roulés en boucles épaisses qui retombent autour de la tête et alternent avec des chaînettes de corail et de verroterie.

Les enfants ont la tête rasée jusqu'à la puberté, gardant seulement deux ou trois nattes auxquelles sont suspendues quelques objets brillants ou quelques gris-gris.

Les femmes se noircissent les sourcils et le bord des paupières avec du fard à l'antimoine (1) et se colorent les ongles et les régions palmaires avec du henné. Pour cette dernière opération elles font avec les feuilles de henné pilées et écrasées une sorte de pâte qu'elles appliquent sur leurs mains et gardent en place deux ou trois jours en ayant soin de bien la maintenir humide; au bout de ce temps la coloration est acquise et persiste un mois et même plus, car les Peules se lavent rarement les mains.

Les bijoux sont très répandus, hommes et femmes portent des boucles d'oreille, des colliers de verroterie, des bracelets de cuivre ou d'argent; les cheveux sont entremêlés d'ornements de toute sorte, corail, ambre, pièces de monnaie, celles en or sont particulièrement recherchées. Les Peuls ont

(1) Ce fard, très répandu chez toutes les populations du Sénégal et du Soudan, se compose de sulfure d'antimoine finement pulvérisé et mélangé avec de la poudre de *niamoco*, graine d'une amomée, *amomum melegreta*; l'antimoine porte le nom de pierre de Djenné, c'est là que vont le chercher les Dioulas; une certaine quantité est aussi apportée par les Maures de l'Adrar et du Tagant.

en outre des gris-gris aussi nombreux que variés, qu'ils ont puisés un peu partout chez les différentes populations avec lesquelles ils ont été en contact.

HABITATIONS. — Les Peuls étant nomades et se déplaçant suivant les besoins de leurs troupeaux n'ont guère d'installation bien définitive; leurs cases sont des paillottes rondes comme celles des Ouolofs, mais plus petites et rarement en torchis, souvent ce sont de simples gourbis en paille faits de paillassons mobiles fabriqués par les femmes; lorsqu'ils se déplacent, ils les abandonnent complètement et vont reconstruire plus loin. Leurs villages sont assez propres, bien entretenus, et ne présentent pas de défense. Dans les régions occupées depuis longtemps par les Peuls et assez riches pour nourrir leurs troupeaux sans déplacement comme par exemple le Fouta-Djallon, on trouve des installations mieux assises et de belles cases en pisé avec murs épais et toiture débordant les murailles pour former véranda.

MŒURS. COUTUMES. — Les Peuls se distinguent des autres races de l'Afrique par leurs mœurs de bergers. Sans cesse au milieu de leurs troupeaux, ils les connaissent admirablement et s'en font aimer, d'ailleurs ils ont pour eux une véritable affection, plus grande souvent que pour leurs propres enfants; pour les faire abreuver ils ne se contentent pas de les conduire vers les bords les moins escarpés, mais ils leur font une route en taillant un plan incliné de façon à faciliter l'accès de la rivière; quand une vache a perdu son veau, pour que son lait ne tarisse point ils font un mannequin avec la peau de l'animal et n'hésitent pas à la téter eux-mêmes. Ce sont les besoins de leurs troupeaux qui déterminent leurs déplacements; quand les pâturages d'une

région sont épuisés, ils vont plus loin et, si c'est nécessaire, changent plusieurs fois dans la même année. D'après Reclus, leur culte primitif aurait été la boolâtrie et dans leur mahométisme actuel on peut encore relever beaucoup de coutumes qui témoignent de leurs anciennes pratiques.

Dans les régions fertiles comme celles que l'on rencontre en Gambie, en Casamance, dans le haut Sénégal, ils sont devenus agriculteurs et cultivent leurs lougans tout en élevant leur bétail avec le plus grand soin. Il est bon d'ajouter que ce sont ordinairement les fétichistes qui se livrent à ces travaux, les musulmans étant trop orgueilleux pour travailler la terre.

De mœurs douces, le Peul n'aime pas faire la guerre, mais il est volontiers pillard quand il en a l'occasion ; il ne manque pas de courage quand il est attaqué et qu'il doit se défendre. Économe et défiant, il n'avoue jamais sa richesse par crainte d'être volé ; très hypocrite et très rétors, il ne conclut rien sans avoir longuement réfléchi et être sûr de son fait, n'hésitant pas d'ailleurs à rouler de son mieux ceux qui traitent avec lui. Fervent musulman mais non fanatique, il affecte une gravité continuelle, danse rarement (les femmes ne dansent jamais) et méprise les plaisirs bruyants des autres populations. L'instruction est assez répandue, chaque village possède une école dirigée par un marabout.

Accouchement. — Comme chez les autres peuplades du Sénégal, il a lieu dans la position accroupie en présence de quelque vieille matrone. Dans les cas difficiles on a recours au marabout ; généralement il se contente d'écrire quelques versets du Coran sur une planchette, les efface ensuite avec de l'eau et un morceau de pagne et fait boire à la malade cette tisane malpropre. Comme chez les autres musulmans

le baptême a lieu le septième jour après la naissance et la mère porte jusque-là un poignard destiné à écarter les mauvais esprits.

CIRCONCISION. — *Garçons*. A lieu de dix à quinze ans, se fait à intervalles assez éloignés quand le village a suffisamment de jeunes gens à faire opérer, est l'occasion de grandes réjouissances; ce sont les forgerons ou les cordonniers qui pratiquent la circoncision. Plusieurs jours auparavant les enfants revêtus de leurs plus beaux vêtements parcourent les villages voisins en chantant et en dansant; à la date fixée on les rassemble sur une place en dehors du village et l'opération a lieu en présence d'une nombreuse assistance. Le patient se place à cheval sur un mortier à couscous renversé, de sorte que la verge repose naturellement sur le bois, le prépuce est tiré en avant et attaché avec une ficelle, la section est faite avec un couteau; la partie excisée est jetée dans la brousse, la plaie est lavée et pansée avec un cataplasme de feuilles de *nèp-nèp* et la verge entourée d'attelles en écorce du même arbre qui maintiennent le pansement et protègent la plaie. Pendant toute l'opération les jeunes gens doivent conserver l'impassibilité la plus grande; il y aurait déshonneur à se plaindre. Ils sont ensuite revêtus d'un long boubou bleu, jaune ou noir, muni dans le dos d'une grande poche, et coiffés d'un bonnet à forme de mitre de 35 à 40 centimètres de hauteur; le boubou est destiné à éviter les frottements qu'occasionnerait le pantalon et la poche qu'il présente en arrière à recevoir le produit des rapines, car pendant tout le temps de la cicatrisation les circoncis ont le droit de voler toutes les victuailles qui leur tombent sous la main. La guérison a lieu après trois ou quatre semaines; pendant tout ce temps, les opérés logent dans une case spéciale du village

où ils sont placés sous la surveillance de vieux gardiens qui chaque jour renouvellent les pansements et veillent particulièrement à ce que la nuit ils dorment sur le dos et ne prennent aucune position susceptible de déranger la plaie. Tous leurs actes doivent s'exécuter en commun : la journée, ils se promènent avec accompagnement de tam-tam et de chants ; le soir, ils écoutent les légendes et les fables de leurs gardiens ; des enfants non encore circoncis leur apportent à boire et à manger et leur servent de domestiques. Le jour de la sortie, ils quittent le boubou et le bonnet de circoncision, on donne une grande fête, on tue des bœufs en leur honneur ; ils peuvent voler tous les vivres qu'ils rencontrent, même des moutons.

L'opérateur ne reçoit aucune rémunération fixe, on lui fait seulement un petit cadeau en mil ou en poulets. Les captifs sont opérés les premiers, puis les fils d'artisans, en dernier lieu les fils de chefs.

Filles. La circoncision se fait de deux mois à quatre ans, dans la case des parents, sans aucune publicité. Ce sont de vieilles professionnelles qui sont chargées de ce soin ; l'enfant est étendue sur le dos, les jambes fléchies sur les cuisses et les cuisses sur le bassin, un morceau de bois est placé sous le sacrum et fait saillir la région pubienne, le clitoris est soulevé et sectionné avec un petit couteau à lame mince et étroite ; la cicatrisation se fait en une quinzaine de jours.

Mariage. — Le mariage est réglementé par les lois du Coran. Le Peul peut avoir quatre femmes légitimes et un nombre illimité de captives ; ces captives deviennent libres du jour où elles ont donné un enfant à leur maître. La femme est achetée aux parents comme chez les diverses peuplades nègres ; si elle a déjà été mariée, c'est avec elle que l'on discute

la dot ; si elle est encore jeune fille, c'est avec les parents ; quand un Peul désire une jeune fille, il fait des ouvertures à la famille au moyen de quelques cadeaux ; si on les accepte, il est agréé ; si on les retourne, il est refusé. La dot est proportionnelle à la fortune du mari et l'honore d'autant qu'elle est plus élevée : pour une jeune fille, elle peut aller jusqu'à quinze vaches, à dix pour une femme déjà mariée ; cette dot est toujours exprimée en vaches. Quand on paie leur valeur (argent, moutons, pagnes, etc.), on doit la verser intégralement ; quand on paie en nature, on bénéficie d'une réduction. Quand tout est réglé, les parents des fiancés se rendent devant un marabout et lui disent les conditions du mariage ; il récite quelques prières et l'union est consacrée. On bat le tam-tam pendant tout le jour, on tire des coups de fusil et on tue des moutons. La jeune femme n'appartient pas encore à son mari ; la véritable noce n'a lieu que quelques jours après et dure toute une semaine ; les mariés sont installés dans leur case et la femme ne peut en sortir avant le septième jour, le troisième si elle a déjà contracté d'autres unions.

La femme peule est beaucoup plus considérée que chez les autres peuplades du Sénégal, elle exerce souvent un grand ascendant sur son mari et, malgré la latitude que donne à celui-ci le Coran, il est rare qu'elle laisse pénétrer une seconde femme dans sa case ; elle est respectée et très écoutée de ses enfants, un Peul n'accomplit jamais une action importante sans consulter sa mère.

Le *divorce* est facile et se fait par consentement réciproque, le mari abandonnant la dot si c'est lui qui désire la séparation, la femme la restituant si le désir vient de son côté. Une divorcée ne peut être demandée en mariage

que trois mois après sa dernière séparation (Coran).

Funérailles. — Se font comme chez les autres Musulmans avec des ablutions et des prières; le corps, porté en dehors du village, est lavé et enveloppé d'un pagne; il est déposé au fond d'une fosse tapissée de sable blanc et la face tournée vers l'est; des moutons sont égorgés et donnés aux pauvres, pendant trois jours les parents pleurent et poussent des gémissements, les femmes du défunt ont les cheveux en désordre et la figure barbouillée de terre; le septième jour, un mouton est encore distribué aux pauvres et le Coran est récité en commun.

Les Peuls ont, comme tous les Musulmans, beaucoup de respect pour les morts; profaner une tombe est un sacrilège et chaque fois que des Peuls en voyage rencontrent une tombe ou un cimetière, ils jettent en passant une poignée d'herbes ou de feuilles vertes, sorte de salut qu'ils adressent aux trépassés.

ORGANISATION SOCIALE. — Les grandes agglomérations de Peuls sont organisées, comme au Fouta-Djallon, en républiques théocratiques ayant à leur tête un almamy qui exerce le pouvoir temporel et religieux en prenant l'opinion des anciens et des notables; chaque district a un chef politique et militaire, *ardo*, et un chef religieux, *tamsir*, nommés par l'almamy. Le chef des Peuls du Fouta-Toro portait autrefois le titre de *satigui*, bien avant El Hadj Odmar, sa fonction a été supprimée; chaque tribu a conservé son *ardo* et son *tamsir*, les chefs de village sont sous leurs ordres; ces fonctions sont devenues héréditaires et ne peuvent sortir de la première caste. Jusqu'à ces dernières années au Fouta-Djallon, le pouvoir était entre les mains de deux grandes familles, les *Alfaya* et les *Sourya*,

qui nommaient l'almamy alternativement pour deux années.

La première caste est la caste royale qui fournit les chefs, puis viennent les hommes libres, ne s'occupant guère que de leurs troupeaux et de leurs cultures. Les esclaves se divisent, comme chez les Maures, en captifs de case et captifs ordinaires.

COMMERCE. — Les Peuls sont peu commerçants et quittent rarement leur tribu pour aller faire des échanges. Leur principal revenu est dans les troupeaux ; ils ont des bœufs et des moutons en grand nombre, les vendent à des Saracolès, des Toucouleurs ou des Ouolofs qui spéculent sur ce commerce, mais ils vont rarement traiter eux-mêmes avec les Européens. Dans leurs marchés ils ne se défont que des bœufs, jamais des veaux ni des vaches, autant d'ailleurs par affection que par intérêt, car ils sont très attachés à leurs animaux, s'en occupent eux-mêmes, d'autant mieux considérés qu'ils en ont davantage et sont plus habiles à les soigner. Ils vendent aussi du lait et du beurre que les femmes peules portent dans des outres en cuir ou de grandes calebasses ; pour leur consommation particulière ils n'usent comme les Maures que de petit lait. Ils ont un assez grand nombre de bœufs porteurs bien dressés et qu'ils conduisent par un anneau passé dans la cloison nasale ; ces animaux constituent leur monture la plus fréquente, ils vont assez vite et ont un trot bien soutenu, les Peuls s'en défont rarement.

CULTURES. — Gros et petit mil, maïs, patates, oignons ; les graines sont conservées dans des greniers en paillotte surélevés de 50 centimètres environ et placés ainsi à l'abri des insectes et de l'humidité.

INDUSTRIE. — Les Peuls font d'habiles artisans, malheu-



Ph. Noal et Fortier.

Griot peul.

reusement un homme libre croirait déroger en s'occupant d'autre chose que de ses troupeaux ou de ses cultures ;

aussi les ouvriers qu'ils possèdent sont-ils le plus souvent des étrangers, Toucouleurs en majorité, et jouissent-ils de peu de considération.

Forgerons. Deux catégories :

1° Les forgerons rouges, *abharbé*, sont des Peuls, et ne travaillent que l'or ou l'argent, ils réparent aussi les fusils ; leurs femmes et leurs filles sont cordonnnières et font les travaux délicats en cuir ;

2° Les forgerons noirs, *bahilo baledio*, sont des étrangers et travaillent le fer ; ils ne savent pas l'extraire du minerai et vont l'acheter aux Toucouleurs ; leur matériel n'est pas compliqué, une paire de pinces grossières, une masse de fer pour marteau, un soufflet fait avec deux peaux de mouton, et c'est tout ; ils fabriquent des instruments de culture, des couteaux, des armes, des sabres ; ils font des lances en fer à manches sertis de cuivre assez jolies et des lances de parade parfois très compliquées.

Leurs femmes font la *poterie*, gargoulettes, plats, canaris, etc. ; ces objets, quoique faits à la main, sont assez réguliers ; ils pêchent surtout par la cuisson, on les rassemble au milieu d'un grand feu de paille que l'on alimente pendant deux heures environ et on laisse refroidir.

Les *cordonniers* travaillent assez finement le cuir ; avec les peaux de mouton teintes de différentes façons ils confectionnent des sacs, des fourreaux de sabre, des gaines de couteau, etc. ; avec les peaux de bœuf ils font des sandales, des brides, des garnitures de selles, etc..

Les *tisserands* font avec le coton du pays des tissus d'une grande solidité ; ce sont les femmes qui récoltent, cardent et filent le coton, les hommes le tissent sur un métier à bandes analogues à celui des Ouolofs.

Les *griots* sont peu nombreux chez les Peuls, ils forment une catégorie absolument à part et ne sont pas de même race; on les appelle des *Bambados*; ils ressemblent beaucoup aux *Laobès* et ont probablement avec eux une origine commune; ils ont suivi les Peuls dans toutes leurs migrations.

Instruments de musique : *o'rdou* (*khalam* ouolot), espèce de violon dont la caisse, de forme ovale, est creusée dans le bois et traversée par un long manche généralement en ébène et qui porte le chevalet, elle est recouverte d'une peau de mouton; les cordes sont au nombre de quatre faites de crins de cheval, à l'extrémité du manche est une petite plaque métallique avec anneaux vibrant en même temps que les cordes et servant d'accompagnement; *tam-tam* de danses s'appelle *ouondou*; il a la forme d'un mortier à couscous dont l'ouverture serait recouverte d'une peau de mouton; *tam-tam* de guerre s'appelle *tabala*, il se compose d'une énorme calebasse creusée dans le bois (bagane) et recouverte d'une peau de bœuf; il est toujours accroché dans la case du chef et considéré comme l'insigne du commandement; on le bat quand une expédition est décidée et pour partir en guerre.



HISTOIRE. — Les Laobès, disséminés par groupes de deux ou trois familles un peu dans tout le Sénégal, se rapprochent intimement des Peuls tout en présentant des caractères qui paraissent fort différents.

Ils parlent la même langue, ont à peu près le même costume, la même coiffure et beaucoup de coutumes semblables; nomades comme les Peuls, ils doivent être originaires du même pays, se sont attachés à leur fortune et les ont suivis dans leurs migrations; mais n'ayant qu'une industrie, le travail du bois, ils ont toujours été obligés de se disséminer pour écouler leurs produits et faire les échanges dont ils avaient besoin. Ils ressemblent beaucoup aux Bambados, les griots des Peuls, noirs comme eux, présentant les mêmes caractères physiques, ne différant guère que par le genre d'occupation. Voici ce qu'ils racontent de leur origine : leur ancêtre habitait un pays du nord-est, il eut trois fils, un Peul, un Laobé et un Bambado; à sa mort le Peul, qui était le plus malin, s'empara du troupeau, mais le soir il se trouva fort embarrassé n'ayant aucun ustensile pour recueillir le lait; le Laobé, sans lui garder rancune, se rendit dans la forêt, fit une *bagane* (grande calebasse en bois) et la lui donna; puis, comme les frères s'ennuyaient, le Bambado

imagina la guitare avec unealebasse et quelques poils de vache et fit de la musique ; le Peul félicita vivement ses deux frères et leur dit : « Vous êtes trop habiles, toi, Laobé, pour travailler le bois et toi, Bambado, pour faire de la musique, désormais ces occupations seront vôtres et vous ne ferez pas autre chose. » C'est ainsi, d'après la légende, que Laobès et Bambados acquirent le monopole du bois et celui de la musique ; les Bambados restèrent avec les Peuls et devinrent leurs griots, les Laobès les suivirent également, mais se disséminèrent davantage suivant les besoins de leur industrie, allant jusque chez des étrangers comme les Ouolofs ou les Sérères. Quoi qu'il en soit de cette communauté d'origine, les Peuls ont assez de dédain pour leurs prétendus frères et n'accepteraient jamais une alliance avec eux (peut-être parce qu'ils sont artisans) ; les Laobès, de leur côté, ont pour les Bambados le mépris que l'on a pour les griots ; ces sentiments sont partagés par les autres races et jamais un musulman ne consentirait à épouser la fille d'un Laobé.

Au contact des Peuls, les Laobès sont devenus musulmans, en pays oulof et sérère beaucoup sont encore fétichistes, leur nombre diminue chaque jour davantage. Pas de dialecte spécial, les Laobès parlent le Peul.

CARACTÈRES PHYSIQUES. — Complètement différents des Peuls, les Laobès sont aussi noirs que les Ouolofs, mais leur teint est plus mat ; de grande taille, élancés, la ceinture et le bassin étroits, les jambes grêles, le mollet peu saillant, franchement dolichocéphales, ils semblent appartenir aux races nigritiennes ; d'autre part, ils présentent bien des caractères qui les rapprochent des Abyssins et les feraient rattacher au rameau libyen : nez peu épaté, souvent

droit et saillant, quelquefois recourbé, pommettes peu accentuées, prognathisme faible, lèvres moins développées



Ph. Noal et Fortier.

Laobès.

que chez les autres noirs, dents droites et non déformées, barbe rare, mais cheveux laineux et crépus.

Pas de tatouages, les femmes ont les lèvres et les gencives colorées en bleu comme les Peules.

COSTUME. — Pour les hommes, c'est le pantalon court et bouffant, *touba*, avec le pagne sur les épaules; pour les femmes, c'est le pindal et également le pagne en guise de boubou.

Comme les Peuls, les hommes ont les cheveux nattés jusqu'au mariage; quelques-uns les gardent ensuite, la plupart les rasent. Les jeunes filles portent des nattes, les femmes ont la coiffure en cimier si compliquée des Peules.

Très amateurs d'ornements, ils sont couverts de gris-gris et d'amulettes de toutes sortes, les unes achetées à des marabouts, les autres de pure fantaisie; trop pauvres pour avoir de riches bijoux, ils les remplacent par des coquillages, des perles et de la verroterie, les femmes portent toujours autour du cou plusieurs rangs de colliers, leurs seuls bijoux sont quelques bracelets très simples en argent ou en cuivre aux poignets et aux cous-de-pied.

HABITATIONS. — Les cases sont des paillottes analogues à celles des Peuls ou des Ouolofs au milieu desquels vivent les Laobès; elles sont généralement très malpropres, mal entretenues, groupées ensemble dans un coin du village, mais ne formant pas d'agglomération distincte; elles ne présentent aucune défense.

MŒURS. COUTUMES. — Les Laobès sont de mœurs tranquilles, ne s'occupant que de leur travail, faisant un peu de commerce et vivant paisibles avec leurs bourricots et leurs chiens au milieu des autres populations. Ils n'ont aucune arme et ne font jamais la guerre, se tiennent à l'écart ou vont plus loin quand la paix est troublée dans la région

qu'ils occupent. Ils ont toujours avec eux un grand nombre de chiens, 50 ou 60 par case ; ces chiens les aident à



Ph. Hostalier.

Laobès.

chasser et à prendre à la course les lièvres ou les biches qu'ils tuent avec des lances. Leurs bourricots sont également nombreux, ils servent au transport des bois et des

marchandises; les Laobès y sont très attachés et ne s'en défont qu'en cas de nécessité absolue.

Essentiellement nomades, ils n'ont jamais d'installation fixe, sont par groupes de trois ou quatre familles dans des villages étrangers et se déplacent suivant les besoins de leur industrie, se rendant là où ils peuvent trouver du bois et écouler leurs marchandises. Quelques-uns se livrent au petit commerce, parcourent les villages avec une pacotille, vendent à crédit et au moment des récoltes se font payer en mil ou arachides qu'ils échangent aux escales; tous les autres travaillent le bois.

Devenus musulmans par le contact prolongé avec des populations pratiquantes, ils ne sont aucunement fanatiques, aussi fétichistes que musulmans et usant des gris-gris les plus divers. Méprisés des autres populations, ils ne font guère d'alliance en dehors de leur race et se sont conservés à peu près exempts de tout métissage.

Accouchement. — Comme chez les Peuls, dans la position accroupie avec l'aide d'une matrone qui recueille et lave l'enfant. Aucune intervention que du massage sur le ventre et les cuisses. Baptême le septième jour, jusque-là la mère ne peut quitter sa case.

CIRCONCISION. — *Garçons.* Ne se pratique qu'entre Laobès; par suite, la fête ne peut avoir l'éclat et l'importance qu'elle présente chez les autres populations, Peuls ou Ouolofs par exemple; les Bambados sont circoncis avec les Peuls. On opère rarement plus de quatre ou cinq jeunes gens chaque fois; la verge repose sur un mortier à couscous, le prépuce est attaché avec une ficelle et coupé avec une hachette sur laquelle on donne un coup sec; la partie excisée est remise à son propriétaire et reste dans la poche de son

boubou jusqu'à la guérison; elle est ensuite enveloppée dans un sachet de toile et fait un excellent gri-gri; en cas de maladie, on la fait tremper dans un peu d'eau et on administre celle-ci en guise de tisane; certaines familles se contentent d'enterrer le prépuce, deux jours après l'excision; les opérés vont en grand secret le cacher dans quelque trou éloigné que personne ne connaît. La plaie est pansée avec de la poudre de nèp-nèp et la verge soutenue par des attelles ou un étui d'écorce. Les circoncis sont logés dans une case que l'on brûle ensuite; les sept premiers jours la famille les nourrit, puis ils vivent de larcins commis chez les Laobès ou les Peuls, quelquefois chez les Ouolofs quand ils sont depuis longtemps avec eux et en bonne cordialité; ils ont le costume des circoncis peuls, mais sans le bonnet phrygien.

Filles. La circoncision n'est pratiquée que chez les Laobès vivant au milieu des Peuls et dans les mêmes conditions.

Mariage. — Il n'a lieu qu'entre Laobès et généralement de la même catégorie, commerçants ou bûcherons; la dot est d'ordinaire de 150 francs, le plus souvent payés en bourricots. Le mariage est consacré par un marabout même chez les fétichistes, la noce dure de quatre à sept jours suivant les moyens des époux, ce sont les Bambados qui viennent battre le tam-tam, car les Laobès n'ont pas de griots; la femme appartient à son mari dès le premier soir, mais le matin elle retourne chez ses parents tant que dure la fête. La polygamie est autorisée, il est rare que les Laobès aient plus de deux épouses.

Le divorce existe comme chez les Peuls avec ou sans restitution de dot, suivant le cas.

Funérailles. — Comme chez les Peuls : corps est lavé et enveloppé d'une pagne, placé dans la fosse la tête tournée vers l'est, couvert de branchages et d'herbes qui le protègent du contact direct avec la terre. Les Laobès n'ont pas de cimetière particulier et placent leurs morts avec ceux des populations au milieu desquelles ils sont installés.

ORGANISATION POLITIQUE. — Les Laobès, ne présentant aucune cohésion et vivant au milieu des étrangers, acceptent leur autorité et se soumettent à leurs règles. Entre eux, ils ont cependant des chefs, *malo*, dont la charge est héréditaire et auxquels on donne chaque année un jour de travail; les Bambados ont également des chefs qui s'appellent *mabo*.

Pas de différences de castes, les Laobès travaillent tous, mais forment cependant deux catégories distinctes : les uns s'occupant de commerce, les autres exclusivement bûcherons.

COMMERCE. INDUSTRIE. — Les Laobès ne font aucune culture et ne pratiquent qu'une industrie, celle du bois; ils n'ont pas de troupeaux et possèdent seulement des bourricots qui servent au transport de leurs marchandises de village à village. Ils vendent leurs ustensiles et achètent tout ce qui leur est nécessaire soit comme vivres, soit comme vêtements.

Leur commerce est peu important, ils travaillent juste pour se procurer le nécessaire, l'argent qui leur reste est enterré et réservé pour acheter des bourricots ou payer la dot d'une femme; ils sont toujours pauvres, n'ont point de troupeaux, possèdent peu de captifs, sont mal vêtus, mais en somme très heureux et n'ont point de soucis.

Les instruments qui servent aux Laobès sont des plus

primitifs : une hache droite (*sénine* o. (1), *diembéré* p.), une herminette pour creuser (*saoteu* o. et p.), et un ciseau à froid (*bounnou* o., *dioudougal* p.); ils ne connaissent ni la scie, ni le tour.

Principaux ustensiles de leur fabrication : mortiers à couscous (*guène* o., *ouoourou* p.), pilons (*kour* o., *oundougal* p.), cuillers (*koudou* o., *ouolfo* p.), calebasses avec ou sans manche (*kalamba* o., *diapo* p.), grande calabasse (*bagane* o., *gorogal* p.), planchettes d'écolier (*alloua* o., *alloual* p.), sandales (*karbat* o., *padé-lédé* p.), tabourets divers, bancs, massues, manches de couteau, de sabres; ils font en outre des repasseuses (*taparka*), sortes de tablettes basses et massives en bois de *soumpa* (*balanites œgyptiaca*) sur lesquelles on frappe le linge avec un maillet allongé et conique, *domi-taparka*; des égréneuses à coton (*derou*), également en *soumpa* et qui ont aussi la forme de tablettes basses sur lesquelles on roule le coton avec une tige métallique (*diélène*), les graines sortent par pression et les fibres restent seules; ils fabriquent également les caisses des différents tams-tams, des violons; ce sont les griots qui les achèvent et placent les peaux destinées à les recouvrir.

(1) O., ouolof. P., peul.



LA OBÈS



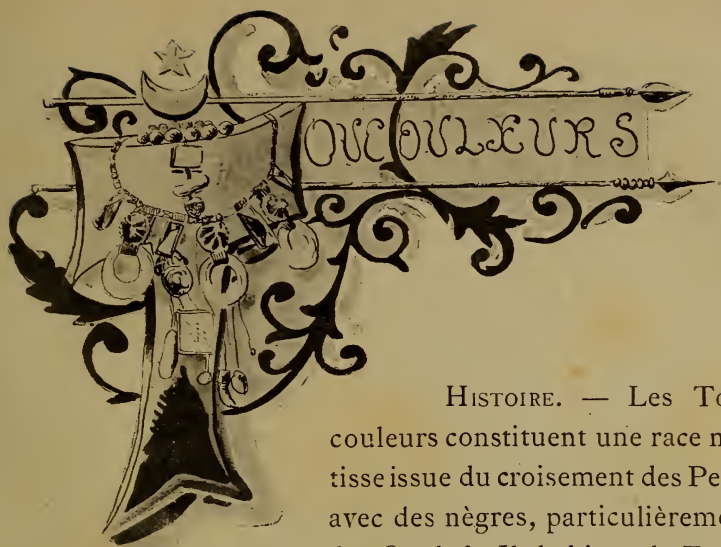
A. Bournas, dessinateur.

1. 2. *Pilons à couscous.* — 3. 4. *Mortiers à couscous.* — 5. *Massue.* — 6. *Fétiches sculptés.* — 7. 8. *Tablettes pour repasser.* — 9. 10. *Planchettes d'écolier.* — 11. *Tabouret.* — 12. 13. *Maillets pour frapper le linge.* — 14. 15. 16. 17. 18. *Cuillers.* — 19. 20. *Calebasses en bois.*



A. Bournas, dessinateur.

1. 2. 3. 4. Tams-tams divers. — 5. Tablette pour égrener le coton.
6. Calebasse double. — 7. 8. Violons. — 9. 10. Sandales en bois. —
11. Détail d'un dessin sur bois. — 12. 13. Couteaux. — 14. 15. Haches.



HISTOIRE. — Les Toucouleurs constituent une race métisse issue du croisement des Peuls avec des nègres, particulièrement des Ouolofs. Ils habitent le Fouta sur le moyen Sénégal entre le

Oualo et le pays de Galam. Cette région faisait partie autrefois du royaume Djolof; les Ouolofs furent repoussés vers le littoral par les invasions des Peuls et des Mandingues; quand les Toucouleurs furent en force et en nombre, ils devinrent les maîtres incontestés du pays, se servant de l'étiquette religieuse et prétextant la guerre sainte pour chasser les autres occupants.

Les Toucouleurs sont ainsi appelés de l'ancien nom de leur pays, le Tekrou, Takarin ou Toukourol qu'occupaient les Peuls sur le moyen Niger vers le x^e siècle; au xvi^e siècle, les Portugais les appelaient déjà Tacurores, nom qui plaide encore en faveur de cette étymologie et rend peu admissible celle que les Anglais ont mise en avant *two colours* (Reclus). Le mélange des races, les guerres, les invasions qui se sont succédé dans le Fouta ont ajouté des éléments très divers à sa population, de sorte qu'aujourd'hui beaucoup de Toucouleurs n'ont de peul que

la langue et sont d'une origine absolument différente; c'est ainsi que l'on trouve encore beaucoup de Ouolofs restés après l'invasion peule et qui ont conservé leurs noms de famille, même les noms de leurs villages; la naturalisation est d'ailleurs chose courante dans le Fouta, un étranger peut venir s'y installer; s'il appartient à une caste libre, il peut se marier et s'établir définitivement dans le pays; Tautain raconte que, quand un marabout est content d'un élève, il l'adopte comme compatriote et se l'attache par une alliance; beaucoup d'esclaves affranchis et pas mal de Porognes deviennent Toucouleurs de la même façon et vont encore grossir la force numérique de cette population.

La langue dérive du peul, mais elle renferme beaucoup de mots d'origine différente, ouolof, maure, etc.

Tous les Toucouleurs sont musulmans : ce sont les plus fanatiques des noirs du Sénégal, toujours prêts à faire la guerre sainte et à combattre l'infidèle.

CARACTÈRES PHYSIQUES. — Leurs caractères physiques sont en rapport avec ceux des races qui les ont engendrés, aussi présentent-ils entre eux de très grandes différences, parfois grands et vigoureux comme les Ouolofs, secs et maigres comme les Maures, souples et dégagés comme les Peuls.

En général ils ont la taille assez élancée, les membres grêles mais bien musclés; la coloration de leur peau est très variable, allant du noir d'ébène comme chez les Ouolofs aux teintes les plus claires comme chez les Maures. Le visage des femmes est un peu allongé, les traits sont fins, elles sont plus gracieuses et ont moins d'embonpoint que les Ouolofes.

Pas de tatouages particuliers, les lèvres et les gencives sont piquées et colorées en bleu comme chez les Peules



Ph. Hostalier.

Toucouleur.

soit au moyen de graines de pastèques pulvérisées, soit au moyen de cendres de bois de *soumpa* (*balanites ægyptiaca*, olacinée).

COSTUME. — Leurs vêtements ne diffèrent guère de ceux des autres noirs; pantalon et boubou pour les hommes, pagne et boubou pour les femmes.

La coiffure des hommes est semblable à celle des Peuls jusqu'au mariage, ensuite le crâne est presque toujours rasé.

La coiffure des femmes est assez compliquée : les cheveux forment comme chez les Peules un cimier médian que soutient un bourrelet de toile : en avant et en arrière de ce cimier le crâne est généralement rasé; quand il ne l'est pas, les cheveux sont disposés dans la région frontale en deux ou trois petites nattes aplaties dont l'une transverse sur la limite du front; sur les côtés les cheveux forment deux masses latérales d'où partent deux nattes qui retombent l'une en avant, l'autre en arrière de l'oreille; à la partie postérieure du cimier est attaché un paquet de 15 ou 20 gris-gris, la plupart en toile ayant la forme de petits sachets cousus de 2 à 3 centimètres de longueur. Le tout est entremêlé de coquillages, morceaux d'ambre, etc...; la tête est entourée non d'un mouchoir mais d'un voile de mousseline noire qui s'appelle *bourtouguel*.

Très amateurs de bijoux et de gris-gris, ils ont aux doigts des bagues volumineuses en argent ou en cuivre qui sont parfois de véritables petits monuments; les femmes portent des bracelets en argent massif aux poignets et surtout aux cous-de-pied où ils dépassent souvent la grosseur du pouce.

HABITATIONS. — Les cases sont à peu près semblables à celles des Ouolofs, mais presque toujours en pisé; elles sont entourées d'une palissade légère, *tapade*, qui forme cour. Les villages étaient autrefois protégés par une enceinte en

terre, *tata*; depuis quelques années ces défenses ont presque complètement disparu.



Ph. Hostalier.

Toucouleur.

MŒURS. COUTUMES. — Plus intelligents que les autres noirs, leur supériorité les rend orgueilleux et insolents, ils méprisent les nègres et en particulier les Bambaras avec lesquels

ils se sont fréquemment battus; ils détestent les Maures qui les ont maintes fois pillés et razziés, même pour les Peuls ils n'ont pas grande sympathie et ont souvent saisi le prétexte religieux pour faire la guerre aux agglomérations fétichistes de l'intérieur.

Ils sont ombrageux et se plient difficilement aux règles communes. Très guerriers, hardis et courageux, ils font d'excellents soldats; chez nos tirailleurs sénégaïais ils s'engagent volontiers et fournissent la plupart des gradés, ils sont quelquefois raisonnateurs et indisciplinés, soumis à force de volonté et par leur grand désir de conquérir un grade ou de montrer leur supériorité.

Musulmans fanatiques bien plus qu'éclairés, ce sont eux qui produisent le plus grand nombre de marabouts et de prêcheurs de guerre sainte; beaucoup entreprennent encore le voyage de la Mecque, et vont y chercher le brevet de sainteté avec lequel ils pourront établir leur influence dans tout le pays. Ce fanatisme leur a d'ailleurs permis de se rendre maîtres de la région qu'ils occupent et les a maintes fois poussés à faire la guerre; ils ont formé le noyau des guerriers d'El Hadj Omar et pendant longtemps ont fourni les fondateurs de dynastie et les guerriers les plus renommés du Sénégal et du Soudan.

Très énergiques, très entreprenants, les Toucouleurs s'imposent toutes les privations pour arriver à leurs fins, les scrupules ne les étouffent pas, ils sont très menteurs, dissimulent parfaitement et sont capables de tous les méfaits pour conquérir la fortune et le pouvoir. Pour ramasser un peu d'argent ils quittent volontiers leur pays et vont offrir leurs services aux maisons de commerce de St-Louis ou aux travaux publics qui les emploient comme

manœuvres ou comme terrassiers, rarement comme ouvriers d'art; ils n'hésitent même pas à aller plus loin, au



Ph. Noël et Fortier.

Toucouleure.

Congo, par exemple, où ils ont fourni la majorité des Sénégalais employés à la construction du chemin de fer de l'État indépendant.

Les écoles musulmanes sont très prospères chez les Toucouleurs, chaque village en possède au moins une où les enfants sont réunis du lever au coucher du soleil sous la direction d'un marabout qui leur fait psalmodier les versets du Coran et apprend aux plus avancés à lire et à écrire l'arabe. Pour écrire, les élèves se servent d'une planchette en bois poli qui remplace l'ardoise, *alloa*, et d'un morceau de bambou taillé en pointe qui tient lieu de plume; l'encre est obtenue avec un peu de noir de fumée délayé dans l'eau, elle est pâle et peu fixe, pour la faire disparaître il suffit de passer un peu d'eau sur la planchette; cette eau, quand elle a lavé l'écriture d'un grand marabout, est très estimée et on la donne souvent aux malades en guise de médicament. L'éducation d'un enfant est achevée quand il connaît le Coran, sait le lire et l'écrire; elle dure plusieurs années et se paie 300 francs; quand on ne traite pas pour des études complètes, les leçons se paient par quelques cadeaux que les parents discutent à l'avance avec l'instituteur; en outre chaque matin et chaque soir les enfants doivent faire la quête pour leur maître et lui apportent les provisions qu'ils ont recueillies. Les enfants libres vont à l'école aussi longtemps que les moyens des parents le leur permettent et qu'ils peuvent se dispenser de travail les captifs n'y sont pas admis.

Accouchement. — Rien de particulier; se fait dans la position accroupie auprès d'un grand feu, la femme marche dans sa case ou se tient debout pour exciter les contractions, elle est assistée par quelque vieille qui recueille l'enfant et coupe le cordon. Baptême le septième jour, l'enfant reçoit un prénom auquel est ajouté le nom du père, le marabout tue un mouton que l'on mange en commun.

Circoncision. A lieu chez les garçons et chez les filles. Chez les garçons est pratiquée comme chez les Peuls, de dix à quinze ans avec le même cérémonial et les mêmes réjouissances, les circoncis ont un costume analogue et se promènent en ayant le droit de voler pendant toute la durée de la cicatrisation.

La circoncision des filles consiste dans l'excision du clitoris et a lieu, comme chez les Peuls, dans la plus grande intimité.

Mariage. — Pratiqué conformément au rite musulman, après entente avec les parents; un marabout consacre l'union, mais les mariés ne se réunissent que quelques jours après, les fêtes durent sept jours, trois seulement si la femme a déjà été mariée (comme chez les Peuls).

Le divorce est également facile et se fait à la demande des intéressés.

Funérailles. — Comme chez les autres musulmans le corps est lavé, enveloppé d'un pagne blanc et déposé dans une fosse, la face vers l'orient; l'emplacement est marqué par un piquet, les cimetières sont placés en dehors et dans le voisinage des villages.

ORGANISATION POLITIQUE. — Les Toucouleurs avaient autrefois une organisation politique analogue à celle des Peuls : un *almamy*, chef religieux et temporel, et des chefs secondaires sous ses ordres; la fonction d'*almamy* est actuellement supprimée (1), il ne reste que les chefs de canton placés sous les ordres de l'administration et les *tamsirs*, chefs religieux.

(1) Notre politique a consisté à morceler ses États; le Dimar a été détaché du Fouta en 1858, puis successivement le Toro, le Lao et le Damga ont été constitués en États indépendants placés sous notre protectorat.

Les castes ne diffèrent pas beaucoup de celles des Peuls, en premier lieu la caste noble, qui donnait les almamys, puis les gens libres, certaines catégories d'artisans et les captifs. Les artisans, gens libres, ne sont pas très considérés et ne peuvent guère sortir de leur caste; ce sont les forgerons, les bijoutiers et les cordonniers; les tisserands ne sont pas des gens libres, ce sont des captifs. Quant aux esclaves, ils se divisent comme chez les autres races en captifs de case, faisant partie de la maison du maître et captifs de traite, faisant les gros travaux, cultivant les champs et souvent échangés.

COMMERCE. — Les Toucouleurs méprisent les travaux manuels mais se livrent volontiers à l'agriculture; le Fouta prôduit en abondance le mil, l'arachide, le coton; il donne aussi du tabac que les femmes préparent en poudre avec de la cendre de bois et qui est vendu aux Maures et aux autres indigènes. Parfois des familles entières émigrent et vont sur un sol plus fertile établir leurs cultures; c'est ainsi que chaque année des Toucouleurs se rendent en pays sérère et jusque sur les bords de la Gambie pour y faire des plantations d'arachides; en Casamance, dans le nord du Pakao ils ont formé une véritable petite colonie très prospère, perdue au milieu des Mandingues et qui occupe le Kian et le Kabada.

Ils font moins d'élevage que les Peuls, cependant ils ont des moutons et des bœufs en assez grand nombre, ils en prennent peu de soins d'ailleurs et souvent abandonnent le lait qu'ils ne se donnent même pas la peine de traire. Ils élèvent aussi de petits chevaux très résistants qui se rapprochent de ceux du Cayor et peuvent rendre les mêmes services.

Parfois les Toucouleurs se chargent d'une pacotille et vont faire les Dioulas à travers le Sénégal et le Soudan; ils reviennent avec des bœufs qu'ils achètent chez les Peuls et qu'ils revendent dans les centres importants de la côte. Ils sont loin d'avoir l'habileté commerciale des Sarracolès et il est rare qu'ils réussissent dans leur négoce.

Très amateurs de chasse, ils sont assez bons tireurs et fournissent d'oiseaux la plupart des commerçants du fleuve ou de la Casamance.

INDUSTRIE. — Les *forgerons* savent extraire le fer du minerai, et se servent de hauts fourneaux en terre cylindriques de 3 ou 4 mètres de hauteur, 1^m,50 à 2 mètres de diamètre, le minerai est concassé et déposé par couches horizontales alternant avec du charbon; le four est fermé en haut et ne présente qu'une ouverture pour le passage de la fumée et de nouveau minerai; en bas il est également ouvert pour l'introduction de combustible et présente trois ou quatre événements à fleur de terre auxquels s'adaptent des soufflets pour activer la combustion, une ouverture un peu plus grande donne sur une conduite aboutissant à un réservoir en pisé; cette ouverture est fermée. Le feu est entretenu pendant une huitaine de jours; quand on juge la fusion complète, on débouche l'ouverture *ad hoc*, et le métal coule dans le réservoir préparé.

Les forgerons forment une caste à part qui a le monopole du fer, ils sont seuls à s'occuper de la fonte et à travailler le métal ils fabriquent des couteaux, des sabres, des haches, des pioches, des lances. Ce sont leurs femmes qui font la poterie.

Les *bijoutiers* sont mieux considérés que les forgerons, ils ne travaillent que l'or et l'argent.

Les *cordonniers* préparent les peaux, font des sandales, des étuis de sabre, des poignards, etc..., ils forment une caste à part, mais peuvent prendre femme chez les bijoutiers ou les forgerons.

Les *tisserands* sont des captifs, ils travaillent le coton du pays avec une certaine habileté, sont assis par terre, les pieds dans un trou creusé en face d'eux et poussant le métier (1); ils font des bandes de tissu épais et solide de 20 à 25 centimètres de large sur 3 ou 4 mètres de long, *bandes de Sor*, qui autrefois servaient presque partout de pièce de monnaie et valaient de 0.50 à 1 franc; ces bandes sont juxtaposées et cousues pour faire des pagnes.

La teinture ordinaire est l'indigo, presque toutes les femmes savent l'employer : les feuilles sont mêlées dans une grande jarre de terre avec une lessive de cendres de bois, le tissu est trempé dans ce bain et y est laissé jusqu'à ce qu'il ait acquis la teinte désirée; parfois, au lieu de feuilles fraîches, on emploie des feuilles séchées au soleil que l'on pulvérise au moment du besoin.

Les *griots* sont très nombreux, pas de chef, pas de marabout influent qui n'en ait plusieurs à sa remorque; ces griots sont des Toucouleurs, parfois des Ouolofs, exceptionnellement des Bambados. Les Toucouleurs sont comme les Ouolofs sous le rapport des plaisirs bruyants et raffolent des tams-tams.

(1) Ce métier est portatif, très analogue à notre simple métier à deux marches, il est installé sous une natte qui sert d'abri.



Le groupe mandé embrasse la plus grande partie des races noires du Sénégal et du Soudan, établissant ainsi une sorte d'unité ethnique entre les peuplades nigritiennes du Niger au Sénégal et peut-être jusqu'au littoral.

D'après les traditions recueillies sur place par Binger, le berceau de la race se trouvait dans la région du haut Niger et portait le nom de *ndé*, la partie nord s'appelait plus spécialement *ma'ndé* à cause de son fétiche qui était le lamantin, *ma*, la partie sud s'appelait simplement *ndé*. Les Mandés faisaient partie du fameux empire sonraï de Ghana (1) sur le Niger et y jouèrent un grand rôle; vers le ^x^e siècle, beaucoup plus nombreux que les sonraï, ils les renversèrent et mirent à leur place un Sousou; une cinquantaine d'années après, le conquérant Mali (d'où *mali'nkès*, Mandingues, hommes de Mali) s'empara du pouvoir; au

(1) Les Sonraï habitent le nord-est de la boucle du Niger, ils sont bien déchus de leur ancienne splendeur et vivent par villages épars dans les régions les moins accessibles. Leur architecture et certaines pratiques comme l'embaumement, font supposer qu'ils viennent de la région du Nil et ont été en contact avec les Égyptiens. Leur langue est le sonraï ou kissour que l'on parle à Tombouctou.

xiii^e siècle les Mandés étaient à l'apogée de leur puissance, leur roi Mansa-Mouça étendait sa domination jusqu'à l'Adrar et au Tagant et entretenait des relations amicales avec le sultan du Maroc. La décadence de l'empire mali commença après Mansa-Diarra, à la fin du xiv^e siècle; Souni-Ali, aidé des siens (Souni'nkès, hommes de Souni) renversa la dynastie de Mali; les partisans des anciens rois ne voulurent pas accepter son autorité et devinrent les Dioulas (qui sont du lit, de la couche). Au xv^e siècle, l'empire sonraï revint à ses fondateurs et le chef sonraï Askia établit sa capitale à Gao, il devint le plus puissant des princes de l'Afrique, entreprit le voyage de la Mecque et ramena avec lui des savants qui firent de Tombouctou la ville lumière de tout le Soudan. Le nouvel empire ne dura pas cent ans, les Mandés se séparèrent des Sonraï et, en 1591, l'armée marocaine commandée par l'eunuque Djodar n'eut aucune peine à renverser la dynastie d'Askia (1).

La domination marocaine dura près d'un siècle, l'empire sonraï continua à se disloquer et les Mandés se séparèrent complètement, formant des groupes indépendants et souvent en guerre, Malinkès, Soninkès, Bambaras, Dioulas et Sousous.

(1) L'histoire du Soudan de 1400 à 1500 a été écrite en langue arabe par le savant noir de Tombouctou Ahmed-Baba, il fut fait prisonnier et emmené au Maroc vers la fin du xvi^e siècle; son livre le Tarikh-es-Soudan, resté à Tombouctou, a été entre les mains de Barth.

MALINKÈS OU MANDINGUES

HISTOIRE. — Les Mandingues ont joué un rôle important dans l'empire de Ghana, et c'est sous leur impulsion, avec la dynastie de Mali, qu'il atteignit l'apogée de sa puissance. Lorsque cette dynastie eut été renversée par les Soninkès, ils commencèrent à se séparer des autres Mandés; leur première migration remonte à Koli-Tengrela vers le ^{xiv}^e siècle; au ^{xvi}^e, lorsque se disloqua l'empire sonraï, ils quittèrent définitivement le Niger, se rapprochèrent du Sénégal et descendirent vers la Casamance et la Gambie, refoulant les populations aborigènes, les pénétrant et leur faisant perdre leur ancienne cohésion. Leur mouvement d'immigration, aujourd'hui arrêté par notre occupation, est allé fort loin, presque jusqu'au littoral (Gambie et pays sérère), un peu forcé d'ailleurs par l'invasion peule qui venait à son tour refouler les Mandingues.

La langue est un dialecte mandé analogue au bambara.
Religion musulmane.

CARACTÈRES PHYSIQUES. — Les Mandingues sont des nègres bien caractérisés chez lesquels le type mandé domine, mais très altéré par les métissages avec les populations envahies, Sérères, Banioungas ou Diolas, qui en beaucoup de points sont venues se fondre avec les envahisseurs et en

grossir encore le nombre. Ce sont en général de beaux hommes, vigoureux, bien musclés, un peu moins grands que les Ouolofs; leurs membres inférieurs, sans être bien gros, ne présentent pas non plus la gracilité de ces derniers.

Crâne allongé, indice céphalique 72, visage régulier; traits parfois durs et sévères, front fuyant, nez large et écrasé avec orifices de narines béants, mâchoires volumineuses, pommettes saillantes, incisives notablement obliques, prognathisme^e accentué, menton court et assez effacé.

Peau moins noire que chez les Ouolofs. Système pileux ne présente rien de particulier, poils sont rasés ou arrachés dans les différentes régions.

Pas de tatouages de races, les femmes ont les lèvres piquées et colorées en bleu.

COSTUME. — Ne diffère pas beaucoup de celui des autres noirs musulmans : *boubou* généralement en bandes de Sor tissées dans le pays, pantalon court et large, pagne. Les hommes portent un bonnet le plus souvent blanc ou jaune orné de deux pointes relevées en avant et en arrière de la tête.

Les jeunes gens ont les cheveux rasés avec des dessins très variés, suivant la fantaisie de chacun; ils sont ensuite nattés comme chez les Peuls ou complètement rasés. La coiffure des femmes se rapproche beaucoup de celle des Peules ou des Toucouleures : les cheveux sont partagés en cinq parties, une supérieure et médiane de 4 ou 5 centimètres de large allant du front à la nuque; les cheveux sont nattés d'un côté à l'autre comme dans le cimier des Toucouleures et le plus souvent sans rouleau de chiffons pour les soutenir, cette bande médiane est terminée par une tresse de

10 à 15 centimètres qui porte des gris-gris et des ornements divers, pièces de monnaie ou de verroterie; sur les côtés, les cheveux sont divisés en deux parties nattées séparément et donnant trois tresses pariétales et deux occipi-



Ph. Tranchant.

Mandingue.

tales de chaque côté. Jusqu'à leur puberté, les jeunes filles portent autour de la tête une bandelette de toile blanche qui passe sur les tresses et sur le front; les femmes portent un mouchoir roulé et placé de la même façon tout le temps qu'elles ont leurs règles. La coiffure reste en place plusieurs semaines, souvent un ou deux mois; la souplesse des che-

veux est entretenue par des applications fréquentes de beurre de karité; les intervalles entre les tresses et le cimier sont graissés avec du beurre ou de l'huile de palme mêlés de sable et de poudre d'arachides grillées.

Les Mandingues aiment beaucoup les bijoux et les ornements quels qu'ils soient; ils ont le cou, les bras chargés de gris-gris, de bracelets en cuir ou en verroterie, en argent ou en cuivre; leurs gris-gris sont parfois des plus grossiers, becs ou têtes d'oiseau, pieds d'antilope, pochés de rats musqués, griffes d'animaux, etc... Jamais ils ne circulent sans leurs armes, particulièrement sans un large sabre suspendu à l'épaule gauche et un couteau à la ceinture; lorsqu'ils voyagent ils ont toujours leur fusil.

HABITATIONS. — La disposition des villages mandingues se ressent du caractère belliqueux et turbulent de la race; ils sont entourés d'une palissade solide de 2 à 3 mètres de hauteur et que l'on appelle *sanier*; dans le bas pays, ils sont généralement adossés à un bois, ce qui leur permet de s'échapper en cas d'attaque; sur les plateaux ils sont adossés à des escarpements difficiles qu'ils peuvent atteindre de la même façon.

Les cases sont bâties sans ordre et entourées d'une tapade qui limite le carré; chaque carré est généralement divisé en deux parties, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes; à l'entrée se trouve ordinairement la case à palabre où se tient le chef de carré et où l'on se réunit pour causer et traiter les affaires courantes.

MŒURS. COUTUMES. — Les Mandingues paraissent plus intelligents que les races qu'ils ont envahies, probablement parce qu'ils sont plus instruits par l'expérience et ont beaucoup voyagé. Très actifs, très commerçants, ils se déplacent

comme les Sarracolès et vont dans l'intérieur du Soudan faire des échanges et acheter des captifs. Fourbes et menteurs, ils sont de très mauvaise foi dans leurs transactions et oublient volontiers les dettes qu'ils ont pu faire. Toujours disposés à prendre les armes pour piller ou razzier, ils font aujourd'hui des cultures assez importantes parce qu'ils n'ont plus l'occasion de faire la guerre. Musulmans fanatiques, ils se livrent partout à un ardent prosélytisme, ils ont la haine de l'infidèle, volent, pillent sans scrupule le blanc et même les noirs musulmans qui ont des relations avec lui ou sont à son service ; cette haine va jusqu'au refus de la sépulture ou de tous secours en cas de maladie. Très superstitieux, ils n'entreprennent rien sans consulter les marabouts et sacrifier des animaux, le plus souvent des poulets blancs. Les sorciers sont nombreux et très redoutés, ce sont eux qui fabriquent les poisons, ce sont eux aussi qui recherchent et dénoncent les jeteurs de sorts et les gens mal-intentionnés ; la nuit, ils se promènent couverts d'herbes et de feuilles, la figure masquée avec un pagne, se livrant à des danses effrénées et à un tapage assourdissant, on les appelle des mama-djombo ; ce vacarme n'est habituellement qu'une manière de plaisanterie et ne menace personne, il n'épouvante guère que les enfants. C'est aussi la nuit que le *kankouran*, sorte de crieur public également déguisé et habillé de feuillage, parcourt les rues, entre dans les cases et, d'accord avec les vieux et les chefs, donne les nouvelles officielles, annonce les corvées, les amendes à payer, etc... Le kankouran est choisi indifféremment parmi ceux qui paraissent avoir le plus de dispositions pour cette fonction, c'est souvent un griot ; en général, on doit toujours paraître ignorer sa personnalité.

Assez hospitaliers, du moins pour les autres musulmans, ils reçoivent toujours l'étranger qui se présente à la porte d'un carré; les chefs de village reçoivent même chaque année une certaine provision de mil qui leur permet de subvenir aux besoins de leurs visiteurs.

Très musiciens et très amateurs de tams-tams, ils ont les meilleurs joueurs de cora et de guitare; leurs griots sont réputés pour leur esprit d'invention et leur verve poétique.

Naissance. — Accouchement dans la position accroupie, aucune intervention que les maraboutages ordinaires.

Baptême le septième jour comme les autres musulmans.

CIRCONCISION. — *Garçons.* Elle se fait de dix à quinze ans, on attend généralement une bonne récolte qui a enrichi le village et lui permet de célébrer dignement la fête. Quand la circoncision est décidée, les villages voisins sont avertis et en profitent pour faire opérer leurs enfants. L'opération a lieu en forêt, dans un endroit secret que ni les femmes, ni les gens non circoncis ne peuvent aborder. Les opérés sont assis à terre, la verge appuyée sur un petit billot de bois; le prépuce attaché et tiré est coupé d'un seul coup, la plaie est pansée avec de l'huile de palme et la verge soutenue avec des attelles d'écorce; le prépuce excisé est conservé par son propriétaire jusqu'à la guérison, enfermé ensuite dans un sachet de toile ou de cuir pour faire un gri-gri. Les opérés sont revêtus du boubou et du bonnet de circonstance et conduits sous une grande case en dehors du village; pendant les huit premiers jours, les gardiens commis à leur surveillance les obligent à chanter et danser, de façon à les fatiguer, les empêcher de ressentir la douleur et faire tomber toute excitation,

pour la même raison les femmes sont soigneusement écartées de leur case. Ils sont nourris par les parents qui, chaque jour, leur font parvenir des vivres; quand la nourriture est insuffisante ou de mauvaise qualité, le *kankouran* va la nuit annoncer dans le village que les circoncis sont mécontents et qu'ils ne tarderont pas à sortir pour prendre ce qui leur est nécessaire; dès que la cicatrisation est assez avancée, ils sortent le matin de bonne heure, déguisés, et vont parcourir les villages en chantant et dansant, pénétrant dans les carrés, volant ce qu'ils rencontrent; le jour de la guérison ils reçoivent de brillants costumes, des boubous neufs, vont voir leurs parents, leurs amis; on donne un grand tam-tam, on tue des bœufs, des moutons, on tire des coups de fusil; la série des fêtes est alors terminée, les jeunes gens rentrent chez leurs parents et la case qu'ils occupaient est brûlée en grande pompe.

Chez les *filles* la circoncision est pratiquée assez tard, au moment de la puberté, quelquefois seulement au moment du mariage. C'est aussi l'occasion de grandes réjouissances; l'opération est pratiquée par de vieilles matrones en pleine brousse, loin du village; les hommes ne peuvent y assister; les opérées sont gardées pendant toute la cicatrisation dans une case isolée où elles chantent et dansent sous la surveillance de leurs gardiennes, les amies seules peuvent venir les visiter.

Mariage. — La polygamie est de règle chez les Mandingues, quatre femmes et un nombre illimité de concubines. La dot se paie en captifs, bœufs ou pagnes, on doit en verser comptant la plus grande partie, le reste est à longue échéance et amène des discussions sans fin avec les beaux-parents; il arrive souvent qu'un Mandingue attend le ma-

riage et la dot de sa propre fille pour liquider complètement la sienne; outre la dot qui revient aux parents, le fiancé doit le jour du mariage et devant un marabout remettre à sa femme quatre pagnes de 5 francs qui deviennent sa propriété personnelle et constituent son trousseau. Les unions sont parfois très disproportionnées; cela tient beaucoup à la coutume de promettre les jeunes filles presque dès leur naissance; les parents exploitent à leur bénéfice cet usage, s'engagent le plus tard possible et, comme les amateurs sont nombreux, profitent des attentions et des cadeaux de chacun; celui qui a été définitivement choisi doit subvenir à tous les besoins de sa fiancée.

Le mariage est l'occasion d'un grand tam-tam auquel prend part le village tout entier. Le premier soir les mariés sont conduits dans leur case et laissés avec une vieille peu gênante, chargée de constater le résultat de la première entrevue; dès que ce résultat est acquis et que les traces en sont bien apparentes sur le pagne blanc qui recouvre la couche nuptiale, la vieille quitte la case en agitant le pagne et l'exhibe devant toute l'assistance; le tam-tam reprend alors avec rage, les chants recommencent, on tire des coups de fusil et le vacarme se prolonge jusqu'à une heure avancée de la nuit; les époux ne doivent pas paraître. Le lendemain la fête continue, on tue des bœufs, des moutons, on mange force couscous; la noce dure huit jours, mais le marié seul peut y prendre part, la mariée ne doit pas sortir de sa case avant le huitième jour, tout ce temps elle reste seule et ne peut recevoir que la visite des jeunes filles de son âge.

Comme chez les Ouolofs, la première femme a autorité sur les autres et tient le rôle de maîtresse de maison. Les

différentes femmes ont leurs cases dans le carré du mari, elles vivent séparément, font leur cuisine à part et doivent chacune présenter à l'époux commun une portion de nourriture.

Divorce est rare, un mari peut renvoyer sa femme en abandonnant la dot, mais il est très difficile à une femme de pouvoir quitter son mari.

Funérailles. — Les corps sont déposés dans des cimetières en dehors des villages, les grands marabouts sont enterrés dans l'intérieur ou dans le voisinage des mosquées. L'enterrement a lieu quelques heures après la mort sans bruit, ni tam-tam; le corps est lavé, enveloppé de pagnes et déposé au fond d'une fosse de 1 mètre environ de profondeur, des feuilles et des nattes le garantissent du contact immédiat de la terre, la face est tournée vers l'est. Les tombes sont marquées d'un bâton et nullement entretenues.

Après la mort d'un Mandingue, les femmes font partie de l'héritage et passent au frère, à défaut à un ami, elles peuvent même passer à l'esclave qui avait la confiance du maître.

ORGANISATION SOCIALE. — Les Mandingues n'ont gardé aucune cohésion, ils forment de nombreuses petites agglomérations, sortes de républiques oligarchiques administrées par deux dignitaires, un chef religieux *almamy* et un chef civil *alcaty*, d'où rivalité fréquente et désaccord entre ces autorités. C'est cet état de division qui a permis à Alfa-Molo, père de Moussa-Molo, roi actuel du Firdou, d'établir son autorité sur le pays et de le mettre ainsi entre les mains des Peuls (1).

(1) Alfa-Molo, métis peul, ancien esclave des Mandingues, était chasseur

Les castes sont aussi nombreuses que les familles; en premier lieu viennent les Coulibaly, les Diarra, Konaté, Dembelé qui forment la noblesse et fournissent les chefs, puis les Sisokho, Kanté, Konaté, Traoré qui forment le gros du peuple, donnent des artisans et parfois des griots. Les artisans ne sont pas déconsidérés comme chez les Peuls ou les Ouolofs, ils peuvent souvent prétendre à n'importe quelle union; quant aux griots, ils restent toujours à part. Les esclaves sont très bien traités, on les achète tout enfants, ils deviennent vite de la famille et sont rarement vendus; les liens qui les attachent à leurs maîtres sont très lâches, ils peuvent cultiver, commercer pour leur compte, se marier avec des filles libres, ils peuvent même obtenir des charges publiques et dans le Pakao il n'est pas rare de rencontrer des almamys et des alcatys fils d'esclaves ou venus eux-mêmes dans le pays comme captifs.

COMMERCE. — Les Mandingues ont l'instinct du commerce très développé, et vont comme les Sarracolès et les Dioulas faire des échanges au loin; ils se rendent plus spécialement vers le Fouta où ils achètent des bœufs et des captifs et vers Sierra-Leone où ils s'approvisionnent de kolas.

Ils se livrent volontiers à l'agriculture et ont de beaux lougans sur les rives de la Casamance et de la Gambie; les travaux des champs sont tenus en honneur et il n'est pas

d'éléphants; son prestige de chasseur et la poudre qu'il avait en réserve lui permirent d'armer des partisans, avec eux il s'empara du pouvoir et devint le premier roi du Fouladougou.

Fodé-Kaba, Fodé-Sila, métis mandingues, sont venus s'établir en Casamance, attirés par le commerce des captifs; ils ont pu armer quelques gens et s'entourer ainsi d'une certaine autorité, mais ils n'ont jamais été autre chose que des marchands d'esclaves.

rare de voir un chef accompagné de ses griots et dirigeant lui-même le travail de ses serviteurs. Ils ne se contentent pas seulement de gratter la terre et d'y enfouir la semence,



Ph. Hostalier.

Joueur de kora.

mais font de véritables sillons, leur mil est plus grand que partout ailleurs; autour des villages, ils ont des jardins entretenus par les femmes et où sont cultivés du tabac, du manioc, des oignons, de l'oseille, etc... Au moment des ré-

coltes les alcatys de la région s'entendent pour établir un cours de vente au-dessous duquel il est interdit de traiter.

Mil, riz, maïs en petite quantité, indigo, coton, arachides, caoutchouc.

INDUSTRIE. — Les *tisserands* sont nombreux et travaillent le coton; les pagnes qu'ils fabriquent sont teints en bleu ou en jaune; ce sont les femmes de forgerons qui sont généralement chargées de ce soin. L'indigo qu'elles emploient est préparé à l'avance en petits pains faits de feuilles pilées et séchées au soleil, on y ajoute une légère quantité de cendres; au moment du besoin, on les écrase dans un canari rempli d'eau de lessive; la couleur est fixée avec des cendres de *mil* ou de *rhatt* (*combretum glutinosum*). C'est également le rhatt qui fournit la teinture jaune très en honneur chez les Malinkès; les feuilles de cet arbre sont cueillies vertes, séchées, écrasées et mises en macération dans de l'eau pendant un ou deux jours, l'étoffe à teindre est plongée dans cette infusion, la couleur est fixée avec les cendres du végétal.

Les *cordonniers* se servent pour tanner les peaux d'écorces de mangliers et font tomber les poils dans un bain de sable ou de cendres et de sel, ils teignent les cuirs de différentes couleurs; font surtout des fourreaux de sabre et des sandales.

Les *forgerons* travaillent le minerai dans le haut pays et emploient des fours analogues à ceux des Toucouleurs. Ce sont eux aussi qui fabriquent la poudre avec du soufre apporté par les Dioulas, du salpêtre qu'ils trouvent sur place et du charbon qu'ils préparent eux-mêmes.

Dans le Bambouck les Mandingues font un peu d'or, ils creusent des puits de 7 à 8 mètres de profondeur

de façon à atteindre la couche aurifère, à mesure que la terre est extraite, les femmes en remplissent leurs calebasses et vont faire des battées; l'or ainsi obtenu est toujours en très petite quantité, ils recueillent à peine de 1 franc à 1 fr. 50 par jour.

Les Mandingues sont très amateurs de musique, ils ont des violons comme les Peuls, des tams-tams variés, des balafons comme les Balantes; l'instrument le plus répandu est le *kora*, harpe à seize cordes montée sur unealebasse couverte d'une peau de mouton, les cordes sont attachées aux extrémités d'un long manche qui traverse laalebasse et peuvent être tendues au moyen de colliers en cuir; elles sont soutenues par un chevalet, ce chevalet est surmonté d'une plaque métallique avec anneaux qui vibrent lorsqu'on joue de l'instrument. Le *bourou*, sorte de trompe, est loin d'être aussi harmonieux et donne les sons les plus discordants que l'on puisse imaginer: c'est un tube de 50 à 70 centimètres creusé le plus souvent dans du bois de caïlcédra, parfois dans une défense d'éléphant, l'embouchure est creusée en cupule et fait saillie sur le corps à l'une des extrémités de l'instrument.

SONINKÈS OU SARRACOLÈS

HISTOIRE. — Les Soninkès, après avoir renversé la dynastie du Mali, détinrent le pouvoir pendant un siècle environ et se détachèrent de l'empire sonraï au moment de sa dislocation vers le xvi^e siècle; ils subirent comme les autres Mandés la domination marocaine et dans le courant du xviii^e siècle se laissèrent déchirer par les luttes intestines. La plus mémorable de ces luttes eut lieu entre les Sagonés et les Dabos appartenant à la famille des Diawaras, les plus guerriers et les plus nombreux des Soninkès, installés dans le Kaartâ; une femme, raconte la légende, fut cause de tout le mal : elle avait deux amants un Sagoné et un Dabo, le premier était beau et allait chez elle le jour; le second était laid, elle ne l'avait jamais vu, car il ne venait que la nuit; fatigué du partage, le Sagoné résolut de montrer à la belle la figure de son rival : une nuit il vint et, feignant de laisser tomber sa bague, voulut faire de la lumière pour la retrouver; le Dabo jura que si le feu s'allumait, il ne s'éteindrait de longtemps. Malgré ses protestations la lumière fut faite et la laideur de son visage apparut : la guerre était déclarée, les Dabos eurent recours aux Maures et vinrent chasser les Sagonés; ceux-ci se réfú-

gièrent chez les Bambaras, s'unirent avec eux et, quand ils furent en force, firent à leur tour irruption chez les Dabos,



Ph. Hostalier.

Sarracolè.

les refoulèrent sur les bords du fleuve et restèrent les maîtres du Kaarta. L'amitié des Sagonés avec les Bambaras ne

dura pas longtemps; partisans de Mali et partisans de Souni n'avaient point oublié les vieilles querelles d'autrefois; les Bambaras venaient sans cesse piller et razzier sur le territoire des Diawaras et les guerres recommencèrent. Quand El-Hadj-Omar se mit à prêcher la guerre sainte, les Soninkès marchèrent avec lui et se désagrégèrent encore davantage. Leur dernière velléité pour reconstituer un empire soninké date de 1885-86 et de la tentative de Mahmadou-Lamine réprimée par le colonel Galliéni. Aujourd'hui ils occupent principalement la région du haut Sénégal, mais se trouvent aussi par villages épars depuis le Sénégal jusqu'au Macina et la boucle du Niger.

Religion musulmane.

Langue est un dialecte mandé, mais très altéré par suite des révolutions, des migrations et devenu presque complètement différent des autres dialectes bambara et mandingue.

CARACTÈRES PHYSIQUES. — Le type soninké diffère peu des autres types mandés et se rapproche assez du type oulof dont il n'a cependant pas la finesse. Le crâne est allongé, le front fuyant, le prognathisme assez marqué, le nez est épaté et écrasé à sa racine, les narines sont largement ouvertes, les pommettes sont peu saillantes ce qui fait paraître la face un peu plus allongée. Les lèvres sont grosses, renversées en dehors et poussées en avant par l'obliquité des incisives, le menton est fuyant et à peine accusé.

Les membres sont bien proportionnés à la taille et n'ont rien de disgracieux, les mollets sont grêles comme chez les Ouolofs. Le teint est très foncé, parfois marron par suite des métissages. Les hommes ont le crâne rasé ainsi que les moustaches, hommes et femmes rasent ou épilent les régions des aisselles et du pubis.

Parmi les Soninkès, les Diawaras sont les seuls qui aient un tatouage de race, ils sont marqués au-dessus de la ré-



Ph. Hostalier.

Sarracolèsc.

gion intersourcilière et en dehors des apophyses orbitaires de trois incisions très rapprochées ayant à peine 2 centimètres de longueur. Les gencives et les lèvres sont piquées et bleuies.

COSTUME. — Pour les hommes boubou et pantalon court; comme coiffure, bonnet de calicôt blanc à forme cylindrique, parfois pagne roulé en guise de turban; pour les femmes pagne et boubou, autour de la tête un voile en gaze légère.

Les hommes ont le crâne rasé, les femmes portent une coiffure analogue à celle des Toucouleurs avec cimier médian; sur les côtés les cheveux sont divisés en deux parties, d'où partent des nattes qui retombent en avant et en arrière des oreilles, une ficelle ou une bande étroite de 1 centimètre passe autour du front et de la tête; le tout est entremêlé de gris-gris, de verroteries, de morceaux d'ambre, de pièces d'argent, d'anneaux d'or. Les femmes ont un goût très prononcé pour les bijoux et sont très coquettes; elles portent des anneaux d'or, d'argent ou de cuivre aux jambes et aux bras; aux oreilles elles ont des boucles parfois si pesantes qu'elles sont obligées de les soutenir à l'aide d'une tresse de cheveux pour éviter les déchirures du pavillon; elles aiment les parfums et se chargent de colliers à grains odorants, à clous de girofle, elles portent des sachets à peau musquée.

MŒURS. COUTUMES. — De mœurs douces, très malléables, en beaucoup de points les Soninkès ont atténué leurs habitudes pour ne pas heurter les populations plus batailleuses et plus intolérantes qu'ils ont rencontrées. Ils sont musulmans mais peu fanatiques, se laissent entraîner bien plus par amour de la guerre que par zèle religieux. Travailleurs, bons agriculteurs, excellents commerçants, ils voyagent volontiers soit pour leur compte, soit pour aller offrir leurs services comme le font les Toucouleurs; ils servent volontiers comme manœuvres ou laptots, donnent peu d'ouvriers d'art, mais fournissent le plus grand

nombre de mécaniciens et chauffeurs des bateaux du fleuve ou du chemin de fer de Kayes et même de Saint-Louis.

Accouchement. — Comme chez les Mandingues.

CIRCONCISION.— *Garçons.* Se fait à intervalles assez éloignés; tous les quatre ou cinq ans, on opère à la fois une centaine de jeunes gens et souvent davantage. La préparation dure une année; tout ce temps, les enfants sont exempts de travail, peuvent se promener et danser; au jour fixé, le village se rassemble, les griots font un grand tam-tam et l'opération a lieu devant tout le public : les jeunes gens sont alignés sur un rang et circoncis successivement; d'autres fois, ils sont enfermés dans une case et circoncis à mesure qu'ils se présentent; quand ils sont très nombreux, plusieurs opérateurs fonctionnent en même temps; ceux-ci sont des forgerons, ils ont des raies rouges sur le front, le nez, les joues, font des contorsions pour effrayer les enfants; le prépuce est ligotté et coupé sur un mortier à couscous, la partie excisée est remise à la mère qui l'enterre dans la case; la plaie est pansée avec de la poudre de nèp-nèp et la verge est placée dans un étui d'écorce de gonakè. Les enfants sont ensuite conduits sous un gourbi en dehors du village; dans quelques régions ils s'y rendent à cheval, le pansement est fait ensuite. Jusqu'à la guérison, ils sont surveillés par de vieux gardiens qui les empêchent de prendre de mauvaise position; les sept premiers jours, ils sont nourris par leurs familles, mais ensuite ils doivent pourvoir à leurs besoins, se promènent dans les villages, pénètrent dans les carrés et vivent du produit de leurs rapines.

Filles. La circoncision se fait vers deux ou trois ans, ce

sont les femmes de forgerons qui opèrent, en secret, et devant les femmes seulement.

Mariage. — La demande est précédée de cadeaux, kolas ou moutons; si ces cadeaux sont acceptés, les pourparlers commencent et on fixe le chiffre de la dot; l'union est consacrée par un marabout et la noce se fait aussitôt, elle dure huit jours pour une jeune fille, trois pour la femme qui a déjà été mariée. Dès le premier soir, la femme appartient à son mari; comme chez les Mandingues, il y a exhibition du pagne ensanglanté, grands tams-tams pendant toute la noce; la jeune mariée ne peut non plus quitter sa case avant le huitième jour; ce jour-là, ses amies viennent la chercher et la conduisent au fleuve où elle se baigne et lave ses vêtements.

Divorce comme chez les autres musulmans, généralement réglé par le cadi.

Funérailles. — Rien de particulier, le corps est déposé dans la fosse après les ablutions d'usage, enveloppé d'un pagne et tourné vers l'est.

ORGANISATION POLITIQUE. — Les différentes tribus étaient autrefois souvent en guerre et avaient des chefs distincts qui n'existent plus aujourd'hui; chez les Diawaras le chef s'appelait *faré*, dans le Gadiaga *tounka*.

Comme chez les autres Mandés, les noms de famille déterminent le degré de noblesse et la hiérarchie sociale, ce sont les Bakili, Soumaré, Diabera, Tounkara qui constituent les familles les plus considérées; les artisans, Diabouraga ou Kamara, viennent après, puis les griots. Les premières familles sont des familles guerrières et fournissent les chefs; la majeure partie de la population ne s'occupe guère que de ses lougans; les travaux des champs

sont très en honneur, tandis que les divers métiers manuels jettent un certain discrédit sur les familles qui les exercent.

COMMERCE. — Les Soninkès aiment l'agriculture et ont une aptitude très grande pour le commerce. Ce sont eux qui fournissent la plupart des Dioulas, ces marchands ambulants qui parcourent le Soudan avec une pacotille de tissus et de bibelots, troquent leurs marchandises dans les pays qu'ils traversent, trafiquant de village à village et rentrent chez eux parfois après plusieurs années avec les captifs qui représentent leur avoir.

Leur pays est riche en mil, maïs; ils font du riz et du coton; à l'époque des semailles ils vont parfois jusqu'en Gambie cultiver des arachides qu'ils vendent, après la récolte, pour retourner ensuite dans leur pays.

INDUSTRIE. — Comme chez les autres Mandés les artisans forment quatre corporations principales: forgerons, cordonniers, tisserands et laobès; ces derniers occupent le bas de l'échelle sociale, il n'y a que les griots qui viennent après eux.

Les *forgerons* savent extraire le fer; comme les Toucouleurs et les Mandingues ils emploient des hauts fourneaux de 3 ou 4 mètres où le minerai alterne avec le combustible.

Les *tisserands* sont très répandus et surtout réputés pour les belles teintes qu'ils donnent à leurs tissus; les élégantes ouolofes de Saint-Louis envoient quelquefois leurs pagnes aux Sarracolès de Bakel pour les faire teindre à la mode du pays.

KHASSONKÈS

Les Khassonkès sont des métis de Mandés et de Peuls; établis sur la rive droite du fleuve de Kayes à Bafoulabé, ils vont dans le nord jusqu'à Koniakary et forment une population métisse analogue à celle des Toucouleurs, mais dans laquelle l'élément mandé entre pour la plus grande part. Voici ce qu'ils savent de leur histoire : leur ancêtre Ahmadou-Awa était un Peul chargé de garder les troupeaux des Bambaras; il épousa une de leurs filles, apprit leur langue et s'installa au milieu d'eux, ses enfants furent les Khassonkés; à sa mort, son fils Segal-Dwa se sépara des Bambaras et vint avec tous les siens s'installer à Koniakary; pendant de longues années le Khasso fut déchiré par les querelles intestines et les luttes avec les Bambaras; au moment de la guerre d'El Hadj Omar, Dioko Sambala était chef des Khassonkès et se mit sous la protection de la France quand Faidherbe monta pour délivrer Médine.

La langue khassonkèse est un dialecte mandé composé d'un mélange de bambara et de mandingue avec de nombreuses expressions peules.

Les Khassonkès sont en grande partie musulmans, très accommodants d'ailleurs et peu gênés par les prescriptions du Coran.

CARACTÈRES PHYSIQUES. — Les Khassonkès ne présentent

pas de type fixe, leurs caractères se rapportent aux races qui les ont formés, tantôt ils présentent ceux des nigritiens presque purs avec indice céphalique ne dépassant guère 71,



Ph. Hostalier.

Khassonké.

nez épaté, lèvres épaisses, teint très foncé; tantôt ils sont clairs comme les Peuls avec un indice céphalique de 73 ou 74, le nez fin et allongé, les lèvres minces; chez certains on retrouve beaucoup de caractères du type maure : chevelure,

nez, lèvres, teint, ovale de la face; il est probable que dans le voisinage des Maures ils ont eu pas mal de croisements avec eux.

En général, ce sont de beaux hommes, vigoureux et élancés, car l'empreinte mandé paraît chez eux bien plus profonde que celle des Peuls, ce qui d'ailleurs est absolument d'accord avec la légende concernant leur origine. Les femmes offrent souvent de fort beaux types à physionomie expressive et fine.

Tatouages. — Trois incisions linéaires de 2 centimètres environ au-dessus de la région intersourcilière et sur chaque région temporale en dehors de l'apophyse orbitaire externe.

Lèvres et gencives piquées en bleu.

Moustaches rasées et poils arrachés ou coupés comme chez les autres musulmans.

COSTUME. — Ne présente rien de particulier, le même que les Sarracolès ou les Mandingues.

Les hommes ont le crâne rasé, les femmes ont la coiffure des Peules ou des Toucouleures : cimier médian et nattes latérales en avant et en arrière de l'oreille, une bandelette ou une ficelle sur le front et d'autres bandelettes un peu plus larges sur le restant de la tête, le tout entremêlé de gris-gris et d'ornements de toute sorte. Ces coiffures sont faites avec beaucoup de soin et ne manquent pas d'un certain cachet; d'ailleurs la Khassonkèse est réputée pour son élégance et dirige un peu la mode de ce côté du Soudan. Les petites filles ont les cheveux rasés, ne gardant que deux ou trois mèches pour les gris-gris ou quelques pièces de monnaie.

HABITATIONS. — Ce sont des cases cylindriques en pisé

comme chez les populations mandées. Autrefois les villages étaient défendus par des tatas, les cases de chefs ou de gens riches en présentaient également; ces défenses ont presque complètement disparu aujourd'hui.



Ph. Tranchant.

Khassonkèse.

MŒURS. COUTUMES. — Les Khassonkès sont des gens paisibles, peu guerriers, très attachés à leur pays et à leurs cultures, se déplaçant peu et n'aimant pas s'expatrier.

Depuis quelques années la plupart sont devenus musulmans, mais ils sont loin d'avoir le fanatisme et l'intolérance des Toucouleurs, ils sont plutôt indifférents et subissent peu l'influence de leurs marabouts.

Accouchement. — Se fait dans la position assise, le siège reposant sur une pierre, les cuisses largement écartées et le dos porté en arrière, soutenu par une amie.

Circoncision. — *Garçons.* Se fait à une époque variable suivant les moyens des parents. Quand la famille est pauvre l'enfant est circoncis jeune; plus l'enfant est âgé, plus les réjouissances sont longues et dispendieuses; c'est en général à quatorze ou quinze ans qu'a lieu l'opération. La fête commence huit jours avant l'époque fixée; au jour dit, les enfants sont rassemblés par groupes de quatre ou cinq sur une place publique; les opérateurs, qui sont des forgerons, se partagent les groupes et pratiquent l'excision avec un couteau, l'enfant étant debout, le prépuce attaché avec une ficelle et bien tendu; pour la circonstance les forgerons se font avec de l'argile rouge des cercles autour des yeux, sur le nez et le front; ils s'approchent avec des contorsions et des cris pour effrayer les enfants et mettre leur courage à l'épreuve; celui qui ferait paraître la moindre émotion serait hué et couvert de mépris. La plaie est lavée dans unealebasse d'eau chaude, pansée avec de la terre cuite, et la verge est soutenue au moyen d'une fourche en bois analogue à celle des Maures et que retient une ficelle placée en ceinture. Les prépuces excisés sont jetés dans un trou en dehors du village; à cet endroit on élève la case où logeront les opérés pendant le temps de la cicatrisation. Les circoncis portent un pagne serré autour des reins; ils n'ont pas de bonnet, seulement une bande autour de la tête et du front, et dont les deux extrémités viennent pendre dans le dos; la poudre pour le pansement journalier est cachée dans un repli de cette bande.

L'opération est payée à raison de 1 franc par circoncis.

Mariage. — Conforme au rite musulman; la dot est assez élevée, payée en captifs, bœufs ou guinées; l'union est consacrée par un marabout, les mariés ne sont réunis que



Ph. Tranchant,

Khassonkèse.

plusieurs jours, parfois plusieurs mois après. Exhibition du pagne ensanglanté.

Funérailles. — Également conforme aux prescriptions du Coran, le corps est lavé, enveloppé d'un pagne blanc et placé la tête tournée vers l'est; pour les jeunes filles l'orientation de la fosse est différente, la tête est tournée vers le nord. Les funérailles de chefs et de rois sont accompagnées de tams-tams et de coups de fusil. Les Khassonkès n'ont pas

de cimetière commun, leurs tombes sont disséminées sans ordre, souvent placées dans la case même du défunt ou dans son voisinage.

ORGANISATION POLITIQUE. — Le roi des Khassonkès résidait autrefois à Médine et portait le titre de *fangama*, il réside aujourd'hui à Koniakary et n'a plus grande autorité.

Même hiérarchie sociale que chez les différents mandés; les premières familles sont les Diallo, Diakaté, Sangaré, Sidibé.

COMMERCE. — Le Khasso possède de belles cultures, mil, maïs, arachides; on y fait aussi du riz semé à la volée avant l'hivernage et récolté en octobre, avec la paille de ce riz on fabrique des chapeaux et des paniers divers. Ces produits servent à la consommation locale et ne sont point exportés.

Troupeaux de bœufs, moutons, en assez grand nombre. Les bœufs manquent de pâturages pendant une partie de l'année, leur viande est de qualité inférieure et les vaches donnent fort peu de lait; c'est une espèce très résistante, susceptible d'amélioration.

INDUSTRIE. — Les *forgerons* extraient le fer et le travaillent comme les Sarracolès; leurs femmes font la poterie, elles se servent de terre argileuse pétrie avec de la fiente de mouton, font des ustensiles divers séchés au soleil, puis soumis à l'action du feu.

Autres artisans et griots comme chez les Mandingues et les Sarracolès.



L'empire djolof comprenait autrefois le Djolof, le Oualo, le Cayor, une partie du pays sérère, et s'étendait même au

delà du Toro des Toucouleurs; son souverain portait le titre de *Bour* ou « grand Ouolof ». On ne l'approchait qu'en rampant, la tête couverte de poussière; les rois secondaires lui devaient un tribut et au moment de son élection lui adressaient un tambour d'hommage; ces rois étaient le *brack* du Oualo, le *damel* du Cayor, le *teigne* du Baol. Divisés par les querelles intestines, envahis par les Peuls, les Ouolofs perdirent leur ancienne cohésion et se séparèrent; les provinces peules et toucouleures devinrent indépendantes, l'autorité du *bour* fut à peu près méconnue et le Djolof réduit à ses seules ressources, très affaibli, à peu près ruiné, ne compta plus guère dans l'histoire du Sénégal. Le Oualo et le Cayor furent ensuite en butte aux attaques des Maures et des Toucouleurs, mais n'eurent pas le temps de subir le même sort que le Djolof; notre occupation les sauva de la ruine. Le Oualo, mis sous notre protectorat dès 1819, fut dé-

chiré par la série de luttes que nous eûmes à soutenir contre les Trarzas qui se prétendaient suzerains du brak, il n'eut guère de tranquillité avant Faidherbe et fut définitivement organisé à la déposition du brak en 1875; il est maintenant administré par un chef supérieur qui réside à Mérinaghen et est placé sous le contrôle de l'administration. Notre installation dans le Cayor ne fut pas moins difficile et pendant vingt-cinq ans nous eûmes à lutter contre les damels et les prophètes Lat-Dior, Ahmadou-Seïkou, Samba-Laobé; la tranquillité y est aujourd'hui absolue et le pays divisé en six provinces est placé sous les ordres d'un chef qui a son chef-lieu à Sakh. L'ancienne province Djolof a été également réorganisée, le chef supérieur réside à Yang-Yang.

La langue ouofole est distincte des autres dialectes africains, c'est la langue usuelle du commerce dans toute la Sénégambie; à ce titre elle a une grande importance et est comprise partout où sont des traitants et se font des échanges.

La majorité de la population est musulmane, les catholiques sont surtout nombreux à Gorér, Dakaret Saint-Louis, auprès des missions, environ 3.000.

CARACTÈRES PHYSIQUES. — Le type ouolof est l'un des plus beaux types de noirs; de haute stature, robustes et dégagés, les traits réguliers, la peau luisante et d'un noir d'ébène, ils tranchent sur les autres Sénégalais, représentent pour ainsi dire la race fine et aristocratique du pays.

Le crâne est dolichocéphale, indice céphalique est d'environ 70 chez l'homme et près de 73 chez la femme, qui a ainsi la tête un peu moins allongée que l'homme. La capacité crânienne est de 1,495 c. c. (Hovelacque), l'emportant d'une manière sensible sur les autres crânes séné-

gambiens. Comme chez toutes les races nigritiennes les os du crâne sont épais et peuvent supporter des chocs extrê-



Ph. Hostalier.

Ouolofe.

mement violents. L'indice nasal est moins élevé que chez les autres noirs. Les lèvres sont grosses et saillantes, noires mais d'une teinte plus mate que la peau du visage.

Le prognathisme est souvent à peine sensible, la mâchoire est peu saillante et le menton à peine fuyant, de sorte que les incisives ne sont pas projetées en avant et restent verticales. Les dents sont en général fort belles, très blanches et ne subissent aucune déformation; ils en ont d'ailleurs grand soin, se nettoient la bouche après chaque repas, remplaçant la brosse par l'index et dans l'intervalle se frottant les dents avec une tige de bois dont l'extrémité s'épanouit en brosse et qu'ils appellent *sautiou* (1). Les pommettes sont peu saillantes, les parties latérales du visage presque planes.

La colonne vertébrale s'insère assez obliquement sur le bassin, il en résulte une courbure très sensible de la région lombaire et une saillie notable des fesses dans la station debout, surtout chez la femme. Cette ensellure proviendrait, d'après Tautain, de l'habitude de porter l'enfant sur le dos; elle serait transmise et fixée par l'hérédité.

De haute stature en général, les Ouolofs ont un buste parfaitement conformé; la moyenne de la taille dépasse 1^m,70; ils pèchent par les membres inférieurs qui sont relativement grêles, la saillie des mollets est peu marquée, le talon est légèrement proéminent, la voûte plantaire est presque effacée, le gros orteil très détaché, mobile et indépendant. Les mains sont longues, les doigts effilés avec ongles grands et plats de couleur bistrée comme la paume des mains.

Les seins des femmes sont piriformes, horizontaux et

(1) Le plus souvent en bois de *tamarinier* ou en *sompa* (balanites ægyptiaca); les Maures se nettoient aussi les dents de la même façon avec du bois de *verek*.

bien fermes au début de la puberté, puis, comme ceux de toutes les négresses, tombent vite sous forme de cônes aplatis sur le devant du thorax.



Ph. Tranchant.

Ouolof.

Les cheveux sont laineux et épais, mais sur le corps le système pileux est peu développé; la tête, les moustaches, le pubis sont rasés; ils laissent la barbe et arrachent les poils des aisselles après application de cendre chaude qui sert d'anesthésique.

Pas de tatouages de race, les femmes se teignent les lèvres et les gencives en bleu, elles piquent la muqueuse

avec des épines de *sing* (acacia) et les colorent avec des arachides grillées et pilées.

COSTUME. — Ne diffère pas de celui des autres races; à Saint-Louis il ne manque pas d'une certaine recherche, les élégants exhibent volontiers de riches boubous à couleurs voyantes avec des gilets à broderies, des manteaux, que leur vendent les Marocains; les jours de fête, ils portent souvent des bottes molles qui complètent leur tenue.

Les femmes portent également le boubou, il est plus court et ne dépasse guère les genoux, le plus souvent il est en indienne rayée ou de couleur, parfois en mousseline ou en gaze; au-dessous du boubou elles ont le pagne comme dans les autres régions du Sénégal.

Auprès des missions, les catholiques adoptent volontiers le costume européen, les hommes ont le pantalon et une blouse courte à larges manches, les femmes portent une longue robe.

Le costume des enfants est réduit à sa plus simple expression; ils sont à peu près nus jusqu'à sept ou huit ans, n'ayant pour tout vêtement qu'une ficelle ornée de perles ou de verroterie autour des reins; plus tard ils attachent à cette ficelle une bande d'étoffe qui passe entre les jambes, *guemba*; pendant la saison fraîche ils portent le boubou et le manteau.

La coiffure la plus répandue est un bonnet cylindrique de calicot blanc, *mbakhamé*; par-dessus les Ouolofs portent volontiers un chapeau en paille tressée et cousue fait dans le bas de la côte ou l'intérieur du Soudan; ce chapeau a ordinairement la forme d'une cône très évasé, il est fixé à la tête par une longue jugulaire en cuir qui s'attache au-dessous de la lèvre inférieure.

Les femmes ont les cheveux disposés en petites boucles

de 5 à 10 centimètres retombant tout autour de la tête, de chaque côté des oreilles elles ont des nattes aplaties assez



Ph. Hostalier.

Traitant oulof et ses enfants.

épaisses ne dépassant guère le niveau du lobule, quatre ou cinq en avant, un ou deux en arrière, dans la région occipi-

taille la boucle médiane est remplacée par une natte et à son extrémité on suspend un objet brillant : pièce d'argent ou d'or ou bibelot de verroterie. Cette coiffure est établie par de véritables professionnelles, griotes ou femmes de forgerons que l'on paie en cadeaux ou en argent jusqu'à 5 francs et plus; l'opération ne manque pas de difficultés : la cliente s'étend à terre la face contre le sol ou la tête entre les genoux de la coiffeuse, le démêlage est pratiqué avec un morceau de bois taillé en pointe ou une arête de poisson, les cheveux sont enduits de beurre ou de graisse, puis séparés par petites touffes que l'on enroule avec grand soin sur de longues tiges de paille ou de minces baguettes de bois; la femme porte ainsi derrière la tête un véritable balai qu'elle garde pendant un ou deux jours, le temps nécessaire pour donner le pli; les tiges sont ensuite retirées et on ajoute une nouvelle quantité de beurre pour que les cheveux conservent bien la forme désirée. Les perruques sont d'usage assez répandu et servent surtout à dispenser de cette longue opération, elles sont faites avec les fibres d'une plante textile que l'on appelle *hios* (1), ce sont les femmes de forgerons ou les griotes qui les fabriquent. Autour de la tête les femmes portent un mouchoir qui couvre une partie du front et forme un espèce de bonnet noué sur le côté.

Les petits garçons ont la tête complètement rasée, on laisse aux petites filles quelques mèches pour y suspendre un gri-gri, un morceau de corail ou une pièce de monnaie; certaines familles adoptent pour leurs enfants des coiffures de fantaisie avec dessins variés sur le crâne, ces coiffures

(1) *Agave*, amaryllidacée.

doivent porter bonheur et préserver l'enfant de la maladie.

Les Ouolofs, hommes et femmes, sont très amateurs de



Ph. Hostalier.

Ouolofes de Saint Louis.

bijoux, ils ont les doigts surchargés de bagues massives en argent ou en cuivre, aux poignets ils portent des bracelets en corail, en cuivre ou en argent, les femmes en portent également aux chevilles. Les boucles d'oreille sont disposées en série sur tout le pourtour du pavillon; quand

les bijoux ne sont pas en nombre suffisant, on a bien soin d'entretenir les trous avec de petites ficelles ou des chevilles abondamment graissées. Autour des reins les femmes portent un ou plusieurs rangs de perles de différentes couleurs.

Les gris-gris sont très répandus et le Ouolof a une confiance absolue dans leurs nombreuses vertus. La plupart sont fabriqués et vendus par des marabouts, c'est généralement un verset du Coran enfermé dans un morceau d'étoffe ou de cuir, parfois un coquillage, une corne, un morceau d'os, une racine d'arbre, etc...; la forme et le volume des gris-gris varient à l'infini, on en porte aux cheveux, aux mains, aux pieds, aux bras, au cou; il y en a pour mettre en sautoir, en ceinture; quelques Ouolofs en ont toute une charge, jusqu'à plusieurs kilos.

HABITATIONS. — La case ouolof, comme toutes les cases du Sénégal, a la forme d'une ruche à abeilles; la partie inférieure est circulaire, faite de branchages entrelacés parfois recouverts de torchis; le toit est conique, de chaume ou de feuillage, il est installé sur place, tandis que les Mandés le font à part et le hissent ensuite sur les parois; une seule ouverture sert à la fois de porte et de fenêtre; dans les fraîches soirées de saison sèche, on fait du feu dans l'intérieur, aussi les parois ne tardent-elles pas à devenir toutes noires de fumée et de suie; la cuisine est installée dans une case voisine de même forme, mais plus petite, le foyer est établi dans une petite excavation garnie de deux grosses pierres. Les différentes cases d'une même famille forment un carré limité par une palissade en roseaux, *tapade*; les carrés sont groupés par catégories formant ainsi dans le même village plusieurs quartiers distincts, notables, cap-

tifs de case, artisans, griots; au centre ou à l'entrée du village est le grand arbre à palabre avec lit de camp allongé



Ph. Noal et Fortier.

Ouolofe catholique
(gourmette).

où se traitent les affaires et où les oisifs viennent causer et fumer. L'ameublement d'une case est des plus sommaires; le lit est formé d'un cadre sur lequel sont posés en travers

des bâtons ou des bambous, le tout est placé sur quatre piquets et recouvert de nattes; le reste du mobilier se compose d'un mortier en bois et d'un pilon pour écraser le mil, de quelquesalebasses, quelques marmites en terre et des nattes, les vêtements sont placés dans de grandes baganes ou dans des coffres en bois enjolivés de grossières peintures. Dans les centres les riches Ouolofs ont des installations bien plus confortables, ils habitent des maisons en pierre ou de petites cases en planches, ils ont de véritables lits faits par les menuisiers indigènes et un ameublement des plus fantaisistes choisi parmi ce qu'ils trouvent de plus brillant et de plus doré chez le commerçant ou le traitant de l'endroit.

MŒURS. COUTUMES. — Les Ouolofs sont de mœurs douces, habitués aux Européens depuis des siècles et n'ayant point le fanatisme farouche qui éloigne de nous les Maures et souvent les Toucouleurs. Ce sont de grands enfants ne vivant que pour le plaisir et l'ostentation, incapables de songer au lendemain, s'exposant à la misère ou à la famine pour briller avec un riche boubou ou un bel harnachement, dépensant tout leur argent pour se payer une jolie femme. Très orgueilleux, il n'est pas de travail qu'ils n'accomplissent avec joie quand on fait appel à leur amour-propre, ils ne peuvent résister aux louanges les plus grossières et se laissent dépouiller de tout par ceux qui les flattent. Incapables de longue rancune ou de mauvaise humeur, ils aiment le jeu et la paresse, passent des journées entières accroupis devant leurs cases ou étendus au soleil à causer ou à jouer aux dames. Ils ne manquent pas une occasion de se mettre en liesse, les fêtes officielles, les solennités de la religion catholique, celles de la religion

musulmane, ils profitent de tout; adorent le bruit et la danse, se grisent au tain-tam, les femmes, les enfants se



Ph. Noal et Fortier.

Ouolofe portant son enfant.

précipitent à son appel et se jettent au milieu des griots pour exécuter les danses les plus lascives et les plus passionnées; le fameux *fobine*, si bien décrit par Loti, est par-

ticulièrement populaire. Très superstitieux, ils croient aux sorciers et ont une grande confiance dans les amulettes, les musulmans se couvrent de gris-gris, les catholiques de médailles et de scapulaires. Braves et entreprenants, ils ne craignent pas le danger et font volontiers la guerre, mais ils sont trop vaniteux et se croient trop supérieurs aux autres Noirs pour être bien disciplinés et faire de bons soldats; d'ailleurs ils sont très inconstants et vite fatigués du métier, il est très rare de voir rengager des tirailleurs oulofs et fournir une longue carrière militaire comme les Toucouleurs ou les Bambaras; la plupart des soldats levés dans leur pays sont des captifs de case que fournissent les chefs; les gens libres marcheront volontiers pour la durée d'une guerre, pour un effort de quelques mois, mais à la condition de ne pas s'engager et de rentrer dans leurs foyers aussitôt la campagne achevée; l'an dernier, on a fait un essai de mobilisation au Sénégal; chez les Ouolofs le début a été assez difficile, mais quand ils ont compris que l'incorporation n'était que passagère, ils n'ont plus fait la moindre résistance et ont donné les meilleurs résultats.

Accouchement. — Quand une femme ressent les douleurs de l'enfantement, elle s'enferme dans sa case avec quelques amies expérimentées, on allume un grand feu, elle se promène pour provoquer les douleurs expulsives, les active en pilant du couscous; l'accouchement se fait dans la position accroupie, les genoux, les coudes et la tête sur le lit. Dans quelques campagnes; quand l'accouchement se fait mal, on couvre la patiente de gris-gris et parfois on lui attache à la cuisse une patte de lièvre pour donner à l'enfant la célérité de cet animal et le faire sortir.



Ph. Neal et Fortier.

Circoncis et leurs compagnons.

Le baptême a lieu le septième jour ; à la première sortie de l'enfant, la sœur du père amène un mouton qui est égorgé par un marabout, selon le rite musulman ; le père donne un prénom à son enfant et on ajoute le nom de famille si c'est un garçon. La mère reste couchée jusqu'au baptême, elle ne reçoit qu'une nourriture légère, des laitages de préférence, jamais de couscous qui, paraît-il, occasionne des coliques.

Circoncision. — N'a lieu que chez les garçons, se pratique avec le cérémonial et les coutumes déjà décrites chez les autres populations musulmanes. C'est l'occasion d'une très grande fête, pour lui donner plus d'éclat généralement les villages voisins se réunissent. L'opérateur est un cordonnier ou un forgeron, il a un bonnet de circonstance et un pagne roulé en turban autour de la tête, lui cachant une partie de la face ; il s'approche de l'enfant en faisant des contorsions et lui criant : « Je viens », l'enfant doit répondre : « Tu peux venir ». Il est à cheval sur un mortier à couscous, un aide tire le prépuce avec une ficelle et le tend sur le bois ; l'incision se fait d'un seul coup et l'opéré doit garder une impassibilité absolue, d'autant mieux considéré qu'il a montré une indifférence plus grande ; la moindre émotion lui vaudrait le mépris général, un cri le déshonorerait, il n'aurait qu'à fuir le pays. Pendant la cicatrisation les circoncis parcourent les villages et ont le droit de pénétrer dans les différents carrés et de voler toutes les victuailles qu'ils rencontrent ; le jour de leur guérison ils commettent leurs derniers larcins et peuvent enlever pour huit jours de vivres, mil, maïs, manioc qu'ils vont manger ensemble. La case qu'ils ont occupée est brûlée en grande cérémonie, leurs gardiens les promènent tout autour en

les faisant danser et chanter ; au moment où le feu commence ils doivent se retourner et courir vers l'est en faisant des prières. Les prépuces excisés restent dans les boubous jusqu'à guérison, on les jette ensuite dans une grande calebasse remplie d'eau avec des gris-gris divers, cette eau sert à faire des ablutions, purifie les opérés et met à l'abri des mauvais sorts. Les jeunes gens opérés en même temps sont unis par les liens de la plus étroite amitié, ils se doivent secours et assistance, marchent ensemble à la guerre, font eux-mêmes les ablutions d'usage à ceux qui sont morts et portent leur deuil.

Mariage. — La polygamie est réglementée par le Coran, celui qui a le moyen ne manque pas d'user largement de la latitude qui lui est donnée ; les femmes logent avec leurs enfants dans le même carré que le mari, mais ont leurs cases distinctes, le mari se réserve un appartement particulier où les femmes n'ont pas accès ; la première femme s'appelle *ama*, elle a le pas sur les autres et la direction du ménage.

Le mariage se fait toujours entre gens de même condition, jamais un homme libre n'épousera la fille d'un artisan, pas plus qu'un artisan la fille d'un griot. La dot est parfois assez élevée ; à Saint-Louis elle va jusqu'à 1.500 francs pour une jeune fille ; pour une femme non débutante, c'est beaucoup moins, de 50 à 100 fr. ; cette dot n'est pas exigible en totalité et, après un premier versement de moitié ou du tiers, peut être complétée par annuités ; quelquefois aussi la situation du fiancé est prise en considération et permet des arrangements économiques. Le mariage est précédé par la cérémonie du *tak*, sortes de fiançailles officielles présidées par un marabout et durant lesquelles le

jeune homme offre à sa future le *tak*, gage d'union représenté ordinairement par une paire de pagnes. La cérémonie achevée, la femme revient chez ses parents et y reste jusqu'à ce que le mari ait fait préparer une case. Au jour convenu, a lieu le véritable mariage; c'est l'occasion d'une grande fête qui dure une huitaine de jours et absorbe souvent toute la fortune des intéressés, la jeune femme ne peut quitter sa case avant la fin des réjouissances; cette fin est marquée par une recrudescence de tams-tams, fantasias, coups de fusil, etc.

Les questions de divorce sont portées devant le cadi, la séparation est en général facile, suivant le cas, la femme restitue ou conserve sa dot.

Funérailles. — Ont lieu comme chez les autres musulmans, après les ablutions le corps est enveloppé d'un pagne et placé dans la fosse la tête tournée vers l'est. Dans les villes les Ouolofs se servent de cercueils. En souvenir du mort, pendant un an et quelquefois davantage, on fait une fois par semaine, généralement le vendredi, des distributions de vivres aux pauvres et on donne des pains de riz aux petits *talibés* (élèves des écoles musulmanes). Les veuves portent le deuil pendant quatre mois et dix jours, elles se renferment dans leur case, ne prennent aucun soin de leur costume ni de leur coiffure, se voilent la face avec un pagne ou un mouchoir blanc; pour les captives le deuil est réduit de moitié : il est de deux mois et cinq jours.

ORGANISATION SOCIALE. — Les différentes castes sont nettement séparées, les artisans ont peu de considération, il n'y a que les métiers d'importation, appris au contact des Européens, qui soient bien vus et ne déshonorent pas ceux qui les exercent, menuisiers, maçons, etc...

La première caste comprend la famille royale où l'on choisissait autrefois le *brak* du Oualo, le *damel* du Cayor, le *bour* du Djolof; ces fonctions sont aujourd'hui supprimées et les chefs sont placés sous le contrôle direct de l'administration. Puis viennent les gens libres vivant dans la plus grande oisiveté, au milieu des griots et des femmes quand ils en ont le moyen, se mettant assez volontiers au service des Européens quand ils ont besoin de travailler. En dernier lieu viennent les artisans et enfin les captifs. Les captifs de case sont très improprement appelés ainsi, ils ne sont nullement considérés comme esclaves et ne pourraient être vendus, leur condition est celle des anciens clients romains; ils font partie de la maison de leur patron, ont vis-à-vis de lui certaines obligations, l'accompagnent en cas de guerre, lui donnent une partie de leurs récoltes, font valoir ses biens, gardent ses troupeaux, etc.; de son côté il leur doit secours et assistance toutes les fois qu'il est nécessaire; ils ont en somme des obligations et des avantages réciproques qui les lient intimement les uns aux autres.

La famille est bien organisée, l'autorité du père est très respectée même quand les enfants sont grands et établis, ils ne peuvent se marier sans son consentement; l'autorité de la mère est également assez grande sur les enfants, ceux-ci ont généralement pour elle beaucoup de respect et lui témoignent toujours de grands égards alors qu'ils sont eux-mêmes arrivés à un certain âge.

COMMERCE. — La principale denrée d'exportation du pays ouolof est l'arachide; cette culture a commencé au Sénégal vers 1844, l'installation du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis lui a fait prendre une grande extension. Aujourd'hui le chiffre d'arachides produites par le Cayor seu-

lement dépasse 45.000 tonnes représentant une valeur de près de 7 millions de francs. Cette culture, il est vrai, ne demande pas beaucoup de soins et est bien faite pour les Sénégalais d'ordinaire si paresseux : pour nettoyer et fumer le terrain à ensemer, on se contente de brûler sur place les mauvaises herbes, les femmes et les enfants bêchent un peu la terre et les graines sont mises en place; on fait les semis au commencement de l'hivernage, la récolte a lieu à la fin, la traite bat son plein de décembre à février.

Ensuite vient la culture du mil qui forme la base de la nourriture des indigènes et se vend en grande quantité sur les divers marchés du Sénégal. Les champs de mil occupent plus de 60.000 hectares en pays ouolof, dans le Cayor on les voit s'étendre à perte de vue de chaque côté de la ligne. La récolte est presque entièrement consommée sur place (1), on exporte à peine 2 ou 3.000 tonnes qui vont à Bordeaux faire de la farine ou de l'alcool.

Le maïs est cultivé en petite quantité autour de tous les villages, comme le mil il est consommé sur place par les indigènes. Les melons ou *diombos*, les haricots du pays (*niébés*), le manioc, les pastèques (*béréfs*) sont également cultivés dans les différentes régions.

Le pays ouolof fournit aussi une petite quantité de caoutchouc (10 à 12 tonnes) qui provient de la région des *niaye*, vers le bord de la mer, et quelques palmistes (amandes de palme).

Les oiseaux empaillés font l'objet d'un commerce assez

(1) Le mil forme la base du couscous, il est réduit en farine granuleuse dans un mortier en bois et cuit à la vapeur dans un vase à fond percé de trous, (*hindé*); on y ajoute de la viande ou du poisson et une sauce relevée avec un condiment particulier fait de feuilles de baobab séchées et pulvérisées, *lalo*.

important; Rufisque en fait pour plus de 100.000 francs.

L'élevage ne se fait guère chez les Ouolofs, ils ont peu de troupeaux, le bétail que l'on trouve dans l'intérieur est presque entièrement entre les mains des Peuls disséminés dans le pays, les chèvres et les moutons sont beaucoup plus nombreux. Dans le Cayor et dans le Baol se trouvent les chevaux *mbaiar*, se rapprochant beaucoup des chevaux du fleuve, robustes et pleins d'entrain, ils valent de 100 à 300 francs; à côté de cette race il y en a une autre de chevaux plus petits, toujours maigres et gringalets, chevaux *par*, ils n'ont pas grande valeur. Les chameaux sont tous d'importation, achetés aux Maures, se portent mal au-dessous du fleuve et ne servent guère qu'au transport des arachides. Les ânes sont très nombreux dans le pays et très vigoureux; malgré leur petite taille, ils portent de lourdes charges et rendent de très grands services.

Sur la côte et en particulier à Saint-Louis, les Ouolofs s'adonnent volontiers à la pêche, le village de Guet n'Dar est formé en grande partie de pêcheurs que l'on voit chaque matin, vers quatre ou cinq heures, franchir la barre pour aller au large tendre leurs filets; ils rentrent de bonne heure pour approvisionner le marché ou dans la journée pour vendre leur poisson aux indigènes; à Dakar les Lebous pêchent également très volontiers. On exporte aussi dans l'intérieur une certaine quantité de poisson desséché et boucané au soleil, c'est surtout du poisson d'eau douce pêché dans le fleuve par les gens du Oualo; dans tous les endroits propices sont d'ailleurs installées des pêcheries, barrages formés par des paniers ou nasses orientés contre le courant, par conséquent dans le sens que remonte le poisson et coulés avec des cailloux.

INDUSTRIE. — Elle est limitée aux seuls besoins de la population ; à part la briqueterie de MM. Bruzeaud et Poyard



Ph. Hostalier.

Griot ouolof.

à Bop N'Khior, les usines à glace et lumière électrique de Rufisque et Saint-Louis, le pays ouolof n'a pas d'établissements industriels ; le nombre des artisans est d'autant moins élevé que les maisons de commerce et les traitants

fournissent aujourd'hui une grande partie des objets d'usage courant. A côté des artisans proprement dits, il y a quelques ouvriers d'art formés et employés par les Européens, maçons, forgerons, menuisiers et même des mécaniciens ; ces ouvriers rendent les plus grands services, ils sont répandus sur toute la côte d'Afrique dans nos différentes colonies.

Les *tisserands* font des pagnes dont le fil blanc est en coton du pays et dont les fils colorés viennent de France, emploient le même métier que les autres populations noires, font des bandes de Sor d'une largeur qui ne dépasse pas 20 centimètres et les cousent ensuite ; ce tissu est très solide et très résistant.

Les *cordonniers* sont avec les tisserands un peu mieux considérés que les forgerons qui le sont eux-mêmes plus que les Laobès chargés de travailler le bois. Ils préparent leurs peaux à l'aide d'un bain renfermant de la chaux, des cendres et des fruits non mûrs de *gonaké* (mimosa astringens) ; ils les teignent de différentes couleurs et en font des sandales, babouches, étuis de sabre, de poignard, des amulettes, des selles, etc...

Les *forgerons* se divisent en deux catégories : les forgerons proprement dits qui travaillent le fer et les bijoutiers qui travaillent l'or et l'argent.

Les forgerons font les instruments aratoires : *daba*, pioche emmanchée à angle aigu avec armature autour du tranchant ; *hilaire*, pioche à manche droit avec tranchant à forme de croissant ; les sabres, *diassi* ; les poignards, *gobar* ; les lances, *khedji* ; ils réparent les fusils.

Les *bijoutiers* sont assez habiles, ceux de Saint-Louis sont particulièrement réputés, malgré leur outillage grossier

ils font des objets en filigrane qui ont un certain cachet d'originalité et de bon goût.

La *poterie* est faite par les griots et les femmes de forgerons, celle de Dagana est particulièrement réputée, celle de Podor est renommée pour sa légèreté; on emploie l'argile des bords du fleuve, elle est délayée et moulée à la main sur une calebasse remplie de sable. Les poteries sont séchées au soleil et cuites en tas sur le sol au moyen d'épis de mil que l'on brûle *intus et extra*. Les ustensiles courants sont des marmites, des hindés à couscous, des gargoulettes, canaris, etc... On fait aussi des pipes à fourneau en argile rouge et tuyau en roseau.

Les ustensiles en bois sont travaillés par les Laobès comme chez les autres populations du Sénégal.

Les *griots* sont nombreux chez les Ouolofs si amateurs de flatterie et de bruit. Ce sont des gens méprisés, mais toujours bien rétribués; ils s'attachent souvent aux personnages riches ou aux chefs; autrefois on les enterrait dans les troncs de baobabs comme chez les Sérères; cette coutume n'existe plus guère que dans des coins reculés du Oualo.

Instruments des griots sont : le *khalam*, violon à cordes analogue au *o'rdou* des Peuls et des *tams-tams* à formes diverses, *goron*, *tama*, *sabar*; à Saint-Louis quelques griots jouent aussi du *kora*, harpe mandingue, et du *balafon*, xylophone des Balantes.

OUOLOFS



A. Bournas, dessinateur.

1. Chapeau en paille. — 2. 3. Porte-monnaie en cuir. — 4. Collier de cheval. — 5. 6. 7. 8. Harpons de pêche. — 9. 10. Rasoirs. — 11. Gaine à rasoir. — 12. Poignard. — 13. Détail d'un dessin sur cuir. — 14. Babouche.



1



2



3



4



5



6

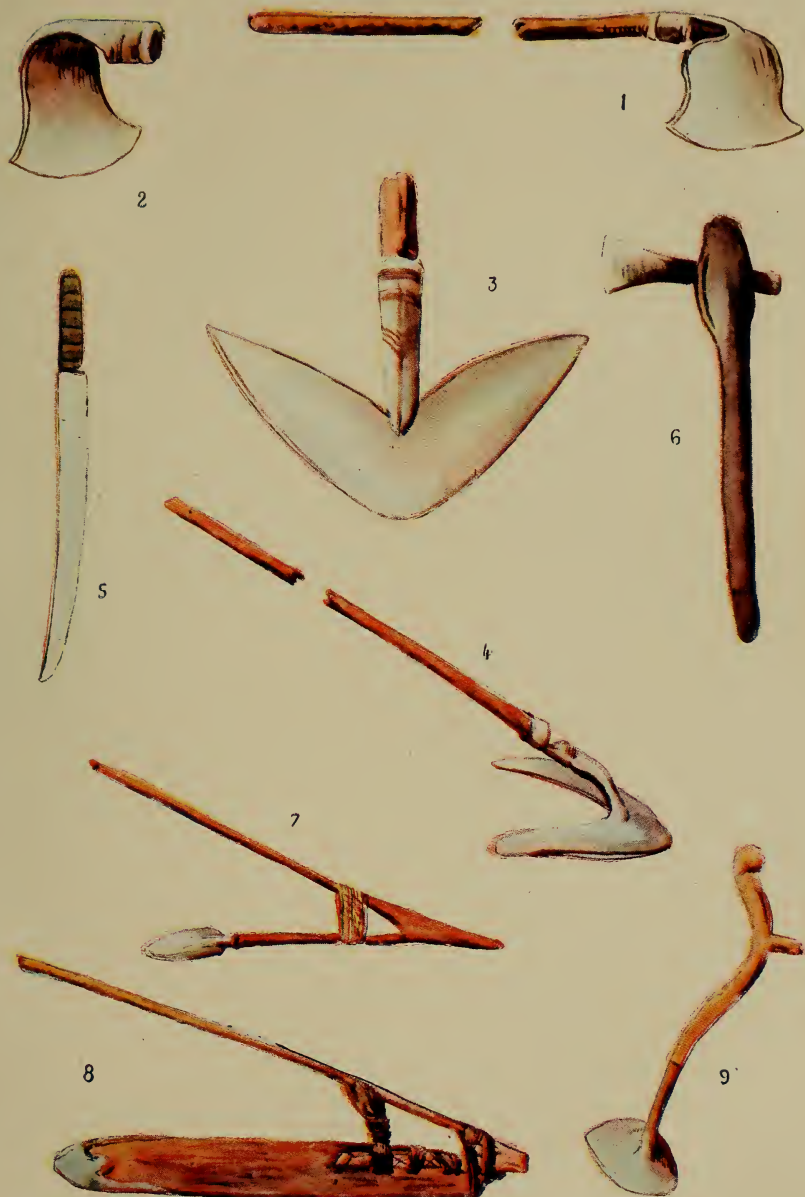
A. Bournias, dessinateur.

1. 2. Sabres à fourreaux en cuir. — 3. 4. 5. 6. Poignards divers.



A. Bourmas, dessinateur.

POTERIES. — 1. 2. 3. 4. *Gargoulettes diverses*. — 5. 6. *Pipes*. — 7. *Figurines en terre*. — 8. 9. *Gargoulettes*. — 10. *Canari*. — 11, 12. 13. *Pots à tabac*. — 14. *Marmite à couscous*. — 15. 16. *Marmites*.



A. Bournas, dessinateur.

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE. — 1. *Daba*. — 2. *Fer de Daba* (au 1/5). — 3. *Fer d'hilaire* (au 1/5). — 4. *Hilaire*. — 5. *Couteau*. — 6. *Hache*. — 7. *Ouarango*. — 8. *Vrenglie* (Sérère). — 9. *Khandor* (Sérère).



HISTOIRE. — Les Sérères sont avec les Ouolofs les plus anciens du Sénégal. D'après Pinet-Laprade, ils seraient originaires de la région de Kabou dans la haute Casamance et appartiendraient au même groupe que les Diolas avec lesquels ils présentent d'ailleurs beaucoup de ressemblances; chassés de leur pays, il y a trois ou quatre siècles, par les Mandingues et les Peuls, ils ont traversé la Gambie et sont venus s'établir dans la contrée qu'ils occupent aujourd'hui et qui n'était alors qu'une vaste solitude couverte d'épaisses forêts. Leurs légendes ont conservé le souvenir de cette migration, mais l'attribuent à des querelles intestines : mécontents d'un prince que le droit de succession appelait au trône, ils se révoltèrent contre lui et se déclarèrent partisans de son frère; vaincus, ils durent se retirer

pour échapper à une guerre d'extermination et vinrent s'installer sur la côte de Sénégalie.

Les Sérères se subdivisent en de nombreuses tribus dont les groupements ont souvent changé, mais que l'on peut ramener à deux grandes fractions : les None dans la partie nord-ouest du pays et les Sine, Barbacins des anciens auteurs Portugais dans tout le reste du territoire. Les deux dialectes sont différents.

La plupart sont fétichistes; au voisinage des missions un certain nombre sont devenus catholiques, il n'y a pas de musulmans.

CARACTÈRES PHYSIQUES. — Se rapprochent de ceux des populations de la Casamance, le type est dur et grossier, loin d'avoir la finesse du Ouolof. Nez très épaté, incisives souvent obliques, parfois repoussées en avant, teint moins coloré que chez les Ouolofs, face plus aplatie, lèvres plus grosses. Grands et vigoureux, sont bien musclés et bien proportionnés, les membres inférieurs sont grêles comme chez la plupart des Sénégalais, les voûtes plantaires sont presque complètement effacées.

Pas de tatouages de race, les femmes ne colorent pas leurs lèvres, mais portent sur le ventre des tatouages à dessins variés que l'on fait à l'époque de la puberté au moyen d'une pointe métallique humectée de suc de *darcassou* (pomme d'acajou); il en résulte des cicatrices chéloïdiennes formant des figures à losanges ou étoiles plus ou moins compliquées suivant le talent de l'artiste.

COSTUME. — Au contact des Ouolofs les Sérères ont pris le pantalon, *toubé*; mais dans l'intérieur, ils ne portent que le *guemba*; les femmes ont un pagne court qui ne dépasse guère les genoux, parfois elles en portent un autre sur les

épaules, mais vont le plus souvent le torse complètement nu.

Coiffure. — Les hommes portent des nattes jusqu'au



Ph. Noal et Fortier.

Sérére.

mariage, ensuite ils ont la tête rasée; ces nattes sont des plus simples, une douzaine de chaque côté venant se joindre sous le menton et une médiane derrière la nuque.

Les femmes portent de petites mèches roulées comme les Ouolofes, mais occupant toute la chevelure et ne formant pas des nattes aplaties de chaque côté de l'oreille; au-dessus de la nuque sont attachées une ou deux chaînettes de verroterie et de pièces de monnaie longues de 20 à 25 centimètres qui retombent dans le dos; une chaînette de même genre est souvent attachée en avant et vient sur le front et le nez.

Les hommes et les femmes laissent les poils dans les différentes régions.

Les ornements sont peu variés et peu riches, les Sérères ne possèdent de bijoux ni en or, ni en argent, ils étaient d'ailleurs, absolument interdits par les chefs ouolofs et rigoureusement confisqués. Leurs bijoux sont en cuivre ou en fer; ils portent aux oreilles des anneaux grossiers de 1 à 2 centimètres de diamètre; ces anneaux passent dans le même trou du lobule et ne s'étagent pas en faisant le tour du pavillon comme les boucles d'oreilles des Ouolofes; les bagues et les bracelets sont de même métal, quelquefois de verroterie. Autour du cou ils ont plusieurs rangs de colliers de perles, de verroterie, de corail, entremêlés de coquillages et de pièces de monnaie, parfois même de boutons de porcelaine; les colliers de coraux sont d'un assez grand prix, les hommes les portent au cou et les femmes autour des reins, ils constituent les bijoux de famille et se transmettent par héritage; un Sérère ne s'en dessaisit qu'à la dernière extrémité, par exemple en cas de famine, et encore il ne fait que les mettre en gage.

Les gris-gris sont peu nombreux et des plus grossiers : cornes de bœuf, de biche, de bélier qui contiennent des graines de cotonnier, des cheveux et des matières plus

viles encore, la dent de sanglier est très recherchée; ils portent aussi des sachets renfermant de la cendre de



Ph. Noal et Fortier.

Jeune fille sérère.

certaines plantes qui jouissent de vertus médicinales.

HABITATIONS. — Les cases sérères sont des paillottes ron-

des comme celles des Ouolofs et disposées par carrés; les villages sont très malpropres, mal tenus et n'ont pas de défense; il y a quelques années, pour échapper plus facilement aux incursions de leurs voisins, les Sérères adossaient leurs villages à la forêt et chaque case avait trois issues pour permettre la fuite en cas d'attaque.

MŒURS. COUTUMES. — Les Sérères sont d'un niveau intellectuel inférieur aux Ouolofs, ce sont en outre des ivrognes incorrigibles et leur penchant pour l'alcool n'est certes point fait pour relever leur état moral et social. Ils sont de mœurs douces, très attachés à leur sol, ne songeant point à faire la guerre et ne s'occupant que de leurs troupeaux et de leurs cultures.

Les Sérères ont fait tous leurs efforts pour s'opposer à la pénétration de leur pays non seulement par les Européens, mais même par les autres Noirs; au contact des Ouolofs dans le nord et des Mandingues dans le sud ils ont pu donner lieu à quelques mélanges et modifier un peu leurs coutumes, mais la plupart des tribus sont restées pures et exemptes de tout métissage, None, Noute, Safine, Falore...; ils y veillent d'ailleurs soigneusement et ne se marient que dans la même tribu, souvent la même famille. Ils se déplacent difficilement et ne dépassent guère les escales où ils vont vendre leurs arachides; ceux qui s'éloignent sont mal considérés, on les accuse d'avoir contracté union avec des étrangères, parfois on leur refuse la sépulture. Très réservés quand ils reçoivent des étrangers même des Sérères d'une autre tribu, ils ne les laissent pas pénétrer dans leurs cases et les installent sur la place publique; après leur départ ils brisent les ustensiles qui ont renfermé leurs aliments. Dans le pays ouolof on trouve parfois des Sérères facilement reconnais-

sables à leur nom de familles, Dione, Fane, Sine, Sène, etc...
Ce sont des Nonces qui, à la suite de razzias, ont été en-



Ph. Noal et Fortier.

Jeune fille sérère.

levés dans leur jeune âge et emmenés en captivité; jamais des Sérères ne se déplaceraient volontairement pour aller vivre en pays étranger.

Religion. — Les Sérères croient à l'existence d'un être invisible, maître de toutes choses, qui habite le ciel au-dessus des nuages et qui voit avec satisfaction les hommes pratiquer le bien; ils le désignent du même nom que le ciel, *rog sérère*, *koch none*. Ils croient surtout aux esprits, *mammam*, et ne s'adressent jamais à Dieu; ces esprits sont très nombreux, il y a le génie de la forêt, des champs, de la fontaine, du village, de la case, etc... Ils résident volontiers dans certains arbres comme le baobab; pour se les rendre favorables on fait au pied des arbres ou sur des pierres consacrées des libations de lait ou d'eau coupée de farine de mil et parfois des sacrifices d'animaux, les prémices de la récolte leur sont toujours offertes.

Les Sérères croient à une vie future et à la métempsychose, aussi quand l'un d'eux vient de mourir, ils examinent aussitôt le ciel et, s'ils voient voler un oiseau, ils sont pleins de joie, car ils pensent que l'âme du défunt est entrée dans son corps.

Très superstitieux, les Sérères ont une grande peur des sorciers, ils admettent peu la mort naturelle et la rapportent le plus souvent à un mauvais sort : l'âme a été mangée, son enveloppe restant intacte pour sauver les apparences. A chaque mort un voyant, *gisanekal*, recherche le mangeur d'âme, le plus souvent il a recours au poison comme les Balantes ou les Diolas, quelquefois à l'épreuve du feu : un fer rouge est posé sur la langue de l'accusé, s'il fait une brûlure profonde, l'accusé est coupable. Les sorciers étaient autrefois cruellement punis, roués de coups et parfois mis à mort; ces mesures barbares ayant été supprimées depuis notre arrivée, les Sérères prétendent que les sorciers, sûrs de l'impunité, multiplient leurs mé-

faits et que les décès augmentent, ils accusent les missionnaires de les favoriser parce qu'ils essaient de les faire renoncer à leurs gris-gris.

Accouchement. — Se fait dans la case, en présence de vieilles matrones, aucun homme ne peut y assister. Dans les cas difficiles on a recours à quelque marabout qui fait des prières, donne des gris-gris, des tisanes, crache sur le ventre, etc.

Le premier enfant doit naître dans le village d'origine de sa mère, celle-ci d'ailleurs habite presque toujours chez ses parents dans la première année de mariage. Cette naissance est l'occasion de réjouissances, on boit et on tue une chèvre ou un mouton; on fête de la même façon la naissance de jumeaux.

Le baptême se fait le septième jour, comme chez les musulmans, il ne donne lieu à aucune cérémonie particulière.

La *circoncision* n'existe que chez les garçons. Elle est pratiquée de dix à quinze ans, sur un mortier à couscous, par un Sérère quelconque assez habile. Le pansement est fait avec de la poudre de bois et la verge est soutenue par une compresse qui la coiffe comme un bonnet et est retenue par une ficelle placée en ceinture autour des reins; le prépuce excisé est remis à son propriétaire, amarré dans un morceau de boubou et caché dans un coin de la case, c'est un porte-bonheur. Les circoncis sont ensuite séquestrés sous un abri en dehors du village, ils ne peuvent sortir, le premier venu qui les rencontrerait aurait le droit de les rouer de coups; les parents doivent pourvoir à leurs besoins, on les nourrit bien et abondamment, on les gave de façon à leur donner une belle mine. Quand la guérison

est complète, on commence la fête, les circoncis quittent leur abri, le brûlent et vont dans les villages danser et voler; ils sont couverts de colliers de verroterie, portent sur la tête un casque en paille orné de grains rouges et de pendeloques faites de bouts de roseaux, on tire des coups de fusil et on boit, souvent dans les familles aisées le père tue un bœuf en l'honneur de son fils. L'opérateur ne reçoit pas de salaire fixe, seulement quelques cadeaux, parfois on l'aide pour cultiver ses champs ou confectionner sa case.

Circoncision n'est pas pratiquée chez la femme.

Mariage. — Les mariages se font dans la même tribu, souvent la même famille; aussi les Sérères ne se mélangent-ils pas non seulement d'une tribu à une autre, mais même entre familles. Cette coutume explique aussi que les conjoints sont presque toujours parents, quelquefois à un degré très rapproché, l'inceste est fréquent et nullement interdit.

La polygamie est de règle, il est rare que le nombre de femmes dépasse trois ou quatre. Une jeune fille peut être fiancée dès sa plus tendre enfance, le mariage a lieu quand elle atteint la puberté, la dot est généralement d'une génisse ou d'un bœuf; pendant toute la période d'attente, le fiancé doit chaque année aider le père de la jeune fille dans le travail des champs, après la récolte de mil il doit aussi lui offrir quelque calebasses de *dolo* (1) que l'on boit en commun. Le mariage est l'occasion de grandes réjouissances; on tue des bœufs, des moutons, le jeune homme reçoit des cadeaux; pendant huit jours on bat le tam-tam, on boit et on tire des

(1) Boisson faite avec du mil fermenté.

coups de fusil; la femme n'est à son mari que le huitième jour, il n'y a pas exhibition de pague.

Comme chez les musulmans, la première femme a autorité sur les autres et s'appelle *ava*; elles habitent toutes le même carré, mais occupent des cases distinctes avec leurs enfants, le mari a également son logement à part.

Chez certaines tribus, la demande en mariage est précédée d'une tentative de rapt; aidé de ses amis, le jeune homme surprend la jeune fille en dehors de sa case, il l'emmène dans son village et l'y garde plusieurs jours, la demande est ensuite adressée aux parents; si elle est repoussée, on est obligé de rendre la jeune fille.

Les Sérères sont peu jaloux et acceptent très bien l'adultère; le jeune frère peut partager les faveurs de la femme de son aîné, mais la réciproque n'existe pas.

Funérailles. — Aussitôt après la mort le corps est soigneusement lavé, couvert d'huile ou de beurre et enveloppé de pagnes, les femmes poussent des cris et des gémissements, on tire des coups de fusil, les griots chantent les louanges du défunt, deux ou trois anciens de la famille prononcent des discours, puis tous vont successivement faire leurs adieux au décédé et lui parler à l'oreille. L'enterrement a lieu le jour même du décès, la fosse est creusée en dehors du village et orientée vers l'est, le lit du défunt est déposé dans le fond et le corps couché par-dessus; elle est couverte avec des branchages et des nattes, au-dessus on place la toiture de la case que l'on recouvre ensuite de terre ou de coquillages, la transformant en véritable tumulus, tout autour on ménage une rigole pour l'écoulement des eaux. Aux pieds du mort on place quelquefois sa pipe, son tabac, de l'eau et un peu de couscous, auprès de la tombe on plante un pi-

quet auquel sont suspendus son arc et ses flèches; quant au fusil il repose dans la case pendant quelques semaines et revient ensuite aux enfants. Les griots ne sont pas enterrés, on les jette dans un baobab creux, enveloppés de pagnes et avec le même cérémonial que pour les autres Sérères.

Après l'enterrement, les véritables réjouissances commencent et durent parfois une dizaine de jours tant qu'il reste de la viande à manger et de l'alcool à boire, c'est l'héritage qui fait les frais des funérailles et il y passe souvent tout entier. Les amis viennent des villages voisins et font présent à la famille de quelques bouteilles d'alcool ou de vin de palme; dès leur arrivée, ils tirent un coup de fusil en l'honneur du décédé et on boit aussitôt.

Après le décès de son mari, la femme revient au frère, à défaut au plus proche parent; ils ont le droit de la refuser, mais le fait est rare et quand cela arrive, elle ne peut contracter d'autre union, elle continue à habiter le même carré; la nuit, elle peut recevoir des amis, quelquefois même ils lui sont choisis par la famille, mais les enfants qu'elle met au monde portent le nom de l'époux décédé; ils ont les mêmes droits que les autres et peuvent réclamer au même titre leur part d'héritage.

ORGANISATION SOCIALE. — Sauf dans le Sine où les Sérères étaient gouvernés par un roi de leur race, le *bour Sine*, le pouvoir a été pendant longtemps entre les mains des Ouolofs *teigne* du Baol, *bour* du Saloum, *damel* du Cayor; les provinces dites autonomes comme celle des *Diolas* étaient également sous la dépendance absolue des Ouolofs et n'en ont été affranchies que récemment; aujourd'hui les différentes provinces sérères sont administrées sous le

contrôle de l'autorité française par des chefs supérieurs nommés par le gouvernement et qui sont assistés d'un résident européen; les exactions d'autrefois ne sont plus possibles, les Sérères peuvent faire leurs cultures en toute tranquillité et jouir de leurs biens; leur pays, si fermé il y a quelques années, fait aujourd'hui partout bon accueil à l'autorité française.

Les Sérères n'ont pour ainsi dire pas de castes nobles, de même ils n'ont pas de castes inférieures comme par exemple les artisans des populations musulmanes; les griots seuls restent à part et ne peuvent s'unir avec les autres. Les notables s'appellent *lamanes*; ils constituent la classe aisée et sont seuls propriétaires du sol qu'ils se transmettent de père en fils et prêtent ou louent aux autres indigènes; c'est parmi eux que l'on choisit les chefs de villages. Les Sérères n'ont pas de captifs, de même ils n'ont pas de chevaux, les chefs ouolofs le leur avaient interdit autrefois, défendant également les anneaux et les bracelets d'argent.

La famille est assez mal organisée, le père a une autorité très relative, la mère n'est jamais consultée; le rôle de la femme est d'ailleurs des plus effacé; elle fait presque toute la culture et les gros travaux, c'est une bête de somme sans grande considération. L'oncle maternel a plus d'autorité sur les enfants que le père (1). Souvent les enfants sont confiés à un proche qui est chargé de leur éducation jusqu'à douze ou treize ans pour les filles, quatorze ou quinze pour les garçons.

(1) Cette coutume n'est point particulière aux Sérères et se retrouve, quoique atténuée, chez toutes les populations du Sénégal et du Soudan, elle existe même chez les Juifs et paraît être d'origine toute orientale, comme la pratique de la circoncision.

COMMERCE. — Le pays des Sérères a pris un grand développement depuis que les cultures y sont favorisées et que les indigènes peuvent s'y livrer en toute sécurité.

Les cultures les plus répandues sont le mil et les arachides; les arachides ont donné l'an dernier plus de 12.000 tonnes, ce chiffre ne fera qu'augmenter. Le maïs, le manioc, les niébés sont également cultivés, mais ne servent, comme le mil, qu'à la consommation locale.

Les troupeaux sont nombreux chez les Sérères, ils ont beaucoup souffert de l'épizootie de 92, mais commencent à se reconstituer et viennent en seconde ligne après ceux des Peuls. Dans tous les villages on trouve des moutons, des chèvres; pas de chevaux, mais beaucoup de bourricots.

Le pays fournit aussi au commerce un certain nombre d'oiseaux empaillés; Foundiouné en a fait l'an dernier pour 35.000 francs.

L'INDUSTRIE est réduite à sa plus simple expression, les artisans sont en très petit nombre et le plus souvent ce sont des étrangers, les cordonniers et les forgerons par exemple sont presque tous Ouolofs ou Mandingues suivant la région. Les forgerons font les instruments aratoires : hilaire et daba à manches courts que l'on appelle *vrenghé* et *khandor*.

Les *tisserands* ne constituent pas une catégorie d'artisans à part, car presque tous les Sérères savent tisser, les femmes préparent le coton et les hommes font marcher le métier.

Sur la côte ils font un peu de vannerie, ils fabriquent aussi des cordes et des filets avec l'écorce de baobab.

La *poterie* est faite par les femmes des griots, elles pétrissent l'argile, la façonnent, la sèchent au soleil et cuisent leurs ustensiles dans de grands fours remplis de paille humide; la cuisson dure toute une journée.



CASAMANCE

La Casamance a subi pendant de longues années l'influence portugaise; les négriers portugais sillonnaient la rivière dès le xvi^e siècle pour s'approvisionner en esclaves; leur genre de commerce les obligeait à se déplacer fréquemment et à fortifier leurs comptoirs, mais ils ne pou-

vaient guère s'éloigner des escales établies en rivière et ont peu pénétré dans l'intérieur du pays. A Carabane et surtout à Zighinchor où ils avaient des établissements importants, ils ont au contraire laissé des traces profondes : la langue courante est encore une sorte de créole portugais, la plupart des Diolas ou des Banioungas qui habitent ces points sont plus ou moins mêlés de sang portugais et leurs noms patronymiques ne le cèdent parfois en rien à ceux des plus nobles familles de Lisbonne.

La première terre cédée à la France fut l'île de Djogué en 1828, les premiers points occupés furent Carabane, Guimbering et Sedhiou, peu à peu l'influence française

prédomina dans toute la rivière et en 1886 le Portugal nous céda le poste de Zighinchor et tous les droits qui lui restaient en Casamance.

Selon toute probabilité les premiers occupants du pays ont été les Diolas et les Banioungas venus de l'est en même temps que les Sérères; les Balantes, refoulés de la Guinée portugaise, sont arrivés ensuite. L'invasion, mandingue est plus récente et n'a pas eu le temps d'aller bien loin dans la basse Casamance; notre intervention a sauvé les Balantes d'une ruine presque certaine. Quant aux Banioungas, beaucoup plus souples, ils avaient commencé à se soumettre entièrement à leurs vainqueurs et n'auraient pas tardé à se fondre avec eux; les Diolas, plus éloignés et à l'abri dans leurs îles ou au milieu de leurs marigots, ont peu souffert des invasions; les Fogny seuls se sont trouvés en butte aux incursions des pillards mandingues et balantes.

Les Sérères, les Diolas, les Banioungas et même les Balantes présentent de nombreux points communs dans les mœurs et dans les coutumes, la crâniométrie établit en outre des relations qui viennent à l'appui des premières et permettent de faire rentrer ces races dans le même groupe ethnique. Durant un voyage à la Côte d'Ivoire (mission Braulot dans le Baoulé et la région de Kong, 1896) nous avons eu l'occasion d'observer les populations achantis de la côte et du Baoulé; ces dernières, plus spécialement désignées sous le nom de « bushmen », présentent la plupart des caractères communs au groupe diola-sérère : mêmes pratiques fétichistes, même amour du sol, même penchant pour l'alcool, même désorganisation de la famille et de la société, le cérémonial des funérailles

diffère peu, les uns comme les autres n'admettent pas la mort naturelle et pratiquent l'épreuve du poison; les tatouages des femmes et la taille des dents se retrouvent chez les Achantis, les légendes même présentent des rapports et les Baoulés rapportent leur migration à une femme nommée Aoua-Pokou comme les Diolas à une cheffesse nommée Aguène. Une étude approfondie avec renseignements anthropométriques précis permettrait de résoudre cette question et ferait peut-être rentrer dans le même groupe achanti ces populations aujourd'hui disséminées, perdues au milieu des Peuls ou des Mandés et qui, voisines du littoral, forment une longue traînée depuis le Sénégal jusqu'au Dahomey.

DIOLAS

HISTOIRE. — Les Diolas ne sont pas originaires de la basse Casamance; d'après leurs traditions, ils auraient avec les Sérères un ancêtre commun et viendraient, comme ceux-ci, de la région de Kabou dans la haute Gambie; à la suite de querelles intestines et plus probablement des invasions peule et mandingue, ils auraient quitté leur pays et se seraient séparés, les Sérères venant s'installer dans le bassin du Saloum et les Diolas sous la conduite d'une cheffesse nommée Aguène dans la vallée de la basse Casamance, tout auprès de son embouchure. Depuis leur migration, les Diolas ont été souvent bouleversés par les guerres, par les incursions de voisins plus belliqueux qui venaient les piller ou leur prendre des captifs; ils ont perdu toute cohésion nationale et se sont divisés en nombreux groupes complètement distincts, ayant souvent des dialectes propres, fréquemment en guerre, cantonnés dans leurs îles ou séparés par quelques bras de mer ou de rivière.

Les plus importants de ces groupes sont les Carones et les Bliss au nord de Carabane, les Diamates sur la rive

droite de la Casamance du marigot de Dyebali à celui de Bignona, les Fogny de Bignona au Songrogou; sur la rive gauche les Cassa au sud de Carabane, les Floups dans la région de Zighinchor, les Bayottes au sud du même côté.

Les différents dialectes diolas ont entre eux beaucoup de rapports, mais sont complètement différents des langues voisines, on retrouve cependant quelques racines communes avec le sérère.

La religion est un fétichisme qui se rapproche beaucoup de celui des Sérères et des peuplades du golfe de Guinée Achantis, Agnis, etc... L'islamisme n'a pas encore pu faire d'adeptes chez les Diolas malgré la propagande effrénée des Ouolofs et de quelques Toucouleurs. Les missions ont mieux réussi, la jeunesse de Carabané et de Zighinchor fréquente volontiers leurs écoles et les familles catholiques régulièrement constituées sont déjà assez nombreuses dans ces deux centres.

CARACTÈRES PHYSIQUES. — Les Diolas sont de taille moyenne, plus petits que les noirs du Sénégal; leur face est arrondie, ils ont le front bas, le nez épaté et large, les lèvres épaisses, les traits généralement grossiers; quand ils sont jeunes et pas encore abrutis par l'alcool, leur physionomie est parfois fort éveillée et ne manque pas d'intelligence. Leur teint est moins foncé que celui des Ouolofs ou des Mandingues. Ils ont les dents taillées en pointe jusqu'aux molaires; l'opération se fait vers douze ou quatorze ans avec un morceau de fer servant de ciseau à froid et un marteau; parfois les deux incisives sont seules taillées du côté interne, formant un vide losangique en haut et en bas.

Les femmes ont la tête rasée ou les cheveux courts; la coiffure des hommes est très variable, parfois ils ont les cheveux nattés ou en broussaille, parfois le crâne est rasé, sauf au sommet de la tête où est laissé un cercle intact; un peigne grossier en bois ou en ivoire est enfoncé dans la chevelure. Les sourcils sont rasés ou arrachés, les poils sont laissés dans toutes les autres régions; les Fogny ont la barbe tressée en pointe.

Pas de tatouages de race, les femmes ne colorent pas leurs lèvres, dans le Fogny elles ont sur le ventre des cicatrices faites avec la pointe d'un couteau comme chez les Balantes.

COSTUME. — Les Diolas vont à peu près nus et se contentent le plus souvent d'une bandelette qui passe entre les jambes. Les femmes ont un pagne court qu'elles portent roulé jusqu'à sa moitié; quand la première partie est usée, généralement au bout d'un an, elles le retournent et utilisent la deuxième qui dure encore une année.

Les Diolas n'ont pas de coiffure, mais à l'occasion de différentes fêtes funéraires, circoncision, etc.; ils portent, un bonnet de toile ou de paille tressée, à deux pointes, avec des pattes formant cache-oreilles et une ficelle en guise de jugulaire. D'avant en arrière est attachée sur le milieu une bande de peau de bouc à longs poils qui fait crinière; les chefs et les gens influents ont ces bonnets complètement rouges.

Peu de bijoux, bracelets grossiers en fer ou en cuivre, comme boucles d'oreilles un ou deux anneaux également en cuivre, quelquefois en argent, suspendus aux lobules; les femmes portent en ceinture plusieurs rangs de boules de

verres, de perles, de corail ; quand elles sont enceintes, la verroterie est remplacée par des fruits de roseau autour de la taille.

Pas de gris-gris excepté dans les centres où les musulmans leur en écoulent quelques-uns contre bon prix.

HABITATIONS. — Très différentes dans le Fogny et la basse Casamance. Les cases de la côte sont de grandes constructions en pisé rectangulaires, à angles parfois arrondis, divisées en sept ou huit compartiments, servant les uns de salles de réunion, les autres de greniers à riz ou de chambres à coucher, véritables fermes normandes où trouve place une famille entière et où viennent se reposer tous les bras qui cultivent les mêmes rizières. Ces constructions, très solides, résistant aux intempéries pendant de longues années, présentent une ornementation tout orientale avec des colonnades superposées, des arcades en ogive difficilement attribuables à une population aussi primitive ; la plupart sont plafonnées en argile de façon à ne pas redouter l'incendie, quelques-unes sont à étage avec escalier tournant en terre à l'intérieur ; les portes sont faites avec des cloisons de tronc de fromager ; les fenêtres, parfois en saillie, sont garanties par des barreaux en bois et des volets intérieurs. Souvent la construction n'est pas aussi complète, l'entrée sert de vestibule et de salle de réunion et donne sur une cour intérieure circulaire autour de laquelle viennent se ranger les différentes cases de la famille.

Les avis sont très partagés sur l'origine de ces cases, quelques-uns ont supposé que les Diolas avaient été en rapport avec les races soudaniennes du moyen Niger et avaient appris auprès d'elles l'architecture que l'on retrouve encore

à Djenné et à Tombouctou; c'est peu admissible, le style souraï d'ailleurs est très différent; d'autres (D^r Colin, père Sébire) se sont demandés s'il ne faudrait pas voir là la trace laissée par les Phéniciens qui, bien avant notre ère, avaient doublé les colonnes d'Hercule, visité les Canaries et pénétré probablement jusqu'au golfe de Guinée; le plus



Ph. Tranchant.

Case diola.

grand nombre, avec Reclus, attribuent ces constructions à l'influence portugaise qui se faisait sentir sur la côte dès le xv^e siècle.

Les cases du Fogny sont complètement différentes, également en pisé mais petites, circulaires, sans cloisonnement intérieur, à moitié enterrées sous le sol, ni aérées, ni éclairées, avec des ouvertures étroites et basses, couvertes de

feuilles de latanier; quelquefois elles sont placées au milieu de plusieurs enceintes circulaires faites de pieux juxtaposés et dont les ouvertures sont diamétralement opposées. D'une malpropreté repoussante, servant de cuisine en même temps que de chambre à coucher, à moitié enfumées; ce sont de véritables bouges où se plaisent les Fogny; quand ils rentrent de leurs rizières ou de la forêt, ils se couchent dans leurs cases et n'aiment pas en sortir; souvent ils passent à travers la paroi un tube de bambou qui leur sert d'urinoir, les femmes se servent d'un plan décline aboutissant à un trou extérieur.

Ces cases basses disparaissant à moitié sous le sol et bien faites en somme pour la défense se trouvent surtout dans les régions du Fogny qui étaient le plus exposées aux incursions des Mandingues; il est possible que ce soient des considérations de sécurité qui aient fait dans ces régions modifier le type des constructions diolas et donné aux habitants l'habitude de se terrer et de vivre dans des réduits malpropres.

Les cases de Carabane tiennent des cases diolas et des ouolofes, elles sont rectangulaires et à plusieurs compartiments, les parois sont en branchages de mangliers tressés avec revêtement d'argile *intra et extra*.

MŒURS. COUTUMES. — Les Diolas se rapprochent beaucoup des Sérères, même amour du sol et des cultures, même penchant pour l'ivrognerie, mêmes croyances fétichistes. Leur infériorité intellectuelle a été très exagérée et n'existe en réalité que chez les tribus les plus reculées comme les Fogny toujours en butte aux attaques de leurs voisins, adonnés à l'alcool et peu pénétrés. Les résultats obtenus

par les missions, la façon dont les Diolas font des constructions et des cultures qui certainement leur viennent de l'extérieur prouvent au contraire qu'ils ont une grande puissance d'assimilation, qu'ils savent profiter et sont susceptibles de progrès. La basse Casamance ne donnera pas de résultats inférieurs au pays sérère ou au pays ouolof quand elle sera organisée et de la même façon dans la main des administrateurs.

Les Diolas sont fétichistes et ont jusqu'à présent repoussé toutes les tentatives faite par les musulmans ouolofs ou toucouleurs qui habitent la Casamance; au voisinage des missions quelques-uns se sont faits catholiques, depuis longtemps d'ailleurs ils subissent l'influence de notre religion et les Portugais bien avant nous ont essayé de les convertir. Ils croient à un être suprême, souverain maître de l'univers qui récompense le bien et le mal; mais ce Dieu souverain, disent-ils, s'occupe surtout des blancs; il a sous ses ordres des divinités secondaires, les fétiches, auxquels il confie plus spécialement les Diolas; aussi ne s'adressent-ils jamais à Dieu qui n'a pas le temps de les entendre, mais seulement aux fétiches.

Ces fétiches, comparables aux dieux lares des Romains, sont très nombreux, chaque case a le sien; en outre, dans chaque village, il y a celui des hommes, des femmes, des jeunes gens; des sacrificateurs spéciaux sont commis à leur service et servent d'intermédiaires; ce sont ceux des femmes qui jouent le rôle le plus important; quelquefois ils ont la forme de statue, souvent ce sont des objets informes ramassés dans une marmite ou un morceau de pagne, ils sont cachés avec soin et ne sortent que dans de graves circonstances; le fétiche de Carabane n'est sorti qu'une fois en

dix ans dans le milieu de la nuit pour être insulté et battu en public parce qu'il n'avait pas protégé le village contre un incendie ; généralement ils sont dans des bosquets consacrés qui servent de lieu de réunion ; parfois on les abrite sous une paillotte ou sous une case en pisé ; leur autel est représenté par quelques récipients en terre placés au pied d'un arbre, on leur offre du vin de palme ou on les arrose de sang d'animaux, porcs ou chèvres ; les Bayottes restés plus sauvages leur offrent le cœur, le foie et les entrailles des ennemis qu'ils ont tués à la guerre ou des étrangers qui ont pénétré sur leur territoire.

On invoque les fétiches pour les récoltes, pour chasser les mauvais esprits, pour obtenir une guérison, etc... Les Diolas n'admettent ni la maladie, ni la mort naturelle. Quand ils ont un malade, ils se rassemblent sur la place du village, invoquent les fétiches, leur demandent de chasser les sorciers, de les faire périr ; si la maladie continue ou si la mort se produit, nouvelle réunion ; les féticheurs dénoncent les coupables, ceux-ci doivent publiquement rendre compte de leurs actes et prouver leur innocence ; s'ils ne peuvent l'établir, ils sont poursuivis par la vengeance de la famille et le plus souvent empoisonnés ; dans le Fogny il y a une euphorbe qui joue un grand rôle dans ces empoisonnements ; le matin, avant la récolte du vin de palme, on va en écraser quelques feuilles au-dessus des boulines, la mort se produit rapidement après l'ingestion (1).

Ils croient à une autre vie, les bons sont admis dans un paradis, *oussandione*, où ils vivent heureux dans des orgies

(1) Le vin de palme est recueilli dans des calebasses allongées que l'on appelle boulines et que l'on place en haut des palmiers immédiatement au-dessous de l'incision faite à l'arbre.

sans fin; les mauvais sont livrés à un esprit malfaisant et passent dans le corps d'animaux : hyène, caïman, serpents, etc., qui alors deviennent susceptibles de faire du mal, car ils n'admettent pas que les animaux puissent, de leur nature, être méchants. Après la mort ils tirent des coups de feu pour expédier l'âme vers le paradis; si, quelque temps après des signes quelconques leur font supposer que l'âme n'est pas encore partie, ils vont sur la tombe tirer de nouveau pour la chasser dans la bonne direction.

Ni guerriers, ni turbulents, les Diolas ne se livrent pas à des incursions chez leurs voisins, mais ils sont jaloux de leur indépendance et ne veulent pas se laisser pénétrer; il est vrai qu'ils ont été bien payés pour devenir défiants; autrefois les Portugais, ensuite les Mandingues sont venus chez eux pour s'approvisionner en captifs, aujourd'hui les Mandiagos n'y vont guère que pour faire du caoutchouc et souvent les voler; chaque année on signale chez les Bayottes ou d'autres tribus reculées quelques meurtres d'étrangers; en allant bien au fond des choses on apprend généralement que les Diolas n'ont pas eu tous les torts. D'ordinaire, quand ils ont admis quelqu'un, ils sont très hospitaliers, lui donnent le gîte et la nourriture et considèrent comme un honneur de le bien traiter, c'est ainsi qu'à Carabane une grande partie de la population ouolofé vit en parasite au crochet des Diolas. Souvent en désaccord d'un village à l'autre (femme enlevée ou contestation de rizière), ils se lancent des défis et, comme les guerriers d'Homère, prennent jour pour se battre, cessent quand ils sont fatigués et reprennent ensuite; ces luttes durent des mois et parfois des années. Ils vengent le meurtre longtemps après qu'il a été commis, les haines de famille se poursuivent pendant plusieurs géné-

rations, véritable vendetta; le poison est l'instrument ordinaire de vengeance.

Dans la basse Casamance les Diolas ne sont généralement pas voleurs, cependant il ne serait pas prudent de trop les tenter, car ils résistent peu à une bonne occasion de rapine; dans le Fogny, probablement à cause du voisinage des Balantes, ils pratiquent volontiers le vol et sont d'autant mieux considérés qu'ils volent plus habilement. Adonnés à l'ivrognerie, ils font une grande consommation de vin de palme et d'alcool de traite; sont en général très sales, particulièrement dans la Fogny où les cases sont repoussantes de malpropreté et où ils ne lavent jamais leurs pagnes.

Les Diolas aiment les jeux et les tams-tams. Deux fois par an ont lieu de grandes luttes, en octobre et en février, après les semailles et après la récolte du riz. Les villages se lancent des défis et se transportent les uns chez les autres pour lutter; la lutte a lieu sur une grande place, les camps opposés se font vis-à-vis, on bat le tam-tam, les femmes et les enfants chantent et battent des mains; les lutteurs n'ont pour costume qu'une bandelette ou un pagne entre les jambes, avec des amandes de touloucouna (1) à moitié mâchées ils se graissent le corps; aux chevilles, aux bras ils ont des bracelets de cauris, de verroterie, et des grelots de fer-blanc renfermant des cailloux, aux cheveux ils ont aussi des cauris, des boutons de porcelaine, des plumes d'oiseaux; les lutteurs les plus célèbres sont annoncés par des coups de trompe, ils s'avancent en dansant, appellent l'adversaire qu'ils ont choisi et commencent la lutte. Les

(1) Touloucouna, méliacée, *carapa touloucouna* ou *guianensis*.

vainqueurs sont acclamés, ils traversent la place en courant, toute l'assistance se précipite à leur poursuite, on les hisse sur de solides épaules et on les ramène en chantant et dansant. Ces luttes sont surtout honorifiques, autrefois les amateurs venaient avec des enjeux, porcs ou chèvres; cette coutume commence à se perdre. Chaque village a son champion entouré de prestige et de considération; un mois avant les grandes luttes on le prépare avec une nourriture substantielle et on le parque dans une case; le jour de la lutte, on va le chercher en grande pompe et on élargit à coups de hache l'ouverture de la porte pour montrer qu'il est fort et a pris de redoutables proportions. Les lutteurs restent célibataires et ne se marient que quand ils ont été battus, les gens mariés ne peuvent se battre.

Cultivateurs et éleveurs, les Diolas font de belles rizières avec des sillons de 60 à 80 centimètres de profondeur et des écluses construites dans de vieilles pirogues; ce sont les hommes qui préparent la terre et les femmes qui repiquent le riz; au moment des cultures les villages sont complètement abandonnés pendant la journée et la famille entière se rend aux rizières, ils font deux récoltes par an. Leur riz est de bonne qualité et très estimé, ils ont toujours en réserve plusieurs années de récoltes, qu'ils conservent dans un compartiment de la case. Le mil est cultivé en petite quantité, autour de chaque case il y a en outre de petits jardins avec tabac, tomates, manioc, etc. La propriété du sol est bien établie, transmise par héritage de père en fils, les arbres et surtout les palmiers ont aussi leurs propriétaires.

Les troupeaux ont été décimés par l'épizootie de 92 et ne se sont pas reconstitués; chèvres, porcs sont assez nom-

breux; également les chiens dont les Diolas sont très amateurs et qu'ils offrent aussi en sacrifice à leurs fétiches.

Accouchement. — Se fait en dehors du village, les femmes ne rentrent qu'une quinzaine de jours après; quand l'opération se fait mal, la patiente est conduite sur le bord d'un marigot par quelques vieilles qui se livrent à des évocations aux fétiches.

Une femme qui a ses règles doit quitter la natte conjugale et coucher à terre pendant tout le temps qu'elle reste indisposée. Une jeune fille non mariée, morte en état de grossesse, n'a pas droit aux honneurs de la sépulture et est abandonnée dans la brousse ou sur le bord de la mer.

Circoncision. — Est pratiquée seulement chez les garçons, de dix à quinze ans, quand il y a assez d'enfants à opérer (une centaine) et quand la récolte a été belle, de façon à donner plus d'éclat à la fête. Les réjouissances préparatoires durent un mois, les enfants revêtus de leurs plus beaux pagnes parcourent les villages en chantant et dansant; huit jours avant, ce ne sont que ripailles et festins. A la date fixée les jeunes gens sont conduits en procession en dehors du village, les femmes ne doivent pas assister à l'opération et les accompagnent jusqu'à une limite déterminée; elles leur font leurs adieux au milieu des chants et des cris, car elles ne les reverront que dans un mois, après leur guérison; les hommes dansent et tirent des coups de feu et le cortège se rend auprès d'un *békine* (fétiche), au milieu de la brousse, l'endroit a été préparé à l'avance et est entouré d'une clôture de feuilles de palmier. Les jeunes gens sont déshabillés et conduits par le père et l'oncle devant l'opérateur; ils restent debout, le prépuce est saisi

d'une main et coupé avec un couteau à lame recourbée, la plaie est régularisée par autant d'entailles qu'il est nécessaire; tout le temps de l'opération on bat le tamtam et on tire des coups de fusil, de façon à couvrir les gémissements et les cris des opérés. Un peu plus loin, à l'endroit où elles se sont arrêtées, les femmes dansent également et battent le tam-tam avec rage. La plaie est lavée avec une décoction de plantes aromatiques et pansée avec une pâte de feuilles et de cendres, le prépuce excisé est jeté dans quelque marmite qui fait partie du fétiche. Les circoncis sont ensuite habillés d'une longue robe descendant jusqu'aux pieds et conduits sous un gourbi de feuilles de palmiers installé pour la circonstance et brûlé quand ils sont guéris; ils ne peuvent sortir, aucune femme ne doit approcher d'eux, ils sont surveillés par trois ou quatre gardiens qui chaque jour font leur pansement, les excitent à la danse et au chant. Au bout d'un mois, quand ils sont tous guéris, les circoncis font leur rentrée solennelle dans les villages, les hommes vont les chercher en tirant des coups de feu, les femmes les attendent à la limite assignée et se joignent au groupe; ils sont coiffés de casques en paille s'enfonçant jusqu'aux épaules, présentant deux étuis à hauteur des yeux, ornés de graines rouges et surmontés de deux cornes de bœuf, une longue chevelure en filasse d'écorce de baobab leur fait suite et descend jusqu'à la ceinture; à leur pagne sont attachés des grelots et une chevelure analogue à celle du casque qui retombe jusqu'aux pieds; ils portent à la main un bâton de bois blanc de 1^m,20 environ de hauteur surmonté d'un plumet tout droit fait de feuilles de palmier. Les moins fortunés n'ont pas de casque, mais portent des grelots, des clo-

chettes, des cauris ; ils ont également un bâton blanc à la main. On tue des porcs, des chèvres, des chiens, on boit du vin de palme, la fête dure trois jours, puis les enfants rentrent dans leurs villages respectifs et réintègrent leurs foyers.

Dans le Fogny il n'y a pas de véritable circoncision, mais seulement un simulacre d'opération, cause de ripaille et de grande soulerie. La fête est décidée par les chefs de carré réunis en secret pendant la nuit auprès d'un békine dans la brousse ; huit jours avant la date fixée, les parents se réunissent au village désigné, les enfants sont habillés de pagnes faits en filasse d'écorce et ornés de morceaux d'andrinople écarlate, ils portent au cou des objets bizarres pattes et têtes de poulets, pattes de cabri, crânes de chiens, de porc, d'antilope, queue de bœuf, paille de riz, etc., qui sont comme les insignes des différentes familles et signifient leur habileté à cultiver le riz, à chasser l'antilope, leur richesse en cabris, porcs, etc. L'opération consiste en une piqûre faite avec la pointe d'un couteau sur l'une ou l'autre cuisse à hauteur de la verge ; il suffit qu'une goutte de sang paraisse, on n'en demande pas davantage ; aussi, dès le lendemain, les enfants peuvent-ils reprendre leurs occupations ordinaires. Cette fête est l'occasion de véritables orgies où l'on boit force alcool et vin de palme et où l'on mange beaucoup de riz avec du porc et du chien.

Mariage. — La polygamie est autorisée, les Diolas n'en abusent cependant pas et le plus souvent n'ont qu'une femme ; il est vrai que le mariage est une union absolument passagère que l'on dissout aussi facilement qu'on la contracte. Il n'y a pas de dot, c'est une simple occasion de réjouissance et de buverie ; cependant quand un Diola a re-

tenu une petite fille et l'a obtenue des parents, jusqu'au jour où elle peut être sa femme il doit subvenir à ses besoins, riz, pagnes, etc. ; de même il doit aux parents aide et assistance toutes les fois qu'ils s'adressent à lui soit pour leurs cultures, soit pour voler ou tirer vengeance de quelqu'un. Les conjoints ne sont nullement tenus l'un à l'autre, peuvent se quitter, se reprendre ; quand la femme veut changer, elle va en trouver un autre ; personne ne peut se plaindre, les enfants restent au père jusqu'au jour où ils peuvent eux-mêmes subvenir à leurs besoins ; les séparations se font avant la récolte de riz et la nouvelle venue qui bénéficie de cette récolte ne peut partir qu'après avoir participé aux semailles suivantes. A son départ elle n'emporte que ce qu'elle possédait au moment du mariage.

Funérailles. — Sont l'occasion de grandes fêtes ; quand un Diola vient de mourir on le revêt de ses plus beaux pagnes et on l'expose pendant un ou deux jours sous une tente installée sur la place du village ; pendant tout ce temps les hommes dansent, boivent et tirent des coups de feu, ils interrogent le mort : « N'était-il pas heureux, n'avait-il pas de jolies femmes, de bon vin de palme ? etc..., aurait-il eu des ennemis, l'aurait-on empoisonné ? » Des discours sont prononcés qui font ressortir ses qualités, ses mérites ; les femmes réunies devant la case pleurent et crient en marchant, elles avancent de 4 ou 5 mètres et reculent ensuite en cadence ; les épouses ont la figure barbouillée de boue, poussent des hurlements et se jettent à terre ; dans le Fogny elles montent sur la couverture de la case, se roulent en boule et se laissent tomber de haut en bas. Avant l'enterrement le corps est placé sur un brancard et conduit pour faire ses adieux dans tous les

endroits qu'il affectionnait, la forêt qu'il aimait parcourir, la rivière où il allait pêcher, les palmiers, les rizières qu'il possédait.

La tombe est creusée à côté de la case, c'est un boyau oblique terminé par une galerie horizontale sous la case elle-même. Le corps descendu au milieu du tam-tam et de la fusillade est placé au fond de la galerie sur un lit de feuilles de palmiers, la galerie est fermée par une planche et le boyau d'accès comblé avec de la terre. Les réjouissances continuent encore plusieurs jours suivant la fortune du défunt; durant trois mois les parents et les amis témoignent de leur chagrin en pleurant chaque jour le matin avant le lever du soleil, le soir après son coucher; pendant ce temps ils se nourrissent exclusivement avec des pains de farine de riz.

Pour une femme il y a moins de démonstrations, les hommes tirent quelques coups de feu et ne font pas autre chose; ce sont les femmes qui dirigent toute la cérémonie, pleurent, chantent, interrogent la morte... Elles vont à tour de rôle lui parler à l'oreille et attendent la réponse. N'en recevant aucune, elles se lancent sur la place comme folles, se jettent à terre et se roulent sur le sol, reviennent ensuite en courant et sont saisies par les autres assistantes qui les retiennent et les empêchent de tomber de nouveau. Ce défilé désordonné continue jusqu'à l'enterrement.

ORGANISATION POLITIQUE. — Les villages sont indépendants les uns des autres et souvent en guerre, l'autorité des chefs n'est pas bien grande en matière politique et nulle sur la famille. Les différents groupes ont parfois un chef sou-

verain comme chez les Bayottes ou les Floups; le roi des Floups, quand il est nommé, ne doit plus quitter son territoire ni voir la mer. Pendant l'hivernage il lui est interdit d'aller aux rizières, on abandonne toutes celles auprès desquelles il a pu passer, il a le choix sur toutes les femmes de sa tribu. Les féticheurs sanctionnent de leur avis la nomination des chefs, dans les cas difficiles leur servent de conseillers. Les différentes charges honorifiques sont héréditaires de père en fils.

La famille est assez mal constituée; le père est en principe maître absolu dans son carré, mais les enfants échappent rapidement à son autorité dès qu'ils sont un peu grands; souvent même, quand le fils est adulte, il défie son père et tous deux vont se battre sur la place publique. Si le fils est plus fort, le père doit lui abandonner la plus grande partie de son autorité dans la direction de la maison ou les affaires politiques du village. Quant à la femme elle ne compte guère, sa situation est loin d'être stable et les séparations sont fréquentes; la femme diola a cependant de grandes qualités : elle est travailleuse et s'occupe beaucoup de son intérieur tout en fournissant la plus grande part du travail des cultures.

Pas de différences de castes, égalité sociale absolue, les artisans sont très bien considérés, les unions avec les familles de forgerons sont même particulièrement recherchées par les chefs; pas de griots. Peu d'esclaves, ils sont achetés tout jeunes et deviennent captifs de case, traités comme des membres de la famille, jouissent rapidement des mêmes privilèges, peuvent se marier avec des femmes libres, ne sont vendus qu'en cas d'absolue nécessité.

COMMERCE. — Le riz est l'objet d'un commerce local assez important; les Diolas ne vendent jamais une récolte avant d'avoir fait la moisson suivante, souvent ils ont en magasin plusieurs années de vivres; le grain est conservé dans des greniers au milieu de la case; pour le préserver des insectes au-dessus, on fait passer de la fumée, aussi est-il toujours noirci et a-t-il une valeur commerciale moindre que celui des Banioungas ou des Balantes qui le vendent sitôt récolté.

Le caoutchouc est produit un peu dans toutes les régions; du côté de Zighinchor on fait aussi de la cire et quelques palmistes.

Les Diougoutes et les Carones font de l'ostréiculture; ils cueillent des huîtres de palétuviers et les enferment dans des parcs sur le bord des marigots; quand elles sont assez grosses, ils les enlèvent des écailles, les fument et vont les vendre à Carabane ou en rivière.

INDUSTRIE. — Très rudimentaire. Les *forgerons* font surtout des instruments aratoires, la pioche est une sorte d'hilaire à manche presque droit; ils font aussi des sagaies grossières, flèches, coupe-coupe, couteaux.

Les Diolas ne travaillent pas le cuir; chez les Bayottes on fait seulement de grossiers boucliers en peau d'hippopotame. Ils travaillent le bois avec assez d'habileté et creusent dans le fromager de grandes et belles pirogues que les pêcheurs de Dakar ou de St-Louis vont souvent leur acheter. Dans leurs constructions ils simplifient les travaux de menuiserie en employant les cloisonnements de tronc de fromager qu'ils découpent et dont ils font des portes.

La poterie est fabriquée par les femmes, marmites, gargoulettes... elles font aussi de grands canaris de 1 mètre de hauteur qui servent de récipients à riz.

Instruments de musique : *trompe* faite avec une corne de bœuf, *flûte* à trois trous en bois ou en roseau, *bomboulon* tam-tam à forme oblongue et allongée avec une ouverture unique et très étroite.

BANIOUNKAS

HISTOIRE. — Les Baniouunkas étaient autrefois les plus puissants de la Casamance, ils occupaient tout le pays des Balantes et le Pakao des Mandingues; leur principale tribu, celle des Cassa, avait pour chef Mansa et donna son nom à la rivière, sa capitale était Birkama aujourd'hui Balante au-dessus d'Adeane sur la rive gauche. Refoulés par les Balantes et envahis par les Mandingues, ils sont bien déchus de leur ancienne splendeur, n'ont plus aucune cohésion et tendent à se fondre avec les races plus fortes qui les entourent, Mandingues ou Diolas.

Ils ont une langue distincte; leurs pratiques fétichistes sont analogues à celles des Diolas.

CARACTÈRES PHYSIQUES. — Même description que pour les Diolas. Incisives taillées en pointe dès la seconde dentition; cheveux rasés irrégulièrement avec un cercle intact au sommet de la tête; chez les femmes nattes courtes, mal entretenues.

Pas de tatouages, lèvres non colorées.

COSTUME. — Les hommes ont un pantalon court allant à mi-cuisses et portent sur les épaules un pagne en cotonnade du pays; les femmes ont un pagne court. Les bijoux sont en fer ou en cuivre : boucles d'oreilles, bra-

celets, etc... Les femmes portent des ceintures de verroterie ou de perles comme les Diolas. Les gris-gris sont peu répandus et sont plutôt des ornements que des amulettes, ce sont des cornes, queues, griffes d'animaux, des pattes et des becs d'oiseaux ; ils en ont au cou, parfois dans les cheveux ; aux poignets ils portent souvent des bracelets en peau de biche. Les fusils sont ornés avec des cauris et des perles, toujours teints avec le sang de l'animal qu'ils ont tué.

HABITATIONS. — Cases rondes en pisé avec plusieurs compartiments, pas de carré, une case unique par famille, pas de défense autour des villages.

A Zighinchor ou dans les autres centres banioungas les chefs et les gens influents ont parfois des cases qui se rapprochent un peu de celles des Diolas : ce sont de grandes constructions rectangulaires avec large corridor central sur lequel donnent les différentes chambres ; ce corridor est à ciel ouvert, en son milieu est creusée une petite mare qui reçoit les eaux de pluie et où les canards viennent prendre leurs ébats, un caniveau recouvert et aboutissant au dehors assure l'écoulement de son trop-plein.

MŒURS, COUTUMES. — Les Banioungas sont de mœurs douces, très attachés à leur pays, ne faisant la guerre que pour se défendre contre les incursions de leurs voisins les Balantes ; ils se sont soumis presque sans lutte aux Mandingues, dans le Boudhiè, le Yacine ; ils ont adopté leurs mœurs, leur religion et jusqu'à leur langue ; de même à Zighinchor ils forment la majeure partie de la population portugaise, s'étant assimilés rapidement les coutumes et la langue de leurs premiers colonisateurs. Ils sont renommés pour leur honnêteté, le vol est inconnu dans leur pays, les cases restent toujours ouvertes et personne ne s'y intro-

duit. Ils ne repoussent jamais l'étranger qui pénètre chez eux mais ne lui offrent rien, il doit lui-même choisir son logement, se procurer de l'eau et des vivres. Dès la première heure au matin ils quittent leur case, vont lever les boulines de vin de palme et se réunissent dans un coin de la brousse où ils fument et devisent en buvant, ils ne rentrent dans les villages que pour les repas; souvent même, quand la chasse a été fructueuse, ils ne rentrent que le soir. Ils ne se livrent guère à la culture du sol et se contentent de brûler un coin de forêt et de gratter un peu la terre pour semer leur riz; la propriété territoriale est cependant bien établie, la terre ne peut être vendue et doit rester dans la famille de génération en génération, de même la propriété des arbres et surtout celle des palmiers.

Très superstitieux, ils croient aux esprits et aux sorciers, admettent une divinité unique à laquelle se rapportent tous les événements de la vie et des fétiches comme les Diolas. Ils font grand usage de poison, surtout dans le vin de palme et n'admettent pas la mort naturelle; la nuit, des féticheurs masqués et couverts de feuillage courent entre les cases et dénoncent les sorciers; les accusés doivent subir l'épreuve du poison *mancône* analogue au *tali* des Balantes, ou sont brûlés vifs : la population est réunie dans une clairière, chaque individu apporte une brassée de bois que l'on jette en tas et que l'on allume; celui que dénoncent les féticheurs ou qu'un moribond accuse de lui manger son âme est saisi au milieu des cris et des hurlements de toute l'assistance et jeté dans le feu.

La richesse fait supposer la sorcellerie et expose à l'empoisonnement; aussi les Banioungas ont-ils l'habitude de cacher ce qu'ils possèdent, même leur riz.

Certains féticheurs sont très réputés comme médecins, ils se spécialisent pour les affections de la poitrine, des yeux, etc., et sont consultés de fort loin, même du Sénégal.

Accouchement. — Les femmes accouchent dans leur case; arrivées au terme de leur grossesse, elles se mettent à piler du riz ou du mil pour faciliter l'engagement du fœtus; quand le travail se fait mal, les assistantes activent les contractions par du massage et du piétinement léger sur la région abdominale. Pendant tout ce temps, le mari doit abandonner sa case.

Circoncision. — Est partout pratiquée chez les hommes, chez les femmes elle n'existe que dans les régions soumises à l'influence des Mandingues. Elle a lieu dans un coin écarté du *soutou* (brousse épaisse) en présence des hommes pour les garçons, des femmes pour les jeunes filles; le chemin qui conduit au lieu de circoncision est préparé à l'avance par les vieux, élargi et semé de sable fin. Après l'opération, circoncis ou circoncises sont gardés sous des gourbis jusqu'à complète guérison; à leur sortie ils revêtent les costumes les plus brillants; c'est l'occasion de grandes réjouissances qui durent plusieurs jours.

Mariage. — Les Banioungas ont rarement plusieurs femmes, mais, comme les Diolas, peuvent se séparer avec la plus grande facilité. Les jeunes filles sont fiancées de bonne heure, leur futur subvient à leurs besoins jusqu'au mariage; il n'y a pas de dot, le mari fournit le vin de palme qui doit servir à arroser l'union et donne une natte à ses beaux-parents; autrefois il donnait un bœuf. Quand une jeune fille n'est pas consentante, elle peut être enlevée et n'est rendue que si ensuite elle persiste encore dans

son refus. La femme divorcée ne doit plus se remarier dans le village où elle a eu un premier époux.

Funérailles. — Le corps reste exposé dans la case pendant deux ou trois jours, les femmes pleurent, les hommes dansent, tirent des coups de feu et boivent force vin de palme; avant l'enterrement tout le village se réunit sur une place, le cadavre est placé sur un brancard la tête ballante et promené autour de l'assistance, les féticheurs l'interrogent et lui demandent de faire connaître les sorciers, causes de sa mort; l'oscillation imprimée au brancard en face de chaque assistant donne la réponse; généralement les avis affirmatifs du cadavre sont très nombreux et exposent rarement à une vengeance; quand une ou deux personnes seulement sont accusées, elles ne tardent pas à être victimes du poison. Des discours contradictoires sont ensuite prononcés, l'un de louanges, l'autre de blâme et d'insultes. La fosse est creusée dans la case même à la place du lit et terminée par une galerie horizontale, le corps y est déposé sur un lit de branchages, soit couché, soit assis avec une bouline de vin de palme et un petit sac de riz; la case est ensuite abandonnée. Pendant plusieurs semaines en guise de deuil, les parents se réunissent devant la case et viennent pleurer matin et soir avant et après le coucher du soleil.

ORGANISATION POLITIQUE. — Les Banioungas vivent en villages indépendants et assez populeux, placés sous l'autorité d'un chef; ces villages appartiennent généralement à une même famille, aussi le chef règle-t-il non seulement les histoires politiques; mais celles qui peuvent se présenter dans les différentes cases. Les anciennes agglomérations comme celles des Cassa ont été complètement désorgani-

sées par les différentes invasions et n'existent plus aujourd'hui. La couleur rouge est le symbole du pouvoir, les chefs portent des bonnets écarlates, leur charge est héréditaire, dans chaque village ils descendent de son fondateur.

Pas de différences de castes, pas de griots.

La famille est mieux constituée que chez les Diolas ou les Balantes, l'autorité du père est plus grande, le divorce est moins fréquent, la femme est consultée et souvent écoutée.

COMMERCE. — A peu près nul; les Banioungas cultivent juste le nécessaire, le moindre superflu les ferait soupçonner de richesse et les exposerait au poison; ils font leur riz dans un coin de brousse préalablement incendié, un peu de maïs, de mil et quelques arachides; recueillent de la cire et font du caoutchouc.

INDUSTRIE. — Travaillent le coton, font des nattes, les forgerons fabriquent des couteaux et des coupe-coupe, réparent les fusils.

L'instrument de musique le plus répandu est le *bomboulon*, sorte de tam-tam comme chez les Diolas.

BALANTES

Les Balantes sont venus en Casamance, bien après les Banioungas et les Diolas; ils occupaient dans la Guinée portugaise les régions du Cacheo et du Geba; refoulés par les Peuls et les Mandés (Mandingues et Sousous), ils ont envahi la rive gauche de la Casamance et ont repoussé les Banioungas du côté des Diolas pour s'installer à leur place dans le Balantacounda actuel.

CARACTÈRES PHYSIQUES. — Type nigritien bien caractérisé, crâne dolichocéphale, prognathisme marqué, front fuyant, crâne élevé et saillant en arrière, arcades zygomatiques développées donnant à la tête une forme pyramidale, nez large, très épaté en général, lèvres épaisses, chevelure très laineuse; yeux à fleur de tête petits et luisants, très mobiles, souvent injectés; physionomie dure et sauvage, respirant l'audace et la fourberie, démarche arrogante et décidée; de taille moyenne, ils sont vigoureux et bien musclés.

Incisives taillées en pointes; pas de tatouages de race, les femmes ont sur la poitrine et le ventre des dessins variés, cicatrices de scarifications faites avec la pointe d'un couteau et recouvertes d'un mélange de piment et de sel. Laissent les poils dans les différentes régions.

COSTUME. — Les hommes ont un pagne sur les épaules

et une bandelette entre les jambes; les femmes portent un pagne court qui atteint à peine les genoux.

Les cheveux sont rasés par moitié soit dans le sens transversal, soit dans le sens longitudinal, quelquefois disposés en nattes, c'est assez rare; les femmes portent les cheveux ras avec des perles et de la verroterie.

Pas de bijoux, n'ont que des anneaux grossiers en cuivre ou en fer aux bras et aux jambes, parfois des bracelets de corail ou de verroterie, aux oreilles ils portent un petit anneau en fer ou en cuivre. Nombreuses amulettes pas comme ornement, mais en cas de besoin seulement, suivant les circonstances; ce sont des objets bizarres, cornes d'animaux griffes, racines d'arbre, etc.; les becs et têtes d'oiseaux sont réservés aux médocastres, la tête de chat pour les expéditions nocturnes; elle donne l'habileté et l'astuce à ceux qui veulent commettre quelque larcin.

HABITATIONS. — Les villages se composent de cases en bambous ou roseaux entrelacés, ils ne présentent pas de défense, les hommes les quittent dès le matin pour aller dans la brousse; aussi dans la journée ne sont-ils occupés que par les femmes et les enfants; quand les femmes sont aux cultures, ils se trouvent complètement déserts. Les cases sont assez spacieuses et servent d'écurie en même temps que de logis. Le soir, on y fait rentrer les bœufs, une cloison de crinting sert de séparation et le maître installe son lit derrière la porte d'entrée, toutes ces précautions par crainte des voleurs si habiles et si audacieux chez les Balantes. Chaque année, au commencement des pluies, les villages sont déplacés et à l'endroit des anciennes cases on fait des cultures; cette coutume se perd un peu à cause de la grande diminution des troupeaux.

MŒURS. COUTUMES. — Les Balantes sont pillards et voleurs, toujours disposés à la rapine, profitant des nuits obscures ou des tornades d'hivernage pour dévaster et piller les villages mandingues et banioungas du voisinage. Ils



Ph. Nolet Fortier.

Balante allant récolter du vin de palme.

ne font pas de captifs, ce sont les bœufs qu'ils enlèvent le plus volontiers; d'ordinaire ils opèrent par groupes de quatre : deux armés de fusils montent la garde et les deux autres le corps enduit d'huile de palme, complètement nus, un couteau entre les dents, pénètrent dans la case et enlèvent le butin. Le comble de l'habileté pour un Balante

est de s'introduire dans une case et d'enlever à une chienne ses petits sans faire le moindre bruit ni réveiller personne.

Très indépendants, pendant longtemps ils se sont opposés à toute tentative de pénétration soit des Européens, soit des noirs musulmans; le poste militaire de Yatacounda récemment installé chez eux a déjà donné d'excellents résultats, les Balantes commencent à s'accoutumer à notre présence et il est probable qu'avec la pénétration méthodique et d'autres postes, on arrivera à occuper tout leur pays et à modifier leurs instincts guerriers et pillards.

Quand ils ont reçu un étranger et que les vieux du village l'ont autorisé à faire séjour dans la tribu, ils sont hospitaliers, lui fournissent le vivre et le couvert et n'essaient point de le dépouiller. C'est ainsi que quelques blancs et quelques noirs portugais ont pu pénétrer dans le Balantacounda et se créer même des relations commerciales avec différents centres.

Très paresseux, ils abandonnent à la femme tous les soins du ménage et n'essaient en rien de subvenir à ses besoins. Ils cultivent peu; quand la saison est arrivée, ils préparent les lougans pour le mil et les sillons pour les rizières, ce sont les femmes qui font le reste. Leurs plus grandes occupations sont la chasse, la rapine et la récolte de vin de palme; à la chasse ils sont assez habiles et ne craignent pas d'attaquer le fauve et l'éléphant, tous possèdent des fusils qu'ils décorent avec des cauris ou des boutons de porcelaine. Le matin ils quittent leur case et vont dans la brousse récolter le vin de palme ou chasser, ils se réunissent pour boire et manger le gibier qu'ils ont tué, jamais ils ne se préoccupent des leurs; ils rentrent seulement le soir, souvent ivres, pour manger et dormir.

Les Balantes sont fétichistes; comme les Diolas et les Sérères ils ont l'idée d'une divinité supérieure se confondant avec le ciel, le vent, la tempête, etc... Ils croient aussi aux sorciers et aux esprits, n'admettent pas la mort naturelle et recherchent le mangeur d'âmes; pour le découvrir ils ont recours au poison d'épreuve, le tali. Le tali était préparé il y a quelques années par des Diolas dont c'était la spécialité; aujourd'hui le tali étant interdit par l'autorité française, les Diolas n'osent plus trop le fabriquer et ce sont les Balantes eux-mêmes qui font leur poison; il se compose d'écorce de tali (1) pulvérisée, de chair humaine (2) et de verre pilé. L'épreuve a lieu dans une clairière de la forêt, auprès d'une source et loin des villages; le poison est apporté dans des calebasses et préparé séance tenante sous forme de pâte avec un peu d'eau. Le préparateur prend la première dose, les villages défilent ensuite les uns après les autres, suivant les dimensions de petits morceaux de bois qu'ils tirent au sort. Dès que le poison est absorbé, les parents dépouillent de leurs vêtements ceux qui viennent de boire, les conduisent à la source et leur font prendre force calebasses d'eau, on les surveille avec soin pour qu'il n'y ait aucune fraude et qu'il ne soit fait usage d'aucun contre-poison; les bons qui ne peuvent supporter la chair humaine ne tardent pas à être pris de vomissements et rendent le tali, les parents les ramènent dans la clairière, tirent trois coups de feu, les revêtissent et les accompagnent avec des cris de joie jusque dans leurs villages. Les autres, mangeurs d'âmes habitués à la

(1) *Erythrophleum guineense*, alcaloïde, est l'érythrophleine, poison du cœur.

(2) Viscères provenant des cadavres du tali précédent et qui ont été desséchés et pulvérisés.

chair humaine, ne vomissent pas et meurent empoisonnés; ils s'éteignent par arrêt du cœur, sans convulsions, de une à quatre heures après l'ingestion du poison; leurs cadavres sont traînés par les pieds et jetés dans la brousse, abandonnés aux bêtes féroces et aux oiseaux de proie, leurs biens sont confisqués et partagés entre les notables. La cérémonie est lugubre, il n'y a pas de tam-tam, pas de chants, on n'entend que les cris et les plaintes de ceux qui vont succomber avec les imprécations et les injures qui leur sont adressées.

Personne ne peut se soustraire au tali; les femmes, les vieux, les enfants à la mamelle, tous doivent subir la terrible épreuve, les pires supplices attendraient les récalcitrants, ils seraient livrés par les leurs et probablement brûlés vifs; d'ailleurs le fanatisme de ces malheureux est tel qu'ils courent au-devant du poison et se disputent pour boire les premiers. Les Balantes prennent plusieurs fois le tali, d'autant mieux considérés qu'ils l'ont bu plus souvent. Le tali ne se donne pas par village, mais pour tout le Balantacounda, à la suite d'une année malheureuse, mauvaises récoltes, décès plus nombreux, etc., quand on suppose que les sorciers ont augmenté et qu'il est nécessaire de les faire disparaître, l'épreuve est d'ailleurs appelée « épurement de la nation ». La cérémonie est présidée par un chef nommé à l'avance et qui ne doit pas être de race balante, il ne boit pas le tali et veille seulement à la stricte exécution de l'épreuve; chaque individu lui verse en venant boire le poison une redevance de 2 fr. 50 en argent ou en nature (pagne au riz). Le tali fait de nombreuses victimes, on compte par centaines les cadavres jetés dans la brousse à la suite de chaque épreuve, il faut la forte natalité que l'on observe

en pays balante pour que la race n'ait pas été anéantie par cette coutume barbare.

Accouchement. — Se fait dans une case de circonstance, loin du village, en pleine forêt, et que la femme habite pendant un mois; tout ce temps, le mari doit subvenir à ses besoins et lui envoyer le nécessaire, mais il n'en reçoit aucune nouvelle. L'accouchement a lieu sur une natte dans le décubitus dorsal; quand les contractions sont insuffisantes, on les active par du massage et du piétinement léger; quand on suppose que le diable est entré dans le ventre et que c'est lui qui retient l'enfant, on administre à la patiente une vigoureuse bastonnade, dont le démon subit le contre-coup et qui le décide à sortir.

Chez les petites filles, pendant plusieurs mois après la naissance, on fait du massage sur la région lombaire et on la comprime avec des bandes de façon à exagérer la courbure vertébrale et faire saillir les fesses.

Circoncision est toujours pratiquée chez les hommes; chez les femmes seulement quand le clitoris paraît trop développé.

Pour les garçons, l'opération a lieu dans la brousse et les femmes ne peuvent y assister; les opérés ne rentrent dans les villages qu'après complète guérison, ils restent sous des gourbis et sont surveillés par quelques vieux gardiens; vers le milieu de la place qu'ils occupent, la terre est légèrement creusée, de sorte que la nuit, s'ils dorment sur le ventre, la verge ne risque point de se meurtrir, les gardiens couchent autour d'eux sur des lits de camp légèrement surélevés. Ils sont nourris par les parents, les femmes viennent déposer leurs vivres à la lisière de la forêt et appellent les gardiens, car elles ne peuvent aller jusqu'à eux. Pour

éviter les sortilèges et le mauvais œil des sorciers, ils rentrent dans les villages à l'improviste alors que personne ne les attend; leur retour est le signal de grandes fêtes, on les habille de pagnes blancs ornés de grelots et de cauris, sur la tête ils ont un bonnet à deux pointes et à la main ils portent un long bâton blanc, sorte de houlette comme les Diolas; sur la place principale du village a lieu un grand tam-tam, au milieu des cris et des coups de feu les enfants se jettent dans le cercle et sont excités par leurs parents qui se pressent derrière eux et frappent dans leurs mains, les femmes entrent à leur tour et parmi toutes celles qui se présentent, les jeunes circoncis font leur choix et désignent celle qui recevra leurs premières faveurs. Cette coutume ne froisse personne et les maris sont d'autant plus flattés que leurs femmes ont reçu plus d'hommages de ce genre.

Pour les jeunes filles, la circoncision est pratiquée à l'approche de la puberté, dans un endroit caché de la forêt et en présence des femmes seulement. L'opérée est assise à terre, les jambes sont maintenues écartées par une tige de bambou et le clitoris est sectionné sur le rebord d'un tabouret ou d'un morceau de bois. Comme les garçons, les circoncises sont gardées dans la forêt jusqu'à complète guérison, leurs gardiennes les font danser et chanter, aucun homme ne doit approcher d'elles. A leur sortie elles revêtent leurs plus beaux pagnes et vont de case en case faire des visites.

Mariage. — Pour qu'un jeune homme puisse se marier il faut qu'il ait montré son habileté dans le vol et s'il n'a déjà eu l'occasion de se distinguer dans quelque expédition nocturne, il doit subir une véritable épreuve : par une nuit

obscur et accompagné de deux témoins, il va dans un village étranger, pénètre dans une case et commet un vol, les deux témoins assistent, mais n'interviennent jamais, pas même s'il y a danger de mort. Lorsque la demande est agréée, le jeune homme offre aux parents de sa promise quelques boulines de vin de palme, il ne fournit pas de dot; à partir de ce moment, la femme est à la charge de son mari, a des relations avec lui, mais continue à vivre chez ses parents jusqu'au jour où elle donne des certitudes de fécondité; elle est alors admise dans la case commune, le Balante lui abandonne la direction du ménage et ne s'occupe plus de rien; il ne lui fournit ni riz, ni pagnes, elle doit subvenir à tous ses besoins, s'occuper même des cultures; d'ailleurs il est rarement auprès d'elle, la quitte tout le jour et ne rentre que le soir pour manger et dormir.

Polygamie est de règle, trois, quatre ou cinq femmes ayant chacune leur case dans le carré du mari, la plus ancienne jouit d'une certaine considération et a autorité sur les autres; elle ne participe pas aux gros travaux. Le mariage n'entraîne pas la communauté des biens et chacun conserve la jouissance et la disposition de ce qui lui appartient; c'est ainsi que les poulets et souvent les chèvres sont aux femmes. Quant aux bœufs, ils sont au mari; car il les a ordinairement volés, mais la femme qui leur a donné du mil ou de la paille en a aussi une part, et pour en disposer, il faut son consentement.

Funérailles. — Ont un caractère différent suivant qu'il s'agit d'un jeune homme ou d'un vieillard. Dans le premier cas, le deuil et la consternation sont dans toutes les cases, personne ne veut croire au décès; parents, amis vont rendre visite au défunt, lui parlent à l'oreille, essaient de le ré-

veiller, le supplient de répondre, lui énumèrent toutes les raisons qu'il a pour être heureux et ne point quitter ses amis; on lui verse du vin de palme dans la bouche, on le secoue violemment; quand, après plusieurs jours, le doute n'est plus possible, on se décide à l'enterrement. Pour les vieux qui ont fait leur temps il y a moins de regrets, on danse, on joue du balafon et on essaie peu de les retenir en ce monde. Les corps sont lavés avec une décoction de feuilles de citron, couverts de pagnes et couchés sur leur lit; devant la case, des professionnelles viennent pousser des lamentations, les parents et les amis boivent, dansent et tirent des coups de feu.

L'enterrement a lieu deux ou trois jours après le décès, la fosse est creusée dans la case même contre sa paroi; sur le fond est disposée une niche horizontale que l'on garnit de nattes et où l'on dépose le corps; cette niche est fermée avec des feuilles et des branchages, le trou est comblé avec de la terre. La case ne cesse pas d'être habitée par la famille, au-dessus de la tombe on suspend une bouline de vin de palme, un pagne et du tabac; pendant une dizaine de jours on renouvelle chaque matin le vin de palme; le pagne et le tabac restent longtemps suspendus, les parents seuls peuvent les utiliser. C'est l'héritage qui fait les frais de l'enterrement, la fête a d'autant plus d'éclat que le mort a laissé plus de biens et qu'il est possible de se saouler plus longtemps. Les femmes sont libres dès la mort du mari et peuvent aussitôt contracter de nouvelles unions.

ORGANISATION SOCIALE. — Les villages ont deux chefs, un jeune et un vieux, ou plutôt deux conseils, celui des jeunes et celui des vieux. C'est ce dernier qui a en réalité la direction des affaires, mais dans tous les cas les jeunes doivent

être consultés; le chef des vieux est le plus âgé, celui des jeunes le plus habile au vol et le plus audacieux. Les vil-



Ph. Hostalier.

Joueur de balaton.

lages sont indépendants les uns des autres et souvent hostiles, ne se réunissent guère que dans un but de pillage.

Il n'y a pas de distinction de castes, les artisans, les

griots ne sont nullement déconsidérés; pas de captifs, les prisonniers sont tués ou mis en liberté.

La famille n'est pas mieux organisée que la société, l'autorité du père est à peu près nulle, les enfants lui échappent entièrement dès qu'ils sont un peu grands et capables de subvenir à leurs besoins. La condition de la femme est très inférieure, elle fait tous les gros travaux, la plus grande partie des cultures, s'occupe même de la pêche; le mari vit en partie à ses dépens, aussi va-t-elle volontiers s'unir avec des étrangers, Banioungas ou Mandingues.

COMMERCE. — A peu près nul. Les Balantes cultivent juste ce qu'il leur faut de mil et de riz. Ils font du caoutchouc très estimé mais en petite quantité, un peu d'ivoire, de cire; ils achètent en échange de la poudre et du sangara. Ils possédaient avant l'épizootie de nombreux troupeaux, il ne leur reste plus que quelques bœufs qu'ils réservent pour les grandes fêtes tali, circoncision, funérailles; ils ont des chèvres et des porcs, pas de moutons.

INDUSTRIE. — Aussi rudimentaire que chez les Banioungas ou les Diolas; la plupart des artisans sont des étrangers.

Les instruments de musique sont peu nombreux, le tam-tam ne sert que pour la circoncision; le *balafon* est l'instrument national des Balantes, c'est une sorte de xylophone dont les touches correspondent à des calebasses de dimensions graduées servant de caisses de résonance; on en joue avec deux baguettes terminées en boule et enveloppées de caoutchouc.

CRANIOMÉTRIE

Mesures prises par M. le professeur Manouvrier sur une collection de crânes sénégalais rapportée par l'auteur et déposée à l'école d'anthropologie de Paris.

RACES.	Sexe.	DIAMÈTRES.											INDICES.				
		Antéro-postérieur maximum.	Antéro-postérieur moyen.	Transverse maximum.	Vertical	Basio-Bregmatique.	Frontal minimum.	Bizygomatique.	Hauteur ophtymo-alvéolaire.	Largeur orbitaire.	Hauteur orbitaire.	Largeur nasale.	Hauteur nasale.	Céphalique.	Transverso-Vertical.	Facial.	Nasal.
Toucouleurs (Kaédi)..	H	178	178	130	141	102	130	83	37	34	25	49	73.0	108.5	63.8	51.0	91.9
	H?	179	181	131	132	96	»	74	36	33	24.5	42	73.2	100.8	»	58.2	91.7
(Kaves)..	F	173	174	128	133	94	127	75	35	29	25	43	74.0	103.9	59.1	58.1	82.9
	F	174	174	126	136	83	124	85	36	32	26	48	72.4	107.9	68.5	54.2	88.9
Mandingues (Sedhiou).	H	176	177	135	135	94	»	70	37	34	24	42.5	76.7	100.0	62.7	56.5	91.9
	H	189	186	134	138	95	»	»	»	»	»	»	70.9	103.0	»	»	»
	H?	178	178	133	135	96	»	70	38	30	24	44	74.7	101.5	»	54.5	78.9
Sarracolé (Bakel)....	H	180	176	134	136	96	137	84	40	36	31	47.5	74.4	101.5	61.3	65.3	90.0
Bambara (Kaves). . . .	H	176	176	124	128	93	124	77	39	34	25	46	70.4	103.2	62.1	54.3	87.2
Khassonké (Médine). .	H	184	185	131	138	94	129	82	37	34	26	48	71.2	105.3	63.6	54.2	91.9
Ouolof (St-Louis). . . .	F?	175	172	134	138	92	122	79	36	36	27	47	76.6	103.0	64.7	57.4	100.0
Sérères (Thiès).	H	188	188	130	131	95	122	78	36	34.5	22	44	69.1	100.8	63.9	50.0	95.8
	H	186	187	127	136	90	123	83	37.5	33	29	50	68.3	107.1	67.5	58.0	88.0
Diolas (Carabane). . . .	H	186	184	138	136	103	132	91	43	38	26	53	74.2	91.3	68.9	49.0	88.4
	F?	173	169	133	128	93	126	79	38	34	25	47	76.9	96.2	62.3	53.2	89.5
	F	171	171	133	135	93	126	82	41	34	27	48	77.8	101.5	65.1	56.2	82.9

PROFILS DE CRANES SÉNÉGALAIS

TRACÉS PAR M. LE PROFESSEUR MANOUVRIER

(Réduction au tiers.)



Toucouleur (*Kaédi*).



Mandingue (*Sedhiou*).

PROFILS DE CRANES SÉNÉGALAIS

TRACÉS PAR M. LE PROFESSEUR MANOUVRIER

Réduction au tiers.



Sérère (Crâne de griot, *Thiès*).



Diola (*Carabane*).

D^r LASNET,

Médecin de 1^{re} classe des colonies.

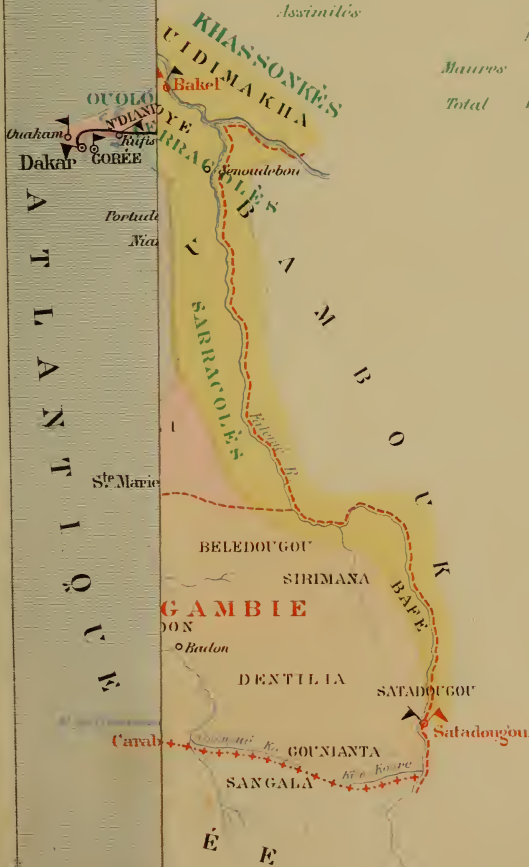
▴ Poste militaire
 ▴ Chef-lieu
 ▴ Résidence
 Les noms en italique
 en rouge

SÉNÉGAL

de la Côte à la Falémé

CARTE DES RACES

	Ouolofs	440.000
	Séwères	180.000
	Leuls et Laolés	120.000
	Toucouleurs	100.000
	Busse Casamançaise	120.000
	Boulas, Bantoukous, Balandes	70.000
	Mousses	
	Makankas, Sérères, Khasanthes	
	Population flottante	15.000
	Kanburas, Akous, Soussous etc.	
	Européens	4.000
	Assimilés	3.000
		1.052.000
	Mousses	50.000
	Total	1.132.000



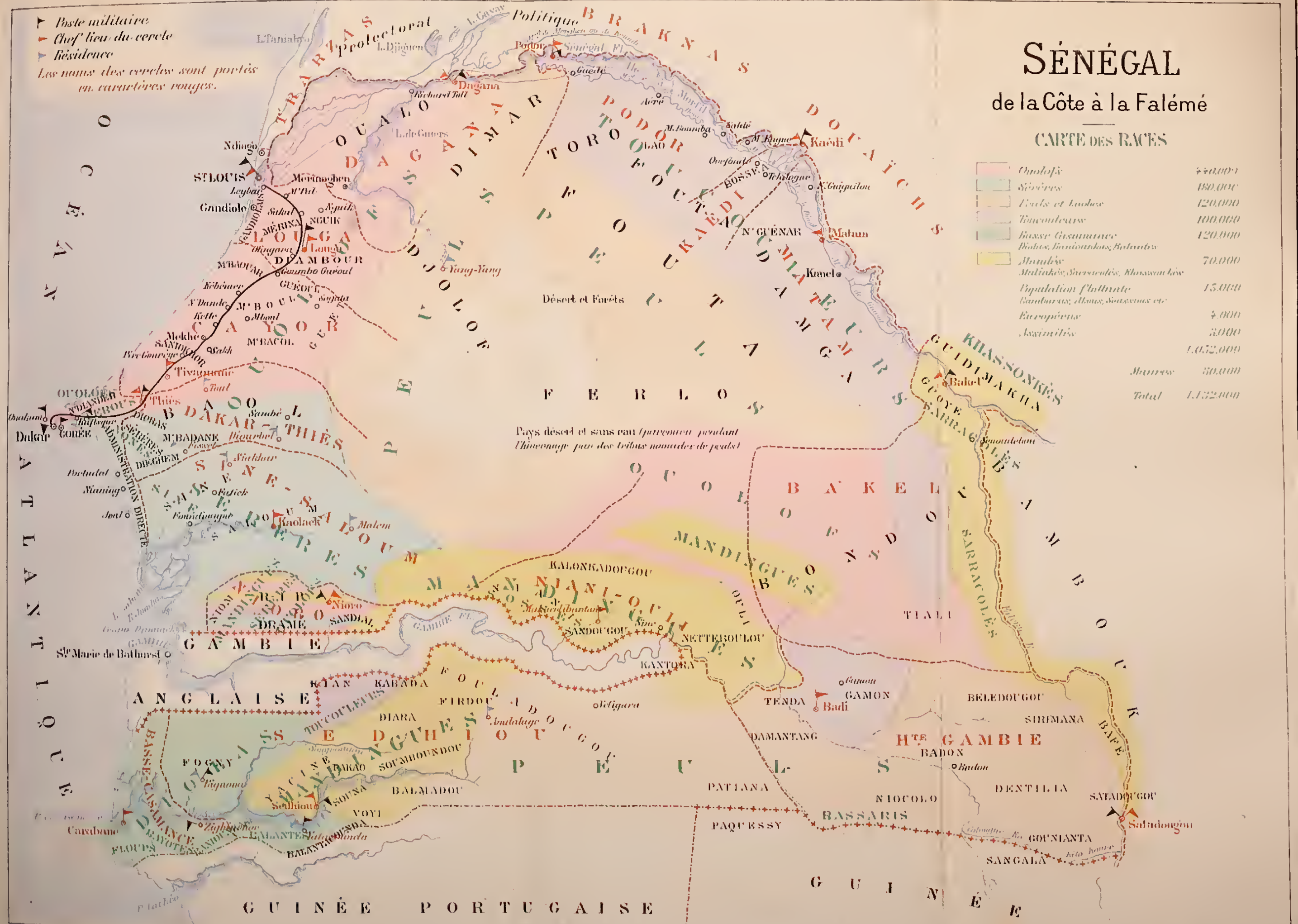
▲ Poste militaire
 ▲ Chef-lieu du cercle
 ▲ Résidence
 Les noms des cercles sont portés en caractères rouges.

SÉNÉGAL

de la Côte à la Falémé

CARTE DES RACES

Dioulassés	550.000
Sérères	180.000
Foulas et Haoussas	120.000
Toucouleurs	100.000
Hautes Casamances	120.000
Mandés, Bambaras, Balantas	70.000
Mousses	15.000
Mulâtres, Soudanais, Haoussas, etc.	4.000
Européens	3.000
Assimilés	1.052.000
Moyenne	50.000
Total	1.132.000



Dressée par A. Bougnas dessinateur du Gouvern. Gén. de l'Afrique Occid. le

NOS CONNAISSANCES ACTUELLES
SUR
LA GÉOGRAPHIE BOTANIQUE
ET LA
FLORE ÉCONOMIQUE
DU SÉNÉGAL ET DU SOUDAN

PAR

AUG. CHEVALIER

Licencié ès sciences,
Attaché au Muséum d'Histoire naturelle.

HISTORIQUE

L'Afrique occidentale française est une de nos colonies dont la végétation ait été le moins étudiée et qui promettent encore au naturaliste les découvertes floristiques les plus inattendues. Les difficultés de pénétration dans l'intérieur il y a peu d'années encore, la grande variété des stations souvent inabordables une grande partie de l'année, la mauvaise conservation des collections de plantes pendant l'hivernage, sont autant de causes qui ont empêché les explorateurs de rapporter les matériaux d'études nécessaires à l'élaboration d'un travail général sur la flore de ces pays.

Dès le milieu du xviii^e siècle, le Sénégal était parcouru par l'illustre Adanson qui faisait connaître dans l'Encyclopédie ses découvertes. Linné a donné son nom au Baobab (*Adansonia digitata* L.) l'un des arbres les plus remarquables de la flore africaine.

Dans la première moitié de ce siècle, Bacle, Dollinger, Heudelot rapportent de leurs voyages de précieux documents botaniques.

De 1824 à 1829, le Sénégal est parcouru dans tous les sens par deux intrépides naturalistes, le jardinier Perrottet et le pharmacien Leprieur. A son retour en France, Perrot-

tet entreprend avec les botanistes Guillemain et Richard la publication du *Tentamen Floræ Senegambiæ*, œuvre malheureusement inachevée, mais qui prend rang actuellement encore parmi les meilleurs travaux sur la floristique africaine.

Les autres explorateurs à qui nous devons des matériaux pour la connaissance de la flore du Sénégal sont : *Blot* (1), Bocandé, Boivin, *D^r Bouet*, *D^r Brunner* (1838), Carrey (1880), *Colin*, *D^r Coppin*, *Curtet*, *D^r Daniell*, *Derrien* (1880), *R. P. Dupuis*, Hussenot, Ingram, E. Jardin (1845-1848), *Kaichinger*, *de Lartigue*, *D^r Maclaud*, *Mertret*, *D^r Miquel*, Morel, Morenas, *Paroisse*, *Eug. Poisson*, *Rançon*, Rousillon (1789-1790), *Wælfell*, Whietfield.

En 1883, M. Joseph Vallot, voulant utiliser les matériaux du Muséum, entreprit des *Études sur la flore du Sénégal*; malheureusement, il n'y a eu de publié que le premier fascicule de ce travail.

A la suite de son voyage dans la haute Gambie, M. le *D^r Rançon* fit connaître dans le Bulletin de la Société de Géographie de Bordeaux les plantes remarquables rencontrées par lui.

En 1899, le R. P. Sebire, ancien directeur du Jardin d'essai et du pénitencier de Thiès, a publié un ouvrage intéressant sur les *Plantes utiles du Sénégal*. Il énumère méthodiquement les végétaux utilisables, aussi bien les espèces cultivées ou à introduire que les espèces indigènes, et nous en fait connaître les propriétés et les noms dans les différents dialectes du pays.

(1) Les noms en italique sont ceux des personnes qui ont fait des envois de plantes au Muséum dans les 15 dernières années, ou qui nous ont fourni de précieuses indications au cours de notre voyage.

Enfin, depuis quelques années, M. Max. Cornu, professeur à la chaire de cultures du Muséum et M. Heckel, professeur à la faculté des Sciences de Marseille et directeur du Musée colonial de cette ville, ont étudié, dans des notices spéciales, un certain nombre de plantes africaines surtout parmi celles qui offraient un intérêt économique. D'un autre côté, M. Max. Cornu a contribué dans une large mesure à introduire des arbres fruitiers, et des plantes utiles diverses en faisant des envois nombreux de graines et de plantes vivantes à divers fonctionnaires et aux Missions catholiques installées dans la colonie.

Tout récemment, M. Hua a consacré une note intéressante aux *Landolphia* du Soudan dont une espèce fournit la plus grande partie du caoutchouc de l'Afrique occidentale.

C'est pour faire connaître les richesses végétales des vastes territoires constituant alors le Soudan français que le général de Trentinian alors lieutenant-gouverneur de cette colonie, nous chargea de leur exploration botanique en 1898.

A notre retour du Soudan, à la fin de l'année 1899, M. Chaudié, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, nous confiait une nouvelle mission pour coopérer, avec le Comité central de l'Exposition du Sénégal, au groupement des productions destinées à figurer à l'Exposition universelle et pour continuer en même temps nos recherches scientifiques sur la flore du pays.

Au cours de ces voyages, sur un itinéraire d'environ 8.000 kilomètres, nous avons visité successivement le haut Sénégal, le moyen et le haut Niger, les anciens états de Samory et de Thiéba, le Sindou, le territoire de la Volta, la boucle du Niger, le territoire de Tombouctou, un coin

du Sahel, enfin au Sénégal une partie du Cayor, du Baol, du N'Diander, la curieuse région littorale des Niayes, la Casamance.

Nous avons pu réunir, outre les produits végétaux figurant à l'Exposition, plus de 3.000 spécimens de plantes et faire plus de 10.000 observations de localités nouvelles. Ces documents nous serviront à l'élaboration d'une flore de l'Afrique française occidentale et de monographies plus étendues sur les plantes utiles de la colonie. Cette étude n'étant pas encore commencée, nous serons obligé dans les pages suivantes de désigner souvent les espèces par leur nom indigène.

APERÇU SUR LA GÉOGRAPHIE BOTANIQUE

Par les épaisses forêts de la Casamance, de la Bagoé et de la Volta, la flore du Sénégal se rattache à la zone des forêts de la région équatoriale de l'Afrique; par les plaines sablonneuses et les dunes arides du Nord elle se lie à la flore désertique du Sahara. Entre ces deux extrêmes la végétation présente une variété infinie d'aspects.

Par la localisation de certaines espèces, par le degré de fréquence des autres on peut diviser le Sénégal en huit provinces botaniques. L'étude de ces provinces présente un grand intérêt au point de vue de la colonisation, car à chacune doivent correspondre des cultures spéciales. Dans le nord on pourra tenter avec chances de succès la culture du blé, de l'orge, du dattier et peut-être de l'olivier et de quelques autres arbres d'Europe. C'est dans cette zone également qu'on pourra essayer d'établir des prairies pour l'élevage du bétail.

Les régions ombragées et plus humides du sud se prêteront à la culture du kolatier, du caféier, de la canne à sucre, du poivrier, du muscadier, du gingembre, des arbres fruitiers tropicaux et peut-être du cacaoyer, de la vanille, du *Castilloa* ou arbre à caoutchouc de l'Amérique centrale, de l'*Hevea* à caoutchouc, de l'*Isonandra* ou arbre à gutta.

La zone moyenne paraît convenir plus spécialement à la culture de l'arachide, du cotonnier et de l'indigotier proprement dit.

Le cocotier réussit bien sur tout le littoral.

Enfin, dans toutes les zones, on peut cultiver avec certitude de réussite en terrains appropriés : les diverses variétés de mil, de *Pennisetum* et de *Paspalum*, autres graminées servant à la nourriture des Noirs; puis le riz, le sésame, le manioc, les doliques et les *Voandzeia* qui, en beaucoup de régions, sont d'une grande utilité pour l'alimentation indigène.

Les provinces botaniques dont nous venons de parler peuvent se grouper de la manière suivante :

I. — ZONE NORD OU SAHÉLIENNE.

1° *Province de Tombouctou et du Sahel.* — La végétation ligneuse est épineuse et rabougrie; les plantes herbacées ont des graines ou des fruits, souvent accrochants; les espèces à tiges couchées sur le sol sont communes; le sol est nu sur de grands espaces (dunes sahariennes). C'est par excellence le pays des *Acacias* à gomme, du *Balsamodendron africanum* ou arbre à myrrhe du Soudan, des séné.

2° *Province du Macina, du Kaarta et du Fouta sénégalais.* — Les arbres épineux y sont encore dominants, notamment le *Balanites ægyptiaca* (Soump des Wolofs) et les grands *Acacias*, tels que l'*Acacia Adansonii* (Goniaké des Wolofs), le Nguer (*Guiera senegalensis*) couvre parfois de grandes étendues. La brousse est clairsemée, mais en hivernage elle se couvre, ainsi que les clairières, d'une quantité

prodigieuse de graminées et de légumineuses herbacées. C'est la province qui convient le mieux aux pâturages.

II. — ZONE MOYENNE OU SOUDANIENNE.

3° Province du Minianka, des cercles de Ségou, Bammako et Kita de la haute et la moyenne Gambie. — C'est celle qui caractérise par excellence le Soudan proprement dit.

Les Karités ou arbres à beurre (*Bassia Parkii*) y sont d'une extrême abondance ainsi que le Nété (*Parkia biglobosa*). Ces arbres à eux seuls forment le fonds de la végétation. Sur les plateaux de latérite croissent à profusion le Made ou Saba (*Landolphia senegalensis*) et le Kinquéliba (*Combretum Raimbaultii*).

Le long des marigots le grand palmier *Ban* ou Tara (*Raphia vinifera*) et les bambous (*Oxytenanthera Abyssinica*) sont communs.

C'est dans cette région qu'on observe les plus belles cultures indigènes : champs de mils, de cotonniers, d'indigotiers, etc.

4° Province du Sud du Cayor et du Baol. — La brousse est assez épaisse quoique renfermant peu d'arbres de grande taille. Les plus abondants sont le baobab, le caïlcédrat (*Kaya senegalensis*), le Kada (*Acacia albida*), le Neb-Neb (*Acacia arabica*), le Ir (*Acacia fasciculata*), le poirier du Cayor ou Néou (*Parinarium senegalense*), le cerisier du Cayor ou Kévert (*Sapindus senegalensis*). Les rôniers couvrent parfois de vastes étendues. Depuis quelques années, des territoires considérables de cette province ont été défrichés par les indigènes pour y cultiver l'arachide.

5° *Province du littoral comprise entre l'embouchure de la Gambie et l'embouchure du Sénégal.* — Dans les dunes croissent des graminées et cypéracées maritimes, le *Philoxerus vermicularis* R. Br.; comme arbustes, le Ouarail (*Chrysobalanus Icaco*) et des formes rabougries de Kada et de Néou. Sur les bords des marais on trouve le Palmier nain (*Phoenix Senegalensis*) et le gracieux Tamaris du Sénégal (*Tamarix Senegalensis*) et comme plantes herbacées des *Salicornia*, des *Suaeda*, des *Ipomæa*.

Au sud du Cayor, commence derrière les dunes maritimes une série de lagunes d'eau douce et de petits vallons couverts d'une végétation luxuriante très remarquable par son caractère méridional. On y trouve de nombreux bosquets de palmiers à huile (*Elæis guineensis*) ombrageant des frondaisons de fougères. Sur les dunes qui bordent ces ravins on observe d'assez nombreuses touffes rabougries de liane à caoutchouc ou Toll (*Landolphia Heudelotii*); çà et là quelques touffes épineuses de Denguideck (*Zanthoxylum Senegalense*) et de loin en loin des Poivriers de Sedhiou ou Ndiar (*Uvaria Æthiopica*).

III. — ZONE SUD OU GUINÉENNE.

6° *Province du Pays Bobo, du Nord du KénéDougou et du Nord du Ouassoulou.* — Elle se relie par le Sankaran et l'Oulada au nord de la Guinée française. Le Karité et le Nété y sont encore abondants, mais le premier tend à être remplacé par le Mana (bambara) ou *Lophira alata* qui en a le port et l'aspect et a été souvent confondu avec lui.

Une Légumineuse, le Sô (bambara), devient très com-

mune par places et forme de vraies futaies. La liane à caoutchouc dont il existait déjà quelques touffes dans les trois



Mana (*Lophira alata* Banks), arbre ressemblant au Karité, donnant des graines oléagineuses. Échantillon recueilli en Casamance.

provinces de la zone moyenne est de plus en plus commune, mais elle est encore localisée sur les plateaux de la-

térite. Les marigots sont bordés d'une épaisse végétation de palmiers, d'arbres divers enlacés de lianes.

7° *Province du pays M'Boing, du Sindou, du Sud du Ouassoulou.* — Région très montagneuse, fort boisée dans les vallées, parfois presque dénudée sur les hauteurs. La liane à caoutchouc est commune sur tous les terrains. Le Karité est devenu très rare. Dans l'extrême sud il est remplacé par le *Tama* qui donne une noix oléagineuse avec laquelle on fabrique également un beurre comestible. Le long des marigots dominant le palmier à huile, le Touloucouna ou *Kobi* (bambara) *Carapa Guineensis*, le Robinier à indigo ou *Karaba* (bambara) *Lonchocarpus cyanescens*, plusieurs espèces de *Landolphia* ne donnant pas de caoutchouc, une espèce de copaier appelé *Kosô* (Bambara); un *Pandanus* ornemental.

Dans le pays M'Boing et le Sindou existent dans les champs autour des villages de grands et beaux arbres : baobabs, fromagers, divers *Ficus*, des Finzans (*Blighia sapida*).

8° *Province de la Casamance.* — La flore de cette province est déjà celle des pays des Rivières du Sud. Le fleuve et ses nombreuses artères sont bordés d'un épais rideau de palétuviers (*Rhizophora*, *Avicennia*, *Conocarpus erecta*). Derrière ce rideau s'étendent tantôt des clairières marécageuses souvent transformées en rizières, tantôt de hautes forêts dont les principales essences sont de nombreuses Légumineuses du groupe des *Césalpinées* (*Afzelia Africana*, *Dialium nitidum*, *Erythrophloeum Guineense*, etc.), des Mimosées (*Pentaclethra macrophylla*, *Tetrapleura Thonningii*, *Parkia biglobosa*, grands Acacias, etc.), un très grand *Dracæna*, une Apocynée de forte taille : l'*Alstonia scholaris* R. Br.

L'*Eriodendron anfractuosum* DC. est spontané et son tronc

atteint parfois 30 mètres de tour. On y rencontre des bos-



Bantan-foro en fleurs (*Alstonia scholaris* R. Br.). Arbre donnant une pseudo-gutta blanche. Peut servir de porte-ombre aux caféiers. Échantillon recueilli en Casamance.

quets nombreux d'*Elæis Guineensis*, des fourrés de *Raphia*

et de bambous, souvent associés au *Calamus secundiflorus* et au *Pandanus Heudelotianns* Balf..

Au-dessous de la tête des arbres s'enroulent, de droite à gauche, des lianes appartenant surtout aux *Combrétacées* et aux *Apocynacées*, qui vont souvent épanouir leurs fleurs et leurs feuilles à plus de 20 mètres de hauteur.

C'est la province la plus propre aux cultures tropicales.

PREMIÈRE PARTIE

PLANTES FOURNISSANT DES PRODUITS INDUSTRIELS

§ 1. — PLANTES OLÉAGINEUSES.

Arachides. — L'arachide est de tous les produits végétaux celui qui est exporté en plus grande quantité. Pendant l'année 1898 le Sénégal en a expédié en Europe près de 100.000 tonnes estimées 13.600.000 francs. Pendant l'année 1899, la production a encore augmenté.

D'après Alph. de Candolle, l'arachide serait originaire de l'Amérique du Sud et aurait été apportée dans l'Afrique occidentale par les premiers négriers venus à la côte vers le xv^e siècle. Elle existe maintenant dans toute l'Afrique tropicale. Les indigènes de l'intérieur la cultivent pour leur usage : ils la mangent crue ou grillée, ou bien en retirent de l'huile qui sert à préparer leur *tô* (couscous) ou à faire leur savon. C'est à proximité de la côte qu'elle est cultivée pour l'exportation, surtout dans les Pays Sérères, le Baol, le Cayor, le Sine, le Saloum, la Casamance, etc.

L'arachide, *Arachis hypogea* L. est une plante herbacée qui possède, comme presque toutes les légumineuses, un appareil racinaire couvert de tuberculoïdes habités par

des *Pastoriacées*, microbes qui jouissent de la propriété remarquable de fixer et de rendre assimilable l'azote libre de l'air.

Les cultures d'arachide, loin d'appauvrir le sol, l'enrichissent; aussi elles devraient entrer dans tous les bons assolements du Sénégal, et alterner avec les cultures épuisantes comme le mil, le cotonnier, etc.

L'arachide produit de grandes fleurs jaunes stériles, et plus tard de petites fleurs rudimentaires qui s'enfoncent en terre aussitôt après leur épanouissement, pour aller y développer leur fruit. Les arachides les plus renommées, sont celles du Baol, à gousses lourdes et pleines. La variété la plus productrice est le *Sogobatiga* (bambara), cultivée dans le Niger moyen et le Minianka. Les sols sablonneux, les terres légères qui recouvrent parfois les plateaux de latérite conviennent spécialement à sa culture. Dans les terres fortes, ou sur les graviers à grains trop gros, l'arachide n'arrive pas à enterrer ses pédoncules floraux, de sorte que les fleurs avortent souvent.

Palmier à huile. — Ce palmier appelé Eleis de Guinée, *Elæis Guineensis* L. est très commun dans toutes les Rivières du Sud (Casamance, Gambie, etc.). Il remonte le long de la côte jusqu'au-dessus de la presqu'île du Cap Vert. Dans le haut Niger il vient jusqu'aux environs de Siguiri; on l'observe aussi dans le Ouassoulou, le Sindou, le territoire de la Volta. Ses gros régimes qui incisés à leur base donnent un vin de palme exquis, sont chargés de fruits de la taille d'une petite prune, d'un rouge cerise à maturité, formés d'une pulpe oléagineuse et d'un noyau très dur contenant une amande également oléagineuse.

L'huile de la pulpe est extraite par les Noirs qui l'em-

ploient sur place pour leurs usages ou la vendent parfois pour l'exportation. Les traitants exigent généralement que les noyaux soient brisés avant d'être apportés à la factorerie. En Casamance, on échange une mesure de riz du pays



Monceau d'arachides avant l'embarquement.

non décortiqué, contre une mesure équivalente de noix palmistes.

Il est à remarquer que l'exportation de l'huile et des noix de palme a diminué dans les Rivières du Sud, à mesure que la production du caoutchouc allait en s'accroissant. Les indigènes trouvent dans l'exploitation de ce dernier produit un moyen plus facile de se procurer les étoffes et autres produits européens qui leur sont nécessaires.

Karité. — Le Karité ou arbre à beurre, *Bassia Parkii*, est une des essences les plus abondantes et les plus caractéristiques de la flore du Soudan. C'est un bel arbre de la famille des Sapotacées s'élevant jusqu'à 20 mètres de hauteur. Il perd ses feuilles après l'hivernage et les reprend au commencement de l'année, en même temps qu'il se couvre de gros bouquets de fleurs odorantes, très visitées par les abeilles. Les Européens prétendent que son nectar communique un goût désagréable au miel; en tous cas, la production de la cire se trouve accrue à cette époque de l'année. Les fleurs avortent fréquemment et certaines années il arrive que presque tous les Karités d'une région sont stériles; mais il n'existe pas, comme on l'a dit, de Karité mâle improducteur; on a souvent pris comme tel le *Mana* (bambara) *Lophira alata*, arbre qui a le port d'un Karité, mais appartient à un tout autre groupe végétal.

En mai ou juin, les fruits de l'arbre à beurre sont mûrs et tombent aux premières tornades. Le noyau de la grosseur et de la couleur d'un marron d'Inde est recouvert d'une mince pulpe vert jaunâtre, sucrée, assez agréable à manger. L'amande des fruits est pilée par les femmes et mise à cuire dans de grands vases (canaris). La substance oléagineuse qui vient nager à la surface est décantée et coulée en gros pains qui sont vendus sur place de 0 fr. 25 à 2 francs le kilogramme, suivant les régions.

Les cercles où le karité est le plus abondant sont ceux de Bammako, Ségou, Bougouni, Sikasso, Koutiala, Bobo-Dioulasso.

Ce produit, très abondant au Soudan, serait exportable en Europe s'il existait des moyens de transport peu coûteux.

Touloukouna. — Le touloukouna ou graisse amère est

fourni par le *Kobi* (bambara) *Carapa Guineensis*, l'un des plus beaux arbres de la zone guinéenne. Il croît abondamment le long des cours d'eau et dans les lieux frais, de la Casamance, de la Gambie, dans le territoire de la Volta, dans le sud du cercle de Bougouni. Ses gros fruits, qui contiennent ordinairement 12 à 15 noix chacun, arrivent à maturité en mai. On expédiait autrefois une assez grande quantité de ces noix à Marseille. Ce serait un commerce à reprendre, au moins à proximité de la côte, en traitant directement l'huile sur place, car elle s'altère dans le noyau pendant le transport en Europe.

Beref. — Le beref est fourni par les diverses variétés de pastèques, *Cucumis Citrullus* L. ou *Cira* (bambara), cultivées surtout dans le nord du Sénégal et du Soudan.

Ce produit n'est plus exploité, mais les indigènes continuent à recueillir en grand les graines qui servent à leur nourriture. A Tombouctou, les pépins de pastèques entrent dans l'alimentation des Sonrays, qui en font aussi une huile comestible très estimée.

Sésame. — Le Sésame, appelé *Béné* par les Bambaras, existe presque partout dans la boucle du Niger, la haute Gambie et la Casamance. Au Sénégal, il est plus rarement cultivé. Ses graines donnent une huile très recherchée des Noirs. La culture des Sésames réussit bien en hivernage dans presque toutes les grandes vallées du nord de la colonie et dans tous les terrains frais du sud. On pourrait faire alterner leur culture avec celle des arachides qui demandent moins de soins.

Autres plantes à graines oléagineuses. — Le *Ricin* réussit bien dans tous les terrains de l'Afrique occidentale; il en existe une race à petites graines naturalisée dans presque

tous les villages du Sénégal et du Soudan. Une race à grosses graines très lourdes a été introduite par les missionnaires à Thiès.



Carapa de Casamance en fleurs. Arbre à graines oléagineuses,
échantillon recueilli dans le Fogny.

Le pourguère (*Jatropha Curcas* L.), autrefois cultivé pour

ses graines oléagineuses, ne sert plus au Sénégal qu'à faire des clôtures; au Soudan, les Bobos font entrer son amande drastique dans la confection de leurs poisons et le cultivent à côté du *Strophanthus hispidus* DC.

D'autres plantes (des arbres surtout) assez répandues dans la colonie fournissent des amandes riches en huile et leur exploitation sur place pourrait faire vivre dans les pays noirs des industries intéressantes, comme celle de la savonnerie.

Parmi ces arbres, citons surtout l'*Owala* (*Pentaclethra macrophylla* Benth.) de Casamance, le *Ximenia*, le *Caïlcédrat*, le *Chrysobalanus Icao*, le poirier du Cayor ou *Néou*, le *Lophira alata* ou *Mana* (bambara), le *Spondias Birrea* ou *Berre* (wolof), le *Balanites ægyptiaca* ou *Soump* (wolof), espèces spontanées et généralement répandues; enfin le *Ben ailé* ou *Neverdie* (wolof), *Moringa pterygosperma*, espèce bien naturalisée au Sénégal et au Soudan.

§ 2. — PLANTES A GOMMES.

La gomme du Sénégal est fournie presque toujours par l'*Acácia Vereck* G. et P. appelé *Vereck* (wolof), *Patouki* (foulbé), *Deligna* (sonray), *Aouarouar* (Maures et Touaregs). C'est un arbuste (parfois un arbre de 2^e grandeur) s'élevant à 5 ou 6 mètres, à tronc tortueux, grisâtre, fibreux, portant un feuillage analogue aux Mimosas que nous cultivons en Europe et se couvrant à la fin de l'hivernage de jolis épis de fleurs blanches presque inodores. La principale exsudation de gomme se produit au moment des fortes rosées de mars, après que les vents d'Est ont crevassé les troncs. Les indigènes l'activent dans certaines

régions en incisant les arbres. La sécrétion gommeuse nous paraît être en Afrique une mode de cicatrisation rapide des plaies, bien plutôt qu'une transformation pathologique des tissus sous l'influence d'un microbe, ou du parasitisme d'une Loranthacée.

L'*Acacia Vereck* n'existe guère que dans la zone sahélienne. Il est surtout abondant au Sénégal, dans les forêts d'Alfatak et de Lébiar sur la rive droite du Sénégal, la forêt de Bounoun dans le Djolof; au Soudan, dans la forêt de Chamère (à 3 jours au nord de Nioro), la forêt de Bassikounou (à l'ouest de Sumpi), puis sur les dunes de l'Aribinda, du Kissou et du Gourma dans la région de Tombouctou. Les traitants du Sénégal distinguent plusieurs qualités de gomme, suivant que celle-ci est blanche, blonde, rouge ou verte, en larmes ou friable, ou tout à fait réduite en grabeaux.

Les principaux points où se traitent les gommes sont : Saint-Louis, Dagana, Kaédi, Yangyang, Bakel, Podor, Médine, Tombouctou.

Les Maures apportent rarement la gomme de Vereck pure, elle est mélangée à des gommes de qualités inférieures, fournies par d'autres arbres, et même à des fruits de *Soump*.

Quelques autres Acacias du Sahel, tels que *A. Adansonii* ou *Goniaké* (wolof), *A. arabica* ou *Nebneb* (wolof), le *Bissogna* (sonray) de Tombouctou produisent également des gommes qui, sans être de bonne qualité, ont cependant une valeur commerciale.

Enfin de nombreux arbres de l'Afrique occidentale, quand ils ont été blessés, laissent exsuder une substance gommeuse, ou une gomme-résine plus ou moins abondante, actuellement sans emploi, mais sur laquelle il serait bon

d'attirer l'attention de l'industrie. Les plus remarquables de ces arbres à gomme sont : — parmi les Légumineuses : le *Ditah* (wolof) *Detarium Senegalense*, le *Tali* (wolof), *Erythrophlæum Guineense*, le *Houille* (wolof), *Parkia biglobosa*, le *Ven* (wolof), *Pterocarpus erinaceus*, le *Tetrapleura Thonningii* de Casamance, etc.

Parmi les Meliacées, le Caïlcédrat, *Khaya Senegalensis*, le *Kobi* (bambara) *Carapa Guineensis*;

Parmi les Térébenthacées, le *Pommier-acajou* ou *Anacardium occidentale*, le *Bembé* (bambara), *Lannea acida*;

Parmi les Malvacées, le *Mbép* (wolof), *Sterculia tomentosa*, le *Ntaba* (bambara) *Sterculia cordifolia*, le *Dondol* (wolof) ou *Boumou* (bambara) *Bombax Buonopozense*, des Connaracées, etc.

Entre ces gommés, il convient de mentionner spécialement celle qui est fournie par le *Vène* (wolof) ou *Goni* (bambara) *Pterocarpus erinaceus*, appelée Kino de Gambie et qui aurait les propriétés du Kino de l'Inde employé en thérapeutique; puis la gomme de *Mbep* (wolof), *Sterculia tomentosa*, qui pourrait remplacer les gommés adragantes du commerce. Malheureusement, l'arbre qui est répandu au Sénégal et au Soudan, vient par individus espacés de loin en loin dans la brousse et chacun ne donne qu'une quantité minime de gomme, même après incision.

La gomme résine des Connaracées dégage en brûlant une odeur agréable rappelant l'encens ou plutôt la myrrhe; l'*Albarcanté*, le plus répandu, est produit par le *Balsamodendron africanum* plus commun, dans la zone sahélienne. Le nord du Soudan pourrait en exporter une quantité considérable.

Pour terminer, mentionnons la gomme du *Koso* de

Bambaras, *Berlinia* sp., très bel arbre du bord des marigots du Sindou et de la région Volta. Cette gomme nous a paru identique au Copal animé de Sierra-Leone.

§ 3. — PLANTES A CAOUTCHOUC ET A GUTTA.

Tout le caoutchouc de l'Afrique occidentale française est fourni par une seule espèce de *Landolphia* qui est le *L. Heudelotii* A. DC. appelé *Toll* (wolof), *Folé* (mandingue), *Goïne* (bambara). L'exploitation de ce produit a pris une extension considérable depuis quelques années. Aussi, quoique les indigènes ne coupent pas les lianes, comme on l'a prétendu, ils leur font subir des incisions trop profondes et trop fréquentes, de sorte qu'il est urgent de réglementer cette exploitation, et de restreindre le plus possible les feux de brousse qui consomment chaque année un nombre considérable de ces lianes. La liane à caoutchouc, en effet, croît très lentement; il faut de 10 à 15 ans pour qu'une liane, placée dans des conditions avantageuses, atteigne un diamètre de 4 à 5 centimètres et soit en état d'être incisée. Son rendement à cet âge est encore très faible, car la plupart des beaux troncs sont au moins cinquantenaires et les plus gros ont certainement plus d'un siècle d'existence. La culture de la liane ne nous paraît pas possible, en raison de sa croissance lente et de son rendement trop faible (50 grammes de caoutchouc par an pour une liane de taille moyenne).

Le toll est l'un des plus beaux arbustes de la flore tropicale. Sur les plateaux de latérite, il forme souvent des buissons arrondis très touffus, élevés de 3 à 8 mètres, au milieu

desquels les plus gros troncs, ceux qui sont en état d'être



Rameau de liane à caoutchouc (*Landolphia Heudelotii* A. DC.),
forme grêle en fleurs, échantillon recueilli en Casamance.

saignés, décrivent de gracieuses courbes irrégulières et finis

sent parfois par s'élancer et s'élever jusqu'à 15 ou 20 mètres dans les arbres voisins. Dans les forêts de la zone guinéenne, tous les rameaux montent ainsi à une grande hauteur pour aller épanouir leurs feuilles et leurs fleurs en dehors de l'ombrage de la forêt. Les branches d'une même touffe n'affectent plus alors l'aspect d'un buisson, mais celui d'une vraie liane. Le toll entre en végétation et fleurit en décembre et janvier.

Les jeunes pousses se couvrent de feuilles ovales ou lancéolées, courtement pétiolées, d'un vert tendre, molles, un peu velues, au moins sous les nervures. Plus tard, ces feuilles deviennent coriaces, d'un vert sombre, et peuvent persister plusieurs années. Les fleurs blanches sont assez petites et groupées en corymbes de 5 à 15 fleurs. Elles dégagent, surtout le matin et le soir, une odeur agréable rappelant celle du jasmin ou des tubéreuses et parfument souvent la brousse sur de grands espaces.

Les fruits, qui affectent d'abord la forme d'une petite gourde, deviennent finalement presque sphériques et mûrissent successivement de la fin d'avril à la fin d'août. Les plus petits sont de la taille d'une grosse cerise, les plus volumineux de celle d'une belle orange (7 centimètres de diamètre). La grosseur moyenne est celle d'une prune de grande taille. La couleur de ses fruits est jaune abricot. En dedans de l'exocarpe, sec, mince et facile à briser de cette grosse baie, on trouve de 1 à 22 noyaux (le plus souvent 3 ou 5), entourés d'une masse blanchâtre fibro-pulpeuse à suc acide, agréable au goût. La zone où le *Landolphia Heudelotii* est plus abondant est comprise entre 9°30 et 11°30 de lat. Nord.

La liane devient rare au nord comme au sud de ces parallèles. San est sa limite nord extrême. Dans les points où le *Landolphia Heudelotii* est le plus abondant comme aux envi-

rons de Sindou, de Bobo-Dioulasso, sa densité atteint jusqu'à 500 lianes à l'hectare, mais ces taillis où la liane est très répandue, ont rarement plus d'un kilomètre de longueur; on pourra marcher ensuite plusieurs jours consécutifs en ne rencontrant plus que des pieds isolés et de loin en loin.

Contrairement à l'opinion généralement accréditée, le Noir de l'Afrique occidentale ne coupe pas la liane pour recueillir le latex et sa manière d'opérer est infiniment plus rationnelle que la méthode barbare préconisée par quelques personnes, et qui consiste à enlever l'écorce en tuant l'arbre, et à extraire le caoutchouc de cette écorce par des procédés industriels spéciaux. L'indigène, muni d'un couteau de traite, enlève la partie superficielle de l'écorce tous les 30 ou 40 centimètres, lorsque la liane n'a pas encore été saignée, ou bien entre les cicatrices antérieures si elle a déjà été incisée. Sur les plaies, il pratique 2 ou 3 sections transversales embrassant au plus $\frac{1}{3}$ de la circonférence du tronc et pénétrant seulement l'écorce. Le latex vient alors perler à la surface. On doit seulement reprocher aux indigènes d'inciser trop souvent les mêmes lianes, sans leur laisser le temps de cicatriser leurs blessures. Par la suite, il se forme des chancres profonds sur les troncs et la liane s'appauvrit en latex, mais nous ne l'avons jamais vu mourir à la suite de ces saignées répétées.

En Casamance et dans une partie de la Guinée, on coagule directement le latex sur la liane, en aspergeant la blessure avec de l'eau salée ou du jus de citron. Dans le haut Niger et l'ancien pays de Samory, on laisse tomber le latex goutte à goutte dans des tessons dealebasse et on verse le contenu dans des récipients; on coagule le tout à la fin de la journée, en y projetant des décoctions chaudes de *Da* (bam-

bara), *Hibiscus Sabdabariffa*, de *Dafou* (bambara), *Hibiscus cannabinus*, de *Niama* (bambara), *Bauhinia reticulata*, de pulpe de Baobab ou de Tamarinier, etc. Le caoutchouc se prend en masse que l'on étale en lames pour en chasser la plus grande quantité d'eau ; on divise ensuite ces lames en rubans pour les enrouler en boules qui sont mises aussitôt à sécher. Ce caoutchouc est supérieur à celui de Casamance, parce qu'il est mieux coagulé et surtout mieux séché, mais la liane à caoutchouc exploitée est la même dans toute la colonie.

D'autres lianes et divers arbres ou arbustes donnent également un latex que l'on peut toujours facilement coaguler en le portant lentement à l'ébullition. La substance précipitée est généralement une résine ou une gomme résine associée à un peu de caoutchouc ou de gutta. Ces substances seraient actuellement acceptées dans le commerce, d'après M. Hamet, ingénieur (chargé de l'étude industrielle et commerciale du caoutchouc dans la mission du général de Trentinian), à raison de 2 à 4 francs le kilogramme en Europe, à cause de la cherté du bon caoutchouc.

Un seul de ces produits est actuellement exploité et encore il ne l'est qu'à la côte, au Baol, au Niander et en Casamance. C'est le *Dob* (wolof), *Ficus Vogelii* Hook. Si la valeur commerciale de ce caoutchouc devait se maintenir, le *Dob* serait cultivable, car il se bouture facilement, croît rapidement et donne beaucoup de latex.

Les autres arbres, arbustes ou lianes qui nous ont donné des produits plus ou moins semblables et qui demanderaient à être étudiés ultérieurement sont :

- 1° Le *Keul* (wolof), *Kobi* (bambara) *Ficus* sp., commun au Sénégal et au Soudan ;

- 2° Le *Dob Guiné* (wolof), *Ficus* sp., répandu çà et là dans les Niayes et en Casamance ;
- 3° Le *Doubalé* (bambara), *Ficus* sp., planté dans presque tous les villages du Soudan ;
- 4° Le *Karité*, *Bassia Parkii*, très répandu au Soudan ; sa gutta a déjà été étudiée par M. Heckel.
- 5° Le *Salân* (wolof), *Euphorbia* (cfr. *E. balsamifera* Ait.), très abondant au Cayor et dans toute la zone sahélienne jusqu'à Tombouctou ;
- 6° Le grand *Euphorbia Candelabrum*, euphorbe cactiforme dont le tronc atteint jusqu'à 2 mètres de circonférence et qui s'élève parfois à 12 mètres de hauteur ; son latex très caustique entre dans la préparation de certains poisons indigènes ; cet arbre au port étrange est planté dans quelques villages de la Volta et dans les environs de Kankan ;
- 7° *Euphorbia* sp., autre euphorbe cactiforme s'élevant seulement à 1^m, 50 ou 2 mètres de hauteur ; répandue surtout dans les rochers gréseux du cercle de Bammako et dans ceux de la Volta ;
- 8° Le *Fama* (bambara) *Anthostema Senegalense* A. de Juss. bel arbre de la famille des Euphorbiacées, commun dans la Volta, la Casamance, les territoires du Soudan rattachés à la Guinée. Avec son latex, les indigènes confectionnent en diverses régions une sorte de glu pour prendre les oiseaux ;
- 9° Le *Fastane* (wolof), *Callotropis procera* ou arbre à soie végétale, commun dans le Cayor, la région de Tombouctou, le Sahel ;
- 10° Le *Mada* (wolof), *Saba* (bambara), *Landolphia Senegalensis* Kotschy, répandu en grande abondance dans toute l'Afrique occidentale française ;
- 11° Le *Bili* (bambara), *Landolphia Comorensis* var. *florida* (Benth.), grande liane des cercles de Bammako, de Bougouni, de la Volta et des cercles rattachés à la Guinée ;
- 12° Le *Codoudou* (bambara), *Carpodinus dulcis* Don, autre liane de la famille des apocynées, fréquente au sud du Soudan et en Casamance ;
- 13° Le *Counda ni nombo* (bambara), *Baissea multiflora* A. DC., liane apocynée à très longs follicules, commune dans tout le Sénégal et le Soudan ;
- 14° Le *Kaba foro* (mandingue), *Carpodinus hirsutus* Hua, liane de Casamance très riche en latex. Le caoutchouc qu'elle donne

serait, d'après M. Hamet, identique à celui qui est livré dans le commerce sous le nom de « *kickxia* » ;

- 15° Le *Bantang foro* (mandingue), *Alstonia scholaris*, Rob. Br., très bel arbre de la famille des apocynées à feuilles luisantes, obovales, verticillées par 7 ; il s'élève jusqu'à 30 mètres de hauteur et possède un tronc qui peut atteindre 1 mètre de diamètre. Cet arbre se rencontre seulement en quelques points de la Casamance.

Beaucoup de ces végétaux seraient cultivables, leur croissance étant très rapide et leur rendement considérable. Malheureusement, les résines inférieures qu'ils fournissent n'auraient point un débouché constant assuré.

On a donc songé à planter dans la colonie les arbres à caoutchouc américains fournissant des caoutchoucs de qualité supérieure.

D'importants semis de *Ceara* ou *Manihot Glaziovii* ont été faits dans tous les jardins d'essai et presque tous les jardins des cercles et résidences de la colonie, grâce au zèle ardent avec lequel M. Chaudié, gouverneur général, a encouragé ces plantations.

En quelques points comme Sedhiou, Thiès, Kita, ces arbres ont déjà atteint un remarquable développement et partout ils croissent très vite. Nous serons donc bientôt fixé sur la valeur de leur rendement.

Le Sapotiller, *Achras sapota* L., qui passe pour donner de la gutta-percha, a bien réussi dans les jardins des missions de Thiès et Kita, mais nous avons reconnu qu'il ne donnait qu'une quantité insignifiante de latex.

§ 4. — PLANTES A SOIES ET TEXTILES.

Cotonnier. — Il n'existe peut-être pas un village dans

tout le Sénégal et le Soudan qui ne cultive au moins quelques pieds de cotonniers. Nous en avons rencontré constamment au cours de notre voyage, de Saint-Louis au Pays des Bobos, de Tombouctou à la Casamance. Le coton qu'ils produisent est loin d'être riche; sa soie est ordinairement courte, souvent tachée de rouille, couverte d'étoiles. Il serait certainement améliorable et quelques régions où la culture est très en honneur comme la vallée du moyen Niger, le Minianka, produisent dès maintenant un coton qui présente un réel intérêt.

M. E. Fossat, qui en 1898 avait été chargé par le général de Trentinian, sur la proposition des Chambres de commerce de Rouen et du Havre, d'aller étudier dans le pays producteur le coton de la vallée du Niger, l'apprécie en ces termes dans une lettre qu'il nous écrit :

« Le coton du Soudan est assez régulier. La moyenne comme longueur de fibre (les belles sortes atteignent 28 millimètres) est fort utilisable en manufacture européenne. Il est généralement blanc, assez court de fibre, mais résistant et la Société cotonnière dont le siège est à Rouen, qui a filé les 2.500 kilogrammes arrivés du Havre en octobre 1899, a signalé dans son rapport le coton du Soudan comme lui ayant produit la meilleure impression et elle demandait de nouveaux envois pour sa consommation. Ce coton vaudrait à l'heure présente de 55 à 60 francs les 50 kilogrammes en balles pressées et cerclées aux conditions habituelles de la place du Havre. »

M. Fossat ajoute que les régions qui lui ont donné les meilleurs cotons sont les États de Sansanding où il en a acheté 20 tonnes et le cercle de Djenné où il a pu se pro-

curer plus de 50 tonnes de coton exempt de boutons et de taches de rouille.

Contrairement à ce qui a été souvent affirmé, les cotonniers n'existent nulle part à l'état spontané dans l'Afrique occidentale. On ne les rencontre jamais avec ces apparences que sur l'emplacement des vieilles cultures ou autour des villages abandonnés. Nous en avons observé trois espèces cultivées par les indigènes. Celle qui est de beaucoup la plus répandue dans toute la colonie et qui donne les meilleurs rendements est voisine, sinon identique, à la plante figurée par Parlatore sous le nom de *Gossypium hirsutum*. Ses tiges et ses feuilles sont assez fortement velues; elle a les feuilles vertes ou rougeâtres à 3 lobes peu profonds, les latéraux très divergents; ses pétales sont entièrement d'un jaune pâle sans taches pourpres; ses graines sont noires et lisses, à soies adhérentes.

C'est cette espèce qui est la plus productive, la plus vigoureuse et la mieux adaptée au pays; c'est elle qu'on devra tenter d'améliorer par la sélection. D'importants essais de culture de cotonniers américains ont été faits à différentes époques dans la colonie. Les variétés qui ont donné les meilleurs résultats dans ces derniers temps sont : « le cotonnier de Géorgie » au Sénégal et le « Pérou dur » au Soudan.

Dans les intéressantes cultures du fama Mademba à Sansanding, il s'est produit spontanément, entre le cotonnier indigène et le cotonnier de Géorgie, des hybrides féconds et vigoureux dont il serait intéressant d'examiner la soie qui malheureusement n'était pas développée à notre passage dans les États de Sansanding.

Le cotonnier nous paraît devoir être la grande culture d'avenir de nos colonies du Sénégal et du Soudan, dans

les zones naturelles que nous avons appelés zone sahé-
lienne et zone soudanienne, lorsque des chemins de fer
permettront d'expédier à la côte, en saison sèche (pour évi-



Cotonnier du Sénégal et du Soudan (*Gossypium hirsutum* Parlat.).
Rameau stérile, rameau fleuri et capsule ouverte, échantillon
recueilli dans le moyen Niger.

ter les moisissures d'hivernage) rapidement et à bon mar-
ché, la soie en ballots impénétrables à la poussière. Quant
à l'huile, extraite sur place des graines de cotonnier, elle
pourra également être exportée.

Soies végétales. — D'autres plantes de l'Afrique occiden-

tale fournissent des soies brillantes et pourront peut-être trouver plus tard un emploi dans l'industrie. Ce sont : le fromager ou *Bantang* (mandingue), *Eriodendron anfractuosum*, le plus grand arbre d'Afrique, son tronc atteignant parfois 30 mètres de circonférence; le *Dondol* (wolof) ou *Boumou* (bambara), *Bombax Buonopozense* qui se couvre en janvier, après la chute de ses feuilles, de grandes fleurs écarlates rappelant nos plus belles tulipes; l'Arbre à soie, *Callotropis procera*, déjà cité pour son faux caoutchouc, le *Fayar* (wolof), *Cochlospermum tinctorum* Guill. et Perr., dont les larges fleurs jaunes s'épanouissent au ras du sol, pendant la saison sèche, sur les emplacements brûlés par les feux de brousse.

Soies animales. — Nous dirons un mot ici de deux soies animales que nous avons rencontrées pendant notre voyage.

Les cocons du *Bombyx Faidherbii* qui sont attachés constamment aux rameaux du *Sidème* (wolof), *Tomboro* (bambara), *Zizyphus orthacantha* et dont la soie n'a pu être utilisée, étant trop difficile à dévider, sont communs partout.

Une autre chenille, également du groupe des *Bombycides*, vit par grandes colonies sur certains arbres tels que le tamarinier ou *Tombi* (bambara), *Tamarindus indica* et sur le *Linké* (bambara), *Azelia africana*. Au moment de se transformer en chrysalides, ces chenilles s'assemblent contre le tronc de l'arbre qui les a nourries, souvent à l'anfractuosité d'un rameau. Là, elles s'entourent chacune d'un petit cocon et tissent une enveloppe générale, une sorte de sac, pouvant atteindre la grosseur de la tête et rempli de tous les petits cocons, séparés les uns des autres par une bourre abondante. Ces productions, appelées par les Bambaras

Tomboufourcou, se rencontrent dans les environs de Sikasso, le pays Bobo, le Lobi, le Gourounsi. Les tisserands de ces régions travaillent la soie de *Tomboufourcou* comme celle du coton et en font de curieuses couvertures recherchées dans le pays.

Fibres. — Les plantes donnant des fibres textiles sont communes au Sénégal et au Soudan, mais la valeur industrielle de la plupart n'a pas encore été étudiée.

Le *Jute* ou *Sobo* (sénoufo), *Corchorus olitorius* var. *edulis*, est cultivé dans le Ouassoulou, le pays Sénoufo, les environs de Tombouctou. Les feuilles servent à confectionner une sauce de couscous, mais les indigènes n'utilisent pas ses fibres. Il réussit bien dans les terres humides et riches en humus.

Le Chanvre indigène est fourni par l'*Hibiscus Cannabinus* fréquemment cultivé sur les bords du Sénégal et du Niger où on l'appelle *Dafou* (bambara). Les pêcheurs somonos des bords du Niger utilisent la corde de *Dafou* pour tresser leurs grands filets avec lesquels ils barrent parfois complètement des bras du fleuve.

D'autres malvacées herbacées : l'*Hibiscus verrucosus* Guill. et Perr., le *gombo* ou *gan* (bambara), *Abelmoschus esculentus*, quelques *Sida*, des *Triumfetta* fournissent aussi des fibres utilisées par les indigènes pour la fabrication des filets et des hamacs.

Dans la région de Djenné, Sansanding et Segou, les pêcheurs bozos cultivent un *Dolichos* appelé *Nquin* (bambara et bozo) à petites graines noirâtres et à long pédoncule floral, pédoncule qui est recueilli avec soin après la récolte des graines et mis à rouir dans les mares avoisinant le fleuve. Ce sont, en effet, ses fibres qui servent à fabriquer la

ficelle employée par confectionner les filets de pêche.

Dans le sud du Soudan et en Casamance, les feuilles de trois monocotylédones fournissent des filasses résistantes, Ce sont : l'Ananas, *Diabibé* (bambara), *Bromelia ananas* L. naturalisé en plusieurs endroits; le Chanvre d'Afrique ou *Sanseveria guineensis* très répandu en diverses régions de la colonie; et enfin le bananier cultivé, *Musa paradisiaca*.

Les indigènes utilisent également, pour la fabrication des cordes, les écorces de nombreux arbres de leur pays. Au premier rang, il faut citer le Baobab *Adansonia digitata* L. qui pourrait servir également à fabriquer du papier. Les autres essences donnant des fibres utilisées par les indigènes sont : le *Gouama* (bambara), *Paritium tiliaceum*, le *Nguisguis* (wolof) ou *Niama* (bambara), *Bauhinia reticulata* et dans la boucle du Niger les arbres appelés en bambara : *Bembé*, *Baïri*, *Tourou*, *Ntingué*.

Les feuilles de la plupart des palmiers d'Afrique ne servent pas seulement à tresser des nattes indigènes; on les utilise également pour fabriquer des cordes assez résistantes, surtout quand elles sont souvent mouillées comme celles qui servent à tirer les chalands à la cordelle sur le Sénégal et le Niger. Les palmiers les plus recherchés pour cet usage sont le *Raphia* dont il existe deux espèces au Sénégal, le rônier, *Borassus Æthiopium* Mart. et le *Doum*, *Hyphene Thebaïca*, très commun dans la région de Tombouctou, palmier possédant un fruit qui peut fournir un ivoire végétal.

Les peuplades du Sud du territoire militaire de la Volta emploient l'écorce d'un *Ficus* qu'ils nomment *Fouïri* en bambara pour se confectionner des vêtements. « L'écorce détachée de l'arbre et grattée extérieurement pour enlever

l'épiderme et les couches sous-jacentes, est ensuite battue au pilon pour l'assouplir et comme elle contient des fibres disposées dans plusieurs directions, elle constitue tout naturellement, sans aucune opération de tissage, une véritable étoffe. » (H. LECOMTE. *Les produits végétaux du Congo*, *Revue des Sciences pures et appl.*, 1894.)

§ 5. — PLANTES TINCTORIALES, PLANTES A TANIN
ET A SELS DE POTASSE.

Les indigènes de l'Afrique occidentale ne se contentent pas de tisser des pagnes avec la laine de leurs troupeaux, le coton de leurs cultures, ou la soie du tomboufourcou, mais ils teignent encore ces étoffes et même une partie de celles qui leur viennent d'Europe, en couleurs variées et souvent très résistantes. Cette industrie exercée par les griots est arrivée à un assez grand état de perfectionnement en ce qui concerne l'indigo, avec lequel ils obtiennent au Soudan des teintes nombreuses et résistantes.

Indigo. — L'indigo africain proprement dit est fourni par deux Papilionacées qui n'existent qu'à l'état cultivé ou sont naturalisées autour des villages; ce sont les *Indigofera tinctoria* et *Indigofera Anil*; ces deux espèces sont d'ailleurs très voisines. Les indigotiers se rencontrent dans toutes les provinces que nous avons traversées, mais ils viennent particulièrement bien dans la vallée du Niger moyen et surtout dans le Minianka où nous avons observé des touffes toujours très buissonneuses et atteignant plus d'un mètre de hauteur.

Dans le sud du Soudan (territoires annexés à la Guinée,

cercle de Bougouni, territoire de la Volta) et en Casamance, on rencontre dans la brousse la liane *Caraba* (bambara) ou Indigotier en arbre, *Lonchocarpus cyanescens*. Les feuilles nouvelles et les jeunes pousses de cette plante traitées comme celles de l'indigotier, fournissent également une belle teinte bleue très recherchée des Noirs puisqu'ils viennent de loin pour la recueillir et l'apportent jusqu'au marché de Saint-Louis.

Partout la teinture de *Caraba* est préférée par les Noirs à la teinture de *Carani* ou indigotier proprement dit. Elle se vend plus cher sur les marchés indigènes quoi qu'on n'ait seulement la peine de recueillir la plante dans la forêt en temps opportun. Si ce produit devait avoir un intérêt industriel en Europe, on pourrait s'en procurer de grandes quantités dans le sud de la colonie.

Autres teintures. — La couleur rouge est fournie par les gaines et les chaumes d'une variété de gros mil (*Andropogon Sorghum* Brot.), appelée par les Bambaras *Diélikanion* ou mil des griots. Elle sert à teindre les cuirs, les étoffes, les nattes tressées en paille ou en feuilles de palmiers.

La couleur jaune est fournie par différentes plantes, suivant les régions. Dans la Volta, on se sert de tubercules du *Curcuma longa* que l'on cultive à cet effet. Dans une grande partie des pays bambaras on emploie des feuilles de *Kré-qué-té* (bambara), *Anogeissus leiocarpus* Perr.; au Sénégal les racines du *Rat* (wolof) *Combretum glutinosum* Perr. « La décoction de l'écorce, des feuilles, et surtout des racines, fournit une teinture jaune magnifique » (R. P. SEBIRE. *Plantes utiles du Sénégal*); en Casamance, on emploie surtout les racines du *Fayar* (wolof), *Cochlospermum tinctorum* Guill. et Perr., pour faire cette même teinture.

Les Noirs colorent leurs ongles en rouge et les chefs tei-



Indigotier commun (*Indigofera tinctoria* L.),
échantillon recueilli au Sénégal.

gnent la queue et la crinière de leur cheval avec les feuilles

du Henné ou *foundenn* (wolof), *Lawsonia inermis*. Cette plante a été employée pour teindre les soies en noir. Il existe des touffes de cet arbuste plantés dans beaucoup de villages du Sénégal et du Soudan et nous en avons retrouvé jusqu'en Casamance.

Plantes à tanin. — Les Noirs utilisent pour tanner les cuirs du pays, surtout les fruits cueillis avant complète maturité du *Neb neb* (wolof), *Acacia Arabica* et ceux du *Goniaké* (wolof) ou *Bani* (bambara), *Acacia Adansonii* Guill. et Perr., très répandus dans le nord.

Les écorces du caïllédrat, *Khaya Senegalensis* et du *Nguisguis*, *Bauhinia reticulata*, arbres communs dans toute la colonie, sont également riches en substances tannantes et parfois utilisées.

Le Palétuvier, *Rhizophora Mangle*, si commun dans les Rivières du sud et en particulier en Casamance, possède une écorce riche en tanin et serait exploitable avec le bon marché du fret. « Des analyses effectuées par M. A. Hébert ont montré que les écorces sèches du Palétuvier du Congo contiennent une moyenne de 16,9 % de tanin, c'est-à-dire une proportion plus forte que celles des meilleures écorces de chêne vert. » — (LECOMTE, *loc. cit.*).

Sels de potasse. — Pour fabriquer leur savon et pour fixer leurs teintures, les Noirs se servent de diverses lessives qu'ils obtiennent en lavant certaines cendres avec de l'eau qu'ils filtrent à travers des paniers clayonnés remplis en partie de feuilles superposées. L'eau chargée de sels est ensuite évaporée. Les cendres préférées pour cet usage sont celles de paille de mil ou bien celles de bois de divers *Acacias* et de *Gardenia*.

Les indigènes rendent le tabac à priser plus « fort » en y

mélangeant les cendres obtenues en calcinant des fruits de fromager ou de mauvais *dilah*, *Detarium Heudelotianum* Baillon.

§ 6. — PLANTES SACCHARIFÈRES ET PLANTES POUVANT
DONNER DE L'ALCOOL OU DE L'AMIDON

Canne à sucre. — Il existe quelques petites plantations de *Canne à sucre* (*Saccharum officinarum* L.) dans la presqu'île du Cap Vert et en basse Casamance. On y rencontre la variété à tiges rouges, et la variété à tiges blanches. Ces plantes viennent bien et sont utilisées par les indigènes qui sucent le sucre de ces cannes. La culture pourrait être faite sur une vaste échelle en beaucoup de points de la colonie : en Casamance, dans la Volta, dans l'ancien pays de Samory, etc.

Le *Sorgho à sucre* (*Andropogon saccharatus* Brot.) se cultive dans la vallée du moyen Niger où il atteint une belle taille. On vend ses tiges sur les marchés de Ségou, Nyamina, Bammako.

Le mil des teinturiers ou *Diélikanion*, dont il a été parlé plus haut, contient aussi beaucoup de sucre dans ses tiges.

Le Bourgou. — Au cours de notre voyage, nous avons rencontré une graminée saccharifère qui avait déjà été signalée dans les récits des voyages de R. Caillié, Barth, Hourst, et sur laquelle il est intéressant d'appeler l'attention de l'industrie. Cette graminée, appelée *Bourgou*, *Bourou* ou *Birgou*, suivant les dialectes, *Panicum Burgu* A. Chev., existe en extrême abondance dans tout le Niger, surtout entre Ségou et Gao, et particulièrement dans les nombreux chenaux qui s'embranchent sur le fleuve.

Son chaume, de la grosseur du petit doigt, se développe sur le fond vaseux des marais ou sur les rives asséchées du grand fleuve, dès l'arrivée des eaux d'inondation. La tige s'élève à mesure que l'eau monte, de manière que son extrémité dépasse toujours le niveau de quelques décimètres; la partie submergée peut atteindre 1 ou 2 mètres de hauteur. Il se constitue ainsi dans le Niger, dans les chenaux et dans les lacs, d'immenses prairies aquatiques verdoyantes qui modifient pendant quelques mois l'aspect de la vallée. Les sauterelles, trompées par la vue de ces hautes herbes serrées, s'abattent parfois en vols puissants et se noient en grand nombre.

La partie submergée de la plante appelée *koundou* séchée et concassée sert à fabriquer une boisson sucrée appelée *koundou-hari* très appréciée à Tombouctou. Pour cela on fait passer de l'eau froide sur des paniers tressés en feuilles de *Doum* et remplis de fragments de *koundou*. Le liquide qui s'écoule est un sirop noirâtre, peu agréable, au moins pour l'Européen. En le concentrant par la chaleur on obtient le *katou*, sorte de mélasse remplaçant le miel et entrant dans la fabrication des *alouala*, sortes de berlingots fabriqués à Tombouctou.

Le *koundou hari*, abandonné à l'air, fermente rapidement et aigrit ensuite en quelques jours. Nous en avons obtenu un vinaigre utilisable.

M. le capitaine d'artillerie de marine Haïss, en mettant les morceaux de *koundou* dans des barriques où on les laissait quelque temps avec de l'eau pour qu'il y ait fermentation, et en distillant ensuite le jus qui s'écoulait par pression, a obtenu un rendement en alcool assez considérable.

Alcool. — Les produits de l'Afrique occidentale qui peu-

vent fournir de l'alcool à bon marché sont nombreux aussi bien dans l'intérieur qu'à la côte. En laissant de côté les substances saccharifères dont on vient de parler et les fruits sucrés donnant des boissons fermentées dont il sera question plus loin, le nombre des substances amylacées fermentescibles que peut fournir l'Afrique est considérable. En premier lieu, il faut citer les céréales du pays; gros et petit mil, riz, maïs, qui présentent dans la colonie de nombreuses variétés; en second lieu, les plantes cultivées à tubercules féculents : le manioc, le *Maranta* à arrow-root, la patate, l'igname, offrant en Casamance des variétés dont un seul tubercule peut atteindre un poids de 20 kilogrammes; puis les plantes sauvages à réserves amylacées, nombreuses au Sénégal et au Soudan.

En transformant l'amidon de ces graines et de ces tubercules par le mycophyte de la levure chinoise et un ferment approprié (suivant la belle méthode de M. le Dr A. Calmette), en sucre fermentescible puis en alcool qu'on distille par les procédés habituels, on pourra obtenir dans la colonie de l'alcool sans beaucoup de frais.

Ces mêmes amidons, extraits sur place, pourraient servir à alimenter une branche importante du commerce français tribulaire de l'étranger pour les féculs, les arrow-root, les tapiocas et les sagous.

§ 7. — TABAC.

Le tabac existait au Soudan longtemps avant l'occupation française. Les Bambaras l'appellent *Cira* et le cultivent avec grand soin pendant la saison sèche. C'est dans la vallée du moyen Niger et surtout dans le Minianka et le Ségou

qu'il semble le mieux réussir. Les deux espèces cultivées par les indigènes sont : le *Nicotiana rustica* L. à fleurs jaunes et le *Nicotiana tabacum* L. à fleurs roses. Ce dernier, quoique donnant un rendement plus grand que le premier, est moins apprécié des Noirs. Dans la plupart des postes le *Nicotiana virginica* Agardh a été introduit par les Européens, et les Noirs commencent à le cultiver en quelques endroits. Le tabac est très recherché des indigènes du Soudan, hommes et femmes, qui le fument, le prisent et le mâchent. Ils préfèrent pour ces divers usages, au tabac d'Europe ou d'Amérique que nous leur vendons dans nos comptoirs, le tabac qu'ils récoltent eux-mêmes, et dont les feuilles sont pourtant mal préparées. La culture en grand de cette plante aurait donc un débouché assuré sur place.

DEUXIÈME PARTIE

PLANTES FOURNISSANT DES PRODUITS ALIMENTAIRES

La base de nourriture du Noir dans l'Afrique occidentale est le *couscous*, fabriqué avec le gros et le petit mil pilés. Elle est plus rarement composée de riz. Les Sonrays font du pain avec le *blé de Tombouctou* et les Kountahs font des sortes de galettes avec la *farine d'orge*, céréale cultivée dans l'Aribinda et la vallée du Niger entre Bamba et Tosaye.

On prépare ordinairement les aliments avec l'huile d'arachide ou l'huile de palme et, au Soudan, avec le beurre végétal de Karité. Ces mets sont assaisonnés avec des sauces dans la fabrication desquelles entrent des condiments variés, des légumes indigènes assez nombreux et parfois des feuilles ou des fruits de plantes qu'on recueille dans la brousse. C'est accidentellement que l'indigène se nourrit d'arachides, de maïs, de fonio, de plantes à tubercules, de farine de nété ou de fruits divers.

Les fétichistes préparent, en faisant fermenter la sève de divers palmiers, des vins de palme excellents lorsqu'ils sont bus à point; ils font également un hydromel agréable en faisant fermenter le miel du pays.

Ils fabriquent une sorte de bière ou *dolo* avec le mil germé et des cidres capiteux avec les fruits de divers arbres du pays.

L'Européen fait cultiver où il se trouve une grande partie des légumes d'Europe qui, en général, réussissent très bien, surtout de novembre à mars, à condition d'être arrosés copieusement matin et soir.

Les arbres fruitiers des pays tempérés viennent ordinairement mal au Sénégal ou donnent des fruits peu agréables; tels sont : le pommier, le poirier, l'abricotier, le cerisier, le prunier.

Le pêcher et la vigne cultivée en treille ont donné des fruits à Saint-Louis et parfois en grande quantité. Les raisins étaient, paraît-il, très sucrés, mais les grains ne mûrissent pas ensemble sur une même grappe.

La plupart des arbres fruitiers tropicaux ont été introduits dans les jardins européens du Sénégal et y sont producteurs si on les cultive soigneusement. Les plus répandus sont : le papayer, le cocotier sur la côte, le bananier, le citronnier, l'oranger, le mandarinier, le limonier, le goyavier, le corosolier, le pommier-cannelle, le pommier-acajou, l'avocatier, le sapotillier.

Ces arbres, de même que la plupart des végétaux cultivés par l'Européen, étant en général très connus, nous examinerons seulement les espèces servant à l'alimentation de l'indigène.

§ I. — CÉRÉALES.

Mil. — Le mil, *Bassi* (wolof), *Nion* (bambara), *Andropogon Sorghum* (Brot) serait, d'après Alph. de Candolle, origi-

naire de l'Afrique tropicale. Nous ne l'avons jamais rencontré à l'état sauvage, mais il n'est pas une peuplade de nos possessions de l'Afrique occidentale qui ne se livre à sa culture avec zèle.

Le mil se sème ordinairement au commencement de l'hivernage et se récolte en novembre ou décembre, quatre ou cinq mois après l'ensemencement, suivant les variétés.

Dans quelques régions inondées en hivernage, telles que la vallée du Sénégal ou celle du Niger, on sème le mil seulement après le retrait des eaux.

Il existe de nombreuses variétés de mil; les plus recommandables sont le *Diannat* (wolof), très répandu au Sénégal, à tige contournée en crosse au sommet, le *Manion-bilé* (bambara) qui fait d'excellent couscous, le *Ouarani* (bambara) de Ségou, précieux pour la nourriture des chevaux.

Millet. — Cette graminée, appelée encore petit mil ou *mil chandelle* par les Européens, *Pennisetum spicatum* L. (Kœrnicke), se reconnaît facilement à ses graines petites et surtout à ses longs épis cylindriques. Les indigènes en distinguent deux variétés principales : le *Souna* (wolof), forme précoce à épis couverts de barbillons, cultivée surtout au Sénégal et le *Sanion* (bambara), forme sans barbillons et plus tardive, cultivée surtout au Soudan.

On distingue, en outre, de même que dans le mil, des formes assez nombreuses.

Le millet se cultive comme le mil; comme lui il est fréquemment attaqué par des *charbons* et de nombreuses *rouilles* déjà étudiées par divers botanistes.

Fonio. — Le Fonio (bambara), *Paspalum longiflorum* Retz, *Panicum longiflorum* Hooker (Franchet) est une petite

graminée à tiges s'élevant à peine à 2 ou 3 décimètres de hauteur et terminées chacune par 2 ou 3 épis longs et grêles couverts de petites graines grisâtres. On le rencontre à l'état spontané dans la boucle du Niger, mais on le cultive en grand dans presque tout le Soudan, dans la haute Gambie, la haute Casamance et le Fouta-Djallon. Son rendement est faible, mais le couscous qu'il donne est agréable et les Européens eux-mêmes mangent le fonio en semoule.

Riz. — Le Riz, *Malo* (bambara), *Oryza sativa* L., se cultive surtout en Casamance, dans le sud des anciens États de Samory, dans la vallée du Niger, autour des lacs de la région de Tombouctou. Le repiquage des jeunes plants se fait au milieu de l'hivernage et la récolte en décembre ou janvier. Outre les formes habituelles qui sont cultivées dans les terrains inondés, on en plante d'autres plus petites et moins productrices dans les terrains non recouverts d'eau, mais restant néanmoins humides en hivernage.

Cette plante présente en Afrique occidentale d'aussi nombreuses variétés que le mil. Les plus estimées que nous ayons rencontrées sont : le *Kaloka* (diola), riz à grains, les uns noirs, les autres blancs, très apprécié des Diolas de Casamance; le *Repongo* (diola), également de Casamance, à grain très blanc, préféré par l'Européen; le *Maloba* (bambara) de la vallée du Niger, plante très vigoureuse, à paille atteignant 2 mètres de hauteur, et produisant des épis très fournis chargés de riz blanc.

Maïs. — Le maïs *Mboga* (wolof), *Manion* (bambara), *Zea maïs* L. est cultivé principalement autour des habitations. Les Noirs mangent ordinairement ses épis grillés dans le feu ou la graine pilée en couscous.

Les principales variétés que nous ayons rencontrées sont

le *Manionba* (bambara), grande espèce mettant 4 mois à se développer; le *Calosaba-manion* (bambara), plus petit, mettant 3 mois à croître et à mûrir ses épis; le *Dokorané* (bambara), forme naine cultivée sur les bords du Sénégal à Podor. Ses épis sont mûrs 70 jours après l'ensemencement.

§ 2. — PLANTES A TUBERCULES.

Le manioc, *Banancou* (bambara), *Gniambi* (wolof), *Manihot dulcis* est cultivé en beaucoup de points du Sénégal et du Soudan pour ses tubercules qui se mangent cuits ou crus et ses feuilles qui servent à confectionner des sauces de couscous.

Divers *ignames* ou *Dioscorea* sont cultivés pour leurs gros tubercules en Casamance. On les appelle *Kakama* (diola) en Casamance, *Kou* (bambara) ou *Gouagara* au Soudan. Une espèce, *Helmia bulbifera*, qui produit sur ses tiges des tubercules aériens comestibles, à bords découpés, existe en Casamance et au sud du Soudan. Les indigènes l'appellent *Kamou* (mandiango), *Denda* (bambara).

Les patates, *Oussou* (bambara), *Ipomæa batatas* Lamk., sont fréquemment cultivées dans les endroits frais de la colonie, spécialement autour des habitations, à proximité des marais ou des cours d'eau. Leur tubercule sucré fatigue vite les Européens. Leurs feuilles peuvent se manger en guise d'épinards.

Les colacases ou choux caraïbes, *Oussoup* (diola), *diabéré* (bambara), *Colocasia antiquorum* sont cultivés par les Diolas, les Sarrakolés et les Bambaras.

Un *Coleus* comestible, *Oussounifin* (bambara), *Plectran-*

thus Coppini Cornu, est cultivé en haute Casamance par les Sarrakolés du Pacao et du Fouladou et dans tout le sud du Soudan jusqu'au Minianka par les Bambaras. Son tubercule noir ou blanchâtre, préparé comme la pomme de terre, est recherché, même par les Européens.

L'oignon indigène, *Diaba* (bambara), (*Allium ascalonicum* L.) est cultivé dans le haut Sénégal et toute la boucle du Niger. C'est une plante très précieuse pour l'indigène et pour l'Européen. On vend les bulbes sur les marchés ainsi que les feuilles desséchées et agglomérées en pains.

Dans le Ségou les Bambaras cultivent un ail, *Toubabou diaba* (bambara, m. à m. l'oignon des Blancs), *Allium sativum* L. qui est porté jusqu'aux marchés de Tombouctou et de Bobo-Dioulasso.

Divers tubercules de la brousse sont encore recherchés par les Noirs au commencement de l'hivernage. Les principaux sont le *Guiambi* (bambara), espèce d'igname sauvage, une *Asclépiadée* à tubercule contenant un latex blanc appelée *figué* (bambara), plusieurs espèces de *Nymphaea*, plusieurs *Cyperus*, une espèce de *Tacca*, une *Dioscorée* à tiges épineuses appelée *Kouba* (bambara) à tubercule vénéneux, devenant comestible quand il a bouilli pendant trois heures dans l'eau. On ne le mange que pendant les temps de grande disette.

§ 3. — CONDIMENTS.

Le gingembre, *Niamacou* (bambara), *Zingiber officinale* Rosc., très apprécié des Noirs, est cultivé en petite quantité par quelques Mandingues de Casamance. Il y réussit bien. Les caravanes l'apportent au Soudan de Sierra-Leone qui

en exporte aussi en Europe. Cette plante pourrait se cultiver dans le sud de notre colonie.

Le Melégnette *Niamadé* (bambara) ou Graine-de-paradis, *Anomum granum-paradisi* Afzel. est apporté sur les marchés du Sénégal et du Soudan de l'extrême sud, Gottogo, Bouna, Sierra-Leone. Les Bambaras en cultivent aussi quelques pieds à Kankan, Ségou, Bammako. Cette graine est très recherchée des Musulmans.

Le tubercule d'une autre plante appelé *Kankankan* (bambara) se vend comme condiment et aphrodisiaque sur le marché de Bobo-Dioulasso.

On rencontre encore sur les marchés de Dakar et Saint-Louis les fruits du *Garcinia Kola* Heckel. Sous le nom de *Bitté-Kola* (wolof), cette graine apportée de Sierra-Leone se vend 0 fr. 15 ou 0 fr. 20 pièce. Les Musulmans la mangent comme succédanée du Kola et prétendent qu'elle guérit les coliques.

Les Noirs font usage du poivre africain ou Cubèbe, *Féfé* (bambara), *Piper Clusii* DC., à petits grains noirs, de la grosseur d'un grain de cassis. Il se trouve en abondance dans le Kissi et le R. P. Sebire l'a rencontré en Casamance. Les dioulas vont le vendre sur les marchés du Soudan.

Toutes les peuplades emploient le piment noir, *Ndiar* (wolof), *canifing* (bambara) en petites gousses noires, moniliformes. Ce fruit, apporté jusqu'à Tombouctou par les caravanes, est produit par un arbre dont il existe quelques représentants au Cap-Vert, mais qui est commun surtout en Gambie et en Casamance. C'est le *Xylopiæ Æthiopica* Rich. ou *Poivre de Guinée*.

Le petit piment rouge à fruits cylindriques, à saveur

très brûlante, *Cani* (wolof), *Foronto* (bambara), *Capsicum frutescens* L., est cultivé dans presque tous les villages de la colonie et entre dans la plupart des plats indigènes.

Dans le Ségou, les Bambaras cultivent aussi, pour le même usage, le *Capsicum annuum* L. à fruits un peu plus gros et coniques.

On assaisonne encore le couscous avec la tomate-cerise, *Tomati* (wolof), *Ncoyoni* (bambara), *Lycopersicum cerasiforme* Dunal, naturalisée autour des cases. Enfin on fait fréquemment usage de la tomate amère *Diacatou* (wolof), *Ncoyo* (bambara), *Solanum Pierreanum* Pailleux et Bois, très cultivée dans l'Afrique occidentale depuis le pays des Pahouins jusqu'à Tombouctou.

Sous le nom de *Timbo* ou *Caradali* (bambara) on cultive pour ses feuilles, dans le pays de Samory, un *Sinapis* à saveur poivrée. Enfin, dans la région de Tombouctou, on aromatise les plats avec les graines de cumin, *cafoun* (songhay), *Cuminum Cyminum* L. ou d'anis, *Pimpinella Anisum*, *nafé gué* (sonray) et d'*Ammodaucus leucotrichus* Cosson et Durieu.

§ 4. — LÉGUMES.

Catjang. — Le *Catjang* ou haricot indigène, *Niébé* (wolof), *Soso* (bambara), *Dolichos unguiculatus* Guill. et Pér., *Vigna Catjang Walp.*, est cultivé en grand dans les champs de l'Afrique occidentale.

Les Noirs le mangent en couscous et les Européens consomment sa graine qui remplace le haricot sec. On peut également manger les gousses vertes quand elles sont jeunes. Il en existe un grand nombre de variétés à gousses

plus ou moins longues, droites ou arquées et à graines de diverses couleurs.

Haricot d'Afrique. — Cette légumineuse, appelée au Soudan haricot du Kissi, *Kissisoso* (bambara), *Phaseolus lunatus* L., est cultivée autour des cases par les Diolas de Casamance, les Bambaras du sud du Soudan et les Kissis. Les graines, de couleur et de taille variables, ressemblent un peu à la variété de haricot dite de *Soissons*. Elles constituent pour l'Européen un excellent légume que l'on devrait rencontrer dans les jardins de tous les postes.

Pois-arachide. — Appelé encore arachide des Bambaras, *Guerté-bambara*, (wolof), *Tiganincourou* ou *Tiganingouélé* (bambara), *Voandzeia subterranea* L.

Il est cultivé en grand dans toute la boucle du Niger. Le *Voandzeia* enterre ses fleurs comme l'arachide et, comme l'arachide, il développe ses fruits en terre.

A maturité, ce sont de jolies boules d'un blanc d'ivoire contenant une seule graine blanche, rouge ou noire suivant les variétés et de la taille d'un gros pois. Dépouillé de son épais tégument et mangé frais ou sec, le *Tiganincourou* est un bon légume féculent rappelant un peu la fève.

Pois d'Angol. — Cette légumineuse, appelée encore ambrevade à la Réunion et au Congo, *Cajanus indicus* L., a été introduite dans presque tous les postes du Soudan où elle réussit bien, mais les grains qu'elle fournit sont peu appréciés des Européens et des indigènes.

§ 5. — ARBRES FRUITIERS.

Le Noir plante rarement des arbres. La papaye est le seul fruit que l'on rencontre dans presque tous les villages indi-

gènes de la colonie. L'oranger, le citronnier, le manguier, le pommier-acajou sont assez fréquents dans la Casamance où ils ont été introduits par les Portugais. En dehors des postes français et des jardins des missions catholiques, ils existent rarement dans l'intérieur.

Kola. — On rencontre quelques pieds de kolatiers dans le sud du pays de Samory. Il en existe déjà en assez grand nombre dans le Kissi et l'hinterland de la Côte d'Ivoire. La noix de kola doit devenir un des produits d'avenir en Casamance et dans les territoires de nos colonies de l'Afrique occidentale situés au sud du 12° de latitude nord. En général, on a limité son habitat à la zone comprise entre le 10° et le 7° degré.

Les kolas frais, très recherchés des Noirs qui les mâchent, doivent surtout leurs propriétés excitantes à la caféine qu'ils contiennent.

Outre les débouchés de plus en plus nombreux qu'ils trouvent en Europe et en Amérique, les Noirs, les Berbères et les Arabes en consommeront autant qu'on pourra leur en porter. Qu'il nous suffise de dire qu'il est entré, par la côte, au Sénégal, en 1899, 177.274 kilos de noix de kola, estimées 1.418.194 francs et qu'il en est entré au Soudan une quantité au moins égale, soit en fraude, soit en passant par nos postes. La plupart de ces noix proviennent de la République de Liberia, des Achantis, de Sierra-Léone. Une faible quantité est fournie par la Guinée française et la Côte d'Ivoire.

Le kolatier, *Sterculia acuminata* Pal. Beauv., *Gouro* (wolof), *Oro* (bambara) est un arbre de la région des forêts de l'Afrique tropicale. La forme vendue en Afrique et cultivée dans la République de Libéria a les noix, tantôt d'un rouge

lie de vin, tantôt d'un blanc jaunâtre. Les deux sortes se rencontrent d'ailleurs fréquemment dans le même fruit. Il y a ordinairement dans un fruit sept noix pesant une trentaine de grammes chacune.

Nous avons vu, dans quelques villages du sud du pays de Samory, des kolatiers ayant plus de 15 mètres de hauteur et dont le tronc atteignait 2 mètres de circonférence à 1 mètre au-dessus du sol. Ces arbres sont partout, de la part des Noirs, l'objet d'une véritable vénération et, d'après la croyance populaire, le Bambara qui a eu l'imprudence d'en planter un doit mourir lorsque l'arbre commence à fleurir.

Les vignes du Sénégal et du Soudan. — Nous ne mentionnerions point ces plantes, pas plus que la majorité des arbres fruitiers indigènes qui ne présentent actuellement aucun intérêt économique, si les vignes du Soudan n'avaient fait grand bruit, il y a une vingtaine d'années. Plusieurs viticulteurs avaient conçu l'espoir chimérique de remplacer les ceps européens, atteints par le phylloxéra, par de prétendus plants de vignes rapportés du Soudan par Lécard et mis dans le commerce par lui. Selon lui, les vignes de ces pays présentaient toutes sortes de qualités. Il n'en est malheureusement rien. D'abord il n'existe pas une véritable vigne dans l'Afrique occidentale. Th. Planchon a fait une étude consciencieuse des plantes rapportées par Lécard; les unes appartiennent au genre *Ampelocissus*, les autres au genre *Cissus*. Celles qui ressemblent le plus à nos vignes cultivées sont : l'*Ampelocissus Lecardii* Planch. (qui comprend le *Vitis Lecardii* Lécard.) et l'*Ampelocissus Chantinii* Planch. (qui comprend les *Vitis Chantinii*, *V. Faidherbii*, *V. Hardii* de Lécard). Ces fausses vignes que nous avons rencontrées fréquemment dans le haut Sénégal donnent des tiges herbacées ou sous-

frutescentes, ordinairement couchées sur le sol. A la fin de l'hivernage, elles produisent des grappes de gros raisins ayant parfois la taille d'une prune, rouges, noirâtres, à noyaux considérables, recouverts d'une mince pulpe sucrée. Il est peu probable que l'on puisse arriver soit à hybrider soit à greffer ces *Ampelocissus* avec les vignes proprement dites.

TROISIÈME PARTIE

PLANTES UTILES DIVERSES

§ I. — BOIS.

Des forêts assez étendues existent dans la zone guinéenne et la brousse de la zone soudanienne est parfois assez dense pour se prêter à une exploitation régulière et suivie.

Les essences qui peuplent ces régions sont imparfaitement connues, non seulement au point de vue botanique, mais surtout au point de vue de la valeur économique du bois qu'elles peuvent donner. Nous croyons qu'un certain nombre d'entre elles, en raison de la finesse de leur texture et de la beauté de leur teinte, pourraient supporter facilement l'exportation en Europe, mais il serait nécessaire qu'une étude préalable en fût faite.

Nous citerons seulement les espèces les plus remarquables et celles que l'on a commencé à utiliser au Sénégal et au Soudan.

Le caïlcédrat, *Khaya Senegalensis* A. Juss., *Cail* (wolof), *Diala* (bambara), appelé encore Acajou du Sénégal, doit ce nom à la belle teinte de son bois; les fibres sont fines, mais les rayons médullaires trop apparents.

Le *Vène* (wolof), *Goni* (bambara), *Pterocarpus erinaceus* possède un beau bois rose très dur. Le *Karité* possède également un bois très dur; il est comme le vène utilisé dans les ateliers de construction de l'artillerie de marine au Soudan.

Le *Ditah* comestible (wolof), *Taba-coumba* (bambara), *Detarium Senegalense* Gmel. et surtout le mauvais ditah, *Ditah* ou *gnèye* (wolof), *Detarium Heudelotianum* Baillon, possèdent un bois très dur et d'un beau rouge noirâtre. Le dernier, qui atteint une grande taille, serait exploitable en Casamance où il est commun.

Le *Tali* (wolof), *Erythrophlæum guineense* Afzel. a le bois extrêmement dur, d'une belle couleur foncée; il est inattaquable aux insectes.

Le *Fok* (wolof), *Lenké* (bambara), *Afzelia africana* Sm., possède également un bois dur d'une teinte foncée. Son tronc, de grosseur parfois considérable, peut s'élever jusqu'à 20 mètres sans rameaux.

Les bois du *Houille* (wolof), *Nété* (bambara), *Parkia africana* R. Br., et celui du *Solom* (wolof), *Dialum nitidum* Guill. et Perr., à coloration claire, sont également utilisables.

Les troncs de *Goniaké* (wolof), *Bani* (bambara), *Acacia Adansonii* Guill. et Perr. sont employés sur les bords du Sénégal comme bois de charpente.

Le *Dimb* (wolof), *Dougoura* (bambara), *Cordyla africana* Lour., possède un beau bois jaunâtre facile à travailler.

A. Bakel et à Kayes, les Noirs fabriquent avec l'ébène du Sénégal, *Dialambane* (wolof), *Dalbergia melanoxylon* Guill. et Perr., des cannes noires incrustées d'argent; mais elles se brisent très facilement.

Enfin n'oublions pas de mentionner le rônier mâle, *Rône* (wolof), *Sibi* (bambara), *Borassus Æthiopium* Mart.,

dont les troncs imputrescibles dans l'eau de mer servent à faire des pilotis de wharfs en Casamance et dans toutes les Rivières du Sud.

§ 2. — CLINTING.

Pour fabriquer le clinting et pour confectionner la charpente des toitures de cases, on pourra employer dans la colonie les bambous du pays, dont les plus grands atteignent la grosseur du bras et 10 mètres de longueur. Ce bambou est bien indigène au Sénégal et semble appartenir à l'espèce abyssinienne : *Oxytenanthera Abyssinica* Munro. On le rencontre abondamment en Casamance et dans le sud du Soudan, à partir de Badumbé. A proximité de la côte, il s'étend au nord jusqu'à Thiès.

On peut remplacer les bambous par les rachis des grandes feuilles de *Raphia* dont il a été déjà parlé, ou les rameaux du *Koulou-coulou* (bambara). Pour assujétir ces charpentes on se sert des écorces d'arbres déjà énumérées aux Textiles, des pousses flexibles comme celles du *Kinquéliba*, ou *Combretum Rimbaultii* Heckel ou mieux encore des belles baguettes du roting indigène : *Calamus secundiflorus* Pal., Beauv., commun en Casamance et dans le sud du Soudan.

§ 3. — PLANTES MÉDICINALES.

Les Noirs de toutes les peuplades africaines traitent leurs maladies avec des plantes indigènes et souvent avec succès. Nous les avons vu obtenir parfois des cures remarquables et nous espérons que l'étude microchimique des es-

pèces qu'ils emploient permettra d'ajouter des drogues intéressantes aux médicaments africains que la médecine utilise déjà.

Parmi ceux-ci, il convient de mentionner : l'huile de ricin et de pignons d'Inde ou pourguère, fournies par deux plantes communes au Sénégal et dont nous avons déjà parlé, le séné, *Laydour* (wolof), *Bali-bali* (bambara), *Cassia obovata* Coll., commun surtout dans la région de Tombouctou, le Sahel et le nord du Sénégal. Tous les Noirs se purgent fréquemment soit avec cette plante soit avec un polygala indigène : *Douganto* (bambara), *Polygala micrantha* Guill. et Perr. ou encore avec les racines d'une casse indigène : *Sendiègne* (wolof), *Sinya* (bambara), *Cassia Sieberiana* DC., très voisine de la casse fistule dont les longues gousses noires sont également utilisées comme purgatif.

Avec le Thé de Gambie, *Mborbor* (wolof), *Lippia* sp. on fait une boisson théiforme légèrement sudorifique. On utilise de la même façon un basilic fréquent dans les lieux cultivés, au Sénégal et au Soudan : *Goungounméi* (wolof), *Soukola* (bambara), *Ocimum* sp.

L'écorce de *Goniaké* (wolof), *Acacia Adansonii* Guill. et Perr., réduite en poudre, sert à panser la plaie résultant de l'opération de la circoncision. La cicatrisation est rapide.

L'infusion théiforme ou la décoction dans le lait chaud du *Nguer* (wolof) ou *Koungouélé* (bambara), *Guiera Senegalensis* Lamk., est prise contre les rhumes et les maux de poitrine.

En 1857, Caventou étudia le Kaïlcédrin, substance active de l'écorce de caïlcédrat que l'on voulait substituer au quinquina. Les Noirs emploient toujours cette écorce contre la fièvre.

M. le professeur Heckel a étudié les propriétés médicinales de quelques plantes communes au Sénégal et utilisées par les indigènes : le *Doundaké* (sousou), *Baro* (bambara), *Sarco-*

cephalus esculentus Afzel., dont l'écorce s'emploierait avec succès dans le traitement des formes légères de paludisme. Le *Bentamaré* (wolof), *Cassia occidentalis* L., dont les graines sont exportées en Europe pour frauder le café, serait aussi une plante fébrifuge. Enfin le Kinkéliba *Séguéou* (wolof), *Kofina* (bambara), *Talli* (foulbé), *Combretum Raimbaultii* Heckel, pris en infusions, serait excellent dans les fièvres bilieuses, si meurtrières en Afrique.

§ 4. — POISONS VÉGÉTAUX.

M. A.-T. de Rochebrune, assistant au Muséum d'histoire naturelle, a entrepris des recherches très importantes sur les végétaux toxiques et suspects propres au continent africain. La première partie de son travail déjà parue contient l'étude des propriétés de cinq plantes de Sénégal : *Tetracera alnifolia*, *Uvaria Chamæ*, *Xylopia Æthiopica*, *Anona palustris*, *Parinarium senegalense*. Ces végétaux, tout en étant suspects, sont peu dangereux.

Par contre, il en existe d'autres d'une toxicité extrême, que les indigènes de diverses races emploient pour empoisonner leurs armes, faire mourir leurs ennemis ou mettre à l'épreuve leurs prétendus sorciers. Ces usages barbares disparaissent heureusement à mesure que s'effectue la pénétration française dans l'intérieur.

Le plus célèbre est le *Tali* (wolof), *Erythrophloeum Guineense* Afzel., l'un des plus grands et des plus beaux arbres de Casamance. Il est facile à reconnaître en saison sèche à ses gousses noires entr'ouvertes, à valves adhérentes seulement près de leur base.

Chez les Diolas et surtout chez les Balantes, dès qu'un in-

dividu est soupçonné d'être sorcier, il doit se soumettre à l'épreuve d'une boisson fabriquée avec l'écorce du tali, et, s'il n'a pu la rejeter, il meurt rapidement.

On confond souvent au Sénégal et en Casamance avec le vrai tali, le mauvais *Ditah*, *Detarium Heudelotianum* Baillon, arbre qui en a le port mais produit un fruit plus rond, très amer, qui doit être regardé au moins comme suspect. L'écorce de cet arbre est employée pour faire fermenter plus vite et rendre amer le vin de palme.

La Fève de Calabar, *Physostigma venenosum* Balfour, constitue également un poison très violent. Elle n'existe pas au Sénégal, mais elle est apportée de Guinée jusque sur le marché de Saint-Louis où on la vend comme grigri.

Dans la haute Casamance, la haute Gambie et sur les bords du Niger et de ses affluents, les pêcheurs cultivent une plante appelée *Diéfa diaba* (bambara), *Tephrosia* sp., dont les feuilles séchées, pilées et jetées dans l'eau font mourir le poisson qui peut néanmoins être mangé ensuite.

Les chasseurs de ces mêmes régions empoisonnent les lances qui doivent servir à chasser l'hippopotame avec une substance dans la préparation de laquelle entrent surtout l'écorce et les fruits du *Kounalé* (bambara), *Tiok* (wolof), *Strophanthus sarmentosus* A. P. DC, liane à fleurs très belles, jaunâtres, à taches écarlates et à fruits constitués par deux longs follicules simulant des cornes de bœuf.

Les diverses peuplades du territoire de la Volta cultivent dans leurs champs une autre liane du même groupe, à fleurs jaunâtres et à fruits plus grêles. C'est le *Strophanthus hispidus* DC., spontané en Casamance. Ils s'en servent pour empoisonner leurs armes de combat et le poison (*Strophantine*?) est si actif qu'une simple égratignure, faite par une flèche

empoisonnée, peut déterminer une mort foudroyante. Aussi tous les guerriers et même quelquefois les paysans allant travailler dans leurs champs portent constamment avec eux un contrepoison qui, administré aussitôt après la blessure, arrête l'empoisonnement. Cet antidote est, dit-on, très puissant; quelques Européens dans les colonnes du Soudan en ont fait usage avec succès. Il est fabriqué avec des plantes par les vieux Bobos-Dioulas qui le distribuent volontiers à leurs amis, mais tiennent le procédé de fabrication secret.

D'autres plantes entrent encore dans la constitution des poisons de la boucle du Niger; tels sont le *fafetane*, les pignons d'Inde, les Euphorbes cactiformes, des tubercules d'aroidées et de liliacées, diverses espèces d'asclépiadées, etc.

D'une façon générale, il est prudent de ne pas toucher les plantes qu'on ne connaît pas et surtout de s'abstenir d'en goûter les fruits, si beaux qu'ils soient. Nous citerons l'exemple du *Strychnos innocuum* Delille, arbuste épineux commun au Sénégal et au Soudan, donnant des fruits d'un jaune clair à maturité qui ressemblent à de belles oranges.

Ces fruits contenant de nombreux noyaux entourés d'une pulpe sucrée assez agréable ne sont pas aussi inoffensifs que leur nom semblerait l'indiquer. On peut en manger impunément un ou deux, mais nous avons été pris de violents vomissements pour en avoir absorbé plusieurs de suite avec les noyaux. Le *Strychnos innocuum* contient donc probablement de la strychnine comme la noix vomique, mais en moins grande quantité.

Pour des raisons analogues, il faudra s'abstenir de manger les champignons qu'on ne connaîtra pas, quoiqu'il en existe d'excellents en Afrique occidentale pendant l'hivernage, appartenant aux genres *Psalliota*, *Lepiota*, *Boletus*.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Nous avons laissé de côté, dans cette énumération, les relations des grands voyageurs dans l'Afrique occidentale : R. Caillié, Barth, Binger, Monteil, qui contiennent parfois d'utiles indications sur la flore et l'agriculture du pays, ainsi que les notes et statistiques publiées dans le *Bulletin officiel de l'Afrique occidentale française*.

ADANSON. — Histoire naturelle du Sénégal avec la relation abrégée d'un voyage fait en 1749-1753. Paris, 1757.

ANONYME. — Catalogue des produits des Colonies françaises envoyés à l'Exposition universelle de Londres de 1862. — *Revue maritime et coloniale* (avril 1862).

ANONYME. — Catalogue des produits des Colonies françaises. Exposition de 1867.

ANONYME. — Catalogue des produits des Colonies françaises. Exposition de 1878.

ASCHERSON (P.). — Botanische Ergebnisse der deutschen Expedition nach West-Africa Sitzungsber. Brandenburg (1876), p. 33.

BAILLON. — Étude sur l'herbier du Gabon du Musée des Colonies françaises. *Adansonia*, vol. V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII.

BALLIEU (Cap^{ne}). — Rapport commercial agricole et industriel sur le Soudan français pendant l'année 1897. — *Bull. Comité Afrique franç.* Ann. 1898, n° 6, p. 141-157.

BAUCHER (F.). — Étude sur les Arbres à caoutchouc de la Sénégambie. *Bull. Soc. géogr. commerc. de Bordeaux*, 1884.

BEAUVOIS (Palisot de). — Flore d'Oware et de Benin en Afrique, t. I, in-4° (1804) ; t. II, in-4° (1807). Fain et C^{ie}, Paris.

- BERTHERAND (E.). — Flore médicale de l'Afrique occidentale, br. in-4°, Alger (1886).
- BRUNNER (Dr). — Reise nach Senegambien und den Inseln des grünen Vorgebirges im Jahre 1838. *Flora, oder Allgemeine botanische Zeitung* (1840).
- Botanische Ergebnisse einer Reise nach Senegambien und den Inseln des grünen Vorgebirges (*Flora, oder Allgemeine botanische Zeitung*, 1840).
- BURTON (R.-F.). — Abeokuta and the Cameroons mountains, an exploration, in-8°, 1863.
- A Mission to Gelale King of Dahomey. 2 vol. in-8°, London, 1864.
- CAVENTOU (Eug.). — Rapport à son Excellence M. le Ministre de la Marine et des Colonies sur l'écorce de caïcedrat du Sénégal. Thunot et C^{ie}, Paris (1857).
- CHAUSSADE (Dr). — Lianes à caoutchouc de Farannah. *Bull. et Mém. de la Soc. africaine de France*, juill. 1894.
- CHEVALIER (Aug.). — Les Cultures indigènes dans l'Afrique occidentale française; en cours de publication dans la *Revue des Cultures coloniales*, t. VI (1900).
- L'arbre à fausse gutta de la Casamance. (*Alstonia scholaris*) in *Revue des Cultures coloniales*, t. VII n° (Ne paraîtra dans la Revue qu'après le tirage de ce rapport.)
- Extraits de rapports publiés en 1899 et 1900 dans le *Bulletin officiel de l'Afrique occidentale*, le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, la *Quinzaine coloniale*, la *Revue des Cultures coloniales*, la *Feuille de renseignements de l'Office colonial*.
- Les zones et les provinces botaniques de l'Afrique occidentale française. *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, p. 1205-1208, t. CXXX, n° 18, 30 avril 1900.
- Mon exploration botanique au Soudan français. — *Bull. du Muséum d'Hist. Nat.* Ann. 1900, fasc. de mai.
- Mon exploration botanique de la Sénégambie. *Bull. du Muséum d'Hist. Nat.* Ann. 1900, fasc. de juin.
- CLOZEL. — Bibliographie des ouvrages relatifs à la Sénégambie et au Soudan occidental. — *Revue de Géographie*, t. XXVII, juillet-déc., 1890.

CORNU (Maxime). — Le Jardin des plantes de Paris et les Colonies françaises. Librairies-imprimeries réunies. Paris (1898).

— Où la culture du coton doit-elle être conseillée dans nos colonies françaises d'Afrique? Extrait du *Bulletin de la Société nationale d'agriculture de France*, séance du 7 février 1900.

— Note sur un tubercule alimentaire du Soudan, l'ousounify (*Plectranthus Coppini*. Cornu). *C. R. des séances de l'Académie des sciences*, p. 1268-1271, t. CXXX, n° 19, 7 mai 1900.

CORRE (A.). — Esquisses de la flore et de la faune médicale et économique du Rio-Nunez. *Archives de médic. navale*, 1876.

— Sur les produits les plus remarquables du Sénégal et de ses dépendances. *Moniteur du Sénégal*, 1877.

— La matière médicale des Noirs du Sénégal. *Moniteur du Sénégal* (1877). Paris, Doin, 1887.

DYBOWSKI. — Sur une Graminée du Soudan (Fonio), in *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*. Ann. 1898, 1^{er} sem., t. CXXVI, p. 771.

FLEURY (Th.). — L'Arachide, principalement celle de la Sénégambie; sa culture, son commerce, sa transformation en huile et en tourteau. Bordeaux; Féret et fils, 1900.

FRANCHET (A.). — Étude sur les Strophantus de l'herbier du Muséum de Paris, in *Nouv. Arch. du Muséum*, 3^e S^{ie}, t. V (1893), Masson, p. 221-293 et pl. VII-XVII.

GÉNOT. — La culture du Kolatier en Guinée française. — *Revue des Cultures coloniales*; t. I (1897), p. 221.

GUILLEMIN (J.-A.), PERROTTET (A.), RICHARD. — *Florae Senegambiae tentamen*, t. I (1830-1833). Treuttel et Wurtz, Paris.

HECKEL (Dr E.). — Des Kolas africains au point de vue botanique (1884). Nouvelle édition, 1893.

— Sur l'arbre africain qui donne le beurre de Galam ou de Karité et sur son produit. *Rev. Cult. colon.*, t. I (1897), n° 6, p. 193, 1898; n° 7, p. 229-233.

- Le beurre de Touloucouna, in *Revue des Cultures coloniales*, t. V, p. 193-198, 1899.
- Graines grasses nouvelles ou peu connues des Colonies françaises (*Annales de l'Institut colonial de Marseille*, 1899, 2^e fasc.), 1 vol. in-8^o de 160 p. avec 28 fig.
- HOOKE (W.-J.). — Niger Flora (1849). H. Baillière, London, 1849.
- HOOKE (J.-D.). — Illustration of the Floras of the Malayan Archipelago and of tropical Africa. *Linn. Trans.*, t. XXIII, p. 155, in-4^o, 9 pl.
- HOUDAILLE. — Étude sur les propriétés et l'exploitation des bois de la Côte d'Ivoire, *Rev. des Cult. col.*, t. VI (1900), p. 131-136.
- HUA (H.). — Sur les collections botaniques faites à la Côte d'Ivoire, par M. Pobéguin, in *Bull. Muséum*, 1897, n^o 6, p. 246.
- Nouveaux matériaux pour la Flore de l'Afrique française, in *Bull. Muséum*, 1897, n^o 7, p. 325-330.
- Sur une des sources de caoutchouc du Soudan français, in *Bull. du Muséum d'Histoire naturelle*, p. 178, n^o 4 (1899).
- ISERT. — Reise nach Guinea und den Caribaischen Inseln in Columbien. Kopenhagen, 1788, in-8^o; Nürnberg, 1789, in-8^o.
- JACQUEY (Eug.). — Note sur la culture du cotonnier, au Soudan. (Extrait d'un rapport.) *Rev. Cult. colon.*, t. V (n^o 32), p. 9-11, 1899.
- JARDIN (E.). — Herborisations sur la côte occidentale d'Afrique pendant les années 1845-1846-1847-1848, in *Nouvelles Annales de la Marine et des Colonies*, Paris, 1851, in-12.
- Énumération de nouvelles plantes phanérogames et cryptogames découvertes dans l'ancien et le nouveau continent, in *Bull. Soc. Linn. de Norm.*, 2^e série, t. VIII, Caen, 1875.
- LANESSAN (J.-L. de). — Les Plantes utiles des Colonies françaises Impr. Nationale, Paris, 1886.
- LASNET (D^r). — Le Tali, poison d'épreuve de la Casamance, in *Revue des Cultures coloniales*, t. VI, 1900, p. 340-341.

LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC. — Mission au Sénégal et au Soudan. Paris, Tallandier, 1899.

LÉCARD (Th.). — Notice sur les productions de la Casamance, des Sérères et du Oualo. *Documents sur la colonie du Sénégal*. Impr. du Gouvernement de St-Louis (1866).

— Notice sur les vignes du Soudan, éd. II (cité dans Planchon sans indication de dates). *L'Herbier Lecard* est au Jardin botanique de Bruxelles.

MACAIRE (Lieut.). — La richesse forestière de la Côte d'Ivoire. — In *Rev. Cult. colon.*, t. VI (1900), p. 33-42.

MASSART (Jean). — Un voyage botanique au Sahara. — In *Bull. Soc. Roy. de Bot. de Belgique*, t. XXXVII, 1898, p. 2-202.

MOLONEY (A.). — Stritch of th. Forestry of West Africa, 1887. Sampson Low, Marston, etc. London.

MOSELEY (H.-N.). — Notes on plants collected at Saint-Vincent, Cape Verde (July 27 th. to August 4 th. 1873). — In *Journ. Linn. Soc.*, t. XIV, p. 450.

NOURY (Dr). — Contribution à la Flore de la Sénégambie et du Fouta-Djallon. *Arch. Médec. Nav.*, t. LI, 1889, p. 199.

OLIVER. — On four new genera of plants of Western tropical Africa, belonging to the natural order Anonacæ, Olacinae, Loganiacæ and Thymelacæ, and on a new species of Paropsia. — In *Proceed. Linn. Soc.*, t. VIII, p. 158-162.

— On five new genera of West tropical African. — In *Journ. Linn. Soc.*, 1865, t. IX, p. 170.

— Flora of the tropical Africa, London, in-8° (en cours de publication, 3 tomes et 4 fasc. de parus).

PAILLEUX (A.) et BOIS (D.). — Le potager d'un curieux. Histoire, culture et usages de 250 plantes comestibles peu connues ou inconnues. Paris, Libr. agricole de la Maison rustique, 3^e éd. 1899.

PERROTTET (G.-S.). — Art de l'indigotier ou traité des Indigofères tinctoriaux. Bouchard-Huzard, Paris (1842).

RANÇON (Dr A.). — Dans la haute Gambie. *Ann. Inst. colonial de Marseille*, 1894.

ROCHEBRUNE (A.-T. de). — Toxicologie africaine. Étude botanique, historique, ethnographique, chimique, physiologique, thérapeutique, pharmacologique, posologique, etc., sur les végétaux toxiques et suspects propres au continent africain et aux îles adjacentes. — In *Bull. Soc. Hist. nat.* Autun, t. VIII (1895), p. 109-300; t. IX (1896), p. 1-192; t. X (1897), p. 1-192; t. XI (1898), p. 1-192; t. XII (1899), p. 1-164.

ROHLFS (G.). — Quer durch Africa Reise von Mittelmeer nach dem Tschad-See und zum Golf von Guinea. Leipzig, 1874-75.

SABINE. — Some Account of the edible fruits of Sierra Leone (*Horticultural Tran.*). London, 1824.

SAMBUC. — Contribution à l'étude de la Flore et de la matière médicale de la Sénégambie. Montpellier, 1887.

SCHUMACHER. — Beskrivelse af Guineiske Planter som ere fundne af danske botanikere især af Etatsraad Thonning (Copenhagen, 1827), in-4°. — *Mémoires de l'Académie des Sciences de Copenhague*, t. IV.

SCHWEINFURTH (D^r). — Esquisse générale de la géographie des plantes du bassin du Nil et des rives de la mer Rouge (*Archives de géographie [Mittheilungen] de Petermann*, avril 1868).

SÉBIRE (R. P. A.). — Les Plantes utiles du Sénégal. Paris, Baillière, 1899.

VALLOT (J.). — Études sur la Flore du Sénégal. Paris, Lechevallier, 1883.

A. CHEVALIER.

PLANTES MÉDICINALES

DU SÉNÉGAL

PAR

LE D^r LASNET

Médecin de 1^{re} classe des colonies.

La plupart des plantes du Sénégal ont un usage quelconque dans la pharmacopée indigène; nous citerons les plus importantes, qui ont une réelle valeur en matière médicale et dont la seule exploitation pharmaceutique serait susceptible d'un certain avenir. Quant aux autres, nous n'en parlerons pas; elles sont peu utilisables en thérapeutique ou présentent une application industrielle plus pratique qui les fait rentrer dans d'autres notices.

ARGÉMONE

Argemone mexicana (Papavéracée).

Croît spontanément dans les terres les plus incultes. Les graines donnent une huile analogue à celle d'œillette, légèrement purgative, active à la dose de 2 à 4 grammes sans déterminer de coliques; peut remplacer l'huile de ricin dont elle n'a ni la viscosité, ni la saveur désagréable; la décoction de racines est diurétique, celle de fleurs narcotique.

BAKIS

Cocculus bakis (Ménispermée).

Se trouve dans le Oualo, le Cayor, la Casamance; les Nè-

gres l'emploient journellement comme diurétique et fébrifuge; les racines constituent un bon amer; entré dans la pharmacopée, on l'emploie le plus souvent associé au Kola. Spécialité pharmaceutique : vin Marsat au Kola-bakis.

CAÏLCÉDRAT

Acajou du Sénégal, Khaya senegalensis
(Méliacée).

Existe surtout en Casamance; son écorce est un bon fébrifuge employé de la même façon que le quinquina, elle a pour principe actif le *cail-cédrin*, substance amère, malheureusement en trop petite quantité. Les expériences faites par les médecins de la marine, notamment Rulland et Duvau, et reprises récemment par le D^r Mille ont montré que cette écorce était inférieure au quinquina, mais qu'elle pouvait cependant rendre des services dans les fièvres légères et comme tonique.

CASSES

Légumineuses.

Plusieurs espèces au Sénégal, particulièrement répandues dans le Cayor et le pays des Nones. La casse est un purgatif doux très en vogue au XVIII^e siècle, un peu délaissé aujourd'hui; la partie employée est la pulpe visqueuse et foncée que renferme la gousse.

Cassia sieberiana, *Cassia Senna* ou *obovata* sont les plus employés comme purgatifs; inférieurs au *Cassia acutifolia* de Nubie et au *Cassia angustifolia* de l'Inde. *Cassia tora* sert comme vermifuge.

Cassia occidentalis, herbe puante, *Bentamaré* (ouolof); ses graines sont utilisées comme fébrifuges; légèrement torrifiées, elles acquièrent une agréable odeur de café, et servent même à le falsifier; l'infusion des feuilles est apéritive, toute la plante a des propriétés purgatives; elle est très répandue.

Cassia podocarpa, Coumôloun (ouolof), pousse dans les endroits humides; ses feuilles en cataplasme font sortir le ver de Guinée.

Cassia absus. Ses graines sont employées dans les maux d'yeux, ont une saveur amère et aromatique.

COLOQUINTE

Cucumis colocynthis (*Cucurbitacée*).

Les semences sont riches en huile douce; la pulpe du fruit est un purgatif drastique violent et doit ses propriétés à un principe, actif, la *colocynthine*. La plupart des graines employées en pharmacopée viennent d'Égypte, de Chypre et de Syrie. Cette plante pousse très bien au Sénégal.

CUBÈBE

Piper Clusii (*Pipéracée*).

Plante grimpante, existe en Casamance et surtout dans le golfe de Guinée; entre dans les compositions médicinales des féticheurs chez les Diolas.

DATURA MÉTEL

Solanée.

Commun en pays ouolof et sérère; feuilles et graines ren-

fermant le même alcaloïde que le stramonium, pourraient être substituées à celui-ci pour les mêmes usages; on a même prétendu qu'il était plus efficace que le stramonium contre l'asthme.

DOUNDAKÉ

Rubiacee.

Liane commune dans les terrains argileux; l'écorce est amère et fébrifuge, employée dans les mêmes cas et sous la même forme que le quinquina, mériterait d'entrer dans la matière médicale au même titre que le bakis.

EUCALYPTUS

Myrtacée.

Les diverses variétés d'eucalyptus s'acclimatent bien au Sénégal; des plantations déjà nombreuses qui assainissent les localités basses et marécageuses en drainant le sol; on leur attribue la propriété plus discutable de combattre les miasmes paludéens par les exhalaisons aromatiques des feuilles et d'éloigner les moustiques. Le principe actif est l'eucalyptol. L'eucalyptus est aujourd'hui entré dans notre pharmacopée et est employé sous forme d'essence, de poudre, d'infusion, teinture de feuilles dans la fièvre intermittente, la phthisie, la diphtérie; l'industrie en a également tiré parti pour faire avec son écorce des tissus légers et antiseptiques

GOYAVIER

Psidium (Myrtacée).

Arbre assez répandu, se propage avec rapidité. Quand elles sont vertes, les goyaves sont astringentes ainsi que les racines

et les feuilles; elles conviennent aux malades atteints de diarrhée ou de dysenterie. Mûres, elles sont un peu laxatives; on en fait un sirop très agréable, adoucissant et pectoral. La tisane de feuilles est donnée aussi comme fébrifuge et antispasmodique, mais est peu efficace.

GRENADIER

Punica granatum (Myrtacée).

L'écorce de la racine est un excellent ténifuge; renferme un alcaloïde, la *pelletierine*, d'usage courant dans tous les hôpitaux. Les écorces ont, en outre, des propriétés tannantes et tinctoriales et servent à préparer les cuirs du Maroc. Les fleurs, l'écorce et la pulpe du fruit servent à la fabrication du sirop de grenadine.

Pousse bien au Sénégal, mais donne peu de fruits; se multiplie facilement par graines et boutures.

JUJUBIER

Zizyphus (Rhamnée).

Le *Zizyphus orthacantha* est très répandu; ses fruits sont comestibles; fermentés dans l'eau, ils donnent une boisson rafraîchissante; la feuille nourrit le ver à soie du Sénégal, *Bombyx Faidherbii*. Le jujube est adoucissant, pectoral et émollient. Le *Zizyphus sativus*, de qualité supérieure, pousse bien à Thiès, serait à multiplier.

KINKÉLIBA

Combretum Raimbaultii (Combretiée).

Très commun dans tout le Sénégal et en Casamance; croît

dans les terrains sablonneux et pierreux; tisane de feuilles employée comme diurétique; a été essayée dans la bilieuse hématurique, n'a donné que de maigres résultats, n'arrête pas les vomissements.

PAPAYER

Carica papaya (Bixinée).

Le fruit renferme la papaine, extrait analogue à la pepsine; entre dans un grand nombre de spécialités pharmaceutiques; les graines sont vermifuges et purgatives; le suc laiteux que l'on obtient par incisions longitudinales du fruit vert est également vermifuge; à la Réunion, on l'emploie comme tel mêlé à du miel. La racine a des propriétés rubéifiantes énergiques; drastique puissant; les feuilles sont purgatives et parasitocides; on les applique sur la tête des enfants, mélangées avec du tabac, pour tuer la vermine.

Très répandu, existe partout et pousse sans aucun soin.

PURGHÈRE

Pignon d'Inde, Médecinier cathartique, Jatropha curcas (Euphorbiacée).

Plante très répandue, pousse partout par boutures et par graines. Les graines renferment une huile qui est un drastique énergétique et dangereux, susceptible être utilisé en médecine vétérinaire; l'industrie en tire partie pour l'éclairage, la fabrication des savons, la lubrification des machines. Les îles du Cap Vert en exportent une quantité notable; le Sénégal s'en était autrefois préoccupé : des primes ont même été offertes

à l'exploitation en grand; le tout a été abandonné et la purgère ne sert qu'à faire des haies et des clôtures.

RICIN

Ricinus communis (Euphorbiacée).

Se trouve partout, pousse bien et devient arborescent. Sous l'impulsion du gouvernement, des plantations ont été commencées en 1889, ensuite abandonnées, probablement à cause de la qualité inférieure des graines employées; d'ailleurs les indigènes n'aiment guère en planter dans leurs *lou-gans*; le ricin prolifère avec rapidité, en peu de temps il couvre de ses rejetons de grandes étendues de terrain et empêche les autres cultures. Cette exploitation donnerait cependant de bons résultats; les différentes espèces essayées à Thiès ont parfaitement réussi; il y en a dont les graines se décortiquent d'elles-mêmes au soleil. En 1897, le ricin de l'Inde se vendait encore 25 francs les 100 kilos à Marseille (P. Sébire).

STROPHANTUS

(Apocynacée).

Relativement commun au Sénégal; plusieurs variétés, dont le *strophantus hispidus*, seul usité en médecine; sa semence renferme la *strophantine*, poison cardiaque analogue à la digitale.

TAMARIN

Tamarindus indica (Légumineuse).

Très répandu dans tout le Sénégal, les indigènes en font

un grand usage. Les gousses renferment une pulpe laxative agglomérée sous forme de pains et qui se vend ainsi sur les marchés; les Noirs l'emploient comme aliment et la mêlent au riz; elle donne une infusion fraîche et agréable usitée dans les fièvres, l'embarras gastrique, la dysenterie.

TALI

Erythrophlæum guineense (Légumineuse).

Grand arbre abondant en Casamance; existe aussi dans le pays sérère. L'écorce entre dans la composition du poison d'épreuve des Balantes et renferme un alcaloïde, l'*érythro-phléine*. Cet alcaloïde est un poison énergique du cœur et détermine son arrêt en systole, il annihile les effets de la strychnine. Corre se demande si on ne pourrait pas l'utiliser dans le tétanos. M. le médecin de 1^{re} classe des colonies Mille, directeur de l'institut bactériologique de Saint-Louis, poursuit en ce moment une série d'études fort curieuses dans ce sens. D'après Manquat, c'est un tonique du cœur, comme la digitale, et un diurétique. L'écorce de l'*Acacia sing*, très répandu au Sénégal, est considérée comme contrepoison du tali, mais elle n'a probablement pour action que de provoquer des vomissements et l'évacuation du poison. .

THÉ DE GAMBIE

Fourni par une *verbénacée*, *Lippia adoensis*, abondante en Casamance et dans le bas Sénégal; les feuilles donnent une infusion qui rappelle vaguement le thé et dont la réputation est très surfaite.

TOULOUCOUNA

Carapa touloucouna ou guineensis (Méliacée).

Arbre touffu, très répandu en Casamance, existe également en Guyane. Le bois est employé en menuiserie et donne un beau poli; il est dur et inattaquable aux insectes, mais se fendille facilement. L'écorce est amère et a été essayée comme succédané du quinquina; elle lui est très inférieure; les graines renferment une huile de consistance butyreuse, se solidifiant très vite, amère et caustique; les indigènes l'obtiennent en faisant bouillir les graines dans l'eau, les pilant et faisant égoutter au soleil dans un récipient en gouttière. — Employée comme huile à brûler, elle donne d'excellent savon, très utilisable en thérapeutique, dont nous avons personnellement obtenu de très bons résultats, particulièrement dans les affections cutanées et dans les douleurs rhumatismales. Appliquée en frictions, elle fait une bonne révulsion. A la Guyane, les indigènes s'en enduisent les cheveux et la peau pour se mettre à l'abri des piqûres des insectes et des chiques.

Dr LASNET.

FAUNE
DU SÉNÉGAL ET DE LA CASAMANCE

PAR

A. CLIGNY

Agrégé, Docteur ès sciences naturelles,
ancien élève de l'École Normale supérieure.

FAUNE DU SÉNÉGAL

ET DE LA CASAMANCE

Dans son *Traité de géographie zoologique*, Wallace ne consacre que quelques lignes au Sénégal pour signaler la situation mixte de ce pays. Dans la majeure partie de la colonie, le climat, la flore, le sol présentent de grandes analogies avec les caractères correspondants du Sahara et du Soudan : il en résulte tout naturellement une affinité de faunes; le pays relève effectivement de la province éthiopienne et nous en retrouverons les formes caractéristiques : lion, chacal, hyène, chameau, etc. Mais, d'autre part, le voisinage des rivières du Sud et du Fouta-Djallon introduit dans la faune un contingent nouveau, celui des forêts du centre africain (singes, certaines antilopes, etc.). En particulier, le Fouta-Djallon avec ses plateaux plus ou moins élevés, offre une série de stations très distinctes et une série de climats très différents où peuvent coexister des faunes à tendances diverses; la chose doit être surtout sensible pour les animaux domestiques si nombreux dans cette région de pâturages.

(1) Parmi les travaux qui se rapportent à la faune du Sénégal, nous citerons ceux de M. de Rochebrune et particulièrement sa *Faune de la Sénégambie*, publiée par la Société Linnéenne de Bordeaux, ouvrage auquel nous avons fait de nombreux emprunts.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Mammifères. — Le Sénégal possède quantité d'animaux domestiques qui méritent de retenir l'attention pour les services qu'ils rendent dès maintenant au pays, pour ceux plus grands encore que l'on peut espérer de l'amélioration des races.

Les chevaux sont très nombreux dans toute la colonie, à l'exception de la basse Casamance; ils servent de monture, rarement d'animaux de bât, jamais de traction, et en fait ils paraissent médiocrement adaptés à ce dernier usage. Les deux races du pays sont le cheval du fleuve et le M'Bayâr; le premier n'est autre chose qu'un produit barbe ou arabe abâtardi entre les mains des Maures : obtenu sans méthode, élevé sans soin dans un pays qui n'est pas le sien, cet animal a perdu beaucoup de son élégance : c'est une race de taille médiocre, au ventre un peu fort, aux membres alourdis, au port assez disgracieux; néanmoins il peut rendre des services et son prix est assez élevé; son principal défaut est une réceptivité marquée à la typho-malaria ou maladie d'hivernage, laquelle à diverses reprises, et cette année encore, s'est étendue sur le pays, progressant à la façon d'une épidémie; cette typho-malaria frappe avec une pareille rigueur les chevaux dits du Sahara, variété barbe importée par les Maures et venant peut-être de l'Adrar, et les chevaux arabes importés d'Algérie pour la remonte.

Le M'Bayar est un animal beaucoup plus petit que le cheval du fleuve et ne dépassant guère la taille d'un fort poney; il présente d'ailleurs des qualités très réelles de sobriété, d'endurance, de robustesse, parfois même d'élégance;

le principal centre de production est le canton du Baol oriental dont il a pris le nom, mais il ne semble pas que la race y soit autochtone; à de certains caractères on serait tenté d'y voir une race montagnarde venue peut-être des pentes du Fouta-Djallon. Malgré ses qualités, malgré sa pré-



Cliché de M. Tranchant.

Marquis, étalon du fleuve.

cieuse immunité contre la typho-malaria, le M'Bayar ne peut rendre que des services restreints, son défaut de taille le rendant impropre à la cavalerie et à la traction.

Aucune des deux races locales ne répondant aux besoins du pays, l'on a cherché à en créer une troisième : on peut espérer, en croisant le cheval du fleuve avec le M'Bayar, donner au produit la taille du premier avec la résistance du second; mieux encore valait-il remonter directement à la forme pure

de l'arabe, et c'est ce que l'on a fait. En 1887, un dépôt d'étalons arabes fut créé à Saint-Louis; nous ne savons ce qu'il en résulta, mais il ne subsiste aucune trace de cet établissement : l'essai dut échouer. Il y a quelques années, l'expérience fut reprise par la création du haras de N'Diourbel; malheureusement la typho-malaria enlevait tous les étalons dès la première année avant qu'ils eussent pu donner des produits; un seul poulain résulte de cet essai et il semble devoir justifier toutes les espérances. La tentative de N'Diourbel mérite d'être reprise; la maladie n'ayant pas tous les ans la même intensité, on peut espérer que dans une nouvelle campagne les étalons résisteront assez longtemps pour donner des produits; les chances de succès seront d'autant plus grandes que l'on veillera plus minutieusement à l'hygiène des animaux et particulièrement à l'alimentation.

Etant données les qualités que l'on recherche dans la race à créer, il serait intéressant de procéder à l'inverse de l'expérience précédente, en prenant pour étalon l'animal résistant, le M'Bayar, et comme jument l'espèce la plus grande : on sait en effet que dans le produit les qualités du père l'emportent en général, à l'exception de la taille qui vient plus souvent de la mère; dans ces conditions il ne serait plus question que d'un croisement M'Bayar et cheval du fleuve, vu la difficulté d'importer en nombre suffisant les juments arabes.

Les croisements en question devraient être poursuivis, sans préjudice des améliorations par sélection dans chaque race. Cette sélection se fait du reste assez bien aux mains des indigènes, et les courses ou concours qui se multiplient ont une certaine influence sur ce progrès. L'administration pourrait favoriser ce mouvement en multipliant des dépôts d'étalons

indigènes comme on l'a fait à Kayes, Ségou, Sérafé, Nioro du Sahel, Bandiagara, etc.

Il existe au haras de N'Diourbel deux juments venues du Macina; ce sont des animaux extrêmement laids, à la tête énorme et carrée, à l'encolure mal faite et mal attachée, aux aplombs médiocres, au poil long et grossier; pourtant ces échantillons possèdent deux qualités intéressantes, une taille au moins égale à celle des chevaux du fleuve, et une résistance notable à la typho-malaria; arrivées au haras en même temps que les étalons arabes, elles ont survécu à l'épidémie qui enlevait ces derniers, et résisté pareillement à l'épidémie de l'année suivante. Les premiers produits du croisement avec le M'Bayar sont moins laids que la mère et deviendront sans doute plus grands que l'étalon.

Le Sénégal possède une race de petits ânes très doux, très sobres et très résistants, assez vigoureux pour porter une charge de 50 kilogrammes; ils rendent beaucoup de services à l'indigène pour les transports; leur nombre est assez élevé surtout dans le cercle de Podor qui en fournit du reste au Cayor et au Baol. Malgré les qualités de l'âne comme animal de bât, malgré la présence du chameau et du bœuf porteur dont nous parlerons plus loin, les transports se font encore d'une façon insuffisante et à un prix très élevé; cette situation était naturelle aux époques où la colonie était privée de routes; mais aujourd'hui que les pays les plus riches sont sillonnés de chemins déjà bons et faciles à améliorer, on peut espérer que la traction se substituera au transport de bât; déjà l'administration emploie avec succès des charrettes attelées de bœufs; mais l'animal le mieux adapté, semble-t-il, à ces nouveaux besoins serait le mulet. Or il n'y a dans la colonie d'autres mulets que ceux qui ont été importés par les

services publics et surtout par l'artillerie; ces animaux ont parfaitement résisté au climat, conservé toutes leurs qualités de sobriété, d'endurance et de vigueur; ils sont malheureusement d'un prix très élevé, et il y aurait lieu de créer un mulet indigène. En certains points et particulièrement dans le Baol, des croisements se sont faits d'une façon purement accidentelle entre l'âne du pays et la jument M'Bayar : le produit est naturellement de taille fort médiocre, puisque les ascendants sont eux-mêmes remarquablement petits; néanmoins ce mulet a des qualités supérieures à celles de l'âne et peut être utilisé; il nous semble possible d'obtenir des résultats infiniment meilleurs en important comme étalons des baudets de grande taille pour en faire le croisement avec la jument M'Bayar; il n'est pas certain que les belles races de baudets français conviendront à l'expérience et résisteront au climat, mais on trouverait sans doute en des pays plus chauds, et par exemple au Mexique ou en Abyssinie, des étalons assez résistants.

La colonie possède plusieurs races de bœufs qui constituent de grands troupeaux généralement aux mains des Peulhs; on peut distinguer immédiatement trois types : le bœuf à bosse ou bœuf porteur, le grand bœuf sans bosse, le petit bœuf. Le bœuf à bosse est une sorte de zébu aux pattes longues, au fanon court, aux cornes bien développées; il présente sur le garrot une bosse grasseuse très prononcée qui constitue une réserve alimentaire et qui s'affaisse plus ou moins après une période de disette ou de surmenage (1); avec sa forte

(1) De Rochebrune, qui l'a décrit minutieusement et figuré dans les nouvelles archives du Muséum (1879), en fait une espèce zoologique distincte sous le nom de *Bos senegalensis*, et Raoul, dans le *Manuel des cultures tropicales* de Sagot, le signale comme une race venue de l'Est avec les Peulhs.

charpente osseuse, ses tendons très développés, l'animal convient médiocrement à la boucherie; de même la vache de cette race est fort mauvaise laitière. Le bœuf à bosse est employé comme porteur, et les Maures s'en servent volontiers concurremment avec le chameau; sa charge normale est d'environ un quintal, sa marche est très lente et l'étape quotidienne ne dépasse guère 16 à 18 kilomètres.

Le grand bœuf sans bosse présente sensiblement la taille et l'aspect du bœuf à bosse, il offre la même teinte jaune très clair; l'encornure est magnifique, les cornes très longues et très aiguës forment le croissant ou sont légèrement lyrées. Supérieur au bœuf à bosse pour la boucherie et la laiterie, il est l'animal préféré des Peulhs; on en rencontre des troupeaux superbes dans le Oualo et surtout dans le Djolof et le Baol oriental; la grande forêt qui sépare le Djolof du Baol constituait naguère un de leurs meilleurs pâturages, mais la diminution des eaux a déterminé l'exode des troupeaux vers le Baol oriental; on rendrait la vie à cette région en y creusant quelques puits, de même qu'on créerait des pâturages presque illimités si l'on pouvait constituer des points d'eau dans les forêts du Fouta et du Ferlo.

Le petit bœuf constitue une race très distincte des précédentes et plus intéressante à beaucoup d'égards; c'est une bête à robe noire ou foncée, à taille médiocre; l'encolure est assez courte, droite et forte, les cornes de longueur et de forme variables, mais plus souvent réduites et presque horizontales; c'est une bonne race de boucherie et la meilleure laitière du Sénégal; elle peut fournir jusqu'à six litres de lait par jour; de plus, c'est un animal assez docile que l'on peut atteler à une charrette ou à une charrue. L'administration des affaires indigènes ravitaille ses postes du Baol en particulier à l'aide de

charrettes à bœufs, et le service se fait très régulièrement et à peu de frais; d'autre part, le directeur de la pépinière de Richard-Toll et le directeur de la ferme-école de M'Bambey ont dressé plusieurs couples de ces bœufs au travail de la charrue; enfin en beaucoup de points on les emploie à tirer l'eau des puits. On voit qu'il y a tout intérêt à multiplier cette race en vue de l'époque prochaine où le transport par charrettes se développera dans la colonie, en vue surtout des transformations nécessaires de l'agriculture au jour où l'on voudra la rendre intensive.

Plusieurs races de bœufs ont été signalées en des régions voisines du Sénégal, notamment dans le Macina, le Fouta-Djallon et le pays bambara; il serait intéressant de les étudier, et peut-être de propager certaines d'entre elles.

Autrefois le commerce des peaux brutes et des cuirs verts figurait pour un chiffre notable dans le total des exportations; aujourd'hui la traite est tombée à peu de chose; il a été exporté pour 9.274 francs de peaux de bœufs en 1897, pour 8.890 francs en 1898 (chiffres de la douane). Cette décadence tient à des causes diverses : la concurrence de l'Amérique du Sud, d'une part, et, d'autre part, la consommation intérieure qui est notable; enfin il faut tenir compte de la grande répugnance qu'ont les indigènes à tuer leurs bœufs, surtout depuis la grande épizootie qui, en 1892, a ravagé les troupeaux.

Les chameaux ou plutôt les dromadaires sont assez nombreux au Sénégal, bien que le pays leur convienne imparfaitement; presque tous appartiennent aux Maures, qui pendant l'hivernage les emmènent sur la rive droite du fleuve. Venue la saison sèche, les Maures ou leurs captifs (pourognes) descendent vers le sud par Saint-Louis, Dagana ou Podor; ils échangent les produits de leur pays contre des marchan-

dises de l'escale, puis continuent leur route et leur commerce ; arrivés à destination dans le Cayor ou le Baol, ils louent leurs chameaux aux commerçants européens ou aux indigènes, pour les transports et particulièrement pour celui de l'arachide ; le prix de location est de 3 francs par jour. Ces cha-



Cliché de M. Tranchant.

Un dromadaire.

meaux, assez médiocres, sont sujets à une foule de maladies ; de plus, ils sont souvent blessés au pied, soit par la dureté du sol, soit par les ham-hams de la brousse qui se logent entre les orteils ; bref, il n'est pas rare de compter dans une bande un tiers d'indisponibles ; la charge ne peut guère excéder 150 kilogrammes et l'étape quotidienne ne dépasse pas 25 à 30 kilomètres ; cette cherté du transport interdit actuellement la culture de l'arachide dans les régions qui sont éloignées des

escales, et où elle pousse admirablement, comme le Djolof ou le fond du Baol (les indigènes en cultivent un peu pour leur usage personnel). Il est assez difficile d'améliorer cette race, même par sélection, puisque l'élevage est complètement aux mains des Maures.

En 1886, on estimait à 15.000 le nombre des moutons au Sénégal; ce chiffre est aujourd'hui bien au-dessous de la réalité et il y a peu d'indigènes qui ne possèdent trois ou quatre moutons, et c'est une ressource précieuse pour l'alimentation; on distingue le mouton de Bakel, remarquable par ses pattes très longues, sa tête fortement busquée au chanfrein, ses cornes extrêmement spiralées, sa queue longue et assez mince, et le mouton du Fouta-Djallon, plus petit d'un tiers que le précédent, possédant des pattes courtes, un chanfrein peu busqué, des cornes peu enroulées; ces deux espèces sont privées de laine et possèdent une maigre fourrure de poils assez grossiers.

De même il existe deux races de chèvres : l'une grande, l'autre petite, cette dernière étant la plus répandue et la meilleure laitière. Dans toute la basse Casamance, on ne trouve guère d'autre bétail que cette petite chèvre, parfois le petit mouton du Fouta-Djallon et enfin des porcs.

Le porc est extrêmement rare dans tout le pays musulman, c'est-à-dire dans la majeure partie du Sénégal; en revanche, il est fort abondant dans la Casamance; c'est un animal au groin très effilé, aux pattes assez longues, aux soies noires assez fournies; la chair en paraît saine malgré le climat.

On peut ranger avec quelque doute parmi les animaux domestiques le chien indigène ou Laobé; c'est un animal au pelage ras d'une nuance jaune doré; sa tête rappelle celle du loup, et à la moindre émotion elle se sillonne de rides pro-

fondes; ce chien ne hurle pas comme ses congénères sauvages, mais aboie comme les chiens domestiques. Il est très peu susceptible d'attachement et rend de médiocres services; son absence de flair ne lui permet que la chasse à vue; ses aboiements continuels, son manque de courage en font un mauvais gardien, et l'on ne peut pas même l'utiliser à la direction des troupeaux. Quant aux chiens européens introduits dans la colonie, ils ont quelque peine à s'acclimater et dans tous les cas perdent assez vite leur flair et leur vitesse.

Volailles. — La volaille est représentée au Sénégal par des poules et des canards. Les poules sont fort nombreuses et presque partout à très bon marché; elles constituent presque la base de l'alimentation azotée pour les Européens isolés dans la brousse; c'est une race petite et médiocre pondreuse, dont les œufs eux-mêmes sont assez petits; les canards appartiennent à une espèce voisine de celles que l'on élève communément en Europe. En Casamance, on rencontre abondamment de superbes canards de Barbarie qui atteignent souvent un poids élevé. Enfin, un peu partout, les Européens élèvent quelques pigeons et des dindons.

Abeilles. — Le seul insecte domestique du Sénégal est l'abeille; il a été fait autrefois des tentatives d'élevage de la cochenille et du ver à soie, mais ces essais ont échoué chaque fois, et il n'en existe plus trace; les abeilles se rencontrent un peu partout, essaimant au creux des arbres où les indigènes vont recueillir le miel dont ils sont très friands. Dans le Baol, les provinces sérères et dans la Casamance, c'est une véritable exploitation, et les arbres qui avoisinent les villages sont chargés de ruches : tantôt c'est un simple tronc d'arbre creux fermé aux deux extrémités par un treillis, tantôt c'est un panier de sparterie grossière affectant

la forme ogivale des vieilles ruches françaises, quelquefois une sorte de case pyramidale faite de tara; ces deux derniers types sont incontestablement les meilleurs, car ils permettent de cueillir le miel sans déranger l'essaim; le miel est d'assez bonne qualité, mais il est entièrement consommé sur place: la cire donne lieu à un certain commerce et le chiffre de l'exportation pour 1897 a été de 19.000 francs; en 1898, il est descendu, par contre, au-dessous de 3.000 francs (chiffres de la douane).

ANIMAUX SAUVAGES

Le Sénégal est un beau pays de chasse où l'on rencontre en abondance le gibier le plus varié; mais à mesure que la population augmente, que les cultures s'étendent et avec elles le débroussaillage, les animaux de grande taille s'enfoncent chaque jour plus loin des esclaves.

Les singes sont fort nombreux, surtout en Casamance et dans le Fouta-Djallon; nous citerons seulement le *chlorocebus ruber* ou singe rouge très commun le long du fleuve et qui parfois s'aventure jusqu'à Leybar, le *chlorocebus calitrichus* ou golo, qui se rencontre dans les mêmes parages et que beaucoup d'Européens conservent en captivité; le *cynocephalus cynosurus* ou boubou, qui ne descend guère en deçà de Bakel; enfin la série des cynocéphales (babouins, sphinx, etc.) ou singes de Bakel; tous ces animaux sont assez redoutés des cultivateurs pour les dégâts qu'ils font dans les jeunes cultures de mil et surtout de maïs.

Les prosimiens sont représentés par quelques petites espèces que les Ouolofs appellent indistinctement *koyak* et

qui, assez rares dans le Cayor et le Baol se trouvent plus nombreux dans la basse Casamance.

Le lion présente une variété locale dépourvue de crinière, mais qui égale pour la taille et la force les plus beaux lions de l'Atlas; il est remarquable par son pelage jaune clair avec parfois des taches fauves sur les membres; on le rencontre particulièrement sur les deux rives du fleuve en amont de Podor, dans la forêt qui s'étend sur le Oualo, le Djolof et le Diambour, et enfin dans tout le Ferlo; pendant la saison sèche, il vient s'abreuver au fleuve ou aux marigots, c'est-à-dire près des lieux habités, et à cette époque, il commet quelques déprédations dans les troupeaux; pendant l'hivernage, au contraire, il s'enfonce dans la grande brousse, et vit presque exclusivement de gibier.

Malgré une croyance très générale, la panthère n'existe pas au Sénégal, et, d'après les travaux de de Rochebrune, le fauve auquel on donne ce nom est un léopard de grande taille avec quelques caractères spéciaux dans le pelage; il est assez rare dans le bas Sénégal, bien qu'il se soit à plusieurs reprises aventuré jusqu'à Richard-Toll; il est plus fréquent dans le haut fleuve et surtout dans la Casamance et les rivières du sud.

Le guépard, plusieurs variétés de chat-tigre, le lynx se rencontrent jusqu'à Podor et même plus près de Saint-Louis.

Aux environs de Yang-yang, on trouve à l'état sauvage un chat gris avec zébrures plus foncées qui paraît être le *felis Bouvieri* de de Rochebrune, et cet animal serait un retour du chat domestique à l'état sauvage. La civette se rencontre dans le Cayor et le Oualo; en outre, les indigènes confondent sous le nom de *sicor* plusieurs espèces de viverridés à odeur nauséabonde, parmi lesquelles la mangouste ou ichneumon

d'Egypte, grand destructeur des œufs de serpents et de caïmans.

La tribu des Canidés est représentée par le chien Laobé, par deux loups, un chacal identique à celui d'Algérie, deux renards et deux hyènes. Dans la Casamance, on désigne sous le nom de chien des Mangliers une loutre de belle taille qui possède une fourrure superbe d'un marron un peu violacé sur le dos, d'un blanc presque pur sous le ventre; cet animal qui vit de poissons, est d'un naturel très doux et s'apprivoise facilement.

Le fleuve et les marigots étaient autrefois peuplés de laments dont la peau fort épaisse était utilisée pour faire des cravaches. Ces animaux sont devenus assez rares, on en trouve encore de temps en temps et particulièrement dans la Falmémé et dans la Casamance : de même les hippopotames sont en voie d'extinction; quelques bandes assez considérables peuplent les *rizières* qui bordent l'*Yacoubel*; en revanche, on trouve dans tout le Sénégal et surtout au bord du fleuve des troupeaux de sangliers à quatre défenses ou phacochères; il existe en Casamance un véritable sanglier de rivière, le *potamochærus penicillatus*; enfin, l'on serait fondé à faire une espèce zoologique distincte du porc domestique de la même région.

Si l'éléphant existe encore dans le Sénégal proprement dit, il doit y être bien rare; on en tue encore de loin en loin dans la haute Casamance; tout récemment on en signalait des traces au voisinage de Thiès; enfin il doit s'en trouver dans le Fouta, le Ferlo, le Boundou, et d'autant plus qu'on s'approche davantage du Fouta-Djallon; quoi qu'il en soit, l'on peut dire que l'exportation faite par les ports sénégalais (1.345 kil., 10.760 francs, en 1897; — 6.473 kil., 51.783 francs, en

1898 — ; 41.320 francs, en 1899) provient en presque totalité du Soudan.

Parmi les ruminants, nous avons étudié plus haut le dromadaire, le bœuf, le mouton et la chèvre; mais il y a en outre beaucoup d'espèces sauvages : d'abord un petit tragulidé fort curieux, l'*hyæmoschus aquaticus*, qui ne dépasse guère la taille d'un gros lapin : il est très abondant en Casamance où les Européens le désignent sous le nom de biche-cochonne; d'autre part, la girafe qui vit en troupes restreintes dans le Ferlo et qui parfois s'aventure jusqu'au lac de Guier et au marigot de Bounoun; les indigènes lui donnent volontiers la chasse pour s'emparer de la peau dont ils font des gris-gris et surtout des sandales réputées inusables; ils sont du reste convaincus que, chaussés de ces sandales, ils n'ont rien à craindre du lion. Les forêts de l'intérieur possèdent de nombreux troupeaux de biches qui appartiennent aux genres *tragelaphus* (*n'tieri* des Oulofs), oryx (*m'bende*), gazelle (*kevel*) et kobus (*dobsä*).

Les rongeurs sont représentés par deux lièvres (*lepus ægyptiacus* et *isabellinus*) qui fréquentent de préférence les endroits sablonneux; un lapin (*cuniculus senegalensis*) qu'on trouve dans les mêmes parages, plusieurs espèces de porc-épic stationnées surtout en Casamance, puis une série d'écureuils tels que le *sciurus annulatus* ou rat palmiste (qui n'est pas le vrai rat palmiste), le *xerus erythropus* ou écureuil fouisseur. Enfin le Sénégal possède un respectable contingent de rats et de souris, qui font quelque tort aux cultures et aux greniers.

Les insectivores du pays sont surtout les hérissons dont il existe plusieurs espèces; nous citerons seulement l'*erinaceus Adansoni*, qui est remarquable par l'exiguïté de sa taille, car il n'atteint pas la grosseur du poing.

Les chauves-souris sont très nombreuses et très variées, surtout en Casamance; les plus remarquables sont le *xantarpia straminea* ou *tonga* des Ouolofs, qui est abondant à Saint-Louis et atteint jusqu'à 16 centimètres de long et 65 centimètres d'envergure, le *rhinolophus fumigatus*, tout petit avec de grandes ailes grisâtres, enfin de nombreuses espèces que les Ouolofs appellent indistinctement *diougoup*.

Les édentés possèdent au Sénégal deux représentants curieux, grands destructeurs de fourmis, c'est d'abord le manis ou pangolin, remarquable par sa cuirasse cornée dont les écailles se redressent quand l'animal se met en boule pour la défense, puis l'*erycteropus*, au corps glabre assez informe, au groin très allongé, aux oreilles dressées, à la queue longue et massive.

OISEAUX

Le monde des oiseaux, dans la colonie, est aussi riche par le nombre et la variété des espèces que par l'éclat et la beauté de certaines d'entre elles; toutes les nuances les plus vives, les formes les plus gracieuses se rencontrent dans cette classe, et, de bonne heure, le commerce y a cherché des éléments de parure. Aujourd'hui, l'exportation des plumes et des dépouilles d'oiseaux dépasse deux cent mille francs, auxquels il convient d'ajouter cinquante mille francs d'oiseaux vivants pour nos volières. Ces chiffres, fournis par la douane, sont évidemment très inférieurs à la réalité, car certains articles comme les plumes d'aigrettes sont facilement dissimulables et doivent échapper aux recherches du fisc.

Rapaces. — Les rapaces diurnes sont désignés vulgairement sous le nom de charognards : on les voit en vols nom-

breux au-dessus des villages, et familièrement ils viennent se poser sur le toit des cases; on ne les tue guère et l'indigène marque plutôt de la sympathie pour ces hôtes qui lui épargnent certains soins de voirie; ces rapaces font naturellement une grande consommation de souris, de petits oiseaux, et cela encore est un service rendu au noir dont la récolte est pillée par les mange-mil et les rongeurs. Parmi les espèces les plus remarquables, nous citerons : le faucon, l'épervier, le spizaëte belliqueux ou griffard qui est très commun, l'hélotarse à queue courte ou bateleur, le vautour oricou, le serpentaïre ou secrétaire qui, assez rare au Sénégal, se rencontre souvent en Casamance et qui détruit une grande quantité de reptiles; enfin le pyrargue vocifer et le balbuzard pêcheur qui sont plus spécialement ichtyophages. Les rapaces nocturnes sont représentés par plusieurs hiboux, et par des chouettes.

Perroquets. — Parmi les espèces à longue queue, on observe au Sénégal le *palæornis parvirostris*, qui est fort recherché comme oiseau de volière; il est commun dans le haut fleuve et jusqu'à Dagana; c'est une espèce verte et bleue. Les perroquets proprement dits ne se trouvent guère qu'en Casamance : les types les plus estimés du commerce sont le *psittacus erythaceus* ou jaco qu'on appelle encore perroquet gris ou perroquet à queue rouge, et le *psittacus rubrovarius* dont la queue est rouge, le ventre rose, les ailes orangées bordées de noir.

Grimpeurs. — Nous citerons, parmi les espèces très communes ou très remarquables, un certain nombre de pics, *dendropicus*, *mesopicus*, *chrysopicus* : le coucou d'Europe, *cuculus canorus*, vient passer l'hiver au Sénégal; il y retrouve des espèces indigènes, comme le *cuculus gularis* d'un beau jaune orangé et le *cuculus clamosus* ou coq de pagode. Dans

le même groupe se place le *chrysococcyx smaragdinus* ou foliotocol, le plus bel oiseau de l'Afrique occidentale; tout le monde connaît l'admirable parure verte aux reflets de pierre précieuse du foliotocol; cet oiseau ne se rencontre guère au nord de la Gambie; encore ne vient-il en Casamance que pendant l'hivernage. Il est remplacé au Sénégal par le *chrysococcyx cupreus*, dont le plumage est d'une nuance cannelle avec reflets vert doré; les plumes de la queue sont ornées de bandes et les ailes sont barrées de vert doré et de blanc; on trouve aussi dans le commerce le *chrysococcyx Klaasii*; on peut encore citer le *centropus senegalensis* ou coucal, le *ceutmochares flavirostris* dont le dos est noir bleu métallique, la gorge gris pâle et les ailes noires à reflets pourpres, le *pogonorhyncus vieilloti* ou barbu brunâtre, le *barbatula chrysocoma*, remarquable par son front écarlate et son croupion orangé.

Dans une section voisine se rangent les couroucous, *trogon narinà*, fort recherchés pour leur éclat : la gorge, le dos, les ailes sont d'un vert doré métallique, la poitrine, le ventre sont roses, les ailes grises et noires, le bec jaune doré avec la pointe bleuâtre. C'est d'ailleurs un oiseau assez rare et qui habite de préférence les régions montagneuses.

On peut placer ici les musophagidés qui pourtant, à certains égards, se rapprochent des passereaux; ils sont représentés au Sénégal par le *musaphaga violacea* ou touraco que Swainson appelle un des princes du monde ailé; le noir pourpre qui domine dans son plumage est relevé par le rouge vif des pennes, le bec est d'un beau jaune, la tête est couverte de petites plumes rouges veloutées formant une sorte de diadème, la longueur totale est de 55 centimètres. Cet oiseau est d'ailleurs assez rare; le grand touraco, *corythaix persa*, fort recherché

des amateurs, présente une belle nuance verte; le touraco pourpré est assez commun dans toute la colonie; les colins ou oiseaux-souris font l'objet d'un certain commerce malgré leur nuance terne.

Passereaux. — Le nombre des passereaux est extrêmement élevé et d'abord presque tous ceux de l'Europe se retrouvent dans la colonie au moins pendant la saison sèche qui correspond à l'hiver de la métropole : merle, fauvette, rouge-gorge, rossignol, hirondelle vont prendre volontiers leurs quartiers d'hiver sur les bords du Sénégal : nous n'étudierons ici que les passereaux propres au pays.

Les coracias ou rolliers, appelés encore Geais du Cayor, sont très nombreux et forment au moins quatre espèces que l'on rencontre un peu partout dans l'Afrique occidentale; l'*eurystomus afer* est un rollier à bec court et large, légèrement crochu; il a le dessus du corps brun cannelle et tout le dessous d'un beau violet changeant, les ailes sont bordées de bleu d'outre-mer; le *coracias abyssinica*, très commun, présente des ailes bleu clair bordées de bleu foncé; les méropidés présentent des formes plus élancées, un bec long et fin légèrement recourbé; on les appelle communément guépriers et, en effet, ils se nourrissent d'insectes, surtout d'hyménoptères qu'ils attrapent au vol à la façon des hirondelles. Le guépier rose, *merops nubicus*, est de beaucoup le plus commun : il habite des trous pratiqués dans les berges des fleuves et certains soirs on peut les voir planer comme un nuage rose au-dessus du Sénégal; le guépier vulgaire, *merops apiaster*, présente des nuances vertes et cannelle et le dos jaune : c'est un oiseau qui vient à la fin de l'année jusque sur les côtes méditerranéennes et notamment en Grèce; le guépier vert, *merops viridissimus*, est fort commun dans toute la colonie, tandis

que le *merops albigollis* est assez rare; enfin le guêpier tawa *melittophagus hirundinaceus* est une espèce verte à reflets dorés très reconnaissable à une bande bleue qui sépare la gorge de la poitrine.

La tribu des martins-pêcheurs ou Halcyonides pullule sur les marigots et les rizières de la Casamance. On ne peut exprimer le charme d'un affût au bord d'une rizière : comme des flèches multicolores les oiseaux passent et se croisent, jetant une fulguration de pierre précieuse; ils effleurent de leur bec puissant la surface des eaux, puis s'enlèvent verticalement avec leur proie, tandis que sur l'eau s'élargissent et meurent des cercles concentriques; on compte environ une douzaine d'espèces dont les plus communes sont l'*alcedo quadribrachys* et le *corythornis cyanostigma*, le *ceryle rudis* ou martin-pêcheur noir et blanc, l'*halcyon erythrogastra* ou halcyon à ventre roux, l'*halcyon semi-cœrulea* ou martin-pêcheur noir et bleu; enfin l'espèce à ventre sablé de la Casamance, *halcyon cyanoleuca*.

On range encore dans ce groupe des passereaux lévirostrés, de singuliers oiseaux comme les bucceros et les toucans; le *bucceros caffer* atteint la taille d'un dindon et son bec porte une excroissance cornée aussi volumineuse que lui, mais dont la pointe est recourbée vers le haut; on l'appelle parfois trompette de Brac, mais il ne faut pas le confondre avec l'oiseau trompette (*balearica pavonina*) qui est un échassier; parmi les toucans ou calaos, on rencontre surtout le *tocus erythrorhyncus* qui atteint une taille médiocre et possède un long bec rouge en forme de faux; puis le *lophoceros nasutus*.

Les passereaux ténuirostrés sont représentés au Sénégal par la huppe commune ou une espèce peu différente, par quelques moqueurs qui sont des oiseaux de parure comme l'*irri-*

sor erythrorhyncus d'un beau bleu à reflets métalliques; l'*irrisor cyanomela* ou huppe pourprée, tous deux grands amateurs de fourmis; ils ne nous offrent aucun véritable oiseau-mouche, tous les colibris étant américains; mais en revanche le pays fourmille de nectarinidés, qui ne le cèdent point en éclat aux colibris les plus beaux; ce sont les sucriers qu'on appelle encore dans l'Inde soui-manga; on en connaît une vingtaine d'espèces au Sénégal et dans la Casamance, presque toutes appartenant à la famille verte; nous ne décrirons que les types les plus recherchés; l'*hedydipna platura* ou figuier présente à la queue deux longues plumes; sa tête, sa gorge, son dos sont d'un beau vert métallique, tandis que la queue est violette, avec une nuance plus claire à la naissance; le ventre est d'un jaune brillant, les ailes sont brunes; le *nectarinia pulchella*, qu'on appelle grimpereau à longue queue ou sucrier cossu, présente un plumage vert bronzé sur toute la moitié antérieure du corps et sur le ventre, mais il porte sur la poitrine une tache rouge flanquée de jaune : enfin il a deux longues plumes à la queue; le *nectarinia cupreonitens* possède des tons analogues, mais plus cuivrés; il n'a plus de tache rouge à la poitrine et possède, en revanche, des épaulettes jaunes. Le *cinnyris cupreus*, ou rouge doré, s'appelle aux Indes souimanga tricolore; la tête, le cou sont cuivrés et cette teinte vers l'arrière passe insensiblement au violet à la naissance des ailes; on retrouve la même nuance au début de la queue; la poitrine est aussi cuivrée avec reflets violets; le *cinnyris superbus* a le front bleu, le menton et la gorge violets, la poitrine et le ventre acajou; le dos et les coins du bec sont verts ainsi que les débuts de la queue à sa face supérieure; le *cinnyris splendidus*, ou sucrier éblouissant, a toute la tête violette alors que le dos est d'un vert fulgurant, le

plastron est rouge avec des points bleus; ce rouge passe d'ailleurs au violet ou au bleu suivant l'incidence de la lumière; le *cinnerys senegalensis* ressemble au précédent, mais il a la poitrine orangée et le dos brun; le *cinnerys fuliginosus* ou carmélite offre sur tout le dos et les ailes des nuances bruni foncé.

Tous ces oiseaux muent deux fois par an, et leur brillante livrée ne dure que pendant la saison de reproduction; elle est d'ailleurs l'apanage exclusif du mâle.

Les fissirostres comprennent plusieurs familles; celle des hirondelles est représentée de façon brillante par l'*hirundo senegalensis* qui atteint une taille de 22 centimètres avec 40 centimètres d'envergure; tout le dessus du corps est d'un bleu noir brillant et le cou présente un collier brun clair; tout le dessous est roux; l'*hirundo filifera* possède deux longues plumes ténues à la queue; elle a le ventre blanc et le dos noir bleuâtre; enfin notre hirondelle rustique passe volontiers l'hiver au Sénégal : les martinets figurent dans la région avec plusieurs espèces migratrices, comme *cypselus parvus*, *cypselus apus* et avec des espèces locales comme *cypselus æquatorialis* et *cypselus caffer*; enfin les engoulevents sont très nombreux.

Les dentirostres forment une des familles les plus nombreuses parmi les passereaux : comme espèces intéressantes, nous citerons le corbeau à scapulaire, *pterocorax scapulatus*, plusieurs pies et des loriots assez analogues sinon identiques aux nôtres; les étourneaux sont représentés par le *buphaga erythrorhynca*, le pique-bœuf que l'on voit perché sur le dos du bétail pour y chasser les insectes.

C'est peut-être là qu'il convient de placer la tribu si remarquable des lamprotornitidés, c'est-à-dire des merles métal-

liques ou juidas, beaucoup plus voisins par leurs formes et leurs mœurs des étourneaux que des véritables merles. On peut distinguer d'abord les merles à queue ; tels que le *lamprotornis ænea*, juida cuivré ou vert doré, qui vit de préférence sur les grands arbres, et le *lampropteris purpuroptera*, puis les espèces à courte queue, le *lamprocolius auratus* ou merle violet de Juida, le *lamprocolius auratus* ou merle vert d'Angola, le *notauges chrysogaster* ou merle à ventre rouge, enfin le *pholidauges leucogaster*, merle violet à ventre blanc, qu'on appelle plus souvent évêque ; dans toutes ces espèces brillantes, la femelle diffère très peu du mâle ; ils se nourrissent indifféremment de fruits, de graines ou d'insectes et parfois on les rencontre sur le dos des bestiaux où ils opèrent comme les pique-bœuf ; quelques-uns d'entre eux sont d'assez bons chanteurs.

Les gonolecks ressemblent assez à la grive, mais ils ont une livrée plus brillante avec la tête jaune, le dos noir et le ventre écarlate ; les plus communs sont le *laniarius barbarus* et le *laniarius sulfuropectus*, enfin le *prionops plumatus* ou geoffroy.

Le *tersiphone cristata* ou gobe-mouche huppé, est un oiseau de petite taille qui possède une longue queue, où les deux rectrices médianes ont au moins le double de longueur des autres ; la femelle est privée de ce panache.

Les chanteurs sont assez nombreux dans la faune sénégalaise ; du reste, beaucoup des espèces européennes émigrent vers la côte occidentale d'Afrique quand vient la mauvaise saison ; ainsi le rossignol de murailles ou rouge-queue, *ruticilla phœnicurus*, reste au Sénégal depuis la fin de l'hivernage jusqu'en février, la bergeronnette blanche, *motacilla alba*, et la bergeronnette jaune, *budytes flavus*, jouent dans la colo-

nie le rôle de nos hirondelles; elles arrivent avec les premiers beaux jours pour s'enfuir quand arrive la mauvaise saison. Les fauvettes se comportent de pareille façon.

Les conirostres comprennent plusieurs alouettes comme la *galerita senegalensis* ou cochevis, des calendrelles, des ortolans et enfin une multitude d'estreldiens.

C'est dans ce monde des passereaux sénégalais que s'approvisionnent nos volières; c'est là qu'il faut chercher la nombreuse tribu des bengalis et des petits sénégalais, qu'on importe par milliers en Europe. Avec quelque soin on peut les conserver plusieurs années; ce sont des hôtes gracieux, et des chanteurs suffisants; pour la plupart ils appartiennent à la tribu des amadinidés : les plus connus sont l'amadine à collier oucou coupé, remarquable par la bande rouge carmin qui traverse la blancheur de la gorge, le spermeste à capuchon ou petite pie dont le dos est d'un brun noir brillant, dont la poitrine est tachée latéralement de vert métallique, la pytélie à poitrine dorée dont le dos est brun olive, la poitrine jaune citron et la queue noire liserée de blanc; le sénégalin nain ou sénégalin rouge, *lagonosticta ininema*, dont la face supérieure est brune tandis que le cou, la poitrine et le croupion sont d'un beau rouge carmin, les loxigelles, *hypochera nitens* et *hypochera ultramarina*, noires toutes deux, mais ayant l'une des reflets verts et l'autre des reflets bleus. Parmi les bengalis, ce sont le cordon bleu ou astrild papillon, *mariposa phænicotis*, gris terne sur le dos, bleu vert sur la face, la poitrine et les flancs, puis toute la série des *estrela* dont de Rochebrune énumère neuf espèces.

Dans le groupe des conirostres figurent encore les plocéidés, qu'on appelle gendarmes au Sénégal : ce sont des oiseaux jaunes qui vivent par bandes et qui suspendent au même arbre

une multitude de nids élégants : les plus communs sont l'*hyphantornis textor* et l'*hyphantornis aurifrons*; puis viennent les cardinaux plus petits et d'un rouge écarlate, *euplectes flammiceps*, *euplectes franciscanus*, enfin les veuves si remarquables par leur livrée blanche et noire, par leur longue queue souple, *penthetria macroura*, *vidua regia*, etc.

Les Colombins ou pigeons sont représentés par diverses tourterelles et l'on y rattache, sous le nom de colombar, des oiseaux qui, à certains égards, rappellent les perroquets : ce sont les pigeons verts de Casamance, *treron nudirostris* et *treron abyssinica*.

Gallinacées. — Les gallinacées comprennent comme types indigènes plusieurs espèces de pintades qui forment en certains points des troupes nombreuses, des francolins, des perdrix, des cailles, plusieurs espèces d'eupodotis comme l'*eupodotis senegalensis* ou poule de pharaon; enfin un certain nombre de formes domestiques, coqs, dindons, pintades.

Échassiers. — Parmi les échassiers nous citerons seulement l'outarde huppée, *houbara undulata*, plusieurs vaneaux, *lobivanellus senegalensis* et *hoplopterus spinosus*, puis la tribu des grues avec l'oiseau trompette, *balearica pavonina*, celle des hérons avec le héron huppé, *ardea cinerea*, le héron pourpré, *pyrrherodia purpurea*, les aigrettes *herodias alba* et *herodias garzetta*; ces aigrettes portent au moment de la ponte, c'est-à-dire pendant l'hivernage, de longues plumes dorsales aux barbes peu serrées et très souples; ces plumes sont très recherchées comme objet de parure et on fait aux aigrettes une chasse très active qui pourrait bien amener quelque jour leur disparition plus ou moins complète; quelques tentatives ont été faites en Tunisie pour élever l'oiseau en captivité et recueillir ainsi les plumes après la mue; l'éle-

vage s'est montré assez facile et très rémunérateur; l'*herodias alba* fournit l'aigrette commune; l'*herodias garzetta* fournit l'aigrette crosse beaucoup plus recherchée. Nous citerons encore parmi les échassiers, le butor, *botaurus stellaris*, quelques cigognes ou types voisins comme le jabiru du Sénégal, *mycteria senegalensis*, le marabout dont les palettes caudales sont très recherchées par le commerce, *leptoptilon crumeniferus*, l'ombrette du Sénégal, *scopus umbretta*, la spatule, *platalea leucorodia*, plusieurs espèces d'ibis comme l'ibis blanc, *tantalus ibis*, l'ibis commun *falcinellus falcinellus*, l'ibis à tête noire, *geronetus aethiopicus*, ajoutons enfin les bécassines et la poule sultane, *porphyrio smaragnotis*, puis les flamants dont les plus communs sont le *phoenicopterus antiquorum* et le *phoenicopterus erythreus*.

Palmipèdes. — Les palmipèdes, assez nombreux dans les marigots, n'offrent rien de particulier et nous citerons seulement l'oie de Gambie, *plectopterus gambensis*, qui porte sur le nez une forte caroncule cornée, le pélican commun, *pelecanus onocrotalus*.

Coueurs. — Les oiseaux coueurs ou ratités sont représentés dans l'Afrique occidentale par l'autruche commune, *struthio camelus* : elle y est assez répandue pour que le commerce des plumes atteigne un chiffre important, et on la trouve souvent en captivité dans les villages, particulièrement dans la région de Nioro; quelques tentatives ont été faites pour constituer des autrucheries sur le modèle des établissements si prospères qui fourmillent au cap de Bonne-Espérance.

REPTILES

Dans toutes les rivières de l'Afrique occidentale, les caï-

mans sont fort nombreux; ce sont en réalité des crocodiles et l'on en distingue au moins deux espèces, le *crocodilus cataphractus* ou caïman noir, le *crocodilus vulgaris* ou caïman vert; ce dernier a d'ailleurs une aire d'extension considérable puisqu'on le retrouve non seulement dans le Niger, mais encore dans le Nil. Le poisson forme leur nourriture habituelle; parfois pourtant ils saisissent quelque bœuf ou quelque mouton à l'abreuvoir, mais il est rare que les caïmans s'attaquent à l'homme. Dans la Taouey, les pêcheurs passent leurs journées à l'eau, occupés à consolider leurs barrages, à visiter leurs filets, sans être inquiétés le moins du monde par les caïmans qui pullulent dans cette rivière; tout au contraire, le reptile devient leur proie et ils en sont extrêmement friands.

Le Sénégal et les rivières voisines abritent une grande tortue carnivore à carapace molle, le *trionyx aegyptiacus*; dans les marigots et les terres basses que l'inondation recouvre, on rencontre diverses paludines; enfin dans l'intérieur du pays vivent plusieurs espèces terrestres, la *testudo sulcata*, dont le plastron est mobile, les *pentonyx*, remarquables parce qu'elles ont cinq doigts à la patte postérieure comme au membre antérieur.

Parmi les sauriens, nous citerons tout d'abord le *varanus niloticus*, qui est le tupinambis des voyageurs et que les colons appellent vulgairement gueule-tapée; c'est un grand lézard qui mesure jusqu'à 2 mètres de long et qui présente une coloration gris foncé avec des points d'un jaune vif; il habite de préférence le bord des cours d'eau et sa longue queue comprimée latéralement lui permet de nager très vite; essentiellement carnivore, il se nourrit d'oiseaux, de poissons; mais il est surtout gourmand d'œufs de caïmans, il ne dédaigne pas d'ailleurs les œufs de nos volailles. D'après une

croyance populaire très ancienne, le varan pousserait un sifflement aigu à l'approche du crocodile; cette particularité, inexacte d'ailleurs, lui fit donner par Cuvier le nom de *monitor*. De Rochebrune signale plusieurs espèces de caméléons, dont la plus commune est le *chamæleo senegalensis*; à l'état de repos, il présente une belle couleur verte avec quelques lignes et taches jaunes; quand on le trouble, il devient gris plombé; il est très abondant à Yang-yang et non moins fréquent en Casamance. Les lézards sont très bien représentés autant par le nombre des espèces que par la multitude des individus; les plus fréquents sont les *margouillats* ou agames, *agama colonorum*, les hémidactyles, les platydactyles dont les doigts sont terminés par des pelottes feuilletées qui fonctionnent comme autant de ventouses adhésives, en sorte qu'ils peuvent gravir une surface lisse, voire même marcher à un plafond. En particulier, nous citerons le *platydactylus ægyptiacus* ou *tarentola ægyptiaca*, la tarente dont l'urine, extrêmement corrosive, produit sur la peau de l'homme une brûlure très douloureuse. Enfin parmi les scincoïdiens, on rencontre le *scincus officinalis*, plusieurs *euprepes*, l'*anisotermia sphenopsiforme*, l'*anelytrops elegans*.

Le Sénégal, et surtout la Casamance, possèdent un contingent nombreux de serpents que l'on voit peu pendant la saison sèche, mais qui se montrent volontiers à l'hivernage. Parmi les espèces non venimeuses, nous citerons en première ligne l'*eryx thebaïcus* qui appartient au groupe des boas, puis le python royal et le python de Seba, ces deux derniers atteignant parfois une taille énorme; on trouve dans les mêmes parages le curieux *dasypeltis* ou *rachiodon* qui avale des œufs et les broie ensuite dans son œsophage contre une sorte de scie formée par les vertèbres; on y rencontre également

plusieurs couleuvres et notamment une coronelle qui fréquente volontiers les tapades et les cases; plus spéciales à la Casamance et communes jusque dans les Rivières du Sud, on peut citer certaines espèces d'anisodontiens arboricoles : ce sont des formes grêles à la queue très effilée; elles grimpent aux arbres avec agilité et leur coloration verte ou bleue les dissimule à la vue; ce sont des *psammophis* (*psammophis moniliger*, *ps. elegans*, *ps. sibilans*, ce dernier commun sur toute la côte), des *herpetodryas* (*h. bernieri*), des *philodryas* (*ph. lineatus*, *ph. minutus*).

On observe encore dans la Casamance et même au Sénégal deux familles qui par leur aspect rappellent les couleuvres, mais dont les individus sont néanmoins venimeux; ce sont les *dentraspis*, serpents verts grimpant aux arbres comme les précédents et grands destructeurs d'oiseaux, et les najas. Le *naja haje* se trouve parfois entre Matam et Podor; le *naja intermixta* est assez commun à Dagana, enfin le *naja melano-leuca* est fréquent dans tout le bas fleuve; la morsure de toutes ces espèces est fort dangereuse, mais non pas foudroyante comme celle du *naja tripudians*, le fameux cobra di capello ou serpent à lunettes de l'Inde.

Enfin parmi les Solenoglyphes, les vrais serpents venimeux, une seule famille est représentée dans l'Afrique occidentale, c'est celle des vipéridés. Elle nous fournit l'*echidna inornata* et l'*echidna athropos* de la Casamance, l'*echidna mauritanica* sur la rive droite du Sénégal. Le trigonocéphale n'existe pas dans ces régions ni en aucun point de l'Afrique; le serpent auquel on donne ce nom est la *vipera* ou *bitis arietans*, la vipère heurtante remarquable par sa hideuse tête triangulaire, son nez camus, et surtout par la faculté qu'elle a de gonfler son corps au point d'en doubler le dia-

mètre quand elle est irritée. Elle ne dépasse pas 1^m, 60 de long.

Le *bitis rhinoceros*, ou vipère du Gabon, est un serpent très gros et très court; il est extrêmement laid de forme; mais, en revanche, il présente des couleurs fort brillantes au moins pendant les premiers jours qui suivent chaque mue.

Enfin on rencontre dans les endroits sablonneux le *cerastes ægyptiacus*, ou vipère à cornes, la même qu'on nomme en Algérie vipère de Biskra, et que l'on croit être l'aspic de Cléopâtre; c'est une petite espèce ne dépassant pas 70 centimètres de long.

BATRACIENS

Nous dirons peu de choses des batraciens, et signalerons seulement l'absence totale des formes à queue, des urodèles : en revanche, les anoures, grenouilles et crapauds sont très nombreux; le groupe des dactylethridés spécial à l'Afrique, possède des représentants jusqu'au Sénégal; enfin les *hyperoli*us, ces curieuses petites grenouilles qui se tapissent sur les feuilles d'arbres sont extrêmement nombreuses; de Rochebrune en a énuméré dix-sept espèces et il est vraisemblable que toutes ne sont pas encore connues.

POISSONS

Les eaux de l'Afrique occidentale sont d'une incomparable richesse au point de vue de la pêche; les fleuves et l'Océan fourmillent de poissons aussi remarquables par leur taille que par la finesse de leur chair. Entre le cap Bojador et le cap Mirik, les bancs sont exclusivement visités par les *is*

lenos ou pêcheurs canariens qui font là de merveilleuses récoltes ; les meilleures stations se trouvent au sud du cap Blanc, sur les hauts fonds sablonneux de la baie du Lévrier et de la baie d'Arguin, c'est-à-dire sur une côte qui nous appartient. A diverses reprises, mais toujours en vain, l'on a signalé aux armateurs français ces bancs plus riches, moins éloignés et moins dangereux que ceux de Terre-Neuve. Les espèces dominantes sont des morues, espèces différentes de celles que l'on prend à Terre-Neuve, mais nullement inférieures : *serranus papilionaceus*, *s. fimbriatus*, *s. fuscus*, *s. æneus*, *s. acutirostris*, *mora mediterranea*, *phycis limbatus*, *ph. mediterraneus*, toutes espèces de grande taille pesant communément 7, 8 et jusqu'à 12 kilogrammes ; puis ce sont des *labrax* ou loups, des mulets, des sargues, des daurades, des trigles, des harengs : bref, une goélette de quarante tonneaux portant seize islenos capture journellement et prépare 3.000 kilogrammes de poissons.

Les quelques tentatives bien timides qui ont été faites sur ces bancs par les pêcheurs européens semblent avoir échoué à raison des difficultés de conservation ; il y aurait quelques essais à faire pour fixer la technique de préparation du poisson en ces parages.

Sur la côte du Sénégal, la pêche se fait encore avec une certaine activité ; les indigènes de Guet N'Dar, de Gandiole sont d'excellents marins, qui chaque jour franchissent hardiment la barre avec leurs grandes pirogues à fond plat, et le marché de Saint-Louis se trouve abondamment fourni par leurs soins d'un aliment varié, sain et peu coûteux ; les pêcheurs de Dakar et de la petite côte ne sont ni moins actifs ni moins heureux ; leurs captures les plus fréquentes sont : des requins comme le chien de mer, *galeus canis* ; le marteau,

zygena malleus; le grisct, *notidanus cinereus*; le poisson scie, *pristis antiquorum*, puis des raies estimées et avec elles des espèces voisines, l'aigle de mer, *myliobatis aquila*; la torpille, *torpedo nigra*, des rhinoptères et des céphaloptères. Parmi les poissons osseux, il faut citer deux espèces de labres très estimées, la plupart des morues énumérées tout à l'heure, le mulct, etc. Il faut mentionner tout particulièrement la daurade, le splendide *chrysophrys*, si curieux avec sa bosse frontale, son dos laqué de rouge et orné d'une bande bleue, son ventre d'argent rosé et sa ligne latérale ponctuée de brun; les indigènes en préparent des quantités énormes par une méthode bien rudimentaire : le poisson est fendu suivant la ligne ventrale, vaguement nettoyé, puis étalé au soleil jusqu'à dessiccation plus ou moins parfaite : c'est ainsi qu'on le transporte dans l'intérieur et jusqu'au fond de la brousse, et les indigènes en font l'assaisonnement le plus habituel de leur couscous. Enfin les soles et les turbots sont assez communs à la côte; le hareng y passe d'avril à septembre et les thons pendant les mois d'avril et mai.

Dans les fleuves et les marigots voisins, nous retrouvons tout d'abord, jusqu'à une grande distance de la côte, certaines espèces de l'Océan, et cela ne peut surprendre si l'on songe qu'à la saison sèche, les eaux de la mer refluent jusqu'à Richard-Toll dans le Sénégal et jusqu'à Sedhiou dans la Casamance; toute la tribu des requins, les labres et même les maquereaux et les soles pénètrent ainsi dans les rivières. Les eaux douces sont extrêmement peuplées et la pêche est particulièrement active à Podor, sur toute l'étendue du lac de Guier et surtout dans l'émissaire de ce dernier, la Taouey. Ce cours d'eau étroit et profond se trouve barré de place en place par des files de piquets auxquels les indigènes suspen-

dent leurs filets; le roi des eaux douces, c'est le capitaine ou *polynemus*, superbe poisson aux larges écailles, à la chair fine, qui mesure un mètre et davantage; il est très abondant sur tous les marchés du fleuve : à certaines époques, on a exporté ses écailles et sa vessie natatoire comme colle de poisson. L'*hydrocyon forskalii* rappelle un peu le brochet par sa tête allongée, par son museau largement fendu, par ses dents redoutables, et les Européens lui donnent souvent ce nom; la chair en est assez fine, mais toute remplie d'arêtes, ce que les noirs expliquent de la façon suivante : certain jour, le brochet entreprit un long voyage, et chaque poisson de lui donner ses commissions; pour éviter tout oubli, chacun lui confia en même temps une arête; mais le brochet fut fait prisonnier en chemin et toutes les arêtes lui restèrent. Les marécages, les marigots vaseux et sans courants, abritent une faune très spéciale : ce sont d'abord les periophthalmes ou poissons sauteurs qui fourmillent particulièrement à Sohr et à Leybar; leurs yeux sont très saillants et mobiles, leurs nageoires pectorales affectent l'aspect de pattes et leur permettent de sauter, de ramper voire même de grimper sur les branches obliques des palétuviers. Les Siluridés sont des poissons privés d'écailles et pourvus de barbillons autour de la bouche; leur nuque est souvent armée d'un robuste aiguillon; on peut citer dans ce groupe *schilbe senegallus*, *bagrus Adansoni*, *b. bayad*, *b. nigrita*, *b. maurus*, *pimelodus occidentalis*, *clarias senegalensis*, *heterobranchus senegalensis*, enfin le *malapterurus electricus* qui produit de violentes commotions électriques. Toujours dans les mêmes marais, on rencontre le *protopterus annectans*, l'un des trois dipneustes qui sont venus jusqu'à notre époque comme une relique de la faune triasique. Cette anguille bizarre dont les

nageoires ont la forme d'un bras, vit cachée dans la vase et n'en sort guère que pour sa chasse nocturne; quand vient la saison sèche, elle s'enfonce en des trous profonds au pied des berges : là elle se fabrique avec du mucus un véritable cocon, gros comme les deux poings, et elle s'y engourdit enroulée sur elle-même; pendant son sommeil estival, les branchies ne lui sont plus d'aucun usage puisque l'eau s'est retirée; mais il se produit à ce moment une véritable respiration aérienne dans la vessie natatoire; celle-ci fonctionne comme un poumon et l'animal se comporte comme un vertébré aérien.

INVERTÉBRÉS

Il serait superflu de nous étendre longuement sur les invertébrés de l'Afrique occidentale; nous nous bornerons à indiquer sommairement les formes curieuses par leur aspect, par leur fréquence ou par leurs rapports avec l'homme; il convient de remarquer que les invertébrés aériens pullulent en général pendant l'hivernage, tandis qu'ils passent la saison sèche à des états larvaires ou profondément cachés.

Les myriapodes présentent quelques types intéressants et en particulier plusieurs scolopendres de grande taille plus ou moins venimeuses, des scutigères aux longues pattes agiles, un iule extrêmement commun dans le Baol et qui mesure plus de 20 centimètres de long; sous les écorces et sous les pierres, on trouve des glomérides qui se roulent en boule dès qu'ils sont menacés.

Les arachnides nous offrent deux scorpions, l'un de couleur noire et qui peut atteindre 15 centimètres et plus, l'autre beaucoup plus petit, 5 centimètres environ, est de nuance

jaune claire; il est au moins aussi redoutable que le grand scorpion noir. En Casamance, on rencontre aussi des chéli-fères ou des pseudo-scorpionides voisins, enfin une multitude d'araignées de toute taille et de toute forme.

Les crustacés sont représentés à la côte par une série de crabes et par le homard qui atteint parfois une belle taille, enfin par des balanes et des bernards l'ermite. Dans les marigots voisins de la côte, on trouve une multitude de crabes fouisseurs, et certaines espèces terrestres ou d'eau douce se rencontrent jusque dans le Niger : ajoutons qu'à Kayes, on trouve des écrevisses et que dans tout le bas Sénégal, particulièrement à Podor et à Dagana, on pêche une crevette assez estimable.

Les insectes sont nombreux et parfois très brillants; parmi les coléoptères, nous citerons l'*heliocopriss* ou scarabé géant, le scarabé sacré et le scarabé cornu, puis une petite forme mordorée à reflets rouges, le *gymnopleurum fulgidum*. Plusieurs oryctes dont le mâle possède une longue corne médiane sur le front, puis des cétoines, *cetonia interrupta*, *cetonia castanea*, cette dernière particulièrement abondante en Casamance sur les fleurs du mangotier. De superbes buprestes aux couleurs vives tels que *stenocera castanea*, grande forme jaune dont le thorax porte une multitude de ponctuations jaune clair, le *stenocera interrupta* qui est d'un beau noir brillant avec des lignes blanches interrompues sur le bord des élytres, et un pointillé blanc sur le thorax, le *sterraspis speciosa*, d'un beau vert métallique.

Les élaterides sont représentés par des *sphenoptera* vulgairement appelés marteaux. Parmi les ténébrionides, nous trouvons le *pimelia senegalensis* gros insecte à l'abdomen globuleux, aux élytres costulées et revêtues d'une pubescence blan-

che; ils sont très abondants dans les terrains sablonneux : le *macropoda variolaris*, un peu plus petit et plus élancé, présente un grand nombre de tubercules saillants sur les élytres.

Comme longicornes, on peut citer le *batocera rubus*, dont le thorax est flanqué de deux pointes, plusieurs *saperda*, l'*aromia albirostris*, dont tout le corps est d'un beau bleu d'acier, le *ceroplessis æthiopa* aux élytres noir et orange. Les curculionides nous offrent divers charançons qui pullulent dans les vieilles provisions de mil ou de riz, et des calandres : plusieurs de ces insectes et particulièrement le *rhynchophorus palmarum* atteignent de grandes dimensions; la larve de ce dernier n'est autre chose que le ver palmiste.

La tribu des coccinellides est assez bien représentée.

Enfin de curieux coléoptères aux élytres foliacées et membraneuses se rencontrent en Casamance; ce sont les *lycus* aux ailes brun jaunâtre bordées de noir.

Les hémiptères, assez rares au Sénégal, sont très nombreux en Casamance : ce sont des punaises de taille, de forme et de couleur variable : la plus grande de toutes est le *belostoma niloticum*, qui atteint 6 centimètres de long : c'est une espèce aquatique appartenant à la famille des népidés. Les pentatomides sont des punaises au corps bombé, dont le thorax est prolongé vers l'arrière par un bouclier qui recouvre tout ou partie de l'abdomen, et qui présente des colorations assez variées, en sorte que ces insectes ressemblent à première vue à des coléoptères : telle est la *scutellaria signata* fort abondante sur les fleurs, et qui présente de brillantes couleurs rouge, vert et or avec reflets métalliques; d'un aspect tout différent sont les *anisocelis* au corps allongé, aux élytres brunes ou noires, aux tarses étalés ou ornés d'un crochet.

Certaines punaises sont protégées par un mimétisme très accusé, car leurs nuances brunes et grises tranchent à peine sur les écorces où elles habitent.

Les papillons sont assez nombreux pendant l'hivernage, mais pendant la sécheresse on en découvre assez peu et leurs colorations sont loin d'être brillantes : nous citerons seulement l'*euchromia lethe* qui est un bombycide à l'abdomen rayé de bandes rouges, noires et argent; le *synthanis* est une forme voisine, mais un peu plus petite. Il convient de citer encore le *bombyx Faidherbii* que l'on a maintes fois tenté de cultiver pour sa soie : ces tentatives ont toujours échoué, car le cocon est de très mauvaise qualité. On trouve souvent au Soudan une autre variété de soie que les indigènes appellent *tombou-fourcou* et qui se rencontre par grandes masses, car les chenilles qui la produisent intriquent leurs cocons l'un dans l'autre pour former une colonie volumineuse. Enfin les indigènes emploient comme aliment une chenille qui se trouve sur le Karité et qu'ils nomment *setombo*; le papillon correspondant n'est pas connu.

Les orthoptères sont les véritables insectes de la brousse et dans les graminées desséchées on trouve une faune remarquable de criquets et d'espèces voisines, mantes, empuses, créobores, truxalis, tous insectes maigres et secs aux couleurs vertes ou jaune paille qui se dissimulent admirablement dans les herbes : appliqués à un chaume, ils semblent en faire partie intégrante, ou s'en écartent mollement comme une feuille jaunie; ils ont d'ailleurs telle confiance en ce mimétisme protecteur qu'ils ne cherchent pas à s'envoler quand l'ennemi s'approche; ils se bornent le plus souvent à tourner autour du chaume, à mesure que le chasseur tourne lui-même; les espèces jaunes se tiennent naturellement sur les herbes sèches;

les espèces vertes s'embusquent au contraire sur les feuilles persistantes et en particulier le *fafetane*, *asclepias gigantea*, abrite toujours une multitude de mantres et d'empuses.

Les Hyménoptères sont représentés par plusieurs espèces d'abeilles dont une seule paraît domestique, c'est l'abeille sérère, dont l'abdomen est strié de jaune clair et de brun ; dans la brousse et surtout en Casamance, on en trouve une espèce presque noire, et une petite forme au corps velouté ; une quantité de guêpes dont l'abdomen s'étire en un long tube grêle qui le rattache au thorax, enfin et surtout une multitude prodigieuse de fourmis.

Il serait fastidieux et d'ailleurs difficile de les passer toutes en revue, et les Noirs en Casamance en distinguent au moins sept espèces bien différentes : la plus grande de toutes est une fourmi qui mesure près de 2 centimètres, et qu'on rencontre presque toujours isolée ; pourtant elle vit en colonie dans un terrier profond à multiples galeries et parfois elle marche en colonne ; on la rencontre surtout au voisinage des ruches, car elle est très friande de miel et très capable au surplus d'attaquer une abeille ; une autre espèce non moins gourmande de miel, mais plus petite, se distingue par son abdomen rayé d'une bande transversale blanc grisâtre ; celle-là niche sous l'écorce des arbres, et de préférence sur ceux qui portent des essaims. La fourmi la plus redoutée des colons et des indigènes est le magnan, grosse fourmi noire aux mandibules terribles : on la rencontre en colonnes étroites et serrées qu'il faut enjamber soigneusement ; du reste, les Noirs marchant en file indienne ont grand soin de se prévenir de proche en proche quand le sentier coupe une de ces colonnes ; si par malheur on y pose le pied, ne fût-ce qu'une seconde, on se trouve envahi par quelques dizaines

de ces insectes redoutables dont la morsure fort douloureuse fait poindre une gouttelette de sang; il n'est pas vrai d'ailleurs, comme on le croit souvent, que cette piqure soit venimeuse et la douleur disparaît rapidement quand la fourmi est enlevée; ces fourmis carnivores détruisent en peu de temps les cadavres les plus volumineux; elles ne dédaignent point d'entrer dans les habitations et l'on connaît des cas authentiques où elles ont dévoré des hommes vivants. Leurs colonnes présentent une discipline admirable : sur les deux bords, les guerriers sont rangés immobiles tournant vers l'extérieur leurs fortes mandibules; dans cette haie protectrice roule le torrent rapide des ouvrières; leur capture est d'ailleurs facile car il suffit de plonger dans la colonne un fêtu de paille pour qu'il se garnisse immédiatement de magnans, guerriers et ouvrières qui ne lâchent plus cet engin menaçant.

Nous citerons encore une longue fourmi jaune fauve très grêle qui habite sur les arbres et s'y construit une curieuse demeure en assemblant toutes les feuilles d'un rameau; il en résulte une coque grosse comme les deux poings où s'abritent quelques centaines d'individus; cette fourmi, très agressive, fait une morsure assez douloureuse. Pourtant elle n'est point carnivore, mais se nourrit de fruits.

Enfin l'on trouve dans toutes les termitières de nombreuses fourmis appartenant à diverses espèces et qui paraissent faire bon ménage avec les hôtes légitimes de la maison; il semble que ces fourmis commensales n'aient pas d'autre domicile que le logis emprunté, car on y trouve leurs œufs et leurs larves.

Les termites sont des orthoptères pseudo-névroptères qui vivent en colonies nombreuses admirablement policées, et parfaitement organisées pour la division du travail; on y

trouve des êtres parfaits mâles et femelles uniquement absorbés par la multiplication de l'espèce, puis des guerriers aux mandibules redoutables assurant la sécurité de la colonie; enfin des ouvriers et ouvrières qui vaquent aux soins d'alimentation, de nettoyage et d'entretien du logis : quelle que soit l'espèce, quelle que soit la forme générale du nid, on trouve toujours des galeries nombreuses et compliquées dont quelques-unes s'élargissent en magasins à provisions, puis tout au fond une loge royale, sorte de motte plus compacte, et perforée d'une multitude de petites ouvertures : là dedans se trouve une reine prisonnière et d'ailleurs impotente; son abdomen, qui n'avait tout d'abord que quelques millimètres de long, s'est hypertrophié en un énorme tubercule blanchâtre long de 5 ou 6 centimètres, large de 2; sur ce tubercule on observe des taches brunes régulièrement distribuées et qui sont les anciens anneaux de l'abdomen avant l'hypertrophie; à l'une des extrémités la tête et le thorax avec ses six pattes devenues inutiles, car elles ne peuvent suffire à traîner une masse aussi lourde : du reste, elles ne reposent même plus sur le sol; autour de cette reine une garde de guerriers, puis une multitude d'ouvrières très affairées : les unes viennent apporter des aliments, les autres transportent au dehors les œufs incessamment pondus; et ce n'est pas une mince besogne, car une reine de termites peut pondre sans interruption un œuf par seconde, c'est-à-dire plus de 80.000 par jour. Quand on arrache la loge royale, sa garnison ne l'abandonne pas et les ouvrières s'empressent de clore toutes les ouvertures par des boulettes de terre imprégnées de salive qui sèche très rapidement : si l'on fait une ouverture suffisante, on aperçoit la reine dont le corps est animé de mouvements vermiculaires, et ces mouvements

doivent être incessants, car le fond de la loge est usé et garde son empreinte.

Quoi qu'on en ait dit, il peut y avoir à la fois plusieurs reines dans une termitière et il nous est arrivé d'en trouver



Cliché de M. Tranchant.

Une termitière.

deux dans une même loge, et une troisième en voie de développement à quelques décimètres plus loin.

Les termites du Sénégal édifient des monticules qui peuvent atteindre 2 mètres de haut et leurs galeries s'enfoncent profondément en terre : les indigènes admettent que ces galeries descendent jusqu'à la nappe aquifère et ils ont grand soin de creuser leurs puits sur l'emplacement de

quelque termitière ; la méthode repose certainement sur un préjugé, mais elle a néanmoins de bons côtés, car les termites ne construisent jamais qu'en terrain solide pour éviter l'éboulement de leurs galeries.

Les travaux de construction ne sont pas limités à la termitière, mais ils comprennent encore toute une série de chemins couverts dirigés vers les arbres ou les pièces de bois déposées sur le sol ; à l'abri de ces galeries les ouvrières s'en vont tranquillement pour dévorer le bois ; elles le creusent, le minent en tous sens, et au bout d'un temps très court, le madrier le plus robuste tombe et s'effrite comme une colonne de sable.

En Casamance, on trouve très souvent des termitières peu volumineuses ayant la forme d'un champignon ; et, chose singulière, des terriers semblables s'observent jusque sur les arbres, ce qui exige un transport de matériaux considérable ; l'espèce qui les habite présente des ouvrières à ventre blanc, à tête volumineuse et grise ; les soldats ont des mandibules et une tête cornée réellement énormes ; ils atteignent d'ailleurs plus d'un centimètre de long.

Dans le même groupe des orthoptères pseudo-névroptères se rangent les libellules qui sont abondantes dans tous les endroits humides ; nous citerons en particulier les petites espèces de Casamance aux ailes ornées de taches bleues déchiquetées, une grande demoiselle rouge rubis et une autre bleu d'acier que l'on rencontre un peu partout.

Nous ne pouvons passer complètement sous silence l'ordre des diptères, bien que la systématique de ce groupe soit à peine ébauchée, bien que l'on sache très peu de choses sur les mouches du Sénégal ; mais cet ordre comprend les moustiques qui pullulent dans la colonie et qui méritent pour

plus d'une raison de fixer l'attention. On en trouve de toutes tailles, depuis les maringouins jusqu'aux mout-mouts liliputiens; on ne les trouve jamais dans les endroits secs, dans le désert, puisque les larves sont aquatiques; en revanche, ils abondent autour des fleuves et des marigots; une mare, un simple puits ou même les terres arrosées leur sont un champ d'éclosion; pourtant leur multiplication n'est pas aussi abondante qu'on pourrait le croire : une femelle pond environ trois cents œufs et le complet développement exige quatre ou cinq semaines. Du reste, il n'y a guère que des femelles dans une génération de moustiques; les mâles y sont en infime proportion.

La piquûre de ces insectes n'est pas simplement une douleur momentanée entraînant, par sa répétition, la privation de repos, la fatigue et l'anémie consécutives. C'est trop souvent l'occasion d'une infection microbienne redoutable. Depuis longtemps on a dénoncé les moustiques appartenant au groupe des *anopheles* comme les propagateurs exclusifs de la fièvre paludéenne, qui est la maladie la plus redoutable des pays tropicaux. Et voici que les travaux tout récents poursuivis à l'institut colonial de Londres précisent une accusation ancienne contre les moustiques. C'est un cousin qui serait le propagateur de la filariose.

Le ver de Médine, dragonneau ou filaire, est un ascaris assez mince, mais dont la longueur peut être considérable; il atteint parfois 1 mètre et davantage; en général, il ne dépasse guère 15 à 20 centimètres; indifféremment il s'attaque à l'homme et aux animaux domestiques, mais parmi les hommes, ce sont surtout les Noirs qui en sont victimes; pourtant l'on cite quelques exemples authentiques d'Européens parasités; on l'observe dans le tissu cellulaire, entre la peau

et les muscles où il forme une tumeur; on l'a même trouvé dans la cornée de l'œil; parfois la tumeur est peu douloureuse, et l'on rencontre des Noirs qui portent allègrement trois ou quatre de ces protubérances, mais parfois aussi elle provoque des douleurs atroces; les chirurgiens indigènes l'extraient méthodiquement en incisant la peau et en passant le parasite sur un petit bâton; de temps en temps on donne un tour à ce cabestan rudimentaire jusqu'à ce que toute la filaire y soit enroulée. Il faut prendre bien garde de ne pas la rompre par une traction inconsidérée, car elle est remplie de petits bien vivants qui se répandraient dans la plaie; le ver de Médine est en effet ovovivipare. Les médecins européens procèdent de façon plus simple et plus radicale : ils incisent la tumeur et la badigeonnent de teinture d'iode ou d'antiseptique.

On a cru longtemps que la filaire vivait dans l'eau et qu'elle s'introduisait par la voie externe : ceci concordait assez bien avec diverses observations, à savoir qu'elle s'attaque surtout aux membres inférieurs et que les porteurs d'eau en ont fréquemment aux épaules. Plus tard on crut à la pénétration par les voies digestives. Enfin les travaux mentionnés ci-dessus montrent qu'elle est transmise par la piqûre d'un cousin qui est lui-même parasité par les larves.

Le microbe des fièvres paludéennes dont nous avons parlé tout à l'heure appartient aussi à la faune et nous en dirons quelques mots d'après les travaux de Laveran et de Marchoux. C'est un hématozoaire, c'est-à-dire un être qui vit à l'intérieur des globules rouges du sang : c'est un corpuscule arrondi ou allongé, mesurant à peine quelques millièmes de millimètres, il se multiplie par division en globules nouveaux au nombre de huit à douze : pendant la phase

préparatoire les nouveaux corpuscules se trouvent assemblés en une rosette, puis ils se séparent en passant par diverses formes et finalement le cycle tout entier se produit dans l'espace de quarante-huit heures : chaque multiplication entraîne un accès, et quand les générations se succèdent sans intervalle, la fièvre apparaît tous les deux jours, ce qui constitue la forme improprement appelée tierce. Au début du paludisme les accès sont généralement espacés de quinze jours. On n'a jamais rencontré l'hématozoaire paludéen en dehors des êtres vivants; il semble donc que la maladie exige la présence d'un hôte récepteur et d'un hôte transmetteur; le moustique est ce dernier.

A. CLIGNY.

Agrégé, Docteur ès sciences naturelles,
Ancien élève de l'École normale supérieure.

NOTICE
SUR LA GÉOLOGIE ET L'HYDROLOGIE
DE LA SÉNÉGAMBIE

NOTICE

SUR LA GÉOLOGIE ET L'HYDROLOGIE

DE LA SÉNÉGAMBIE

Dans notre colonie du Sénégal, on peut distinguer, autant que le permet l'état actuel de nos connaissances géologiques, un certain nombre de régions naturelles bien tranchées.

FOUTA-DJALLON. — Le dôme primitif du Fouta-Djallon est le nœud hydrographique de cette région. C'est de lui que descendent, vers tous les points cardinaux, ces grandes rivières : Djoliba, Tankisso, Bafing, Falémé, Gambie, Rio Grande, Konkouré, Scarcie, Rokelle, etc.

Ce massif, formé de granites et d'autres roches cristallines, de gneiss, de grès, de schistes primaires, souvent métamorphiques, de calcaires siliceux, paraît présenter tous les caractères d'une grande ancienneté.

Il est constitué par de hauts plateaux, atteignant 1.500 mètres d'altitude, entaillés par de profondes vallées. Les descriptions de certains voyageurs donnent à penser que certaines de ces vallées ont été autrefois occupées par des glaciers, qui auraient laissé des traces de leur action (moraines, roches polies, striées, moutonnées du Kakoulima, du Sannou, du

Kinsam.) Dans la colonie anglaise de Sierra-Leone, on aurait reconnu des blocs erratiques, transportés par ces glaciers.

C'est certainement dans les roches primaires du Fouta-Djallon et de ses contreforts qu'il faut rechercher les filons de quartz aurifère dont les débris et les pépites, charriés par les eaux qui ruissellent de ce massif, ont constitué les gisements aurifères, en particulier ceux de Bambouk, du Bondou et du Bouré.

PLATEAUX. — Les vallées supérieures du Sénégal et du Niger passent au travers de larges assises de grès, grossiers et plissés à la base, fins et horizontaux au sommet, et que l'on assimile provisoirement, en l'absence de tous fossiles, aux grès permo-triasiques de Karoo (Afrique australe); on trouve également des calcaires siliceux accompagnés de calcaires spathiques; toutes ces couches reposent sur des schistes primaires, quelquefois micacés, souvent injectés par des filons de quartz, de granite, et autres roches diverses. Au travers de ces grès, les eaux de ruissellement ont effectué de puissantes érosions, déterminant ainsi les beaux aspects ruiniformes du Tambaoura, les montagnes tabulaires, les larges brèches à parois verticales que l'on rencontre en amont de Bakel. Ce sont ces grès qui opposent aux eaux du Sénégal les résistances qui les obligent à la chute de 15 mètres de Gouina, aux dangereux rapides du Félou, qui arrêtent la navigation en amont de Kayes.

BASSE VALLÉE. — En aval de ces rapides, la vallée du Sénégal s'étend entre les formations gréseuses du pays des Maures, du Fouta et du Ferlo, aussi désertiques les unes que les autres. Dans la vaste plaine où se creuse son lit, le fleuve s'est livré à des divagations sans nombre; sur ses deux rives s'étend

un dédale inextricable de marigots; entre ses bras, de vastes îles (île à Morfil), autrefois très boisées, maintenant presque entièrement livrées aux cultures, sont à chaque crue recouvertes en parties par l'eau, qui chaque fois dépose un limon fertilisant. Le fond de cette vallée est tout entier constitué par les apports du fleuve, sables, graviers, argiles, dont on ignore le soubassement. Les sondages effectués à Saint-Louis portent



Terme inférieur des calcaires du Cap Vert (2 kil. sud de Popenguine).

leur épaisseur à un minimum de 150 mètres. Le *Pecten Varius*, que l'on trouve vers cette profondeur dans les sondages de Saint-Louis, vit actuellement dans les parties chaudes de l'Océan et de la Méditerranée. Sur ce travail de remplissage et de colmatage effectué par les eaux est venu se greffer le travail du vent, qui, remuant le sable, a élevé des dunes, atteignant 50 mètres en certains points, capables de dévier le cours des marigots, et dont la marche lente fait progresser sans cesse le désert vers le sud.

En outre, le long des marigots qui avoisinent la mer, l'action des organismes vivants a créé de singulières collines de coquillages, mêlés de sables et de limons, qui peuvent s'élever à 35 mètres, comme celle exploitée pour ballast à Tountoulit. La plupart des mollusques dont les coquilles forment ces accidents appartiennent à des espèces actuellement vivantes dans les eaux saumâtres. Cette formation, bien connue dans les environs de Saint-Louis, se retrouve un peu partout où il existe des lagunes saumâtres. Ainsi, à la Somone, entre Rufisque et Portudal, des acéphales (*Arca*), des gastéropodes, (*Tympanotonus*), pêchés comme comestibles par les indigènes, contribuent journellement à augmenter de leurs débris des collines déjà hautes de 8 à 10 mètres.

CAYOR et BAOL. — Le Cayor et le Baol constituent une autre région, dont le soubassement comprend des couches très variées, plissées et faillées par les grands mouvements du sol qui ont accompagné l'apparition des volcans du Cap Vert. Il est malheureusement difficile de se faire une idée très exacte de ce sous-sol; ces régions ne sont entaillées par aucune érosion profonde; les quelques tranchées nécessitées par l'établissement du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis ont traversé des épaisseurs notables de latérite, mais n'ont fait qu'effleurer les calcaires et les marnes sous-jacents. Enfin de fortes épaisseurs de sable et de latérite masquent absolument le sous-sol.

Néanmoins, on a pu recueillir de précieux renseignements, d'une part, grâce aux travaux de forage de puits dans le Baol, d'autre part, grâce à l'examen des falaises qui s'étendent depuis les environs de Rufisque jusque vers le Sine-Saloum.

Dans le Baol, lors des forages de certains puits, exécutés

par l'administration des Affaires indigènes, l'on a conservé avec soin des échantillons des diverses couches traversées, avec l'indication de leurs épaisseurs et de leurs profondeurs. Il serait à souhaiter, dans l'intérêt de l'étude, encore si incomplète, de notre belle colonie, que cette pratique se généralisât et devînt réglementaire dans tous les travaux entrepris par l'administration.

Voici deux relevés de ces forages :

Puits de Thiès (Baol).

12 mètres.		Sables et graviers ferrugineux.
4	—	 Marnes feuilletées.
6	—	 Graviers agglomérés.
2	—	 Calcaires sableux à dents de squales.
3	—	 Calcaires à bivalves.
8	—	 Grès fissurés (<i>niveau de l'eau</i>).
5	—	 Grès argileux.
3	—	 Calcaire crayeux.

Puits de la ferme-école de M'bambey (Baol).

3,5 mètres.		Sables.
2	—	 Gravier ferrugineux.
3	—	 Gravier calcaire.
10	—	 Calcaire marneux.
3	—	 Calcaire compact.
2	—	 Argile feuilletée.
2	—	 Calcaire.
?	—	 Calcaire à <i>Ostrea</i> , niveau de l'eau.

Du cap Rouge au cap de Naze, l'examen des falaises révèle une série de bancs calcaires, quelquefois dolomitiques, plongeant à 10 degrés vers le sud-ouest, et dont l'épaisseur totale peut atteindre 45 mètres. Ces calcaires, très remaniés par les pluies tropicales, sont souvent recoupés de filonnets de calcite, d'hématite, etc. Au sud-est de Popenguine, au cap

de Naze, ces formations calcaires sont remplacées par des épaisseurs de 25 à 30 mètres d'un grès argileux très tendre, jaune, veiné de rouge et de violet par les infiltrations d'hématite. Ces grès reposent sur de puissants bancs de marnes grises et d'argiles bleuâtres, souvent ocreuses, et entrecoupées de petits niveaux de gypse. L'ensemble de ces formations paraît être tertiaire, peut-être avec un peu de Crétacé. Certains fossiles, très rares, ressemblent à ceux de l'Éocène français. Des dents de squalé paraissent appartenir à l'*Odontaspis cuspidata*.

RIVIÈRES DU SUD. — La côte, au sud de Joal et jusqu'à la colonie anglaise de Sierra-Leone est entamée par une série de vastes et larges vallées-deltas, où, parmi des alluvions récentes sillonnées de nombreux marigots, la mer entre profondément et peut, jusqu'à 150 kilomètres dans l'intérieur des terres, porter des bâtiments d'un certain tonnage. Ce sont les Rivières du Sud : Saloum, Gambie, Casamance, Rio Cacheo, Geba, Mellacorée. Ces curieuses vallées, assez vastes pour contenir un fleuve majestueux, ne servent pourtant de réservoirs qu'à d'assez faibles rivières (Gambie et Rio Grande exceptés). Il faut peut-être y voir d'anciennes vallées, longuement façonnées dans des territoires éloignés de l'Océan, ramenées au niveau de la mer et envahies par ses eaux à la suite d'un de ces effondrements qui ont abaissé le sol africain vers la ligne de fracture jalonnée par les volcans de Madère, des Canaries, de Gorée, des îles du Cap Vert, des îles de Los, de Cameroun et de Saint-Thomas. Deux larges et vastes vallées, de formation analogue, coupent en deux la presqu'île du Cap Vert, du sud au nord, sur 40 kilomètres de large, et se joignent à la station de Pout par leurs parties amont. C'est la Semone, qui communique avec la mer au sud, et la Tanma, sépa-

rée de la mer au nord par une ligne de dunes. Le fond de la Somone est occupé par un vaste marigot couvert de palétuviers; le fond de la Tanma est, pendant la saison sèche, tapissé de vases salées blanchâtres; pendant la saison humide, rempli d'eau légèrement saumâtre. Ces eaux ne sont alimentées, pendant la saison sèche, que par quelques ruisselets provenant de sources; pendant la saison des pluies, de vastes bassins de



Grès et marnes (cap de Naze).

réception, découpés dans les assises marneuses et latéritiques du plateau de Thiès, y jettent de puissantes rivières torrentielles.

Mais ces vallées sont trop larges, le seuil qui les sépare trop peu élevé (15 mètres), les hauteurs avoisinantes trop faibles pour qu'elles aient été creusées par les eaux de ruissellement, telles qu'elles peuvent être fournies actuellement. Ce doit être des vallées d'effondrement.

NIAYES. — Tout le long de la côte entre Dakar et Saint-

Louis, s'étend la région des Niayes (région des palmiers). C'est une plaine sablonneuse, basse, étroite, adossée aux premières hauteurs du Cayor, et séparée de la mer par une chaîne de dunes. Ces dunes d'un sable fin, allant du blanc au rouge brique, atteignent une altitude d'une trentaine de mètres et plus en certains points (Petites Mammelles, au nord-est de la baie d'Yof). Ces dunes, interrompues par l'embouchure du Sénégal, se continuent au nord jusqu'à celles du Sahara. Les unes sont mobiles, les autres fixées par les plantes.

Le fond des Niayes, couvert d'une végétation abondante et touffue, est jalonnée par une série d'étangs et de lagunes, les uns d'eau salée, les autres d'eau saumâtre, d'autres enfin, d'eau douce, alimentée par les infiltrations venues de l'intérieur.

CAP VERT. — La presqu'île du Cap Vert, avec les plaines calcaires basses et marécageuses où est construit Rufisque, les hauteurs de Ouakam, les falaises de calcaire altéré, injecté de fer, de Dakar, les basaltes en colonnades de Gorée, du cap Manuel, des îles Madeleines, forme encore une région particulière.

LATÉRITE. — Toutes les différentes formations géologiques que nous venons de passer en revue sont recouvertes par des épaisseurs variables de latérite, qui se forme en partie aux dépens de son support, épouse exactement les formes du terrain, même les plus délicates, et forme sur les pentes abruptes des éboulements pittoresques, analogues à ceux des grès à Fontainebleau (Ravin des Voleurs, cap de Naze). Souvent les termites traversent cette mince écorce de latérite pour ramener au-dessus d'elle la roche blanche (marne ou calcaire), sous-jacente; leurs constructions tranchent alors curieusement sur le ton roux du sol.

Cette latérite, toujours ferrugineuse, se présente sous tous

les aspects, graviers mouvants, brèches de cohésion variables, roche dure, tantôt caverneuse, rugueuse, tantôt compacte, vitrifiée. Elle ressemble quelquefois à de la lave, d'autres fois à de l'argile mélangée de graviers. Sa couleur varie du jaune brun au noir métallique, en passant par les tons de rouille, et quelquefois par le carmin vif ou le violet pourpre.

Elle contient du fer, en proportion très variable, sous forme



Latérite couronnant les calcaires.

de carbonates et d'oxydes, d'hématite, de magnétite, etc. Elle arrive à tenir un tiers de métal pur. En certains points de la haute Gambie, elle affole la boussole. Sa densité est telle que les indigènes chargent leurs fusils avec ses débris arrondis. Ils savent en extraire le fer, et, malgré les procédés rudimentaires qu'ils emploient, obtiennent de bons rendements. Fondue sans agents réducteurs, à l'Artillerie de Dakar, elle a donné une fonte très noire, d'aspect métallique rappelant le manganèse.

C'est une roche d'altération chimique superficielle et de formation actuelle. C'est le résultat du travail des eaux des grandes pluies équatoriales, chargées d'acide azotique, d'ozone et transformant les roches sous-jacentes, dont elles empruntent le fer, qui existe sous forme de carbonates, et dont elles entraînent le carbonate de chaux pour le déposer, sous forme de calcite, de calcaire spathique, dans les fissures où elles circulent.

SÉNÉGAL. — Le fleuve Sénégal, formé par plusieurs rivières (Bafing, Bakhoy et Baoulé), descendant du Fouta-Djallon, s'étend sur une longueur de 1.700 kilomètres et est navigable jusqu'à Kayes. C'est un fleuve à biefs successifs et à crues annuelles importantes.

Le Sénégal n'ayant, ni lui, ni ses affluents, aucun réservoir naturel dans sa partie supérieure, la vague des eaux de la saison des pluies, circulant et s'écoulant sans régulateur, crée des différences de niveau très considérables. Au mois d'avril, les vapeurs ne tirant que 60 centimètres d'eau ne peuvent pas dépasser le seuil de Mafou, à 33 milles (61 kilomètres) de Podor; ils ne peuvent arriver là que parce que la marée s'y fait encore sentir; on est alors obligé de traîner les pirogues et les chalands sur des seuils où il n'y a pas 10 centimètres d'eau. Aux plus hautes eaux, de juillet à octobre, des vapeurs de 1.000 tonneaux peuvent aller directement de Bordeaux à Kayes. A Bakel, la crue est de 15 mètres; à Dagana, elle atteint encore 4 mètres.

Le fleuve, dont le courant est presque insensible au mois de janvier, ronge aux hautes eaux les parties concaves de ses rives, de manière à mettre en danger certains postes (Dagana), à faire disparaître deux sur trois des rangées de magnifiques caïlcédrats bordant les quais de Podor, et à né-

cessiter des travaux de défense assez sérieux pour garantir certaines localités contre l'envahissement de l'eau.

De temps en temps (tous les quatre ans, disent les indigènes), des crues d'une ampleur exceptionnelle inondent la vallée sur une largeur qui atteint 30 kilomètres, transformant certains postes en îles, et fertilisant tout le fond de la vallée par le dépôt d'un limon sableux analogue à celui qui fait la richesse de l'Égypte.

Les différences de courants et de niveaux ont taillé dans les berges du Sénégal une série de gradins réguliers, qui contribuent à maintenir l'escarpement de ces berges.

Les seuils que le Sénégal est obligé de franchir sont dus à différentes causes : les uns, à la présence de bancs de roches dures, que le fleuve n'a pas encore pu détruire. D'autres, comme celui de Mafou, paraissent dus surtout à l'accumulation de débris végétaux, peut-être retenus par les aspérités d'une roche dure sous-jacente.

Dans la partie inférieure de son cours, viennent se brancher sur le fleuve un grand nombre de marigots, les uns (marigots de Doué, de Morghen), se comportant comme des bras du fleuve, d'autres se terminant en cul-de-sac, d'autres enfin servant de déversoir à de vastes étendues d'eau (lac Cayar, lac de Guier).

Ce lac de Guier, ou de Merinaghen, ou lac Paniéfoul, présente un intérêt particulier. Il occupe une vallée large de 12 kilomètres, longue de 80, qui se prolonge jusqu'au delà de Yang-Yang par une autre vallée, plus resserrée, complètement sèche en dehors de l'hivernage, prolongée elle-même vers le sud-est par une suite de dépressions.

Le niveau de ce lac est assez variable, en dehors des crues annuelles; alors que, en janvier 1900, il pouvait à peine por-

ter des pirogues jusqu'à Merinaghen, on a pu, en 1891, lors de la campagne contre Ali Boury, ravitailler par chalands le poste de Yang-Yang.

Le lac de Guier communique avec le Sénégal par la rivière Taouey, qui vient déboucher à Richard Toll. Cette rivière tortueuse, aux rives encaissées, d'une largeur qui n'atteint pas 45 mètres a, d'avril à septembre, son courant du nord au sud lorsque la crue du Sénégal vient remplir le bassin de Merinaghen; d'octobre à avril, le lac se vide dans le Sénégal, et le courant s'établit du sud au nord. C'est au confluent de la Taouey et du Sénégal que le bateau citerne « *Akba* » vient chercher une partie de l'eau douce nécessaire aux habitants de Saint-Louis lorsque la baisse des eaux du fleuve permet à la Salure de l'Océan de remonter jusqu'à 100 kilomètres dans l'intérieur.

Il serait très facile, en raison de l'étroitesse de la Taouey, de la barrer au moyen d'écluses complétées par quelques digues coupant les plaines basses avoisinantes. On conserverait de la sorte dans le lac de Merinaghen une énorme masse d'eau, capable de servir de voie de pénétration commode jusqu'au cœur de Djoloff.

Dans les environs de Saint-Louis, le marigot de Kassak a été barré pour servir de réservoir d'eau douce. Une usine élévatrice, située à Makhana, envoie cette eau jusqu'à Saint-Louis.

A cinquante kilomètres en amont de Saint-Louis, s'ouvre le marigot des Maringouins, qui se dirige perpendiculairement à la côte. Il paraît avoir été un ancien passage du fleuve vers la mer. Il semble aussi que le fleuve ait utilisé autrefois un itinéraire passant par le lac de Guier, et de là par Louga, pour venir déboucher à la mer vers les Nayes; ce qui le donne à penser, c'est, d'une part, dans les envi-

rons de Merinaghen, la présence d'une série de vallées, actuellement sèches, orientées N.-E. — S.-O. et d'autre part la présence sur cet itinéraire, d'un certain nombre de dépôts récents, évidemment d'eau douce. Certains géographes ont cru (mais cette opinion ne paraît pas justifiée), que le fleuve, abrité par les dunes du Cayor, suivait la direction du marigot de Bounoun et venait déboucher dans le golfe de Rufisque, peut-être à la Somone.

Enfin, une tradition indigène prétend qu'à Benou Boro, près de M'bala (cercle de Tivaouane), il y avait un estuaire où venaient ancrer les vaisseaux des Blancs.

BARRE DU SÉNÉGAL. — A l'heure actuelle, d'ailleurs, l'embouchure du Sénégal est loin d'être fixée; depuis 1850, elle a changé de place, irrégulièrement, sur 25 kilomètres de longueur. Sur ce trajet, le fleuve coule parallèlement à la mer, dont il n'est séparé que par la Langue de Barbarie. C'est une flèche de sable, large de 300 à 400 mètres, si basse que par les gros temps les lames passent par-dessus; un raz de marée, une tornade, ont bientôt fait de déplacer ces sables mouvants et de créer une brèche qu'agrandit le fleuve et qui devient du jour au lendemain sa nouvelle embouchure. Cette embouchure, d'ailleurs, est obstruée par les sables, qui déterminent la barre du Sénégal; sous l'influence du conflit de la marée, des vents dominants, et du courant fluvial, elle se déplace continuellement et nécessite une surveillance incessante. A la saison sèche, elle n'a souvent pas plus de 2^m,50 d'eau et oblige les navires à se délester pour passer; à l'hivernage les eaux du fleuve refoulent les eaux de la mer jusqu'à plus de 10 kilomètres au large. M. Bouquet de la Grye, M. Aube, ont proposé de fixer l'embouchure du Sénégal au moyen d'une jetée qui empêcherait les divagations des sables.

MINÉRAUX UTILISABLES DE LA SÉNÉGAMBIE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Pierre à bâtir. — Les calcaires sont assez fréquents au Sénégal. On exploite à Rufisque des calcaires blanc jaunâtre, d'assez bonne qualité, qui constituent des bancs régulièrement stratifiés, séparés par des lits très minces argilo-calcaires.

Des calcaires semblables se trouvent à Popenguine, où la Société Bruzeaux et Poyard se propose de les exploiter comme pierre à chaux. Ces calcaires se prolongent assez loin sur la côte, vers Rufisque. Nous avons déjà dit que leur épaisseur totale pouvait se chiffrer par une cinquantaine de mètres.

Outre ces bancs bien stratifiés, la plage de Popenguine est parsemée de très gros blocs, qui gardent les traces d'influences atmosphériques longtemps subies et qui appartiennent à différentes niveaux. Certains sont dolomitiques, d'autres contiennent en abondance des Turritelles, d'autres sont de grès dur à ciment calcaire, tous ont été remaniés par les eaux pluviales, et sont traversés par de nombreuses fentes, remplies de calcite et d'oxydes de fer.

Des bancs de calcaire coquillier, susceptibles d'un beau poli, se rencontrent à Yang-Yang, sur les flancs de la vallée.

Des calcaires plus tendres, mais également utilisables, se rencontrent à 2 kilomètres est de Mbidjem. D'autres ont été signalés sur le parcours du chemin de fer du Soudan, à Fouti,

près de Kayes, dans le M'dyaye (cercle de Bafoulabé), ou à Kourbala, etc.; il en existe également dans certains points du pays des Maures.

Les grès et les calcaires siliceux des plateaux du Haut Fleuve peuvent aussi être employés aux constructions.

La latérite constitue une pierre de construction convenable;



Calcaires de la plage de Popenguine.

elle se débite assez facilement en moellons et prend bien le mortier. Sa forte densité constitue un inconvénient pour certains travaux. Dakar, Thiès, les bâtiments du haras de Diourbel, Toul, M'bambey, etc., ont été construits en latérite. On n'est pas encore bien fixé sur les altérations que peut lui faire subir l'humidité.

Des pierres artificielles ont été fabriquées en certains endroits, généralement en béton de chaux et de latérite. Un traitant indigène en fait à Popenguine, où des goélettes viennent

les prendre pour les conduire à Rufisque, à Dakar. Les Pères du Saint-Esprit en ont fabriqué à Mont-Roland.

Brique. — Une importante briqueterie a été créée à Bop-N'dior, près de Saint-Louis, par MM. Bruzeaux et Poyard; elle dispose d'un matériel important. Elle exploite un banc d'argile noirâtre, mélangée de sable et de racines de roseaux, qui en rendent le travail assez difficile.

Les rives argileuses du fleuve ont permis de fabriquer des briques d'une qualité remarquable, dont ont été construits en particulier le poste de Podor, les quais de Dagana, dont la bonne tenue est remarquable, malgré les sapements du fleuve. Ces argiles sont certainement supérieures à celles des environs de Saint-Louis.

Au pied des murailles gréseuses du cap de Naze, existent de fortes épaisseurs d'argile plastique bleuâtre, qui serait facilement exploitable.

Du reste, l'argile n'est pas rare dans beaucoup d'autres points.

On a signalé du kaolin au Soudan et en Guinée.

L'argile et le sable argileux des termitières (*binit*, en ouolof) sont employés à l'état cru par les indigènes, pour la construction de leurs cases. Bien protégés par des toits de chaumes et de tuiles, les murs ainsi construits résistent bien aux pluies d'hivernage, et sont une ressource qui n'est pas à dédaigner; beaucoup d'écoles indigènes ont été construites ainsi. Les gens de Segou, de Tombouctou, de Djenné ont tiré le meilleur parti de ce mode de construction, et ont élevé ainsi de véritables monuments.

On utilise aussi la terre des termitières pour recouvrir et crépir, sur leurs faces extérieures, des clayonnages doubles, soutenus par des troncs d'arbre qui occupent leur intervalle.

On obtient de la sorte des constructions légères qui protègent bien contre les changements de température.

Chaux. — La ville de Saint-Louis, et presque toutes les escales du fleuve, ont été construites avec la chaux de coquillages empruntés aux collines dont nous avons parlé plus haut. Cette exploitation a donné son nom à un marigot des environs de Saint-Louis, le Marigot des Fours à chaux. A Bakel, Médine, Kayes, on a également utilisé pour cet usage les bancs de coquilles d'eau douce des rives du fleuve.

Néanmoins, la pierre à chaux est loin de manquer au Sénégal. Nous avons déjà signalé les bancs très puissants de Popenguine. Dans le Baol, dans le Cayor, les sondages en révèlent à des profondeurs variables. On en exploite à Rufisque, à Sebikotane. A Thiela, près d'Oualingara (cercle de Louga), à Yang-Yang, à Merinaghen, on trouve à la surface du sol un calcaire très tendre, contenant parfois un grand nombre de Mollusques d'eau douce, remarquablement conservés. Les indigènes font avec ce calcaire des pains de blanc, dont les fileuses se frottent les doigts pour avoir de la prise sur les fils de coton. On y trouve des rognons de silice.

A la mission de Mont-Roland, les Pères ont exploité un calcaire marneux qui leur a fourni une chaux d'ailleurs assez maigre, propre surtout à mélanger et augmenter des chaux de meilleure qualité. Des calcaires analogues se trouvent entre Pout et Thiès, à quelques pas de la ligne du chemin de fer.

Plâtre. — Mentionnons les essais, heureux paraît-il, tentés il y a quelques années par les Pères de la Mission de Popenguine, pour obtenir du plâtre avec les gypses des argiles du cap de Naze.

Ballast. — On emploie pour ballaster la voie du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, plusieurs sortes de matériaux : les cailloux basaltiques de la plage de Dakar, — puis la pierre de Rufisque, calcaire blanc à surface jaunie; — les gros graviers latéritiques que la voie traverse au Ravin des Voleurs et près de Tivaouane, — de la latérite concassée, — les mêmes coquilles dont on fait la chaux et qui s'exploitent particulièrement à Tountoulit. C'est la latérite, grâce à son grain et à sa densité, qui paraît donner les meilleurs résultats.

L'empierrement des routes n'a été effectué que sur une vingtaine de kilomètres dans les environs de Saint-Louis (route de l'usine élévatoire de Makhana). On a employé les coquillages sus-mentionnés. La latérite ne convient aucunement pour l'empierrement, à cause de sa rudesse et de la facilité avec laquelle elle se réduit en poussière rouge impalpable. On pourrait essayer d'utiliser les basaltes de Dakar.

MÉTAUX

Fer. — Le fer est très abondant au Sénégal. Il est généralement sous forme de sesquioxyde anhydre (ocres, hématite) ou hydraté, quelquefois d'oxyde magnétique ou de carbonate. Nous avons dit qu'il existait en proportions souvent très fortes dans la latérite. Les indigènes l'exploitent par méthodes analogues à la méthode catalane, et quelquefois dans des réductions de hauts fourneaux.

Cuivre. — On ne connaît que des traces de carbonate de cuivre accompagnant certains grès et certains calcaires. Néanmoins, on a vu entre les mains des Maures des disques de cuivre grossièrement fondus, qui ne paraissaient pas de

provenance marocaine et n'étaient pas de provenance européenne. Il se pourrait donc que les Maures eussent du minéral de cuivre dans leur pays.

Or. — L'or est très abondant dans le Bouré, le Bambouk, le Bondou.

Il existe dans des quartz filoniens, dans des schistes anciens métamorphosés; et, à l'état de paillettes ou de granules, dans d'épaisses alluvions anciennes ou dans des alluvions récentes. Les principales exploitations sont à Farabana (alluvions), à Kenieba (filonnets dans les schistes micacés). Les filons principaux ne sont pas encore connus. Les alluvions, très irrégulières, donnent des teneurs très variables (environ 15 grammes en moyenne; nous avons entendu prononcer le chiffre de 43 grammes (?). L'or sénégalais est généralement employé sans alliage.

MINÉRAUX DIVERS

Lignite. — Il existe des bancs de lignite dans la haute Gambie, aux pieds du Fouta-Djallon et peut-être dans le pays des Maures.

Phosphates. — On a trouvé des phosphates à Nianing près de Joal, mais ils ne semblent pas exploitables.

Nitrates. — Une mission est en route pour rechercher des nitrates dans l'Adrar. Il en existe de légères efflorescences un peu partout.

Soufre. — Du soufre natif se trouve dans les environs du cap Blanc. Des échantillons existent à l'école secondaire de Saint-Louis. Il est assez pur pour brûler sans raffinage ou distillation.

Spath. — Du calcaire spathique très pur existe dans les calcaires siliceux du Haut Fleuve.

Basalte. — Les basaltes forment l'île de Gorée, le cap Manuel, les îles Madeleines. Près de Rufisque, à Diokoul, se trouve un basalte à apatite, contenant jusqu'à 5 o/o de phosphate de chaux (M. Dollot).

Sel. — Le sel est récolté dans le Sahara par les Maures qui l'amènent à Tombouktou.

Il y a quelques salines rudimentaires sur la côte.

Silex. — On en trouve des rognons d'assez grande dimension dans les calcaires dolomitiques dont il a été parlé plus haut (M. Dollot).

Pierre RAMBAUD,
Licencié ès sciences.

BIBLIOGRAPHIE

Comme bibliographie, nous ne pouvons mieux faire que de citer :

M. CLOZEL. — *Bibliographie des ouvrages relatifs à la Sénégambie* (contenant 1,155 noms d'ouvrages. *Revue de géographie*, 1890-1891. (Tirage à part.)

Des additions ont été faites par M. Chauvin, dans le *Centralblatt für Bibliothekwesen*, 1892.

Voyez aussi : CORPS : *Les chemins de fer du Sénégal*. Angers, 1896, in-8°.

COL. WENDLING. — *Etude sur le delta et les marigots du Sénégal*. Bull. de la Soc. de géog. de Toulon, 1890.

ST. MEUNIER. — *Contribution à la géologie du bas Sénégal*. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 1898, 1^{er} semestre.)

Bulletin du Comité de l'Afrique française. Articles de MM. GUY, SALESSES, DE LARTIGUE, etc.

TABLE DES MATIÈRES

LES RACES DU SÉNÉGAL

(SÉNÉGAMBIE ET CASAMANCE)

	Pages.
GÉNÉRALITÉS.....	1
Répartition géographique des races.....	3
Tableau des populations par races et par divisions administratives.....	7
Maures.....	11
Peuls.....	37
Laobès.....	53
Toucouleurs.....	63
Mandés. — Généralités.....	81
Mandingues.....	83
Sarracolès.....	96
Khassonkès.....	104
Ouolofs.....	111
Sérères.....	137
Basse Casamance. — Généralités.....	151
Diolas.....	154
Banioungas.....	173
Balantes.....	173
Mesures craniométriques.....	191
Profils de crânes sénégalais.....	192

GÉOGRAPHIE BOTANIQUE ET FLORE ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL ET DU SOUDAN

	Pages.
HISTORIQUE.....	197
APERÇU SUR LA GÉOGRAPHIE BOTANIQUE.....	201
I. — Zone nord ou sahélienne.....	202
II. — Zone moyenne ou soudanienne.....	203
III. — Zone sud ou guinéenne.....	204

PREMIÈRE PARTIE

§ 1. — Plantes oléagineuses.....	209
Arachides.....	209
Palmier à huile.....	210
Karité.....	212
Touloukouna.....	212
Béref.....	213
Sésame.....	213
Autres plantes à graines oléagineuses.....	213
§ 2. — Plantes à gommes.....	215
§ 3. — Plantes à caoutchouc et à gutta.....	218
§ 4. — Plantes à soies et à textiles.....	224
Cotonnier.....	224
Soies végétales.....	227
Soies animales.....	228
Fibres.....	229
§ 5. — Plantes tinctoriales à tanin et à sels de potasse.....	231
Indigo.....	231
Autres teintures.....	232
Plantes à tanin.....	234
Sels de potasse.....	235
§ 6. — Plantes saccharifères et plantes pouvant donner de l'alcool ou de l'amidon.....	235
Canne à sucre.....	235
Bourgou.....	235
Alcool.....	236
§ 7. — Tabac.....	237

DEUXIÈME PARTIE

	Pages.
§ 1. — Céréales.....	240
Mil.....	240
Millet.....	241
Fonio.....	241
Riz.....	242
Maïs.....	242
§ 2. — Plantes à tubercules.....	243
§ 3. — Condiments.....	244
§ 4. — Légumes.....	246
Catjang ou niébés.....	246
Haricot d'Afrique.....	247
Pois-arachide.....	247
Pois d'Angol.....	247
§ 5. — Arbres fruitiers.....	247
Kola.....	248
Vignes du Sénégal et du Soudan.....	249

TROISIÈME PARTIE

§ 1. — Bois.....	251
§ 2. — Clinting.....	253
§ 3. — Plantes médicinales.....	253
§ 4. — Poisons végétaux.....	255

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.....	258
----------------------------	-----

PLANTES MÉDICINALES DU SÉNÉGAL.....	265
-------------------------------------	-----

FAUNE DU SÉNÉGAL ET DE LA CASAMANCE

	Pages.
ANIMAUX DOMESTIQUES.	276
Mammifères	276
Volailles	285
Abeilles.	285
ANIMAUX SAUVAGES	286
Mammifères	285
Oiseaux	290
Reptiles.	298
Batraciens	302
Poissons	302

GÉOLOGIE ET HYDROLOGIE DE LA SÉNÉGAMBIE

Divisions naturelles.	325
Minéraux utilisables de la Sénégambie.	338





~~Une~~ Mission au Sehegal
DT549 M67 1900 MAA





3 9088 00024 8914

SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES